UNIVERSITY OF JORDAN
LIBRARY

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 836

— SAMEDI 1er DÉCEMBRE 1979

À ISTANBUL

Première rencontre entre Jean-Paul II et Dimitrios Ier

LIRE PAGE 12

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 1,80 m.; Allemagne, 1,30 DM ; Autriche, 13 sch. ; Belgique, 15 fr.; Canada, $ 0,95 ; Côte-d'Ivoire, 220 F CFA ; Danemark, 4 kr ; Espagne, 50 pés. ; Grande-Bretagne, 30 p. ; Grèce, 30 dr. ; Iran, 95 rls. ; Italie, 500 L. ; Liban, 275 p. ; Luxembourg, 15 fr. ; Norvège, 3,50 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 30 esc. ; Sénégal, 190 F CFA ; Suède, 3 kr. ; Suisse, 1,20 fr.; U.S.A., 95 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 24

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207 - 23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

La crise iranienne

L'Égypte renouvelle son offre d'accueillir l'ancien chah

Le refus du Mexique

La décision, annoncée jeudi par le Mexique, de ne pas accueillir une seconde fois sur son sol l'ex-souverain iranien provoque assez naturellement surprise et embarras à Washington. Tout était prêt pour que le chah quitte dans les prochains jours l'hôpital new-yorkais où il est actuellement soigné et s'installe dans la luxueuse résidence, défendue comme une forteresse, qu'il possède à Acapulco. Le ministre mexicain des affaires étrangères, M. Jorge Castañeda, a fait voler en éclats ce plan, favorisé par l'administration Carter, en refusant de renouveler le visa de tourisme du monarque déchu, qui arrivait à expiration le 9 décembre.

La décision a d'autant plus surpris Washington que le Mexique avait retiré son personnel diplomatique de Téhéran, visiblement pour être à l'abri de pressions iraniennes, voire d'une prise d'otages par les étudiants islamiques. Le 14 novembre encore, M. Castañeda affirmait, lors d'une visite à Brasilia, que son pays était d'accord pour recevoir de nouveau le chah s'il en faisait la demande.

Il existe d'autre part une longue tradition du Mexique, terre d'asile dont ont bénéficié Trotski, d'innombrables républicains espagnols après la guerre civile et bien d'autres exilés venus des pays latino-américains à la suite de coups d'État. M. Castañeda a fait allusion à cette tradition, mais a estimé que la présence du chah serait « contraire aux intérêts vitaux » de son pays.

Une première explication a le mérite de la clarté, mais est un peu simpliste : Mexico, qui souffre d'un vieux complexe d'infériorité à l'égard de son puissant voisin, ne serait pas fâché de manifester une fois de plus son indépendance. Le sort souvent difficile et les humiliations subies par les millions de travailleurs mexicains clandestins intallés au nord du rio Grande alimentent quotidiennement ces griefs. Le refus du visa au chah serait ainsi dans la droite ligne du toast en forme de défi par lequel le président Lopez Portillo avait accueilli un président Carter visiblement décontenancé lors de sa visite à Mexico en février dernier.

Le Mexique avait, d'autre part, prévenu les États-Unis, dès la mi-novembre, qu'il était « dans l'impossibilité de leur vendre un baril de pétrole de plus pour compenser le déficit pétrolier consécutif à leur détermination de boycotter le pétrole iranien ».

Au-delà de ces considérations d'amour-propre et de fierté nationale, deux froides raisons ont joué dans la décision mexicaine : l'opinion intérieure est dans son ensemble hostile au séjour d'un personnage honni dans le tiers-monde ; des manifestations de rue étaient prévisibles ainsi que des difficultés avec l'aile gauche du parti quasi unique au pouvoir, le P.R.I. Quel intérêt le Mexique pourrait-il tirer, d'autre part, du « cadeau » ainsi fait aux États-Unis ?

Washington a mené une négociation très dure sur le prix du gaz naturel mexicain qui sera à l'avenir importé aux États-Unis. L'accord à long terme intervenu dans ce domaine fin septembre a montré aux Mexicains les limites de la sympathie que M. Carter affirme leur porter. Le Mexique, qui avait tout à perdre et rien à gagner en accueillant le chah, a donc obéi aux règles de la Realpolitik, comme il l'a fait au début du mois d'octobre en procédant à une augmentation de 8,8 % du prix de son pétrole, désormais fixé à 24,60 dollars le baril, soit au-dessus du prix officiel du cartel pétrolier.

Le président Sadate a renouvelé ce vendredi matin 30 novembre, son invitation au chah, lui proposant de s'établir de façon permanente en Égypte.

La veille, le Mexique avait fait savoir qu'il n'était plus disposé à accepter le retour de l'ancien chah, créant ainsi un vif embaras à Washington. Les « *étudiants islamiques* » de Téhéran ont pour leur part, déclaré que la présence du chah en Égypte pourrait provoquer des « *troubles sérieux* » au Proche-Orient. Ils ont, d'autre part, affirmé que le procès des otages deviendrait « *inévitable* » si l'ancien souverain quittait les États-Unis et n'était pas extradé vers l'Iran. Cette prise de position semble aller à l'encontre des propos de M. Ghotbzadeh, le nouveau chef de la diplomatie iranienne, qui a assuré à notre envoyé spécial que les procès n'auraient pas lieu « *dans un proche avenir* ».

A Moscou, les autorités soviétiques sont intervenues vendredi pour décourager les étudiants iraniens de manifester devant les locaux de l'ambassade des États-Unis.

(Lire page 3 les articles d'Éric Rouleau et Michel Tatu.)

AU JOUR LE JOUR

Humble suggestion

N'étant plus le bienvenu aux Mexique et n'ayant pas eu le bon esprit de rendre l'âme aux États-Unis n'est pas plus iranien met M. Carter dans une situation délicate. Que faire de ce convalescent encombrant ? M. Sadate, prêt pourtant à l'accueillir, prendait un trop grand risque.

La solution qui consisterait à l'adresser à une République bananière d'Amérique latine n'ayant rien à refuser aux États Unis n'est pas plus satisfaisante, d'autant que les pays répondant à cette définition sont très rares. Peut-être pourrait-on plutôt, sous forme d'une suggestion bien évidemment humble, se tourner vers M. Giscard d'Estaing. Notre président a déjà fait ses preuves en amenant par la persuasion M. Houphouët Boigny à accueillir un ancien empereur, lui aussi fort peu honorable, en Côte-d'Ivoire. Un coup de téléphone suffirait peut-être à doubler le nombre des monarques en exil à Abidjan. Il serait en tout cas de nature, en tirant une épine du pied de M. Carter, à renforcer l'amitié franco-américaine.

P.-J. FRANCESCHINI.

Le sommet de Dublin

Les chances d'un accord entre Londres et les Huit paraissent pratiquement nulles

Le quinzième Conseil européen a repris ses travaux, vendredi matin 30 novembre, au château de Dublin. Les chances de trouver une solution au problème de la contribution britannique au budget communautaire paraissaient faibles pour ne pas dire pratiquement nulles. Après plus de huit heures de délibérations le 29 novembre — au cours d'un déjeuner, d'une séance plénière et d'un dîner qui s'est prolongé jusque vers 1 heure du matin — les neuf chefs d'État ou de gouvernement n'avaient pu que constater la persistance des divergences entre la position du Royaume-Uni et celle de ses partenaires.

Le porte-parole de l'Élysée, M. Hunt, a déclaré, en fin de matinée que les Neuf cherchaient « comment rendre formelle une absence de solution », c'est-à-dire comment présenter leur impossibilité de parvenir à un accord. De son côté, M. Gruenewald, porte-parole du gouvernement fédéral, s'est exprimé dans le même sens, tout en précisant que le chancelier Schmidt n'entendait pas jouer le rôle de médiateur. Cependant celui-ci avait proposé, jeudi 29 novembre, un renforcement de la politique communautaire de l'énergie.

De nos envoyés spéciaux

Dublin. — Les discussions qui avaient débuté jeudi et s'étaient poursuivies après dîner avaient mis en évidence les positions toujours aussi éloignées entre Mme Thatcher, le premier ministre britannique, et pratiquement ses huit partenaires. Selon les sources françaises, la seule question qui se posait était de savoir si une formule de procédure, par exemple la fixation d'un nouveau rendez-vous, était souhaitable. M. Giscard d'Estaing n'y était pas favorable. « *A Mme Thatcher*, disait-on du côté français, *de prendre ses responsabilités.* »

Les Huit ont confirmé qu'ils étaient prêts à faire un geste important pour alléger la charge que représente pour les Britanniques le budget européen. Mme Thatcher a pris acte de ces bonnes intentions, mais a expliqué qu'elles ne suffisaient pas : elle continue à réclamer des compensations financières qui, sous une forme ou sous une autre, rétabliraient un « *équilibre global* » entre ce que le Royaume-Uni verse et ce qu'il reçoit du budget européen.

MAURICE DELARUE
et PHILIPPE LEMAITRE.

(Lire la suite page 32.)

Le vote sur l'avortement

Les députés reconduisent la loi de 1975 à titre définitif, malgré l'hostilité de la plupart des élus de la majorité

L'Assemblée nationale a voté par 271 voix contre 201 aux premières heures de la matinée du vendredi 30 novembre, la reconduction à titre définitif de la loi sur l'interruption volontaire de grossesse.

Seuls 24 des 154 députés R.P.R. et 45 des 121 députés U.D.F. se sont prononcés en faveur de cette reconduction.

Un texte très peu amendé

Le texte adopté vendredi 30 novembre à l'aube par les *députés* ne diffère sensiblement de la *loi de 1975* que par son caractère définitif. Sur aucune des clauses essentielles de la loi votée il y a cinq ans, en effet, les députés n'ont apporté de modifications fondamentales. Mme Pelletier, ministre délégué chargé de la condition *féminine* — presque constamment assistée de M. Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale, — aura défendu au cours de ces trois longues journées le texte qu'avait présenté Mme Veil en 1974, sans y apporter de retouche essentielle.

Une première offensive, pourtant, émanant de M. Jean Foyer, président (R.P.R.) de la commission des lois, était dirigée contre la notion de « détresse », pivot de la loi de 1975, que ses adversaires souhaitaient voir remplacer par celle de « *nécessité* », au sens juridique étroit du terme. « *La femme enceinte*, indiquait la loi du 17 janvier 1975, *que son état place dans une situation de détresse, peut demander à un médecin l'interruption de sa grossesse.* » Cette disposition, que Mme Pelletier a vigoureusement défendue, est donc maintenue. La femme restera seule juge de la détresse ainsi définie.

Faute de cette disposition, a déclaré Mme Pelletier, se seraient constituées, à partir de la notion de « *nécessité* », des commissions délivrant l'autorisation d'avortement, système dont plusieurs expériences étrangères ont montré l'inutilité ou l'effet nocif.

Le second point de la discussion a porté sur le délai legal de l'intervention : les communistes ont demandé son extension à douze semaines, les socialistes — abandonnant leur revendication initiale qui portait, rappelons-le sur vingt semaines — ont transigé à quatorze. Mais le gouvernement a maintenu le terme de la dixième semaine et ajouté une disposition proposée par M. Delaneau, rapporteur de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée. Le délai prévu par la loi est maintenu « *sauf au cas où le terme des dix semaines risquerait d'être dépassé, le médecin étant seul juge de l'opportunité de sa décision* ».

CLAIRE BRISSET.

(Lire la suite page 8.)

Une semaine avec les Pays de la Loire

Au cours de la semaine prochaine, du lundi 3 (numéro daté 4) au samedi 9 décembre (numéro daté 10-11), « le Monde » publiera dans toutes ses éditions et sur plusieurs pages des enquêtes et des reportages consacrés à la région des Pays de la Loire et aux cinq départements qui la composent : Loire-Atlantique, Vendée, Maine-et-Loire, Sarthe, Mayenne.

Pour une surgénération de notre économie

I. — UN PROCESSUS EN COURS

par FRANÇOIS DALLE (*)

Les progrès de nos exportations sont évidents : le fait qu'ils soient réalisés dans une conjoncture internationale particulièrement difficile est le premier signe de régénération de notre tissu industriel. Nos grandes entreprises ne révisent pas seulement des stratégies qu'elles avaient eu tendance à orienter vers la consommation intérieure pendant les années de croissance rapide des économies, elles se transforment profondément en démassifiant leurs structures et en décentralisant leurs processus de décision.

Les technologies nouvelles issues de la récente « révolution du microprocesseur » sont incontestablement de nature à favoriser cette évolution, comme en témoignent les progrès incessants de la mini-informatique dans le domaine de l'administration des entreprises, de la robotique et de l'automation flexible, dans leurs domaines de production. Parce que ce sont les technologies de la décentralisation, ces nouvelles technologies facilitent d'ailleurs l'accès au progrès industriel de nos petites et moyennes entreprises.

Enfin, le pari nucléaire de la France permet d'escompter qu'à partir de 1981 notre dépendance financière à l'égard de l'étranger ne s'accroîtra plus, pour répondre à l'augmentation future de nos besoins énergétiques. En incitant au développement des utilisations industrielles de l'électricité, il devrait en outre favoriser l'émergence d'un type de développement industriel nouveau, centré sur la petite plutôt que sur la grande structure. En effet, les systèmes énergétiques à base d'électricité sont aisément sécables : leur répartition territoriale est aisée ; en outre, l'électricité est une énergie noble, « informée », dont les techniques de régulation automatique sont depuis longtemps maîtrisées.

(Lire la suite page 33.)

(*) Président de la commission Redéploiement industriel de l'Institut de l'entreprise.

LE MONDE DIPLOMATIQUE
du mois de décembre
EST PARU
Au sommaire :
LA SURENCHÈRE NUCLÉAIRE

LE DÉBAT SUR LES LANGUES ANCIENNES

Traduire pour se comprendre

Les polémiques continuent à propos du sens, de l'opportunité et de l'avenir du latin et du grec dans les enseignements secondaire et supérieur. Des « états-généraux » des langues anciennes ont lieu au Centre international d'études pédagogiques de Sèvres les 1er et 2 décembre, au cours desquels ne manqueront pas d'être évoquées toutes ces questions. La page « idées » leur est aujourd'hui consacrée.

D'un côté les gammes, de l'autre les déclinaisons : le latin (ou le grec), c'est un peu comme le piano. Assommant à apprendre aussi longtemps qu'on se sent impuissant à le maîtriser. Amusant ensuite lorsqu'on en sait assez pour pouvoir se prendre au jeu de la découverte progressive, dans un cas du sens, dans l'autre du son, la version s'apparentant de très près, de ce point de vue, à l'art de déchiffrer. Générateur, bien plus tard, de grandes satisfactions dans la mesure où ils procurent l'un et l'autre, sur le double plan de l'intelligence et de la sensibilité, une impression de plénitude.

Aux langues mortes, il manque pourtant, par définition, ce qui rapproche le plus de la musique une langue vivante et qui en fait même, par le chant, une composante notable : la sonorité. Il est vrai qu'on a reconstitué, *grosso modo*, grâce à l'étude méthodique des rythmes poétiques et des jeux de mots, l'accentuation et la prononciation originales du latin et du grec ancien : *Assimil* a même pu mettre au point un manuel latin qui a inspiré jadis une bien jolie chronique de Pierre Viansson-Ponté (1). Personne, pourtant, ne sait les parler comme parlaient les anciens.

L'admirable, dans ce latin que nous n'entendons pas, sauf dans les formes altérées et pourtant, bien souvent, sublimes, du rituel et du chant religieux, c'est l'extrême de la concision, fruit d'une grammaire qui ignore l'article et économise les pronoms. Prenons une expression comme : *summum jus, summa injuria*. Pour en rendre le sens exact en français sans trop laisser de sa force en route, il faut près de trois fois plus de mots : l'absolu du droit, c'est l'absolu de l'injustice. Et il faut renoncer à l'effet qui découle de la racine commune *jus*.

C'est ce qui rend si difficile, et en même temps si *formateur*, l'exercice de la traduction, compliqué encore par la nécessité de retrouver, à travers un bouleversement de la phrase, une dispersion des mots que l'art poétique se permet de pousser à l'occasion à son comble, la logique implacable mais souvent masquée de la construction.

ANDRÉ FONTAINE.

(Lire la suite page 2.)

(1) *Le Monde* des 20-21 juillet 1975.

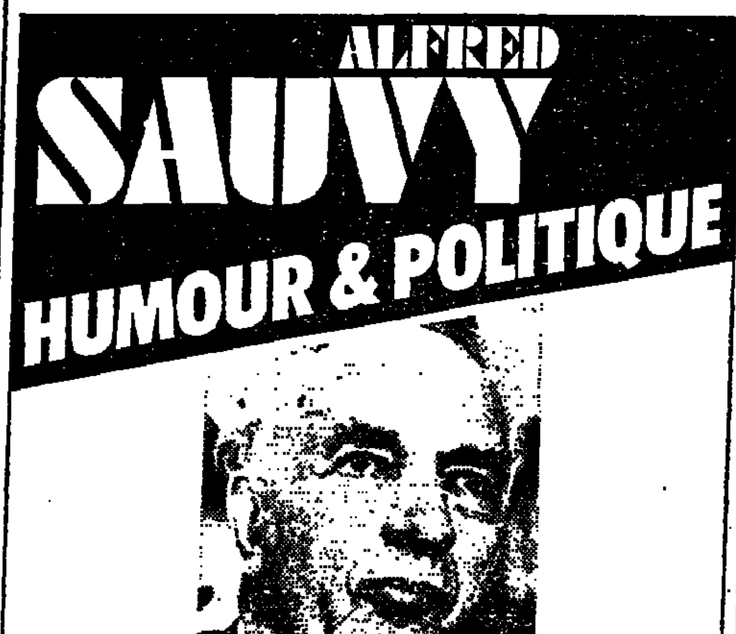

Au sommaire du supplément
EUROPA
publié dans
Le Monde
du lundi (daté 4 décembre) :

- « Empêcher le chaos énergétique », par Guido Brunner, membre de la Commission européenne.
- Un dossier sur la compétitivité de l'Europe dans le monde, par Philippe Heymann.
- « Une recette pour le Marché commun agricole », par Josef Antony.
- « Prévisions économiques et réalités. Une comparaison sur dix ans », par James Rothman.

Ce supplément est préparé en collaboration avec la Stampa, The Times et Die Welt.

Le Monde

idées

LANGUES ANCIENNES

Poser les contradictions

par JEAN BOLLACK (*)

CE n'est pas la Grèce qui a perdu quoi que ce soit de son intérêt et de sa substance intellectuelle au cours de ces dernières années. Les formes que nous associons à ce nom ne sont pas menacées, mais, de façon beaucoup plus concrète, et pour parler en termes économiques, la place faite aux études classiques dans le système d'enseignement à tous les niveaux. La situation d'ailleurs serait plus grave encore, si l'on tenait compte de la réalité du marché et si la dévalorisation n'était pas masquée par des survivances institutionnelles qui font, par exemple, que le latin et le grec restent payants, et continuent à procurer des avantages dans les concours.

Sans doute est-il plus facile d'analyser la crise que de trouver un langage juste et acceptable aujourd'hui. D'un côté, on entend les défenseurs rappeler les vertus logiques de la phrase latine et l'enracinement du français dans ses langues mères pour demander la préservation d'un patrimoine qui fonderait l'identité de l'Occident, sans perdre de vue pour autant, au plan de la promotion sociale, la distinction par les lettres pures. Pas un de ces arguments ressassés tout au long du dix-neuvième siècle n'a pu convaincre un pédadogue impartial ni un professeur aux prises avec les difficultés affreuses de l'enseignement du français. Ces raisons ne sont pas seulement faibles, comme on peut s'y attendre de la part de gardiens, qui au fond n'ont pas besoin de « raisons » pour défendre un héritage sacré ; leur faiblesse est irritante, provocante même tant elles sont alourdies par une charge idéologique et le souvenir d'utilisations néfastes.

Mais, d'un autre côté, l'absence de programme et d'horizon qui caractérise les combats d'arrière-garde ne suffit pas à persuader celui qui reste attaché, pour d'autres raisons, à ces études de les sacrifier à des dieux plus vivants. Clients en passe d'être lâchés par leur patron, la caste qu'ils servaient, les partisans de la tradition appellent au secours. Mais comment attendre qu'ils trouvent eux-mêmes une solution à la crise, dans le désarroi que produit la nostalgie d'une autorité perdue ?

Le problème ne touche sans doute que très peu de gens. Et si la question revient sur le tapis, c'est moins à cause de son actualité que parce que les grands perdants dans la redistribution des matières de 1969 jugent peut-être le moment venu de tenter une remontée. Rien ne va bien de toute façon, avec ou sans latin, et il est de bonne guerre de présenter des revendications lorsqu'on craint que l'on vous prenne davantage.

Et pourtant on voit mal comment, à une époque de libéralisation commandée, on obligerait les écoliers de Dakar et de Dunkerque à assimiler une tradition dont ils ne ressentent que le poids. Peut-on nier que les grands mouvements d'émancipation intellectuelle ne soient pas sortis du sein des études classiques ? Dans l'histoire du système pédagogique, lorsque, il n'y a pas si longtemps, l'enseignement du latin et du grec occupait une place prépondérante, ce n'était assurément pas à cause de la valeur propre que l'on pouvait reconnaître par ailleurs à la pensée antique, mais il s'agissait, et consciemment parfois, d'éviter que l'on enseignât des matières moins neutres et plus corruptrices, et de lutter contre l'emprise du rationalisme. Ce fut encore un instrument puissant d'exclusion et de sélection sociale, et l'apprentissage, à travers les exercices de traduction, du discours de la classe dominante, aboutissait en fait à dominer et à étouffer Eschyle ou Horace. L'utilisation a vidé l'objet de son contenu et, paradoxalement, la tradition scolaire finit par être le plus grand ennemi de la tradition dont elle se réclame.

Seule cette impasse offre le principe d'une apologie qui se tienne. Les lambeaux de notre savoir ne serviront pas longtemps à meubler les émissions de France-Culture. En effet, la tradition a deux aspects contradictoires. Les mêmes forces qui conservent ont détruit aussi. Non seulement de grandes œuvres ont péri, victimes de l'autorité que l'on invoque, mais l'usage qu'en ont fait les lecteurs dans les écoles et en dehors d'elles a altéré la signification de celles qui nous restent. Leur existence est suspendue à deux mouvements dont l'un contrarie l'autre : chaque fois que la pesanteur est combattue par la négation et que la tradition se réforme dans l'interprétation. Tout comme le commentaire ne se passe pas d'un support, qui est le texte transmis, que l'un se poursuit parallèlement à l'autre, on peut dire que la meilleure défense des langues anciennes est dans la critique radicale de l'usage qui en est fait.

Une restructuration profonde

Peut-être ne doit-on plus souhaiter que le grec et le latin restent enseignés aux enfants. L'apprentissage des langues vivantes, si l'on s'attache aux structures et aux formes du raisonnement, n'aurait sans doute pas des vertus moins grandes. Pour l'histoire et la civilisation qui, depuis quelques années, par l'introduction de points de vue nouveaux, anthropologiques, sociaux et économiques, sont devenues une matière conceptualisée, et qui doivent jouer leur rôle au lycée, elles peuvent s'enseigner, à ce niveau du moins, sans qu'il soit nécessaire d'étudier les langues de l'Antiquité.

Les études classiques n'ont de raison d'être que dans le domaine de la littérature et de la philosophie. Elles disparaîtront, à moins que, contre toute attente, les lettres retrouvent leur prestige scolaire. Le danger que les classiques puissent encore être pris pour des modèles en esthétique ou en morale n'existe plus, il faut le souhaiter. Les « grands » auteurs de nos programmes n'ont plus droit à l'exclusivité ni à aucun privilège, mais ils forment, rendus à leur contexte historique, un système de références remarquablement utile aux interrogations de toute origine. Cette notoriété, qui a fait l'objet de tant de discours fumeux, vient en dernière analyse de ce que, dans la pratique pédagogique, ils ne s'ouvrent qu'à l'interprétation, étant chiffrés, et pourtant décodables. C'est bien là la difficulté ; elle est presque insurmontable.

Pour que cette voie existe, il faudrait, au lieu de consolider des positions de repli, obtenir que soit renforcée, dans un esprit tout différent, l'orientation proprement littéraire de certaines sections. La répression en tout cas n'est plus de ce côté, dans notre société où d'autres disciplines servent mieux les intérêts du pouvoir économique. Seul un débat très franc, et nécessairement politique, montrerait s'il existe assez de gens pour vouloir et pour pouvoir s'y soustraire.

La nécessité d'un apprentissage sérieux n'est pas compatible en apparence, et dans l'immédiat, avec les intérêts de la défense corporative. Dans la tradition française, l'étude des langues et des littératures anciennes a partie liée avec l'enseignement de la langue maternelle. Sans doute cette association ancienne profite-t-elle, pour un temps encore, à leur survie. Mais elles y perdent finalement plus qu'elles n'y gagnent. L'assimilation qui en est le prix aboutit à la secondarisation de la matière dans l'enseignement supérieur, qui souffre gravement de ne pouvoir s'aventurer dans une recherche libre. Les concours que l'on a maintenus, pour ne pas s'engager dans des réformes plus profondes, sont probablement l'un des freins qui bloquent la formation véritable des enseignants et des étudiants.

Peut-être conviendrait-il de se taire dans une situation aussi complexe, pour laisser les choses s'arranger comme elles peuvent par un concours de hasards et de sympathies. Mais il peut être utile de poser les contradictions. La philologie saura-t-elle trouver, par un retour sur son propre passé, la chance d'une autre vie, en touchant d'autres intérêts ? La redéfinition de l'objet et l'analyse de la constitution du savoir sont la condition à laquelle un certain type d'études littéraires, intégré dans les sciences humaines, pourrait accéder à la modernité. Des centres vivants, axés sur la recherche, implantés dans les universités les plus importantes, serviraient cette fin, si l'on reconsidérait l'orientation des enseignements.

(*) Professeur de littérature et de pensées grecques à l'université de Lille-III.

Arthur et Friedrich

par GABRIEL MATZNEFF

LES écrivains qui prétendent ne rien devoir à personne sont toujours des médiocres. En effet, un créateur n'aime rien tant que rendre hommage à ses maîtres, publier sa dette à leur endroit, les citer, s'inscrire dans une lignée. En littérature, il n'y a pas de génération spontanée. Schopenhauer proclame qu'on ne peut pas comprendre ses livres si l'on n'a pas auparavant lu ceux de Platon. Nietzsche ne perd jamais une occasion de se référer aux Anciens qu'il admire et dont il s'est nourri, en particulier aux présocratiques, à Pyrrhon et à Epicure.

Les inquiétudes touchant la transmission de l'héritage gréco-latin ne sont pas le lot de vieux scrogneugneux sclérosés, mais au contraire celui de la jeunesse du cœur et de l'esprit. Nietzsche avait vingt-huit ans quand, en 1872, il dénonçait la manière dont le latin et le grec étaient enseignés dans les gymnases : *« On ne sait plus la langue, on perd cette maîtrise aisée qui se voit dans la parole et l'écriture. Bientôt, nul ne saura lire son Platon ou son Tacite pour le plaisir... »* Et, vingt ans plus tôt, dans ses *Parerga*, Schopenhauer avait prononcé l'oraison funèbre de la langue latine : *« L'abolition du latin comme langue savante universelle a été pour la science, en Europe, un véritable malheur. Seule la langue latine y créait un public savant mondial, à l'ensemble duquel s'adressait directement chaque livre qui se publiait. »*

Défendre l'enseignement du grec et du latin n'a jamais signifié, aux yeux de l'oncle Arthur et de l'oncle Friedrich, se fermer aux autres cultures. Ils furent, l'un et l'autre, captivés par l'Asie, et Schopenhauer aura été chez nous un des principaux introducteurs de la pensée hindouiste et bouddhiste qui, prophétisait-il en 1819, *« refluera sur l'Europe et transformera de fond en comble notre savoir et notre pensée. »*

Pourquoi élever des murs, établir des catégories ? Par-delà les siècles et les océans, il y a des vibrations communes, des rencontres, des complicités. La parenté qui existe entre les enseignements du Bouddha, d'Epicure et du Christ est évidente : celle entre les gymnosophistes indiens et les sceptiques grecs ne l'est pas moins. Et Mme Isabelle Robinet a écrit quelques pages fort éclairantes sur la proximité du Tao et du pyrrhonisme (1).

Il n'y a pas, pour un peuple, de destin plus affreux que d'être coupé de ses racines, dépossédé de son patrimoine. Linguistiquement, spirituellement, la France est née à Rome et, par le truchement de Rome, à Athènes. Le rôle de l'éducation nationale est d'apprendre aux jeunes Français à connaître cet héritage gréco-latin, et à en nourrir leur vie. *« Nous autres, bons Européens »*, comme disait l'oncle Friedrich, nous n'avons aucune raison de rompre le lien si fécond qui nous relie à nos maîtres ; nous n'acceptons pas de devenir des enfants trouvés.

(1) Isabelle Robinet, *les Commentaires du Tao To King*, Institut des hautes études chinoises, Paris, 1977.

Traduire pour se comprendre

(Suite de la première page.)

A la différence du mathématicien, pour qui la perfection ne peut résulter que de l'exactitude, le latiniste ou l'helléniste sait que chaque langue, chaque culture a son génie propre, qui ne peut être transmis que de manière approximative. Son ambition est de réduire au strict minimum la part d'inexactitude ou de distorsion inhérente à cette approximation. Et c'est pourquoi on n'a cessé, au cours des âges, de « retraduire », de présenter de nouvelles versions des grands Anciens et des livres saints. La traduction ne peut être une science, mais seulement un artisanat, un art, une recherche de la rigueur, par la rigueur elle-même.

Les éducateurs l'avaient bien compris qui ont si longtemps tenu pour essentiel à une véritable maîtrise du français une bonne connaissance du latin et, si possible, du grec. Au début de ce siècle encore, le discours latin, autrement dit la dissertation rédigée en latin, était l'une des épreuves obligatoires du baccalauréat. Les candidats au bac A ou A', il y a quarante ans, faisaient couramment, de la sixième à la première, quelque neuf heures de latin par semaine. Dans l'étude des clivages qui séparent, jusqu'au sein de la classe dirigeante, les divers groupes de Français, on aurait certainement tort de sous-estimer le rôle du latin : d'en avoir « fait » ou pas ne peut pas ne pas influencer non seulement le mode d'expression, mais la pensée, à première vue plus humble, plus classique, plus sceptique aussi dans un cas, plus carrée, plus prométhéenne dans l'autre. La logique mathématique, qui domine aujourd'hui, vise naturellement à étendre le domaine des certitudes quantifiables, alors que la logique des humanités doit prendre son parti d'un vaste domaine d'imperfection.

Un type de société révolue

Tout donne à penser que l'enseignement du latin et du grec ne retrouvera jamais, dans les écoles françaises, la place qu'il y a si longtemps tenue. Il correspondait à un type de société révolue, peu technicienne, encadrée par des notables à qui la culture humaniste permettait aisément de traiter leurs propres affaires et de débattre en connaissance de cause celles du pays. Il n'en va plus de même aujourd'hui. La France, suivant avec retard l'exemple des Etats-Unis, est devenue une nation de spécialistes trop souvent portés à se cantonner dans leur spécialité, à s'en remettre pour juger du reste aux stéréotypes que leur fournissent la télévision et leur parti politique préféré.

Il faut bien pourtant que les vérités partielles auxquelles permet d'accéder la spécialisation s'articulent autour de ces vérités plus générales qui définissent le rôle et les ambitions d'un groupe humain quel qu'il soit. Concernant la France, dont le poids et le rayonnement dans le monde sont si manifestement liés à l'originalité, à la qualité et à la vitalité de sa langue, il va de soi qu'on ne saurait sans péril couper celle-ci de ses racines gréco-latines. Si donc il paraît impensable de refaire des humanités classiques la clé de la promotion sociale, du moins devrait-il être possible d'empêcher que la part qui leur est faite s'amenuise davantage encore. On en dirait volontiers autant de l'enseignement de l'histoire, autre composante primordiale de l'enracinement national.

Maintenir et même développer un peu, comme il serait souhaitable, ne saurait cependant suffire. Comme il n'est pas question, on l'a déjà dit, de revenir à un enseignement généralisé des langues anciennes, il pourrait y avoir un grand intérêt, ainsi qu'on l'a suggéré dans ces colonnes, à propos du projet Pelletier (2), à rendre obligatoire l'étude approfondie, à la fois littéraire et culturelle, d'une langue, quelle qu'elle soit, ancienne ou moderne, étant entendu que lorsque le choix se porte sur l'anglais, il faudrait aussi alors apprendre les rudiments pratiques d'une autre langue. Car le bénéfice essentiel que l'on tire de l'étude du latin ou du grec résulte moins de la relative familiarité qu'elle confère avec l'Antiquité que de l'aptitude qu'elle est censée faire acquérir à passer d'un système de pensée à un autre : or rien n'est plus nécessaire à l'intelligence de ce temps, dont l'un des problèmes essentiels est d'arriver à faire vivre ensemble des gens qui pensent, sentent, réagissent, de manière radicalement différente.

Mieux communiquer, c'est d'abord mieux se comprendre. Peut-être se comprendrait-on mieux, dans le monde d'aujourd'hui, si plus de dirigeants du monde occidental, au lieu — ou en plus — du latin ou du groc et des sciences exactes, avaient étudié l'arabe, le russe ou le chinois.

ANDRÉ FONTAINE.

(2) Bi ou trilinguisme (*le Monde* du 10 mai 1979).

Élitisme ou ilotisme ?

par JEAN DEMOULE (*)

JAMAIS nos élèves n'ont été aussi faibles en français. *Le Monde Dimanche* a publié récemment des réponses à un questionnaire concernant le vocabulaire religieux ; cet article ne m'a nullement surpris : je suis prêt à fournir les résultats d'un exercice équivalent, sur du vocabulaire courant cette fois, que ce soit en troisième ou même en première !

Je sais bien que nos collègues de l'enseignement élémentaire n'ont pas toujours la vie facile ; qu'ils sont souvent mal préparés ; que l'on nomme souvent, dans les cours préparatoires, si importants, les moins expérimentés d'entre eux ; mais, hélas, beaucoup de parents pensent que les maîtres, tout comme les élèves, sont plus savants à mesure qu'ils montent d'une classe !

Or un grand nombre des élèves qui entrent en sixième ne savent toujours pas lire. Je mettrai volontiers à l'actif de M. Beullac son désir de renforcer la formation des instituteurs : il n'est certes pas mauvais qu'ils acquièrent quelques notions de linguistique, mais on regrettera qu'il n'y ait pas, au moins dans les unités de valeur facultatives, une place pour l'initiation au latin.

Les enfants maîtrisent souvent très mal leur langue nationale : justement, le latin permet de leur rendre les racines qu'on leur avait fait perdre. Racines linguistiques d'abord : quand un enfant voit que *scire* signifie *savoir*, il ne s'étonne plus que la science (latin *scienta)* s'écrive avec un c. Je sais qu'il y a des gens qui l'écriraient volontiers *sianse* ou *sience*, mais ce sont les mêmes qui sont de farouches partisans de l'anglais première ou même unique langue vivante, ce qui les amènerait à écrire *crisantème* en français et *chrysanthem* en anglais !

Racines culturelles ensuite. Les langues anciennes et surtout leur littérature sont les racines communes de toutes les cultures des pays européens, et non pas seulement de la petite Europe des Neuf.

Que reproche-t-on surtout aux langues anciennes ? D'être ennuyeuses, difficiles, inutiles et « bourgeoises ». Ennuyeuses ? Non ! Ce sont parfois les professeurs qui le sont ; l'espèce n'est pas rare non plus dans les autres matières, mais quand il s'agit de celles que l'on juge utiles, on le supporte plus facilement. Il est à remarquer que le grec le paraît moins que le latin. Il est vrai que les textes sont plus intéressants. Térence, Catulle, Tibulle, et bien d'autres auteurs (pourquoi pas Erasme, et pourquoi pas Jaurès ?) intéresseraient sans doute davantage nos élèves que des textes de batailles cent fois rabâchés.

Un moyen de démocratisation

Difficile le latin ? Comme toutes les langues à déclinaison. Quand Cavanna prétend qu'il y a une grammaire pour les pauvres, où l'on dit *sujet*, et une pour les riches, où l'on dit *nominatif*, il se trompe ; si, au lieu de faire de l'anglais à l'école, il avait pu faire de l'allemand, cette nomenclature de « riches » ne lui aurait pas été inconnue. Le latin, il est vrai, pose un problème pour un Français dont la langue n'a gardé des traces de flexion que dans les pronoms personnels ou relatifs (il (elle) ; le (la) ; lui et qui ; que ; dont). Il demande donc un effort. C'est justement l'idée d'effort que prétend réhabiliter M. Beullac. Il est temps, en effet, d'en finir avec une certaine pédagogie qui n'était rien d'autre qu'une sorte de démagogie pour enfants ! Ce n'est pas la grammaire latine ou grecque qui est difficile, ce sont les élèves qui la compliquent, faute de consacrer quelques minutes à apprendre les règles essentielles.

C'est presque une vérité de M. de La Palice de dire que le latin aide à mieux connaître l'étymologie de la plupart des mots français (et des autres langues romanes, sans compter, ô ironie ! l'anglais) ; mais, en plus, par l'exercice irremplaçable de la version, il oblige les élèves, trop enclins à se servir de leur lexique, quand ils en ont un, comme d'un bréviaire, à chercher et à trouver le mot ou l'expression justes correspondant au texte latin ou grec proposé. *« Il y a des lieux où il faut appeler Paris Paris et d'autres où il la faut appeler capitale du royaume. »* C'est d'autant plus indispensable que cet exercice si enrichissant ne se pratique plus guère pour les langues vivantes.

Bourgeoises, les langues anciennes ? Il est vrai qu'elles furent longtemps le privilège des classes socialement favorisées, puisque enseignées dans des établissements payants. C'était bien alors l'école des riches, mis à part quelques boursiers dont j'étais. Mais elles étaient, en fait, un moyen — et c'est toujours vrai — de démocratiser l'enseignement, dans la mesure où elles permettaient de maîtriser son langage.

On a beaucoup critiqué l'ancienne prétendue sélection par le latin : a-t-elle jamais empêché celui qui en avait la vocation de faire sa médecine ? Et la sélection par la mathématique ?

Le mot « bourgeois » ne suffisant pas, on déclara que notre enseignement était *élitiste*. Le ministre qui, le premier, usa de ce terme fut M. Alain Peyrefitte, de l'Ecole normale supérieure, de l'ENA et de l'Académie française, qui, comme on sait, n'ont rien d'élitiste...

Mais que veut-on dire par là ? S'il s'agit de chercher l'intelligence là où elle est, comme le voulait Jean Guéhenno, sans considérer l'origine sociale, pour former les cadres de demain, quel mal y a-t-il à cela ? Tout régime a besoin d'une élite, quelque démocratique qu'il soit. Ne s'agirait-il pas plutôt de considérer que l'élite est déjà en place, héréditaire ou non, avec ou sans titres nobiliaires, avec ou sans particule de plus ou moins fraîche date ? Que cette « élite » veuille remplacer l'ancien enseignement formateur par un enseignement « ilotiste », quoi de plus naturel ? Restons entre gens de bonne compagnie ; ces langues anciennes, qui ont été si utiles pour notre formation, nous n'allons tout de même pas en faire profiter la canaille...

(*) Président de l'Association des professeurs de lettres.

B P&F

BOUCHARD PÈRE & FILS
Depuis 1731
Domaines du Château de Beaune
"80 hectares dont 68 hectares de premiers crus et grands crus"
Savigny-lès-Beaune "Les Lavières"
Beaune Clos de la Mousse
Beaune Teurons
Beaune Marconnets
Beaune Grèves
"Vigne de l'Enfant Jésus"
Volnay Taillepieds
Volnay Frémiets
"Clos de la Rougeotte"
Volnay Caillerets
"Ancienne Cuvée Carnot"
Pommard 1er cru
Le Corton
Chambertin
Meursault Genevrières
Corton Charlemagne
Chevalier Montrachet
Montrachet
Documentation LM sur demande à Maison
Bouchard Père et Fils au Château
Boîte Postale 70 - 21202 BEAUNE CEDEX
Tél. (80) 22.14.41 - Télex Bouchar 350 830 F
B P&F

هكذا من الأصل

étranger

L'ÉPREUVE DE FORCE ENTRE TÉHÉRAN ET WASHINGTON

L'imam Khomeiny menace de faire le procès de « Carter et autres Nixon »

Téhéran (A.F.P.). — Pour la deuxième journée consécutive, des dizaines de milliers d'habitants de Téhéran *sont descendus*, ce vendredi matin 30 novembre, dans les rues pour manifester à l'occasion de l'Achoura, la fête chiite commémorant la mort d'Hussein, fils d'Ali.

Partis des différentes mosquées de la capitale, les cortèges se sont concentrés vers le quartier de l'ambassade des Etats-Unis, occupée par les « *étudiants islamiques* » et autour de l'université voisine.

Parmi les cortèges, précédés des bannières vertes de l'islam et noires du deuil, on a remarqué, comme la veille, de nombreux flagellants qui *ont revêtu sur* leurs habits le linceul blanc maculé d'empreintes sanglantes symbolisant les blessures d'Hussein.

Plus d'un million d'Iraniens avaient participé aux défilés de jeudi de la Tessoua, à l'issue desquels une résolution avait été lue place de la Liberté, « *condamnant par avance toute décision du Conseil de sécurité ou de tout autre organisme de ce genre qui n'agissent que dans le sens du plus fort et ne sont que des jouets dans les mains des superpuissances* ».

L'imam Khomeiny, réagissant jeudi après-midi, à Qom, au discours prononcé par le président Carter au cours de la matinée, a annoncé son intention de demander le procès du président des Etats-Unis après le jugement du chah. « *Nous demanderons qu'après le chah ce soit au tour du président Carter et autres Nixon d'être jugés* », a-t-il dit.

Recevant des journalistes européens à Qom dans l'après-midi de jeudi, l'imam Khomeiny a poursuivi : « *Lorsque Carter va à l'église, ses prières ressemblent à celles du chah quand il allait prier à Meched* (ville sainte dans le nord-est du pays). »

Le président des Etats-Unis est, selon l'imam Khomeiny, « *horrifié* » à l'idée que « *ses crimes puissent être dénoncés* ». Le chef de la révolution iranienne a en outre accusé le président Carter de n'être préoccupé que par sa campagne électorale.

Revenant sur la question du « *procès* » des otages de l'ambassade des Etats-Unis à Téhéran, l'imam a déclaré que si les otages étaient reconnus « *coupables* », ils pourraient toutefois, « *selon l'islam, être pardonnés si l'Amérique nous rend le chah et ses biens* ».

« *Nous aurions aimé*, a-t-il encore déclaré, *que les gouvernements arabes, qui ont vu comment un régime nous a anéantis, nous comprennent et nous appuient, qu'ils ne se rangent pas au côté de l'oppresseur* », et il a regretté que les pays arabes n'utilisent pas l'arme du pétrole.

Evoquant la récente intervention du pape en faveur de la libération des otages, l'imam a demandé : « *Est-ce que Jésus, s'il vivait aujourd'hui, se rangerait au côté de Carter et du chah ?* »

Pour leur part, les étudiants islamiques ont indiqué que le procès des otages deviendrait « *inévitable* » si l'ancien chah est expulsé des Etats-Unis sans être extradé vers l'Iran.

« L'Iran souhaite mettre un terme à l'escalade »

nous déclare M. Ghotbzadeh, nouveau ministre des affaires étrangères

De notre envoyé spécial

Téhéran. — « *Dans l'absolu, et si nous devions faire abstraction de notre opinion publique, je proposerais de libérer les otages, en échange de quoi les Etats-Unis restitueraient à l'Etat iranien la fortune du chah.* » M. Sadegh Ghotbzadeh, le nouveau chef de la diplomatie iranienne, nous fait cette déclaration en réponse à la question : « *Que ferez-vous si le chah quitte New-York pour s'installer dans un pays autre que l'Iran ?* »

Le Conseil de la révolution, auquel appartient M. Ghotbzadeh, avait débattu de cette question, le jeudi *soir 29 novembre*, sans parvenir à définir sa position. La décision du Mexique de ne pas accueillir l'ancien souverain donne un répit inespéré aux dirigeants iraniens, qui se *trouvaient plongés dans un profond* embarras. Comment allaient-ils poursuivre leur campagne contre les Etats-Unis si leur demande d'extradition devenait sans objet ?

Qu'allaient-ils faire des otages ? Les traduire en justice pour espionnage ? Cela indignerait davantage l'*opinion publique mondiale*, sans pour autant conduire à un quelconque compromis avec Washington.

M. Ghotbzadeh poursuit : « *Il n'y a pas de solution rationnelle à ce problème. Notre opinion est en colère, et à juste titre. Théoriquement, l'imam Khomeiny pourrait donner l'ordre de libérer les otages aux occupants de l'ambassade américaine. Mais ces derniers jouissent d'une immense popularité dans le pays. Nous sommes donc contraints de négocier avec eux. J'ai l'intention d'ailleurs d'aller les voir ce vendredi soir (30 novembre) pour leur exposer notre dilemme.* »

Nous avions précédé le chef de la diplomatie iranienne à l'ambassade américaine où l'ayatollah Khoeini, porte-parole attitré des étudiants islamiques, nous a accordé une « interview ». En fait, les questions posées par écrit ont été soumises au comité réuni dans une pièce contiguë, avant que le dignitaire religieux n'ait pu nous transmettre les réponses. Les étudiants, de toute évidence, suivent de très près l'actualité internationale et tracent leur propre politique. Des exemplaires du *Monde* traînent sur une table. Des passages d'articles y sont soulignés, *annotés dans la marge*.

La position des étudiants

L'ayatollah Khoeini, contrairement à l'imam Khomeiny, n'hésite pas à prendre à partie l'Europe des Neuf, la France, en se référant à leurs récentes prises de position concernant l'affaire des otages. Il est catégorique : les captifs ne seront pas relâchés avant le retour du chah en Iran ; ils seront jugés pour espionnage ; en cas d'agression américaine, ils seront exécutés. Notre interlocuteur cependant ajoute *in fine* : « *Cependant la mise à mort des otages n'est que l'une des options que les étudiants se sont fixées.* »

Quel sort serait réservé aux détenus américains si le chah devait quitter définitivement les Etats-Unis ? *La situation s'aggraverait, répond en* substance le porte-parole des étudiants. Il est déjà intolérable que l'on accorde asile et protection à un criminel ; faciliter sa fuite pour le *soustraire à la justice équivaudrait* à une déclaration de guerre. « *L'Iran ne rétablirait jamais plus, vous entendez, le moindre rapport avec les Etats-Unis* », insiste l'ayatollah Khoeini.

On comprend mieux, dès lors, la décision prise par l'imam Khomeiny d'interdire à ses représentants d'assister à la réunion du Conseil de sécurité. M. Ghotbzadeh *nous annonce* qu'il ne se rendra pas à New-York. « *M. Kurt Waldheim*, explique-t-il, *avait rejeté notre requête de convoquer le Conseil de sécurité, mais a jugé bon d'accepter celle des Etats-Unis. Cela a nourri la méfiance des étudiants et du Conseil de la révolution à l'égard d'un organisme qui aurait dû être strictement neutre.* »

Cependant, le chef de la diplomatie iranienne espère que « *le malentendu sera prochainement dissipé* ». « *L'Iran souhaite mettre un terme à l'escalade* », poursuit-il. Il se félicite à ce propos des dernières déclarations du président Carter « *qui a paru exclure, pour le moment du moins, une intervention militaire américaine* ». « *Nous espérons que Jimmy Carter s'engagera résolument sur la voie de la détente ; cela nous aidera à rechercher une solution ; autrement, l'opinion iranienne ne comprendra pas, les étudiants islamiques demeureront inébranlables.* »

« Notre marge de manœuvre est extrêmement réduite »

M. Ghotbzadeh paraît décidé à contribuer à la détente souhaitée. « *Aucune décision n'a été prise concernant la mise en jugement des otages, et je ne pense pas que les procès se déroulent dans un proche avenir* », déclare-t-il. Il poursuivra, pour sa part, ses efforts pour convaincre les étudiants d'autoriser les ambassadeurs en poste à Téhéran à rencontrer régulièrement les détenus. En attendant, il proposera dès ce vendredi soir aux étudiants de permettre au bâtonnier du barreau de Paris, Me Louis Pettiti (1), de rendre visite aux otages « *dans les plus brefs délais* ».

Tant les propos de M. Ghotbzadeh que ceux d'autres dirigeants tenus en privé confirment l'impression que les occupants de l'ambassade américaine exercent un pouvoir politique autonome. « *Notre marge de manœuvre est extrêmement réduite* », se plaint le chef de la diplomatie. « *Savez-vous comment certains de mes collègues qualifient le ministère des affaires étrangères ? L'abattoir...* » Comme ses prédécesseurs, MM. Yazdi et Bani Sadr, M. Ghotbzadeh espère malgré tout « *survivre* » à l'épreuve. Pour cela il compte sur les appuis qu'il croit pouvoir obtenir en Europe, en France tout particulièrement. Certes, il n'est pas satisfait de l' « *attitude réservée* » du gouvernement de Paris — pas plus que de celle de Moscou, — duquel il attend « *un soutien moral, diplomatique, économique* » fondé sur « *l'indépendance nationale et le respect mutuel* ». « *Nous sommes en mesure d'établir avec la France — qui dispose chez nous d'un immense capital des sympathie — des relations très étroites dans tous les domaines* », nous déclare-t-il, avant d'ajouter : « *Nous sommes prêts à liquider le contentieux financier qui sépare nos deux pays, à condition que les entreprises françaises renoncent à exiger l'application littérale de contrats conclus sous l'ancien régime dans des conditions que nous connaissons tous.* » M. Giscard d'Estaing, estime-t-il, aurait dû faire un geste à l'égard de l'Iran : « *geler* » les avoirs du chah et des membres de sa famille en France, car « *ils rendrait ainsi justice au peuple iranien que la dynastie des Pahlavi a pillé* ».

Dans le silence ouaté de son bureau, au sommet du gratte-ciel de la *télévision*, le chef de la diplomatie iranienne parle de compromis financier, de désescalade et de détente. Dans la rue c'est la *vox populi* qui vocifère contre l'*impérialisme américain*, et exige l'extradition inconditionnelle du chah. Deux voies, deux mondes, se démarquent ou se superposent pour projeter l'image d'un pays en proie à ce qui *ressemble fort à une crise aiguë de* schizophrénie.

ÉRIC ROULEAU.

(1) Le bâtonnier Pettiti, que nous avons interrogé, nous a déclaré ce vendredi en fin de matinée n'avoir pas encore été pressenti pour cette mission, mais être disposé à l'accepter « dans l'intérêt d'une solution d'apaisement et de paix ». — (N.D.L.R.)

Le refus du Mexique d'accueillir le chah complique encore la situation

De notre correspondant

Washington. — Le refus opposé par le Mexique au retour de l'ancien chah a été connu trop tard à Washington pour donner lieu à un commentaire officiel, mais *les premières réactions* enregistrées ici sont à la fois surprises et *embarrassées*. Il *était admis*, depuis le début de la crise, que l'ancien souverain avait au moins un asile garanti après son traitement à New-York. Or, la décision du Mexique aura pour premier effet de retarder le départ du monarque déchu, qui devait quitter d'un jour à l'autre son *hôpital de New-York*. Le seul *espoir* réside maintenant dans le président Sadate, qui avait déclaré, au début de ce mois, que l'Egypte était prête à l'accueillir. Si cette promesse n'était plus valable, une nouvelle dimension viendrait s'ajouter à une crise déjà épineuse.

La seule décision annoncée à Washington, jeudi 29 novembre, a été le recours à la Cour internationale de justice, intenté par le Département d'Etat dans l'espoir d'obtenir une décision favorable à la libération des otages. Ce recours *est considéré comme* symbolique, mais il permet aux *responsables américains de confirmer* leur intention, exprimée par M. Carter mercredi, de poursuivre « *toutes les voies de la légalité* » avant d'en venir aux « *autres remèdes* » impliquant l'emploi de la force. Ces remèdes restent encore exclus pour le moment, et la Maison Blanche, comme le Département d'Etat, l'ont confirmé en s'opposant à *une demande formulée par* plus de cinquante représentants pour qui une *date limite devrait* être fixée pour la libération des otages. M. Carter avait écarté mercredi toute idée d'ultimatum et maintiendra certainement cette position au moins jusqu'à la fin du débat du Conseil de sécurité, *prévue* pour samedi, et même pendant au moins quelques jours *après cette date*.

Un moyen de sortir de l'impasse

La démarche auprès de la Cour de *La Haye permet d'occuper le* terrain dans l'intervalle. On sait très bien ici que le tribunal international ne pourra pas se réunir avant plusieurs jours et qu'il n'a aucun moyen d'imposer l'exécution de ses décisions. Mais le recours a permis à M. Vance et à M. Owen, son conseiller juridique, de « mettre en forme » tous les griefs américains, d'énumérer les nombreuses conventions diplomatiques et accords bilatéraux violés par l'Iran, et de demander, en plus de la libération *des cinquante otages* (leur nombre, qui était jusqu'à présent estimé à *quarante-neuf, a été* réévalué du fait de la présence d'un homme d'affaires *américain* parmi les diplomates), des « réparations » non précisées. En outre, une décision de la cour pourrait servir de base, éventuellement, à des sanctions imposées à l'Iran par le Conseil de sécurité si la situation se prolongeait.

Certains font valoir enfin que la saisine de la *Cour de La Haye* pourrait fournir à l'Iran un moyen de sortir de l'impasse si ses dirigeants acceptaient de jouer le jeu et de plaider à leur *tour* leur cause devant les juges internationaux. La Cour n'a pas compétence, *en principe*, pour traiter des affaires criminelles, mais rien ne s'oppose apparemment à ce qu'elle se saisisse du litige concernant la fortune du chah à l'étranger. Cette querelle a déjà fait l'objet d'une plainte déposée en *hâte devant* un tribunal de New-York par des avocats agissant au nom du gouvernement iranien. Ceux-ci, parmi lesquels figure l'ancien sénateur *Abourezk*, connu jusqu'à présent pour son soutien à la cause palestinienne, et qui *se trouve* à Téhéran, demandent à l'ancien chah et à sa femme la bagatelle de 56 milliards de dollars.

En fait, les biens de l'ancien *souverain font l'objet d'estimations* contradictoires. Lui-même assure que sa fortune se situe « *entre 50 et 100 millions de dollars* ». Mais si l'on y ajoute les biens des membres de sa famille, et surtout ceux de la Fondation Pahlavi, dont le siège est à New-York, l'ensemble se chiffre très certainement par milliards de dollars.

La saisie des avoirs du gouvernement *iranien continue* d'autre part de provoquer des remous dans les *milieux* financiers. Tandis que M. Miller a dû admettre, au retour d'une tournée dans les pays arabes, les « *sérieuses préoccupations* » éprouvées par ses interlocuteurs devant ce dangereux précédent, les banques américaines ont durci leur pression sur l'Iran. Au moins quatre d'entre elles, dont la Chase Manhattan, contrôlée par *M. David Rockefeller*, ont *décidé* de « se servir » sur ces avoirs pour se faire rembourser les emprunts consentis dans le passé à Téhéran. En outre, selon le *New York Times*, plusieurs banques européennes et japonaises ont été avisées par leurs partenaires américains qu'un refus de leur part de bloquer à leur tour les avoirs iraniens les priverait du droit de partager les pertes dues au non-remboursement *d'emprunts consentis en groupe* (une menace bien réelle après les avertissements de *M. Bani Sadr* sur le refus de l'Iran d'honorer ses dettes). Autrement dit, on se contente plus ici d'obtenir que les filiales des banques américaines à l'étranger appliquent le gel des avoirs décidé par Washington, mais l'on fait en sorte que les autres banques étrangères soient incitées à faire de même.

Le rôle de M. Kissinger

M. Kissinger a apporté sa contribution à l'historique de la crise. Dans un article publié jeudi par le *Washington Post*, l'ancien *secrétaire* d'Etat répond aux critiques qui lui ont été adressées et se dit *d'accord* pour faire l'unité derrière le président. Il évite d'accuser ce dernier, comme il l'avait fait indirectement dans un discours à Austin (Texas), d'avoir contribué à la baisse du *prestige des Etats-Unis* à l'extérieur. Il précise en même temps qu'il avait été contacté par le gouvernement au sujet du chah dès le début de janvier 1979 : on le chargeait alors... de lui trouver une résidence américaine. M. Kissinger s'y employa avec ses amis Rockefeller et il continue de penser, a-t-il précisé à une chaîne de télévision, qu'aucune crise ne *se serait produite si l'ancien chah* avait été admis aux Etats-Unis dès ses premiers jours d'exil. A la mi-mars en revanche, le gouvernement ne voulait déjà plus de l'ancien souverain, MM. Kissinger et David Rockefeller refusèrent la nouvelle mission qui leur était confiée de le dissuader de demander un visa. L'ancien secrétaire d'Etat ne cache *pas qu'il prit en main* à ce moment, la cause de celui qu'il considère toujours comme un grand ami de l'Amérique. C'est lui qui fit appel au Mexique, non sans demander à cinq reprises, d'avril à juillet, au département d'Etat de lui accorder asile aux Etats-Unis. *Il confirme*, en revanche, n'avoir été pour rien dans la décision d'octobre, époque à laquelle il séjournait en Europe.

M. Kissinger regrette encore que le gouvernement n'ait à aucun moment désigné un intermédiaire pour traiter avec le chah ce qui obligea ce qu'il appelle « *notre groupe* » (M. David Rockefeller, M. McCloy, ancien directeur de *la C.I.A. et lui-même*) à se mettre en avant. Ce parrainage n'était évidemment pas de nature à rehausser l'image de marque de l'ancien souverain auprès des masses iraniennes, ni à faciliter les relations du nouveau régime avec Washington.

MICHEL TATU.

LA COUR INTERNATIONALE DE LA HAYE

La Cour internationale de justice de La Haye a été créée en 1945 et fait partie intégrante des Nations unies.

Elle a succédé à la Cour permanente de justice internationale, qui avait été créée en 1920 sous l'égide de la Société des nations, et cessa de fonctionner en 1939. L' « organe judiciaire principal des Nations unies » est *formé de quinze juges permanents* élus pour neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, qui sont renouvelables partiers tous les trois ans.

La Cour juge des différends d'ordre *juridique* entre Etats. Lorsque ceux-ci y recourent, le jugement rendu par la Cour est obligatoire pour eux. En outre, la Cour donne des avis consultatifs en matière juridique, à la demande de certains organes, en particulier de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité.

Le président de la Cour est Sir Humphrey Waldock (Grande-Bretagne). Elu en février 1979, il avait succédé à M. Jimenez de Arechaga (Uruguay). Son mandat prendra fin en 1982.

La Cour internationale de La Haye a été saisie déjà de nombreux problèmes internationaux, dont celui opposant la Grèce à la Turquie, à propos de la mer Egée (elle s'est déclarée *incompétente*), *la question de* la Namibie, le conflit des pêcheries opposant l'Islande à la Grande-Bretagne, l'affaire des essais nucléaires français (la Cour avait invité la France, en 1973, à s'abstenir de toute expérience dangereuse pour l'*Australie*, suite à quoi Paris avait fait savoir qu'il ne reconnaissait plus la juridiction obligatoire de cette instance ; la Cour avait, par la suite, abandonné ce dossier, la France ayant décidé de ne plus procéder à des essais dans l'atmosphère). La Cour a eu à traiter ou à étudier bien d'autres questions encore, comme celle du Sahara occidental (elle a *préconisé* le respect du principe de l'autodétermination), ou celle du canal de *Beagle*, *opposant* l'Argentine au Chili.

LA MÈRE DU PRÉSIDENT CARTER EN QUÊTE D'UN TUEUR A GAGES

Bow, New-Hampshire (A.F.P.) — Au cours d'une soirée au club *d'hommes de la petite ville de* Bow, dans le New-Hampshire, un des participants a demandé à Mme Carter, la mère du président, ce qu'elle ferait à la place *de son fils pour « traiter avec des fanatiques »* comme l'imam Khomeiny : « *Si j'avais un million de dollars de trop, je chercherais quelqu'un pour le tuer* », a-t-elle répondu. L'assistance s'est alors levée et a applaudi.

MANIFESTATION ANTI-AMÉRICAINE A MANILLE

Manille (A.F.P.). — Les forces de police philippines ont dispersé, vendredi 30 novembre, dans la capitale une violente manifestation de deux cent cinquante musulmans qui voulaient marcher sur l'ambassade des Etats-Unis pour demander l'extradition du chah vers l'Iran. Cent cinquante personnes ont été *interpellées*.

● *A Paris, la délégation iranienne* dirigée par l'ayatollah Modarassi, arrivée mercredi 28 novembre, sera reçue au ministère des affaires étrangères, a *indiqué* le porte-parole du Quai d'Orsay. La date de cette audience n'a pas encore été fixée. La mission qui comprend aussi MM. Hadi et Ahmed Saleh et représente le Conseil de la révolution tient, ce vendredi, une conférence de presse à *l'ambassade d'Iran*, à laquelle devait assister M. Ibrahim Souss, représentant de l'O.L.P. (Organisation de libération de la Palestine).

Israël

● *L'écart social entre les différentes couches de la population israélienne* s'est considérablement accru pendant les deux dernières années. Selon un document publié par l'institution nationale des assurances sociales e tsoumis à la *commission parlementaire* des affaires sociales La part des ménages constituant les deux derniers déciles de la population est revenue de 7,4 % à 6,9 % du revenu global du pays, alors que la part des ménages formant les deux déciles supérieurs est passée de 40,7 % à 42,7 %. Ainsi, 20 % de la population ne dispose que de 6,9 % du revenu national, tandis qu'un autre cinquième en détient 42,7 %. — (A.F.P.)

Le Monde
dossiers et documents
Numéro de décembre
LA C.G.T.
LE MEXIQUE
Le numéro : 3,50 F
Abonnement un an
(dix numéros) : 35 F

Les vrais romans, c'est rudement agréable
François Nourissier
Le Figaro Magazine
PIERRE-JEAN REMY
Cordélia ou l'Angleterre
Gallimard

PROCHE-ORIENT

Le gouvernement ouest-allemand craint d'être entraîné dans la guerre économique américano-iranienne

Le président de la Dresdner Bank, M. Friderich, ancien ministre de l'économie de la R.F.A., a critiqué, le 29 novembre, l'action de la Chase Manhattan Bank dans le conflit américano-iranien et a affirmé que sa banque ne se joindrait pas à la dénonciation par la banque américaine d'un crédit de 500 millions d'eurodollars consenti en janvier 1977 au gouvernement iranien. Selon M. Friderich, une escalade dans la « guerre économique » pourrait entraîner une perte de confiance sur le marché des emprunts en eurodollars.

D'autre part, dans une déclaration le gouvernement de Bonn « regrette » la situation occasionnée par le recours judiciaire de la banque Morgan qui a obtenu la mise en gage de la participation iranienne dans la société mère du groupe Krupp (« le Monde » du 30 novembre).

De notre correspondant

Bonn. — La *saisie-arrêt* prononcée par le tribunal d'Essen sur la participation de 25 % dont l'Etat iranien dispose depuis 1976 dans la « société mère » Friedrich Krupp est encore très loin d'un jugement exécutoire qui aboutirait à transférer la part iranienne à ses créanciers américains. Cette démarche provoque cependant des remous très profonds dans les milieux politiques, financiers et industriels de la République fédérale, car cette dernière est entraînée malgré elle dans la guerre économique entre Washington et Téhéran.

Les spécialistes ouest-allemands avaient déjà été troublés par la décision de l'administration Carter bloquant les comptes bancaires iraniens. A l'occasion d'un voyage aux Etats-Unis, M. Robert Dhom, porte-parole du conseil de la Commerzbank, avait exprimé les craintes que l'on éprouve dans les centres financiers de la R.F.A. En termes dilpomatiques mais néanmoins très clairs, il avait fait savoir, par l'intermédiaire du *Handelsblatt*, que les dirigeants de Washington n'avaient probablement pas pesé toutes les conséquences d'une démarche qui, en suscitant des inquiétudes chez les autres membres de l'OPEP, ne peut qu'affaiblir encore plus la devise américaine.

Dans ce contexte, l'affaire Krupp suscite des inquiétudes très profondes. Dès maintenant d'ailleurs, la complexité du problème apparaît dans le fait que la Morgan Guaranty Trust Company est seulement parvenue à obtenir la saisie-arrêt de la participation iranienne dans la société Krupp de « holdings ». Les difficultés juridiques sont en effet beaucoup plus considérables en ce qui concerne les aciéries Krupp de Bochum, qui sont une société par actions. Il en va de même de la Babcock allemande, dans laquelle les Iraniens sont détenteurs de 25 % du capital. Les porte-parole de cette dernière société soulignent qu'ils ne savent même pas où sont déposés les titres détenus par Téhéran, et qu'il resterait donc à voir quel tribunal allemand ou étranger pourrait éventuellement être compétent pour intervenir dans cette affaire.

Préparer une action concertée du monde occidental

Mais les dirigeants de Babcock soulignent que les développements dans ce domaine pourraient compromettre de façon sérieuse les relations économiques avec l'Iran. La chose serait d'autant plus regrettable que jusqu'ici les autorités iraniennes n'ont pas annulé la commande de quatre chaudières destinées à une centrale électrique en construction à Neka, sur les bords de la mer Caspienne.

De façon plus générale, le sentiment dans les milieux industriels est que la République fédérale, dont l'intérêt manifeste est de maintenir la plus grande liberté dans les échanges internationaux, ne devrait pas se laisser entraîner dans le conflit entre l'Iran et les Etats-Unis. On reconnaît certes que dans la pénible épreuve imposée aux Américains, leurs partenaires et alliés ont pour devoir de manifester clairement leur solidarité. En même temps, toutefois, on estime qu'à cet égard il importe de préparer soigneusement une action concertée du monde occidental plutôt que de recourir aux méthodes d'un *« shérif de Hollywood »* tentant de rétablir le respect de la loi dans un lointain Far-West.

De son côté, le gouvernement ne cache pas ses préoccupations. Il s'est empressé tout d'abord de démentir qu'il ait joué le moindre rôle dans les démarches de la banque américaine dont il n'a été informé qu'après coup. Le ministre des finances, M. Matthöfer, a critiqué cette « intervention hâtive ». Quant au ministre de l'économie, le comte Lambsdorff, il se demande si, à Téhéran, on comprendra que le gouvernement fédéral n'a aucun moyen d'intervenir dans une procédure purement civile.

Les répercussions sur les marchés financiers du monde qui pourraient rapidement prendre une tournure catastrophique si cette guerre économique devait se développer, ne sont pas le seul sujet d'inquiétude dans les milieux gouvernementaux. Ceux-ci se demandent si les Iraniens ne vont pas se lancer sur la voie des représailles en cessant leurs livraisons de pétrole qui constituent 18 % du ravitaillement de la R.F.A. Certains se posent même la question de savoir si les citoyens ouest-allemands résidant en Iran ne risquent pas de se trouver en péril.

JEAN WETZ.

Arabie Saoudite

Selon un dirigeant de l'opposition clandestine

L'attaque de la grande mosquée de La Mecque aurait été le fait de partisans d'une république

L'ataque de la grande mosquée de la Mecque est le fait d'un vatse mouvement clandestin d'opposition partisan de l'instauration d'une République en Arabie Saoudite. Tella est la thèse développée dans une interview accordée jeudi au correspondant de l'agence Reuter à Beyrouth par un opposant saoudien, M. Nasser Al Said.

CSelui-ci, qui s'est présenté comme le président de l'« *Union des peuples de la péninsule arabique* », a affirmé que son organisation n'était pas responsable de l'ataque de la mosquée Haram El Charif. « *Mais*, a-t-il ajouté, *nous soutenons ce mouvement qui est profond et a pour objectif le renversement du régime saoudien et la mise en place d'une République en vue de gérer directement les ressources du pays au bénéfice du peuple.* »

Selon M. Al Said, des troubles se sont produits dans le royaume au moment de la prise de la mosquée, notamment à Medine, dans la région du Nadj et à Dahran, sur la côte est. Les auteurs de l'opération de la Mecque, a-t-il dit, ne sont pas plus des agents d'Israël ou des Etats-Unis que des Frères musulmans (mouvement intégriste musulman) comme certains l'ont avancé.

D'après lui, les assaillants souhaitaient par leur action dénoncer la « corruption » des dirigeants wahabites et la « répression » qui sévit dans le royaume. Dix jours avant l'ataque de la Mecque, les autorités auraient arrêté mille cinq cents opposants environ au sein notamment de l'armée, des services de renseignements et de la polic, a-t-il dit.

« Protester contre la politique d'oppression »

« *L'Union des peuples de la péninsule arabique* », a-t-il encore indiqué, a été créée dans la clandestinité il y a trois ans et lutte pour les libertés démocratiques, notamment le droit syndical.

Cette version des événements de la Mecque semble corroborée par le témoignage d'un pèlerin marocain qui a affirmé, à son retour à Rabat, que l'opération avait été entreprise pour « *protester contre la politique d'oppression dont sont victimes les populations saoudiennes* ».

Dans une déclaration publiée jeudi par le quotidien marocain *Al-Moharir* (opposition progressiste), ce pèlerin, qui affirme avoir assisté à l'invasion de la Mosquée, dément les informations selon lesquelles les « *insurgés* » auraient tenté de contraindre les fidèles à reconnaître leur « Mahdi » (Messie) sous la menace de leurs armes.

Il précise au contraire que l'un des « *insurgés armés* » a pris la parole pour affirmer devant les fidèles que « *cette opération suicide a été menée pour attirer l'attention du monde islamique sur l'oppression dont les populations saoudiennes sont victimes, sur la dégradation économique, morale et sociale que connaît le pays, ainsi que sur la gestion défectueuse des finances publiques par les gouvernants* ». — *(A.F.P.-Reuter.)*

AFRIQUE

LE RÈGLEMENT DU PROBLÈME RHODÉSIEN

Les dernières modalités du cessez-le-feu sont mises au point à la conférence de Londres

De notre correspondant

Londres. — Avançant à cet effet son retour de Dublin, lord Carrington, ministre britannique des affaires étrangères, espère obtenir dès ce vendredi 30 novembre dans l'après-midi l'accord de principe des représentants du Front patriotique sur le cessez-le-feu en Zimbabwe-Rhodésie. La mise au point des détails techniques de l'accord demandera cependant plusieurs jours de négociations délicates, mais les Britanniques estiment que les dernières difficultés pourront être surmontées.

Dans ces conditions, les trois délégations pourraient signer dans le courant de la semaine prochaine l'accord officiel qui permettra l'envoi immédiat à Salisbury d'un gouverneur britannique chargé de tous les pouvoirs administratifs et militaires pendant une période transitoire de deux à trois mois.

Le succès de la négociation de Lancaster House, approchant maintenant de sa treizième semaine, dépend du compromis ébauché au cours des conversations bilatérales entre lord Carrington et les représentants du Front, mais dont on ne connaît pas encore le détail. Les deux plus importants points de désaccord concernent, d'une part, la composition et le rôle du contingent du Commonwealth et, d'autre part, l'organisation du « *dégagement* » des forces militaires en présence. Sur le premier point, il semble que le Front patriotique se contentera d'une force militaire du Commonwealth de mille hommes (et non de plusieurs milliers, comme il l'avait demandé) comprenant des éléments venant également des pays africains du Commonwealth. Mais il n'est pas encore établi si ce contingent se bornera à un simple rôle de surveillance. Les Britanniques ne veulent pas élargir son rôle à celui d'une force d'intervention par crainte d'être entraînés directement dans d'éventuelles hostilités.

La difficulté majeure concerne le rassemblement des guérilleros. Le Front partiotique refuse énergiquement que ceux-ci soient regroupés, comme le prévoient les Britanniques, dans quinze emplacements assimilés par lui à des « *camps de la mort* ». La force des unités de combattants, dit-il, réside dans leur mobilité et elles se trouveraient gravement désavantagées face aux troupes régulières, surtout si celles-ci continuaient d'être déployées dans le pays et non confinées dans leurs casernes. Apparemment, les Britanniques ont trouvé une formule qu'ils n'ont pas encore révélée et qui serait de nature à apaiser les craintes du Front.

Londres insiste, de son côté, pour que le nombre des guérilleros soit clairement établi avant l'exécution du cessez-le-feu et souhaite obtenir la participation des pays voisins (Mozambique, Zambie, Botswana) pour empêcher les infiltrations le long de leurs frontières. Ils acceptent, en fait, les arguments du gouvernement de Salisbury craignant que de nombreux combattants refusant de se laisser rassembler ne « *disparaissent dans la nature* » avec leurs armes en vue de les utiliser ultérieurement.

En définitive, la discussion entre militaires des modalités techniques d'exécution du cessez-le-feu s'annonce encore plus délicate que celle menée par les diplomates.

HENRI PIERRE.

Tunisie

L'U.G.T.T. DÉCIDE DE « GELER » SES RELATIONS AVEC LA CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS LIBRES.

(De notre correspondant.)

Tunis. — La centrale syndicale tunisienne U.G.T.T. a décidé, le jeudi 29 novembre, de « geler » ses relations avec la Confédération internationale des syndicats libres (C.I.S.L.) et de soumettre la question de sa désafiliation à son prochain congrès.

Cette décision, qui n'a pas été expliquée officiellement, n'a toutefois rien de surprenant, la C.I.S.L. n'ayant jamais reconnu l'équipe qui a remplacé l'ancienne direction syndicale évincée après les émeutes du 26 janvier 1978, à Tunis. Bien plus, elle a continué de proclamer en toutes occasions qu'elle considérait l'ancien secrétaire général, M. Habib Achour, en résidence surveillée à son domicile depuis le 3 août, et ses collaborateurs, dont quatorze purgent encore des peines de trois à dix ans de prison, comme la « *seule et légitime* » direction de la centrale.

Cette attitude a d'autant plus mécontenté les responsables actuels de l'U.G.T.T. qu'ils ne jouissent pas non plus sur le plan intérieur d'une très large audience parmi les travailleurs. Le douzième congrès de la C.I.S.L., qui s'est tenu à Madrid du 19 au 23 novembre, n'a fait qu'accentuer cette irritation et les a très vraisemblablement incités au « gel » qui vient d'être décidé.

En effet, deux membres de l'ancienne direction — en liberté — représentaient officiellement l'U.G.T.T. à ce congrès qui a réélu M. Habib Achour, vice-président de la C.I.S.L. et ont demandé a gouvernement unisien la « *libération immédiate* » des syndicalistes détenus ainsi que le « *plein respect* » des libertés syndicales. — M. D.

MEUBLES D'ART CHINOIS
DÉCOR
LAQUE
entièrement faits main :
Meubles pour Hi-Fi. Télé et nombreuses TABLES BASSES
sélectionnés par
Atighetchi
4, RUE DE PENTHIEVRE, 75008 PARIS
METRO MIROMESNIL
TEL : 265.90.44 +

A l'attention de tous les Iraniens :

Un référendum sur la constitution de la République Islamique d'Iran promulguée par le Conseil de la Révolution doit avoir lieu en Iran et à l'étranger. Ainsi ce référendum aura lieu à l'Ambassade d'Iran (4, avenue d'Iéna, 75116 Paris) pendant deux jours (dimanche 2 et lundi 3 décembre - 11 et 12 Azar) de 8 heures du matin à 20 heures.

Tous les Iraniens habitant en France et au Portugal (qui est dans la circonscription de cette Ambassade) sont donc invités à venir voter aux jours indiqués pour accomplir leur devoir de citoyens iraniens et musulmans, munis d'une pièce d'identité ou de leur passeport.

Ambassade de la République Islamique d'Iran.

Le conflit du Sahara occidental

LE « COMITÉ DES SAGES » DE L'O.U.A. SE RÉUNIRA LES 4 ET 5 DÉCEMBRE A MONROVIA

Monrovia *(A.F.P.)*. — Le « comité des sages » de l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.) sur le Sahara occidental se réunira les 4 et 5 décembre prochain à Monrovia (Libéria), a confirmé jeudi 29 novembre le ministre libérien des affaires étrangères, M. Cecil Dennis, au cours d'une conférence de presse.

Cette déclaration a coïncidé avec l'arrivée à Monrovia du ministre marocain des affaires étrangères, M. M'Hamed Boucetta, porteur d'un message du roi Hassan II à M. William Tolbert, président du Libéria et président en exercice de l'O.U.A.

Au cours de sa conférence de presse, M. Dennis a estimé que le président algérien, M. Chadli Bendjedid, le secrétaire général du Front Polisario, M. Mohamed Abdelaziz, « *et toutes les parties intéressées dans le conflit du Sahara occidental, y compris la Mauritanie* » seraient présents à Monrovia.

Zaïre

Kinshasa va recevoir 334 millions de dollars pour rééquilibrer sa balance des paiements

De notre correspondant

Bruxelles. — Alors qu'elle s'était ouverte dans un climat de malaise, la conférence internationale sur le Zaïre s'achève dans l'euphorie. « *C'est un succès, les Zaïrois en sont fiers* », a commenté M. Bokana, ministre du plan et chef de la délégation zaïroise, le jeudi 29 novembre, à l'issue de deux jours de travaux au palais d'Egmont. Plus nuancé, le président belge de la conférence, l'ambassadeur Ernemann, a déclaré : « *Le bilan de la réunion est plus positif que prévu.* »

On redoutait l'échec pour plusieurs raisons. Parce que l'Occident, depuis la fin de la guerre du Shaba, avait d'autres préoccupations (le Proche-Orient et l'affaire iranienne), et qu'en Belgique des voix s'étaient élevées pour réclamer la fin de tout soutien au Zaïre.

Les socialistes flamands avaient tenté il y a à peine une semaine, après les révélations rapportées par la Fédération internationale des droits de l'homme sur un « massacre au Kasaï », de faire reporter la concertation jusqu'à la publication du rapport d'une commission d'enquête.

La conférence de Bruxelles marquera sans doute un tournant dans l'assistance accordée au Zaïre. C'est au lendemain de la première guerre du Shaba, en juin 1977, que le chef de l'Etat zaïrois avait lancé l'idée d'un vaste programme d'aide extérieure. Il fallut cependant une seconde invasion de l'ancien Katanga pour que le « plan Mobutu » trouve un écho. Les 13 et 14 janvier 1978 se réunissait à Bruxelles, sous l'égide de la Belgique, la première conférence suivie d'une deuxième, les 9 et 10 novembre 1978. Y participaient les « amis » du Zaïre, dont la Belgique, la France, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne fédérale, les Pays-Bas, l'Italie, le Canada, le Japon, l'Iran, ainsi que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et la Communauté économique européenne.

Téhéran n'était pas à cette troisième rencontre, en revanche, la Grèce, le Grand-Duché de Luxembourg et le Maroc y avaient envoyé des observateurs.

En juin 1978, les participants avaient demandé avant toute aide, un effort d'assainissement sur tous les plans : une démocratisation du régime, la lutte contre la corruption, plusieurs mesures économiques et la réorganisation de certains services publics essentiels. Aujourd'hui, les participants ont reconnu qu'un effort considérable avait été fait dans tous ces domaines. Le Zaïre s'est réconciliée avec l'Angola, a normalisé ses relations diplomatiques avec l'U.R.S.S. et la R.D.A., une amnistie a été décrétée pour les exilés politiques, un meilleur équilibre monétaire et financier a été atteint grâce à une dévaluation de 62,5 %, et enfin le secteur minier a été réorganisé. Ces différentes réalisations exposées à Bruxelles par les avocats du Zaïre et au cours du voyage du président Mobutu à Washington en septembre, ont mis fin à beaucoup de réticences.

Les occidentaux ont donc décidé de passer du stade des promesses à celui des engagements pour rééquilibrer la balance des paiements, gravement affectée. Ils accordent au Zaïre 334 millions de dollars (128 millions en 1979 et 206 en 1980). Le déficit de la balancedes paiements se monte à 422 millions de dollars pour 1980. Cette aide ne comprend ni les droits de tirages spéciaux accordés par le Fonds monétaire international ni l'assistance directe promise par l'Arabie Saoudite lors de la deuxième conférence sur le Zaïre en novembre 1978. Les Etats-Unis accorderont 59 millions de dollars pour 1979 et 26,8 millions de dollars pour 1980, la Belgique 21,4 millions de dollars en 1979 et 39,9 millions de dollars en 1980. La participation exacte de la France n'est pas précisée.

Les résultats de la conférence ont été accueillis avec satisfaction à Bruxelles, où l'on souhaite que la Belgique mette le plus tôt possible fin à son rôle de coordonnateur.

PIERRE DE VOS.

Lesotho

Le gouvernement accuse Pretoria de soutenir l'opposition interdite

De notre correspondante

Johannesburg. — Le gouvernement du Lesotho a accusé l'Afrique du Sud de soutenir le Parti du congrès clandestin ou Basotho Congress Party (B.C.P.), auteur d'une série d'attentats cette année. Dans un communiqué diffusé le mercredi 28 novembre, le premier ministre, le chef Leabua Jonathan, a aussi déclaré que des armes d'origine sud-africaine avaient été trouvées entre les mains des partisans du B.C.P.

Dans le passé, à plusieurs reprises, Radio-Lesotho s'est étonnée de voir la facilité avec laquelle les militants du B.C.P. traversent la frontière du royaume Englave et trouvent refuge dans la province de l'Etat libre d'Orange, en territoire sud-africain.

Le gouvernement de Pretoria ne serait pas fâché de voir le premier ministre Jonathan confronté à des difficultés politiques intérieures. L'attitude de ce dernier l'agace particulièrement depuis que ce petit royaume étroitement dépendant de l'Afrique du Sud (60 % de sa population active est employée dans les mines et les usines du pays de l'apartheid), tente de relâcher ses liens et lance des appels d'aide à la tribune des Nations unies, fustigeant la politique de son puissant voisin : ainsi, malgré des mises en garde de la presse progouvernementale sud-africaine et une autre, à peine voilée, du premier ministre, M. Pieter Botha, le chef Jonathan a établi des relations diplomatiques avec Cuba. En outre, le Lesotho accueille plusieurs centaines de réfugiés politiques sud-africains, particulièrement de jeunes Noirs en fuite depuis les révoltes de 1976-1977.

Il reste cependant à prouver l'allégeance du B.C.P. à Pretoria. Le mouvement, qui existait avant l'indépendance, était connu pour son opposition à la ségrégation raciale, et ses aspirations étaient, il y a quelques années encore, socialisantes. Son président, M. Ntsu Mokhehle, serait en Zambie, et on a beaucoup parlé pendant un temps de militants du B.C.P. qui étaient entraînés à la guérilla dans des camps en Tanzanie.

Un lourd contentieux sépare le B.C.P. du Basotho National Party (B.N.P.) du chef Jonathan. En 1970, ce dernier annula les élections que le B.C.P. semblait gagner, clamant que l'opposition avait commis des irrégularités et forcé les gens à voter pour elle. L'état d'urgence alors décrété est toujours en vigueur et la Constitution demeure suspendue. En 1974, à la suite d'une insurrection, le chef Jonathan écrasa le B.C.P., sans doute avec une aide sud-africaine.

Le B.C.P. a effectué cette année des attentats contre des installations électriques, des postes de police, et même le siège du B.N.P. à Maseru. La semaine dernière, vingt hommes armés ont attaqué un poste de police dans le nord du pays et auraient tué un chef tribal.

D'après des témoignages de familles ayant fui le Lesotho au cours des derniers jours (*le Monde* des 28 et 29 novembre), le gouvernement de Maseru aurait répliqué en envoyant sa police paramilitaire dans les villages connus pour leurs sympathies avec le B.C.P. Malgré les démentis gouvernementaux, plusieurs réfugiés affirment avoir vu la police abattre systématiquement des membres de leurs familles et brûler des villages. Les évaluations varient entre huit et cinquante morts et il y aurait une centaine de réfugiés dans les fermes blanches de l'Etat libre d'Orange.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

هكذا من الأصل

EUROPE

Portugal

LES ÉLECTIONS DU 2 DÉCEMBRE

L'alliance de droite espère profiter du mécontentement de la population

Lisbonne. — Le bloc de droite — sociaux-démocrates, centristes, monarchistes et réformateurs, regroupés dans l'Alliance démocratique — monte avec enthousiasme à la conquête du pouvoir. Les socialistes, sur la défensive, mais emmenés par un Mario Soarès à l'optimisme inaltérable, entendent maintenir l'essentiel de leurs gains d'avril 1976, date des dernières élections législatives. Les communistes, sereins et très organisés, espèrent progresser de manière sensible. L'extrême droite applaudit bruyamment dans la coulisse les champions de *l'Alliance*, les groupuscules de l'extrême gauche révolutionnaire font de la figuration et n'attendent rien de bon. Telles sont les positions des formations politiques portugaises à quarante-huit heures des élections du 2 décembre.

De notre envoyé spécial

L'Assemblée de la République, élue le 25 avril 1976, a été dissoute le 11 septembre 1979 par le chef de l'Etat, le général Eanès, qui ne voyait pas d'autre solution compte tenu de la crise *politique* permanente depuis juillet 1978 et la chute du gouvernement socialiste de M. Soarès. Les électeurs doivent désigner dimanche deux cent cinquante députés d'une nouvelle Assemblée — au lieu des deux cent soixante-trois dans la précédente — qui vivra moins d'un an. Les élections législatives « normales » *doivent en effet avoir lieu* de toute façon à l'automne 1980. Il s'agit donc, le 2 décembre, d'un scrutin dit « intercalaire » ; son importance est cependant très grande.

En effet, les Portugais n'ont pas donné leur sentiment depuis trois ans et demi, et un demi-*million d'entre eux n'ont jamais* voté. Les rêves ou les espoirs suscités par la révolution d'avril 1974 se sont estompés, bien que les nationalisations et la réforme agraire demeurent des réalités solides encore que contestées ou décevantes. Mais la crise économique — héritage tout à la fois de l'immobilisme salazariste et des premières années *turbulentes* de la révolution — a durement frappé la population. Le niveau de vie moyen a régressé d'environ 10 % depuis trois ans. Le taux de chômage est estimé à 15 %.

Si l'austérité n'est pas visible, c'est que les Portugais sont frugaux *et que les familles se serrent* les coudes. Mais ce qui l'emporte, apparemment, c'est un phénomène de « ras-le-bol » à l'égard de la classe politique en général. Dans ce contexte, il n'est pas certain que les mesures « sociales » (hausse des retraites et allocations, déplafonnement des salaires, baisse du taux d'escompte) décrétées *le 22 novembre* dernier par un conseil des ministres exceptionnellement présidé par le général Eanès soient suffisantes pour emporter leur adhésion. Ce « paquet social », qui prévoit en même temps une lutte accrue contre le chômage et l'inflation, aurait d'ailleurs provoqué la démission virtuelle du jeune ministre des finances, M. Souza Franco, qui juge ces mesures irréalistes et démagogiques.

Les Portugais s'apprêtent sans doute, en votant, à exprimer d'une manière ou d'une autre, leur mécontentement latent plutôt qu'à se prononcer sur des programmes qui, de la gauche à la droite, sont *tous* démocratiques, progressistes et sociaux. Dans « l'Alentejo », les candidats de l'Alliance promettent même de donner la terre aux paysans...

Pourtant, le scrutin du 2 décembre va donner le ton à l'année 1980 marquée par des législatives et une élection présidentielle. Toute la stratégie du général Eanès pour sa réélection risque d'être remise en cause par le nouveau rapport de *forces* politiques. Le chef de l'Etat est sèchement critiqué par les leaders d'une droite qui parle de bousculer certaines des réalisations de la révolution d'avril. Un succès trop net de l'Alliance placerait *le* général Eanès dans une posture délicate. Les dirigeants du bloc de droite proclament bien haut, d'autre part, leur volonté de donner un cours radicalement différent aux affaires. « *Mais nous ne prendrons la direction du gouvernement que si nous obtenons la direction du gouvernement que si nous obtenons la majorité absolue à la nouvelle Assemblée* », a précisé M. Sa Carneiro, leader d'un parti social-démocrate qui a frappé en vain depuis cinq ans à la porte de l'Internationale socialiste (la place étant solidement occupée par M. Mario Soarès) et qui, allié aujourd'hui au centrisme de M. Freitas do Amaral, fait figure de principal champion d'un conservatisme revanchard et agressif aux subtilités portugaises...

Dénoncé comme le principal responsable de la crise, M. Soarès fait front avec sérénité mais certains de ses lieutenants paraissent moins assurés. Le dirigeant socialiste préside ce vendredi le dernier meeting de masse de la campagne, au Palais des sports de la capitale. Un thème : la défense des libertés menacées. De son côté, M. Cunhal est souriant et détendu. Il a pu, pour la première fois depuis cinq ans, tenir des réunions électorales importantes au-delà de Porto, dans ce Nord traditionnellement pointilleux, catholique et anticommuniste.

MARCEL NIEDERGANG.

LES PARTIS EN PRÉSENCE

6 908 111 électeurs inscrits (500 000 de plus qu'en 1976) doivent, le 2 décembre, élire 250 *députés* de l'Assemblée de la *République*. L'*Assemblée* élue le 25 avril 1976 comprenait 263 députés. Elle a été dissoute le 11 septembre 1979 par le président de la République, le général Ramalho Eanes.

Voici les partis en présence :

● FORMATIONS DEJA REPRÉSENTÉES AU PARLEMENT :

Union démocratique populaire (*U. D. P.*), extrême gauche, 1 député ;

Alliance du peuple uni (APU), *formée du parti communiste*, 40 *députés*, et du Mouvement démocratique portugais ;

Parti socialiste portugais, 104 *députés* ;

Alliance démocratique, formée du parti social-démocrate, 42 *députés* ; du Centre démocratique et social, 40 députés, et du parti populaire monarchiste.

● *FORMATIONS NON REPRÉSENTÉES AU PARLEMENT* :

P. T. (Projet travailliste) ;

P. D. C. (Parti de la démocratie chrétienne) ;

U. G. D. S. (Union de la gauche pour une démocratie socialiste) ;

P. S. R. (parti socialiste révolutionnaire) ;

POUS (Parti ouvrier d'unité socialiste) ;

P. C. T. P. - M. R. R. P. (parti communiste des travailleurs portugais) ;

O. C. M. L. P. (Organisation communiste, marxiste-léniniste portugaise).

Union soviétique

UN MYSTÈRE ÉCLAIRCI

(De notre correspondant.)

Moscou. — *L'arrêt des exportations soviétiques de titane — métal qui symbolise les techniques de pointe — depuis le début de cette année a provoqué de nombreuses interrogations : l'U.R.S.S. était-elle confrontée à des difficultés de production ? Stockait-elle ce métal précieux pour spéculer sur les marchés internationaux ? Ses besoins militaires avaient-ils brusquement augmenté dans des proportions telles qu'elle ne puisse plus fournir ses clients habituels ? Une petite dépêche de l'agence Tass du jeudi 29 novembre ramène le problème à de plus justes proportions et fournit peut-être un début d'explication. Les Soviétiques vont ériger un monument à la mémoire du cosmonaute Youri Gagarine sur la perspective Lénine, à Moscou, qu'il emprunta le 14 avril 1961 au retour de son vol historique. Ce monument sera en titane coulé avec un socle de tôle de titane. Le mémorial aura au total quarante mètres de haut, y compris un piédestal en marbre, la statue du cosmonaute mesurant douze mètres à elle seule.*

Qui a dit, au dernier plénum du comité central du P.C. soviétique, qu'il fallait économiser les ressources rares et faire une chasse impitoyable au gaspillage du métal ? — D. V.

● *Le Danemark* proposera d'ajourner à six mois la décision de l'OTAN sur la modernisation des armes nucléaires en Europe, a annoncé, mardi 27 novembre, au Parlement de Copenhague, le ministre danois des affaires étrangères, M. Olesen. — *(A.F.P.)*

Albanie

Tirana entend « compter sur ses propres forces » pour assurer son développement économique

De notre correspondant en Europe centrale

Vienne. — Ceux qui continuent de penser que l'Albanie va modifier son orientation et se tourner vers l'Est ou vers l'Ouest parce que la Chine lui a coupé les vivres se trompent lourdement. C'est ce qu'a déclaré en substance, le mercredi *28 novembre* à Tirana, M. Mehmet Chehu à l'occasion des fêtes du trente-cinquième anniversaire de la libération. Le chef du gouvernement albanais a ainsi réaffirmé avec force la farouche politique d'indépendance de son pays, qui ne saurait, à ses yeux, être assimilée à une volonté d'isolement.

Les difficultés économiques qu'a connues cette année l'Albanie à la suite de l'arrêt total de l'aide chinoise et du tremblement de terre du 15 avril justifieraient pourtant amplement de la part du gouvernement de Tirana qu'il s'ouvre vers l'extérieur pour chercher les appuis financiers et commerciaux qui lui font défaut. Mais, en ce domaine, la direction albanaise reste fidèle à sa ligne consistant à « *compter sur ses propres forces* » pour assurer le développement économique. « *L'Albanie ne tendra jamais la main à personne, à aucun pays capitaliste ou révisionniste, pour mendier la charité ou réclamer des crédits* », a dit M. Chehu, qui a ajouté avec fierté : « *L'Albanie est le seul pays au monde qui n'ait pas de dettes extérieures ou intérieures.* »

Alignant des pourcentages de croissance (production industrielle : + 9 % en 1979 par rapport à 1978 ; production agricole : + 12 % ; revenu national : + 15 %) destinés à faire apparaître son pays comme un îlot de prospérité dans un monde en crise, M. Chehu a porté un jugement inquiet sur la situation internationale. « *La tension qui règne aujourd'hui en Europe et dans le monde n'a jamais été aussi aiguë depuis la guerre* », a-t-il déclaré, et la crise que connaissent les pays capitalistes n'est pas moins grave que celle de *1929-1933*, « *elle est même plus profonde* ». Les responsables de cette situation sont, selon lui, les deux superpuissances et la Chine. Le chef du gouvernement a eu à l'égard de cette dernière des mots très durs.

« *La nouvelle alliance sino-américaine et l'activité agressive expansionniste et d'incitation débridée à la guerre des impérialistes chinois en diverses régions du monde, constituent un nouveau et sérieux danger pour le destin des peuples et des pays qui aiment la paix et augmentent les éléments d'insécurité dans le monde* », a affirmé M. Chehu, qui a condamné une nouvelle fois l' « *agression barbare* » de la Chine contre le Vietnam ainsi que « *la clique fasciste de Pol Pot* ». Le chef du gouvernement albanais ne s'est pas prononcé sur l'actuel conflit khméro-vietnamien, mais il a précisé que son pays « *condamnait toute sorte d'agression contre tout Etat* », ce qui peut passer comme une révision de l'attitude de soutien que Tirana avait, au début, accordée à Hanoï.

Enfin, à propos de l'Iran, M. Chehu, confirmant la sympathie déclarée de la presse albanaise pour les dirigeants actuels de Téhéran, a salué « *la détermination et le courage* » du peuple auquel il a souhaité « *succès dans la défense de son indépendance à l'égard des deux superpuissances* ».

MANUEL LUCBERT.

TROUVEZ LA POUPÉE QUI PARLE A UN PRIX QUI VOUS LAISSERA COI.

En Angleterre les jouets ne sont vraiment pas chers. Tout le monde le sait. Mais on ne sait pas toujours ou les trouver. Seajet résoud le problème. A l'embarquement, plusieurs guides d'achats dans Londres sont remis gratuitement. Comme ça, on sait tout de suite où trouver tous les jouets. Alors le week-end prochain, faites vos achats de Noël. 7 h à St-Lazare : c'est le 1er vol Seajet. En fin de matinée au cœur de Londres. Et seulement pour 170 F. Vous voyez avec Seajet, c'est facile de trouver des cadeaux à des prix qui font plaisir. Renseignements au 742.77.91 ou à votre Agence de Voyages.

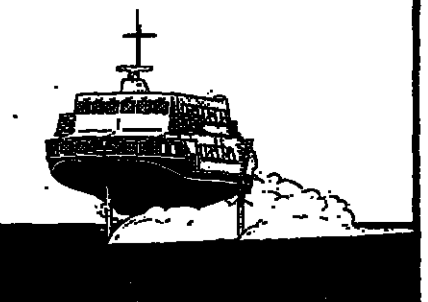

SEAJET
L'autre façon de s'envoler pour Londres.

Jusqu'au 29 décembre
Pendant toute la durée des travaux d'embellissement, La Place Clichy vous fait un cadeau exceptionnel :
20 % sur toute sa collection 79 de tapis d'Orient.

Profitez dès maintenant - et en toute sécurité - de cette offre faite par un véritable spécialiste expert, portant sur une collection complète de pièces originales puisées aux meilleures sources de l'artisanat d'Orient : de l'Himalaya à Istambul, plus de 600 tapis noués main.

A LA PLACE CLICHY
93, rue d'Amsterdam, Paris 8e – Tél : 387.54.20
SPÉCIALISTE AGRÉÉ PAR LE CLUB DÉCOUVERTE DU TAPIS D'ORIENT.

Expéditions
NORD/SUD YEMEN
3 circuits originaux
10 à 14 jours
7200 à 9600 F
documentation sur demande
EXPLORATOR
16, place de la Madeleine
75008 Paris. Tél. : 266.66.24

L'ALFASUD SUPER 1,5, PRÉPARATION SFAM.*
VOLANT EN BOIS, MONTRE DIGITALE, FILET NOIR LATÉRAL, BAGUETTE SFAM DE PROTECTION LATÉRALE, POT D'ÉCHAPPEMENT DOUBLE CHROMÉ, STORE EXTÉRIEUR DE LUNETTE ARRIÈRE.
TOUT EST COMPRIS DANS LE PRIX : 34 572 F CLÉS EN MAIN.

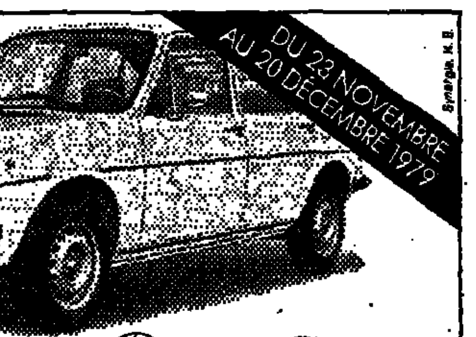

*Offre valable également pour l'Alfasud Ti 1,5 : 36 102 F clés en main.
SFAM FRANCE : 23, boulevard de Courcelles 75008 Paris. Tél. 563 02 50. 40 ter, avenue de Suffren 75015 Paris. Tél. 734 09 75. Alfa Romeo

ASIE

Chine

L'ASSEMBLÉE NATIONALE RÉCLAME DES « MESURES APPROPRIÉES » POUR INTERDIRE L'AFFICHAGE SUR LE « MUR DE LA DÉMOCRATIE ».

Pékin *(U.P.I., A.F.P., A.P.)*. — Le comité permanent de l'Assemblée nationale chinoise a demandé, à l'issue d'une réunion le 29 novembre, que des *« mesures appropriées » soient prises par* la municipalité de Pékin afin d'interdire l'affichage sur le *« mur de la démocratie »* Chine nouvelle indique que cette décision a été prise par consensus par le comité permanent parce que le mur du carrefour Xidan était *« utilisé par certains comme une plate-forme pour mener des activités illégales troublant l'ordre social et affectant négativement l'application sans heurts du mouvement de modernisation » (le Monde* du 29 novembre). Trois nouvelles affiches ont cependant été apposées *jeudi sur* le mur. L'une affirme que quatre mille personnes ont été massacrées durant l'été et l'automne 1968 au cours d'une campagne menée pendant la *révolution* culturelle, dans un district de la province du Guangxi.

Chine nouvelle a d'autre part *confirmé*, le 29 novembre, la validité de toutes les lois et de tous les décrets adoptés depuis la fondation de la République populaire et qui ne sont pas dépassés *par la nouvelle Constitution* et le code pénal promulgués, en mars 1978, par la cinquième Assemblée nationale. Cette confirmation touche en particulier les décrets-lois de 1951 concernant la répression des *« contre-révolutionnaires »*, qui ont été récemment appliqués pour condamner le jeune dissident Wei Jingsheng à quinze ans de prison.

Le Quotidien du peuple a, d'autre part, lancé, jeudi, un cri d'alarme devant l'âge élevé de certains hauts dirigeants et a appelé au remplacement d' *« urgence »* de cette *« gérontocratie »* dans *« l'intérêt de la modernisation du pays ». « Il est totalement erroné de mépriser les vieux cadres »*, a indiqué l'éditorialiste du journal du P.C., qui a fait leur éloge, mais certains sont *« d'un âge avancé et de faible santé »*, a-t-il ajouté.

A LA SUITE DE DÉMARCHES RÉPÉTÉES

Hanoï autorise le rapatriement de tous les Français d'origine vietnamienne

Un premier groupe de quatre cent cinquante Français d'origine vietnamienne arrivera à Orly par vol spécial en provenance de Ho-Chi-Minh-Ville, samedi 1er décembre, à 9 heures, à Orly — et non pas vendredi comme il a été indiqué dans nos dernières éditions du 30 novembre, — où il sera accueilli par M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères, déclare un communiqué du Quai d'Orsay.

Le *gouvernement* de la République socialiste du Vietnam, ajoute le communiqué, vient en effet « d'autoriser le départ pour la France de tous les Français d'origine *vietnamienne demeurés* sur place et de leurs dépendants ».

Cette décision, qui fait suite à des démarches répétées depuis plusieurs années, concerne mille deux *cents personnes* qui seront rapatriées avant les fêtes de fin d'année.

Le communiqué précise en outre que le retour en France d'un certain nombre de ressortissants vietnamiens ayant des liens spéciaux avec la France a été par ailleurs accepté par les autorités vietnamiennes et s'effectuera prochainement. Il s'agit de Vietnamiens désireux de s'établir en France en raison des fonctions qu'ils avaient occupées dans des entreprises publiques ou *semi-publiques* françaises et pour lesquels se pose un problème de regroupement familial. Cette décision concerne environ trois cents cas familiaux.

UNE DÉCLARATION DU P.C.F.

Le gouvernement français prend toute sa place dans *« la campagne indigne et insupportable »* menée contre le Vietnam, affirme une déclaration du bureau politique du P.C.F. du *29 novembre. Le bureau politique* ajoute :

« Le gouvernement français participe aux manœuvres déshonorantes qui font encore du tortionnaire Pol Pot le représentant du peuple cambodgien à l'ONU. Il refuse de reconnaître le gouvernement légal du Cambodge. Il vient de franchir une nouvelle étape en recevant en France, comme le demandait le P.S., Sihanouk, qui ne dissimule pas sa volonté de voir se développer la guerre dans son propre pays. Giscard d'Estaing rêverait-il de faire comme en Centrafrique et porter au pouvoir une combinaison politique pro-occidentale ? Le gouvernement giscardien fait ainsi jouer par intérêt de classe, à notre pays, un rôle indigne de la France.

» Il faut contraindre le gouvernement français à reconnaître le gouvernement du Cambodge et à apporter une aide désintéressée à la reconstruction du pays. Il faut que la France agisse auprès de la C.E.E. pour que celle-ci reprenne l'aide alimentaire au Vietnam, scandaleusement interrompue. »

Laos

Vientiane souhaiterait renouer ses relations diplomatiques avec Paris « sur des bases nouvelles »

De notre envoyé spécial

Vientiane. — Après le départ des conseillers américains et de leurs collaborateurs laotiens *d'extrême droite*, et après la prise du pouvoir par les communistes du Pathet-Lao, les nouveaux dirigeants avaient pris ombrage du reste d'influence de l'ancienne *puissance coloniale*. Le comportement de certains représentants de la diplomatie française avait été jugé *« inamical »* et même, dans certains cas, *« offensant »*.

D'autres Français avaient été soupçonnés d'encourager et de favoriser matériellement des départs à l'étranger. La France, pour sa part, n'a pas toujours accepté de plein gré les réalités nouvelles ni le remplacement progressif de son influence culturelle et de ses intérêts économiques par ceux du Vietnam et de l'Union soviétique. Elle avait pourtant soutenu, pendant *toute* la période de la guerre américaine, *le régime* de Vientiane. Dans les jardins de l'ambassade de France, la statue d'Auguste Pavie, symbole de la colonisation, apparaissait à certains dirigeants laotiens *comme révélatrice* d'une attitude passéiste. Bref, de maladresses en mesquineries la querelle s'était envenimée jusqu'à la rupture, dont chaque partie tient l'autre pour responsable. Les Laotiens préfèrent considérer cette rupture comme une simple *« suspension des relations »*, ce qui éviterait d'avoir recours à une renégociation en cas de volonté réciproque d'un rétablissement.

Pour sa part, le *gouvernement* français paraît peu enclin à renouer avec la jeune République démocratique et populaire.

La statue de Pavie a quitté son piédestal. *Le gouvernement* de Vientiane, après avoir réglé de vieilles dettes réclamées par la France et remis à la garde de la République fédérale d'Allemagne (chargée des *intérêts* de la France) tous les bâtiments officiels français, a fait parvenir depuis quelques mois, par divers canaux diplomatiques, des signaux en direction du Quai d'Orsay, indiquant qu'il n'était *pas opposé à un rétablissement* des relations *« sur des bases nouvelles »* et suggérant un *« geste »* de la part de la France. Personne ne paraît savoir exactement de quel genre d'initiative il est question, mais on sait que les autorités de Vientiane n'ont guère apprécié la créatio nà Perpignan d'un *« gouvernement laotien en exil »* rassemblant d'anciens dirigeants de la droite et qu'il s'inquiète également des activités politiques des exilés laotiens en France. Cela étant, et malgré le ton accommodant des dirigeants laotiens, les démarches entreprises se sont heurtées au Quai d'Orsay à des fins de non recevoir *sans nuances*, assure-t-on ici de sources informées qui ajoutent : *« Pour la France, le Laos ne semble plus exister. »*

R.-P. PARINGAUX.

LE DRAME CAMBODGIEN A FR 3

Les naufragés de la forêt

Rarement documentaire nous a montré avec autant de profondeur et d'émotion l'horreur et la complexité du drame qui s'est abattu sur le peuple cambodgien. Des images superbes mais sans esthétisme retracent la mort lente de ces réfugiés éparpillés sur une terre inhospitalière qui, prostrés, meurent de faim, de soif, de maladie et surtout de désespoir. Gérald Mury et Yvan Butler, de la télévision suisse romande, sont partis avec une équipe de la Croix-Rouge à la recherche de ces naufragés de la forêt qui peuvent à peine se mouvoir, qu'il faut porter dans une natte pour les entasser dans le camion qui les emportera jusqu'au camp où ils seront soignés et nourris. Le tri est impitoyable : sont exclus ceux qui ne survivraient pas au voyage. Si souvent critiquées, les organisations humanitaires effectuent un travail pour lequel les autorités locales ne se salliraient pas les mains.

Le film nous emmène aussi dans un camp de maquisards khmers rouges perdus dans la forêt, isolés de leurs camarades et qui ne sont plus ravitaillés que par la Thaïlande. Pourtant, ils semblent conserver une volonté farouche de se battre jusqu'au dernier contre l'ennemi vietnamien omniprésent. C'est le même adversaire que prétend combattre le dérisoire « prince » Souriavong, avec son « armée » de traine-savates qui paraissent plus doués pour la contrebande que pour la guerre. Ses rodomontades ont quelque chose de pathétique, de même que ce violon qui susurre une marche guerrière alors que monte le drapeau d'un « gouvernement » de pacotille.

Pour nous plonger dans la détresse du peuple khmer qui se meurt, broyé par des forces qui le dépassent, Gérald Mury et Yvan Butler n'ont pas hésité à rester un mois en Thaïlande. D'où la qualité et la richesse de leur reportage.

PATRICE DE BEER.

★ La nouveau vendredi, FR 3, vendredi 30 novembre, à 20 h. 30.

DIPLOMATIE

LA COMMISSION DE LA DÉFENSE DU SÉNAT AMÉRICAIN PREND POSITION CONTRE LA RATIFICATION DE SALT-2.

Washington (A.P., U.P.I.). — Un rapport élaboré par la majorité des membres de la commission de la défense du Sénat conclut que le traité SALT-2 est « inéquitable, incontrôlable et ne va pas dans l'intérêt de la sécurité nationale des Etats-Unis ».

Selon des sources sénatoriales, onze des membres de la commission contre six approuveraient ce rapport et seraient prêts à recommander que *le Sénat* ne ratifie pas le traité conclu avec l'Union soviétique si des modifications importantes n'y sont par apportées.

Bien que les conclusions de la commission n'engagent pas la décision prise en séance plénière, elles ne manqueront pas d'avoir un effet psychologique sur le déroulement d'un processus de ratification. La commission des affaires étrangères, contrairement à celle de la défense, avait approuvé SALT-2 par neuf voix contre six.

La prise de position de la commission de la défense intervient après que M. Donald Rumsfeld, ancien secrétaire à *la défense* de M. Ford, eut lui aussi pris position contre la ratification de SALT-2.

Le gouvernement américain a d'autre part suspendu momentanément l'octroi de plusieurs licences d'exportation de matériel informatique destiné à l'usine de constructions automobiles soviétique de Kama, a-t-on appris jeudi 29 novembre de Washington.

Cette suspension, précise-t-on, fait suite à l'utilisation par l'armée soviétique de camions produits par cette *usine*. La question se pose en conséquence, ajoute-t-on, de savoir si la fourniture de matériels complémentaires pour cette usine ne favoriserait pas l'effort militaire de l'U.R.S.S.

● *Impasse à l'ONU.* — L'Assemblée générale des Nations unies *a échoué pour la quatrième fois*, jeudi soir, dans sa tentative d'élire un pays latino-américain au Conseil de sécurité pour succéder à la Bolivie, dont le mandat expire le 31 décembre 1979. Douze scrutins n'ont pas réussi à départager *Cuba et* la *Colombie*, qui demeurent candidats à ce siège, Cuba étant toujours en tête. La situation est sans précédent, a souligné M. Salim, le président de l'Assemblée, en rappelant que le quinzième siège du Conseil de sécurité devrait être pourvu avant la fin de l'assemblée générale, le 18 décembre. — *(A.F.P.)*

AMÉRIQUES

États-Unis

Une nouvelle enquête est ouverte contre M. Hamilton Jordan secrétaire général de la Maison Blanche

De notre correspondante

New-York. — L'affaire Jordan rebondit : le ministre de la justice, M. Benjamin Civiletti, vient, en effet, de nommer un « procureur spécial » pour instuire les accusations portées, l'été dernier, *contre M. Hamilton Jordan*, secrétaire général de la Maison Blanche et conseiller le plus proche du président Carter.

Aux termes d'un eaffaire particulièrement confuse, deux des propriétaires du Club 54, la disco*thèque la plus célèbre* de New-York, MM. Steve Rubell et Ian Schrager, par ailleurs inculpés de fraude fiscale, avaient assuré que M. Jordan, l'un des membres les plus en vue de la « garde géorgienne » de M. Carter, avait été aperçu, un soir de l'été 1978, prisant de la cocaïne au Club 54.

On ne plaisante plus avec la drogue aux Etats-Unis, surtout avec la drogue « dure », et la chasse aux *trafiquants* et aux usagers de la cocaïne — très à la mode depuis quelques temps, dit-on dans la société en vue — est l'un des grands soucis du Bureau des narcotiques.

L'affaire Jordan a fait pen*dant quelques jours, cet été*, la « une » de la presse régionale, essentiellement parce que la carrière un peu trop rapide de « Ham » ne lui a pas fait que des amis dans la capitale fédérale. Le président Carter a refusé de croire ces racontars sur un jeune homme qu'il considère, dit-on, un peu comme un fils, et Mme Rosalynn Carter s'est portée, publiquement, garante de sa moralité.

Comme dans toutes les affaires de ce genre, les faits sont passablement embrouillés. Mais ce n'est pas la première fois que *l'entourage du président est soup*çonné d'avoir un faible pour les paradis artificiels. En juillet 1978, le docteur Peter Bourne, conseiller de la Maison Blanche pour les questions de santé, avait dû démissionner après avoir été convaincu d'avoir prescrit de la drogue à une amie déprimée. Le docteur Bourne, lui-même soupçonnée d'user, de temps à autre, de la cocaïne, avait, par la suite, *reconté à des journalistes* que l'usage de la marijuana était courant dans l'entourage du président, mais celui de la cocaïne seulement occasionnel.

M. Jordan, bien entendu, nie tous les faits en bloc. La seule façon de savoir s'il a menti ou non, vient de décider l'attorney général, est de lui appliquer la loi de 1978 sur l'éthique au gouvernement. Instaurée après l'affaire du Watergate, cette loi oblige le ministre de la justice à entamer une procédure d'enquête lorsqu'il a été informé avec précision qu'un personnage officiel *de haut rang* a *violé une* loi fédérale et encourt une peine de plus de six mois de prison. La possession de cocaïne peut être punie d'un an de réclusion. Aux *termes de l'Ethics in Goverment* Act, le ministre de la justice doit nommer dans les quatre-vingt-dix jours un procureur spécial chargé d'instruire l'enquête. *Le procureur nommé par* M. Civiletti est M. Arthur Christy, un avocat new-yorkais qui a déjà plaidé plusieurs causes célèbres.

Le président Carter a annoncé, *mardi soir, qu'il avait demandé* à M. Jordan de rester à son poste en attendant que son innocence soit prouvée.

Il n'est pas sûr qu'il y ait vraiment une affaire Jordan, mais au moment où la cote de M. Carter remonte dans l'opinion publique pour le sang-froid dont il fait preuve dans l'affaire iranienne, l'*entourage du président* aurait préféré en faire l'économie.

NICOLE BERNHEIM.

● *Une délégation* comprenant MM. Gérard Bapt, député socialiste de la Haute-Garonne ; Claude Gruson, président de la commission sociale de la Fédération protestante de France ; André Jacques de la CIMADE, et Mme Hélène Engel, de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT), a été reçue *mercredi* 28 novembre par M. Jorge Barreiro, ambassadeur d'Uruguay en France, et *lui* a exprimé *« l'inquiétude de nombreux secteurs de l'opinion française face aux menaces d'extermination qui pèsent sur des détenus politiques de la prison de Libertad »*, près de Montevideo.

Canada

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick à Paris

Les certitudes de M. Hatfield

Premier ministre conservateur du Nouveau-Brunswick depuis 1970, M. Richard Hatfield se trouvait jeudi 29 novembre à Paris *au terme d'une visite d'une* semaine en France consacrée principalement à un retour aux sources du peuple acadien, dans la région Poitou-Charentes.

Il est quelque peu paradoxal que l'honneur d'inaugurer, à Brouage *(Charente - Maritime)* une plaque à la mémoire de Samuel de Champlain, fondateur du premier établissement français en Amérique du Nord en 1604, soit revenu au Premier ministre anglophone d'une province qui compte près de 40 % de francophones, les Acadiens. M. Hatfield a fait un effort louable, en essayant de répondre en français aux questions des journalistes, *ou en présentant dans cette lan*gue qui n'est pas la sienne le bilan de son séjour, mais le cœur n'y était pas.

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick a exprimé sa conviction que *« deux peuples peuvent vivre ensemble dans la même province, fiers de leur identité »* ; il a eu des propos flatteurs pour *« l'explosion culturelle que connaît l'Acadie »*, mais il était visible *que ses centres d'intérêt étaient* ailleurs. Peut-être sera-t-il plus à l'aise ce vendredi à Alger puis dans les prochains jours en Yougoslavie pour la mission qu'il *s'est fixée de promouvoir les se*mences de pommes de terre qui font la renommée de sa province...

Massif, carré, M. Hatfield croit aux vertus du pragmatisme et se garde, comme de la peste, des idées générales et des débats théoriques. Que fera-t-il si le « oui » l'emporte au printemps prochain lors du référendum sur la souveraineté-association, ouvrant la voie à l'indépendance du Québec ? Acceptera-t-il de négocier, voire de coopérer avec un Québec devenu souverain ? La question lui paraît sans objet puisque fondée sur une spéculation. En guise de boutade, il lance *« Et que ferait l'Etat de Californie si une troisième guerre mondiale éclatait ? »* Les provinces maritimes en général, et le Nouveau-Brunswick en particulier, se trouveraient isolés du reste du *Canada si le Québec* accédait à la souveraineté, mais M. Hatfield ne croit pas à cette éventualité, *« et ce qui se passe au Québec depuis quelques mois »* (une allusion aux défaites du parti de M. Lévesque lors de plusieurs élections partielles) le renforce *encore dans ses convictions.* A quoi bon envisager ce qui, de toute façon, n'aura pas lieu ?

Mêmes certitudes, énoncées pourtant d'une voix curieusement hésitante, à propos des revendications de certains Acadiens, qui *se sont prononcés* lors d'une Convention d'orientation nationale à Edmundston au début d'octobre, pour la création d'une « province » ou d'un « pays », *distinct* du Nouveau-Brunswick *(le Monde* du 26 octobre). *« Je ne crois pas qu'il y ait une majorité d'Acadiens favorables au projet extrémiste d'une province séparée »*, affirme M. Hatfield.

Là encore, le premier ministre estime *qu'il faut distinguer entre* le monde des rêves, ou des spéculations intellectuelles, et celui des réalités. L'Acadie proposée dans le questionnaire, qui a servi de base aux travaux de la Convention d'Edmundston, relève pour lui de l' *« idéal »*. Elle *n*'aurait qu'un lointain rapport avec les problèmes quotidiens et concrets des Acadiens...

M. Hatfield a peut-être été déçu qu'on l'interroge si peu sur les résultats pratiques de sa visite en France. Invité par M. René Monory, ministre de l'économie et président du conseil général de la Vienne, une *région* d'où sont originaires de nombreux Acadiens, le premier ministre est convenu avec ce dernier d'établir un *« comite de travail »* chargé d'examiner *« les possibilités de collaboration entre le Nouveau-Brunswick et le Poitou-Charentes »*. Des projets pourraient être étudiés dans le domaine de la pêche et de l'agro-alimentaire.

L'attribution du prix Goncourt 1979 à Antonine Maillet *pour son* livre *Pélagie-la-Charrette* a permis de mieux faire connaître l'Acadie aux Français. Il leur reste peut-être encore à découvrir le Nouveau-Brunswick...

DOMINIQUE DHOMBRES.

[Le Nouveau-Brunswick est à l'origine, avec l'Ontario, le Québec et la Nouvelle-Écosse, de la Confédération canadienne, en 1867. Située sur la façade atlantique du Canada, la province compte environ sept cent mille habitants. Sa superficie est de 73 000 kilomètres carrés.]

A travers le monde

Argentine

● L'EX-PRESIDENT ARGENTIN HECTOR CAMPORA, réfugié depuis mars 1976 à l'ambassade du Mexique à Buenos-Aires, serait transféré dans une clinique de la capitale *pour être opéré d'un cancer.* Les autorités lui auraient garanti sa sécurité. On indique à Mexico de source officielle que le gouvernement argentin aurait effectivement accepté une demande d'extension du statut d'extraterritorialité de l'ambassade mexicaine à Buenos-Aires afin de permettre le transfert de M. Campora dans une clinique. — *(A.F.P.)*.

Namibie

● LES FORCES SUD-AFRICAINES ont tué en l'espace d'une semaine soixante-quinze guérilleros de la SWAPO et saisi d'importantes quantités d'armes lors d'une série de raids en Angola et en Zambie, a-t-on officiellement annoncé jeudi 29 novembre à Windhoek, capitale de la Namibie. Selon le *général* sud-africain Pieter Bosman, cent quarante-sept partisans de la SWAPO auraient été tués en novembre, les forces sud-africaines ne perdant que trois hommes. Plusieurs opérations de *« poursuite à chaud »* ont été entreprises, selon la même source, au nord du territoire namibien contre les bases arrières de la SWAPO. — *(A.F.P.)*

Somalie

● ATTAQUE AERIENNE ETHIOPIENNE ? — Deux localités somaliennes, situées à proximité de la frontière éthiopienne, *ont été « sauvagement bombardées »* lundi 26 novembre par quatre avions éthiopiens, a annoncé mardi le ministre somalien de l'information. — *(A.F.P.)*

HENRI AMOUROUX
de l'Institut

Le peuple réveillé

La grande histoire des Français sous l'occupation /4

- De Gaulle et les siens
- Les prises de conscience
- Les ambiguïtés de Vichy
- La radio de l'espoir
- Les communistes attaquent
- Les otages
- Les hommes des réseaux

Déjà parus :

I - Le peuple du désastre (1939-1940)
II - Quarante millions de pétainistes (juin 1940-juin 1941)
III - Les beaux jours des collabos (juin 1941-juin 1942)

ROBERT LAFFONT

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

DIPLOMATIE

POINT DE VUE

Plaidoyer pour un juge

par ROGER-MICHEL CHEVALLIER (*)

L'ÉMOTION qui a été soulevée par l'élection du Parlement européen au suffrage universel a eu pour conséquence une prise de conscience de l'opinion publique qui, par le biais de la participation (fût-elle octroyée), a senti naître en elle l'intérêt à la chose politique, illustrant ainsi une thèse chère à Alexis de Tocqueville. Il est cependant décevant de constater que cette prise de conscience d'une certaine citoyenneté européenne a été faussée, en France, par la méconnaissance de la réalité des problèmes effectivement posés sur le plan technique par la construction communautaire et, surtout, par l'ignorance des structures institutionnelles de la Communauté, ignorance entretenue par les déclarations passionnées ou tendancieuses de ceux-là mêmes qui ont pour mission d'éduquer l'opinion publique. N'a-t-on *pas vu*, en effet, certains politiques et certains théoriciens se passionner au point de travestir la vérité ? Non seulement de modernes Cassandre, à propos du Parlement lui-même, se sont livrés aux prophéties les plus sombres, mais d'anciens hommes d'Etat ou des professeurs de droit n'ont pas hésité, à propos de l'institution qui a jusqu'ici été et restera la véritable gardienne de la légitimité communautaire, la Cour de justice, à *tenir des propos* d'autant plus fallacieux que la personnalité même de leurs auteurs pouvait laisser croire à l'opinion qu'ils se faisaient un *devoir de parler* avec le sang-froid que leur qualité exige.

On a entendu parler, à propos de la Cour de Luxembourg, de « gouvernement des juges » et de « mégalomanie maladive ». Un juriste a osé souhaiter que les justiciables prennent la liberté de ne pas appliquer les décisions de justice qu'ils trouveraient inacceptables, etc. Nous en passons, et des meilleures ! En un mot, l'opinion française a dû subir cette sorte d'affront qui consiste à l'estimer politiquement sous-développée à ce point qu'on puisse impunément lui affirmer que la construction communautaire — voulue par la France et nécessaire à la France — suppose à la fois des *juges soumis* et la négation de l'Etat de droit.

***

Tout cela est grave ! L'absence de réaction de notre classe politique nous dessert sur le plan extérieur et déçoit sur le plan intérieur. Elle reflète cependant, moins qu'une complicité, l'ignorance que nous dénoncions plus tôt. Il est de fait que l'une des pièces maîtresses de la construction communautaire actuelle est sans aucun doute *la Cour de justice*, qui est, dès lors, devenue la cible préférée des tenants d'un certain nationalisme. Il importe donc de redresser des erreurs trop répandues et de préciser le rôle de la Cour et la manière dont elle l'a effectivement tenu, afin que l'opinion puisse, en toute connaissance de cause et sans passion, juger les juges !

Quel est le rôle exact de la Cour de justice ? Elle « *assure le respect du droit dans l'interprétation et l'application du traité* », selon la formule de l'article 164 du traité C.E.E. Cela suppose d'abord l'existence d'un « droit » prééminent, qu'il appartient à la Cour de cautionner ; cela a ensuite pour conséquence une série de compétences précises qu'il serait impossible de décrire en *détail* sans tomber dans la technicité et qu'il suffit ici d'évoquer.

A l'instar d'un Conseil d'Etat, la Cour est juge de la légalité des actes et des *comportements* des institutions, des Etats membres et des opérateurs économiques. Il est normal que la légalité et son corollaire, la responsabilité soient, dans la Communauté plus encore que dans *un* Etat, *finalement* appréciées par une juridiction unique, sinon il y aurait autant de « *légalités* » que de juridictions compétentes en dernier ressort, et il n'y aurait plus d'unicité, et donc plus d'ordre juridique.

La Cour assure aussi le respect du droit en certaines matières non contentieuses. Ainsi, la compatibilité d'accords internationaux avec le droit communautaire est soumise à ses avis ; dans ce domaine, la Cour s'est, jusqu'à présent, contentée de rappeler le contenu des obligations dont les Etats membres ne pouvaient se *défaire* en invoquant d'éventuelles obligations nouvelles ou mal souscrites à l'extérieur. Il *ne serait pas normal*, en effet, que soient *remis* en cause par ce biais les engagements communautaires eux-mêmes. On *ne peut utiliser une* souveraineté résiduelle pour se délier de la parole donnée ! (A ce sujet, il importe de *relever* les accusations curieuses élevées contre la Cour au sujet de l'avis rendu à propos du projet de convention de *l'Agence* internationale de l'énergie atomique sur la protection des matières, installations et transports nucléaires, dans lequel la Cour a, pour une *grande part*, paraphrasé le traité C.E.C.A. et rappelé les obligations contractées à l'aide de cet instrument. Les *critiques auraient-ils préféré* que la Cour déclarât ce traité caduc ? C'est alors qu'ils auraient pu *invoquer le « gouvernement des juges »* !)

Ensuite, la Cour répond aux *questions préjudicielles posées par les* juges nationaux qui ont à appliquer le droit communautaire ; dans un souci d'*uniformité d'application*, ces juges, lorsqu'ils statuent en dernier ressort, doivent renvoyer les questions d'interprétation du traité ou du droit dérivé, ou de validité de celui-ci, à la Cour, qui joue ainsi un rôle de régulateur assurant la cohérence du droit communautaire. Sans cette procédure, il y aurait autant d'interprétations divergentes du droit communautaire qu'il y a d'Etats membres, et les opérateurs économiques, n'étant plus sur un pied d'égalité, subiraient des discriminations destructrices de la fluidité des échanges de biens, de travail et de capital.

Gardienne du *respect* du partage de compétence entre les institutions elles-mêmes et entre la Communauté et les Etats membres, la Cour joue un *rôle de juge constitutionnel*. A ce propos, il est remarquable de constater combien les Cassandre que nous évoquions ont oublié que la Cour était le rempart le plus efficace contre d'éventuels débordements du Parlement. Non seulement les actes de droit positif de celui-ci seraient susceptibles d'être soumis au contrôle de légalité ou de l'appréciation préjudicielle de validité — comme des spécialistes l'ont démontré, — mais toute extension de compétence en matière budgétaire, toute prétention à un quelconque pouvoir législatif, devraient, par le biais du recours en carence du Parlement voulant, par hypothèse, obliger les exécutifs à lui obéir, être soumises à la Cour. Le système est donc bien plus complet qu'on ne l'imagine.

***

Conseil d'Etat, organe régulateur, interprète authentique du *droit* en vigueur, cour constitutionnelle ? La Cour tient de tout cela. Voilà donc un juge qui participe à l'élaboration, à la perfection et à la vie même du droit. Les Français traditionalistes pourraient, à propos d'un *tel* mécanisme, se poser la question de savoir ce qu'il en est du respect de la séparation des pouvoirs. On peut répondre à cela que la construction communautaire n'est pas celle d'un Etat (cela serait qu'on le lui reprocherait) et encore moins celle d'un Etat classique bâti sur le schéma qui ressort *d'une mauvaise lecture* de Montesquieu, qui n'a, en réalité, signalé la séparation des pouvoirs que comme un exemple possible de l'équilibre des pouvoirs, le tout étant que personne ne détienne la *faculté* d'exercer une autorité arbitraire et que le pouvoir puisse arrêter le pouvoir quand il déborde les *limites d'un exercice raisonnable* ; la légitimité tient à cet équilibre.

La construction institutionnelle *européenne a ainsi trouvé* dans la Cour l'organe susceptible de maintenir dans des limites équi*librées un ensemble original où la* technocratie et les souverainetés eussent, sans le juge, risqué de *demeurer sans contrôle. Les auteurs* des traités, faisant des Etats membres des justiciables de la Cour et *assurant l'indépendance de celle-ci,* ont compris qu'il était impossible de créer et, surtout, de conserver *une Communauté entre* Etats, par ailleurs souverains, sans les soumettre à l'arbitrage d'un juge dépo*sitaire de* l'intérêt commun. Si ce juge s'est parfois permis d'avoir une certaine idée de l'Europe, c'est uniquement pour sauvegarder, dans la Communauté, l'union d'harmonie dont parlait effectivement Montesquieu.

***

Il importe que, par une information *objective — qui comportera, quand* il le faudra, une critique dénuée de passion, — les Français ne se croient *plus les victimes d'un système dont* ils sont les bénéficiaires et dont ils tireraient bien plus d'avantages si *ceux-là mêmes qui les desservent* en les excitant vainement faisaient l'effort de s'adapter aux nouvelles règles et *techniques de la diplomatie*, pour en tirer, en « jouant le jeu » intelligemment, le maximum de profit. Nous disons bien « *information objective* » et nous voulons, par là, condamner cette forme de propagande qui consiste à vulgariser de manière incomplète et trop souvent avec partis pris des dossiers complexes ; pour en revenir à l'actualité, l'« *affaire du mouton* », que *la Cour* aurait « contribué à faire naître » et « à envenimer » (sic, voir *le Figaro* du 22 décembre), aurait pu, avant *de devenir contentieuse*, être réglée par une diplomatie efficace.

Laissant de côté, *dans l'article* cité, plusieurs erreurs juridiques, ne relevons qu'une accusation plus *générale et plus grave : la Cour* aurait, à cette occasion, affirmé que la libre circulation des mar*chandises est une « fin en soi »* du traité C.E.E. ; or, c'est ce que dit en toutes lettres l'article 3 de ce *traité ! Voulait-on, là encore, que le* juge, sortant de son rôle, se substituât à des négociateurs qui se sont *montrés en l'espèce incapables* d'aménager en temps voulu l'application particulière d'un principe *général que le traité, signé par la* France, considère comme l'un de ses « fondements » ?

Tous les *gouvernements* — la France moins que d'autres — ont été condamnés pour de semblables manquements. Souvent, ils ont reconnu leur faute à la barre (comme la France, *d'ailleurs, dans l'affaire* du mouton !). Qu'en sait l'opinion ? Pourquoi faut-il provoquer en elle la réaction du refus de jouer le jeu ? Serait-ce peut-être que nos champions, incapables de s'imposer sur le terrain, n'ont plus d'autre recours que le chauvinisme du public ? C'est cela qui serait indigne de la France !

(*) Professeur associé à l'université de Strasbourg-III.

Parution : 14 décembre
ARMÉNIE 1900
d'Yves Ternon et J.-C. Kebabdjian
240 anciennes cartes postales (album en couleur)
Récit d'Yves Ternon
Diffusion : Editions Astrid, 47, rue de Cléry, Paris 2e.
Vente : Librairies Samuelian, 51, rue Monsieur-le-Prince, Paris 5e ; F.N.A.C. Paris et Marseille ; Expérience, 5, rue Petit-David, Lyon 2e.

Expédition
MAYA GUATÉMALA
17 jours – 10500 F
10 à 12 participants
documentation sur demande
EXPLORATOR
16, place de la Madeleine
75008 Paris. Tél. : 266.66.24

COPENHAGUE
Réveillon du Nouvel An
2 départs de Paris
par train : le 26 Décembre retour le 2 Janvier
*tout compris : 2.075 F**
par avion : le 26 Décembre retour le 1er Janvier
tout compris : 2.590 F*
Week end de fin d'année
départ le 29 Décembre retour le 1er Janvier
tout compris : 1.990 F*
* pension complète + excursions
Renseignements et inscriptions
DSB
CHEMINS DE FER DANOIS
Maison du Danemark
142, av. des Champs-Elysées, 75008 PARIS
Téléphone 359.20.06
ou à votre agent de voyages

ROME
vols quotidiens SAUDIA
Départs Paris-Charles-de-Gaulle
Week-ends à Rome
à partir de 1390 F par personne.
Groupes de 15 personnes minimum. Tarif IT 9 SV2 WE 03 comprenant tarif aérien aller-retour en classe économie, trois nuits à l'hôtel OLYMPIC Catégorie Touriste ou équivalent en chambre double avec petit déjeuner et un repas à votre choix. Départ les 18 JAN, 08 FEV, 22 FEV, 14 MAR, 20 JUIN 80.
saudia
SAUDI ARABIAN AIRLINES

Consultez votre Agence de Voyages ou Saudia : 720.68.20

Meubles et Sièges
R.BERBIGIER
72, rue Henri Barbusse
ARGENTEUIL
ANTIQUITÉS : 9, rue AG Belin
☎ 961.14.97
Style Rustique Décoration Tapisserie
EXPOSITION « TAPIS D'ORIENT »

Vous aurez bien plus de succès... devenez
GRAPHOLOGUE
apprenez quelque chose que les autres ignorent. Acquérez une science qui fera des jaloux. Informations gratuites sur notre formation par correspondance avec diplôme de fin d'études par
MSI - Ecole Suisse de Graphologie, dep3, Weiermatt 64, CH-3027 Berne

HI-FI madison
CREDIT GRATUIT 12 MOIS
ou 5 % pour paiement comptant
... et des prix jamais vus !
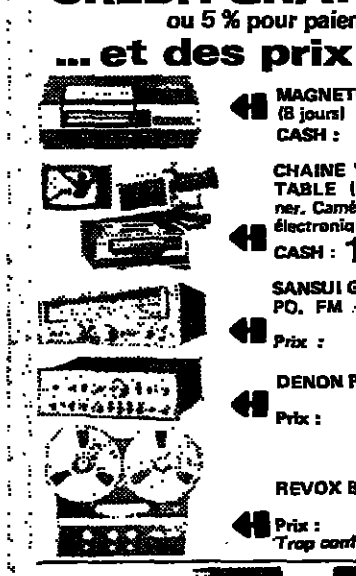
MAGNETOSCOPE VHS (8 jours) CASH : 5250 F
CHAINE VIDEO PORTABLE (Magnéto, Tuner, Caméra avec viseur électronique et sacoche). CASH : 13980 F
SANSUI G 301 PO. FM - 2x30 watts Prix : 1070 F
DENON PMA 701 Prix : 1770 F
REVOX B 77 Prix : *Trop confidentiel !*

- Ampli SANYO DCA 411 - Puissance 2x50 watts, 2 vu-mètres, sortie pour 2 ou 4 enceintes. Loudness, filtres.
- Platine TECHNICS SL B2 ou PIONEER PL 200 X, semi-automatique. Complète.
- 2 Enceintes MARTIN 310 X, 3 voies, ou BIC VENTURI "44" 3 voies, 75 watts.

CRÉDIT GRATUIT Comptant : 760,00 F + 12 x 216,70 F **3360 F**

- Ampli SCOTT 420 A - Puissance 2x45 watts. Filtres, Loudness, Monitoring, sortie pour 2 ou 4 enceintes.
- Platine SONY PST 30 ou PIONEER PL 200 X. Semi-automatique avec cellule.
- 2 Enceintes *ELIPSON 1402 (colonne), 80 W* ou ULTRALINEAR 5000, 3 voies, 70 W.

CRÉDIT GRATUIT Comptant : 850,00 F + 12 x 266,70 F **4050 F**

- Ampli SANSUI 317 MKII - puissance 2x60 watts. Modèle 1980. Hautes performances.
- Platine SCOTT PS 77 XV ou TECHNICS SL 5200, quartz, semi-automatique avec cellule ORTOFON 20 XE.
- 2 Enceintes MARANTZ 7 MK2, 3 voies, 100 watts ou ULTRALINEAR 4000, 3 voies.

CRÉDIT GRATUIT Comptant : 990,00 F + 12 x 291,70 F **4490 F**

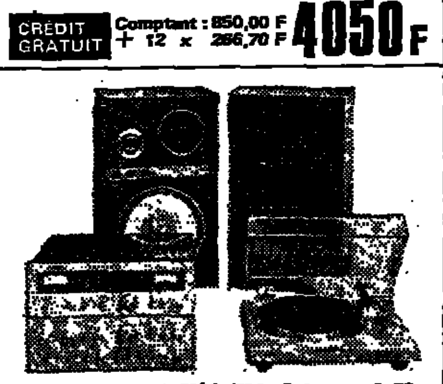
- Ampli DENON PMA 701. Puissance 2x70 watts. Suppresseur de diaphonie. 5 entrées. *Filtres haut et bas. Très hautes performances.*
- Platine au choix : SONY PST 15 ou PIONEER PL 200 X, entraînement direct, semi-automatique. Complète.
- 2 Enceintes SCOTT 197 B ou ELIPSON 1402 (colonne 60 watts).

CRÉDIT GRATUIT Comptant : 990,00 F + 12 x 316,70 F **4790 F**

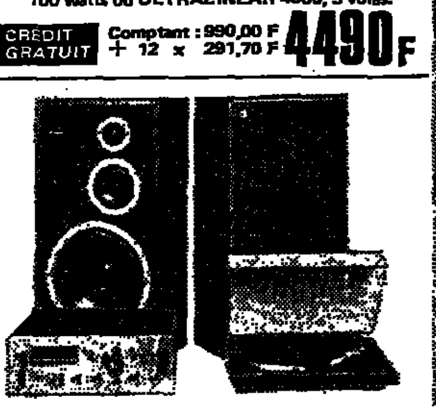
- Ampli PIONEER SA 7800 - Puissance 2x65 watts. Indicateur de crête par "LEDS". Modèle 1980.
- Platine TECHNICS SLD 2 ou PIONEER PL 300 X, semi-automatique. Complète.
- *2 Enceintes DITTON 442, 3 voies, 120 watts* maxi, ou JBL 50, 3 voies, 70 watts.

CRÉDIT GRATUIT Comptant : 1330,00 F + 12 x 408,30 F **6230 F**

VOUS PERDEZ DE L'ARGENT !
en achetant n'importe où,
alors
ETUDIEZ, CALCULEZ, COMPAREZ.
avec "ceux" qui prétendent être **MOINS CHERS**

BON DE COMMANDE "EXPRESS"
(adressé au service province)
Matériel choisi ____
Mode de paiement ____
____ Prix ____
Nom ____ Prénom ____
Adresse ____
____
Tél. ____
M 30/11

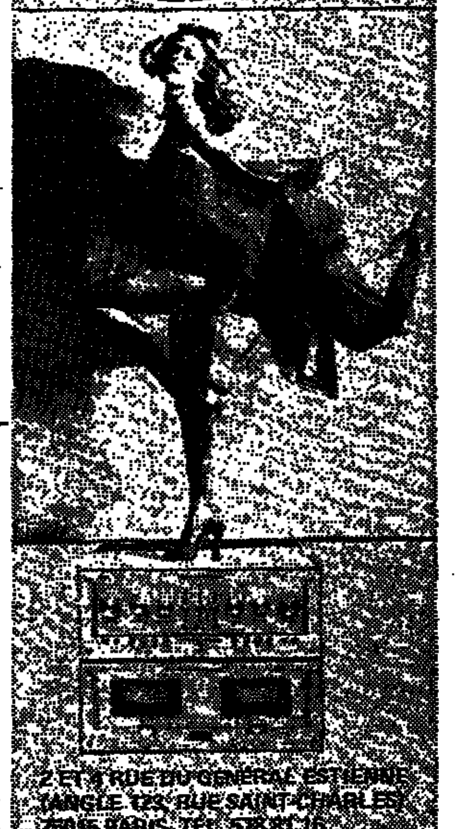

Le Monde

politique

LE DÉBAT SUR L'INTERRUPTION VOLONTAIRE

Le projet de loi est voté

Malgré l'acharnement de MM. Bolo et Foyer (R.P.R.), le projet de loi sur l'interruption volontaire de grossesse a été adopté vendredi 30 novembre, au terme d'une nuit difficile, par l'Assemblée nationale. Avec peu d'honneur et beaucoup d'indignités. L'avenir dira si la légalisation de l'avortement fut un « crime » contre les générations futures ou si la représentation nationale a fait œuvre de justice et de générosité devant des « situations de détresse ». Si ce dernier verdict est rendu, il faudra reconnaître à chacun la part qu'il a prise dans l'élaboration d'une loi qui, durant trois jours, a troublé les consciences et mis à nu les convic*tions profondes* de députés plus enclins par nature à brider leur sensibilité d'individu pour mieux soigner leur apparence de responsable politique. A ce jeu insolite, on pouvait craindre que *trébuche* la dignité et que se dévoilent les passions les moins mesurées. Ce fut le cas. Tous les arguments furent employés pour dénoncer l'institutionnalisation du « droit de *supprimer* la vie » ou pour lever toutes barrières au droit à l'avortement. Les « ultras » avaient, depuis jeudi soir, si bien manœuvré pour tenter d'obtenir un vote négatif que l'on *ignora* jusqu'à la fin si la loi serait reconduite pour cinq ans ou votée définitivement.

M. Foyer s'y employa avec toutes ses ressources de juriste, d'autres *en excipant* d'une prétendue supériorité que leur aurait conférée leur profession de médecin. Rien n'y fit. Mme Pelletier, que l'on s'attendait à voir fléchir devant tant de pressions, s'en *tint* presque intégralement au texte initial, entraînant la déception de ceux qui voulaient aller beaucoup plus loin dans la voie de la libéralisation — comme les socialistes, — *déchaînant* les critiques de ceux qui ne voulaient aller nulle part, comme la majorité des députés R.P.R. Le ministre de la condition féminine, malgré son inexpérience apparente, laissa passer l'orage. Elle expliqua aux premiers que l'avortement n'est pas un « droit », mais un « recours exceptionnel », aux seconds qu'une loi provisoire aurait le détestable inconvénient de retrouver dans cinq ans les « outrances » auxquelles on avait assisté. Aussi, ajouta-t-elle, moins on en parlera, mieux cela vaudra...

Grâce à l'opposition, Mme Pelletier a donc gagné son pari. Il lui reste à mener le même combat devant les sénateurs, *et puis* à tenir ses engagements, c'est-à-dire à faire enfin appliquer la loi.

LAURENT ZECCHINI.

Répondant aux orateurs, Mme PELLETIER, ministre chargé de la condition féminine, indique notamment : « *Quelle que soit la politique familiale menée, quelles que puissent être son ampleur, sa générosité, il restera, comme il en a été depuis toujours et dans tous les pays, un certain nombre d'avortements.* » « *L'avortement*, poursuit-elle, *doit rester le recours exceptionnel, assorti de conditions précises et strictement respectées. Ce n'est en aucun cas ni un droit ni un quelconque progrès.* » Mme Pelletier affirme que « *le gouvernement a été le premier à reconnaître les dérapages qui se rencontrent çà et là dans l'application de la loi et qui sont condamnables* ». « *Il y a lieu d'en tirer les conséquences pour l'avenir*, ajoute-t-elle. *Mais je ne peux pas laisser dire que ces pratiques sont générales.* » Les pouvoirs *publics*, » ajoute-t-elle, « *ont la responsabilité de prendre acte de la réalité, si marginale soit-elle, et de la traiter. Ce n'est pas pour autant qu'ils érigent en droit et en usage des comportements qu'ils déplorent* ».

Le ministre de la condition féminine observe à propos de la notion de « détresse » : « *Je ne pense pas qu'elle soit principalement économique et je défie quiconque de la définir à la place de ceux et de celles qui la vivent.* »

Mme Pelletier reconnaît que « *des avortements de convenance peuvent exister* » et ajoute : « *Avons-nous le droit de nous ériger en censeurs, en juges ? (...) Notre devoir n'est-il pas aussi la compréhension et la tolérance ?* »

M. Barrot prend des engagements

M. JACQUES BARROT, ministre de la santé et de la Sécurité sociale, après avoir indiqué que la « *démarche* » du gouvernement « *est approuvée par la plupart des grandes associations familiales et féminines* », déclare : « *L'interruption volontaire de grossesse est un acte grave qui touche aux sources mêmes de la vie et comporte des risques élevés pour la santé de la femme et ses maternités ultérieures. Face à cette réalité, l'absence de tout cadre légal nous exposerait à une diffusion clandestine de l'avortement dans les pires conditions sanitaires. Elle limiterait, en outre, dangereusement nos possibilités d'éducation et de préservation* ». « *Si vous reconduisez la loi du 17 janvier 1975*, ajoute-t-il, *elle sera appliquée dans toutes ses dispositions avec la rigueur nécessaire. La période qui vient de s'écouler a été celle du tâtonnement. Mais l'expérience de ces cinq années nous permet à coup sûr aujourd'hui d'envisager une application de la loi qui ne puisse plus encourir de critiques sérieuses. Du reste, le Parlement sera tenu fidèlement informé des conditions de cette application (...). La femme ou le couple qui auront décidé de recourir à l'I.V.G. trouveront une structure hospitalière publique ou privée où l'interruption pourra être pratiquée dans de bonnes conditions médicales.* »

« *Dans certains hôpitaux*, ajoute M. Barrot, *les possibilités d'accueil sont restées inexistantes. Dans d'autres l'I.G.V. est pratiquée dans des conditions quelquefois précaires, en dehors de tout service de gynécologie-obstétrique et sans information relative à la régulation des naissances.* » « *Désormais*, indique-t-il, *les établissements classés centre hospitalier général devront se doter de moyens pour pratiquer l'I.V.G. Pour les établissements non encore classés, ce sera l'une des conditions de leur classement.* »

Il précise à ce sujet : « *Si un conseil d'administration se refusait à créer les lits nécessaires alors que le fonctionnement de l'établissement l'exige, je pourrais me substituer à lui dans les conditions prévues par la loi relative aux équipements sanitaires. Mieux les hôpitaux rempliront leur rôle, plus nous serons fondés à exiger des établissements privés qu'ils respectent l'ensemble des dispositions de la loi, et notamment celles qui concernent le nombre des interventions.* »

Le ministre de la santé déclare qu'il y a eu « *beaucoup trop d'abus* » et indique qu'un dispositif de contrôle exceptionnel a été institué au cours de l'été 1979 et que « *cette surveillance sera facilitée par la diversification des sanctions* ». Il ajoute : « *L'expérience contre que, lorsque la loi est bien appliquée, lorsque la femme reçoit sur le plan médical, social et humain un accueil de qualité, elle renonce parfois à l'I.V.G., mais que surtout elle ne récidive pratiquement jamais.* » « *Nous devons éviter toute équivoque de la part de certains praticiens*, note-t-il d'autre part, *qui pourraient être tentés de laisser, par des manœuvres dilatoires, la femme dépasser le terme légal. Une lettre sera adressée à chaque praticien pour lui demander de veiller à l'information des femmes.* » M. Barrot déclare en conclusion : « *Ainsi pourrons-nous espérer qu'un jour viendra où l'I.V.G. ne sera plus qu'un mauvais souvenir dans une société qui aura acquis une vraie maîtrise de la procréation. Il est clair, cependant, qu'une telle maîtrise ne saurait reposer seulement sur le progrès des techniques contraceptives. C'est seulement s'il peut s'appuyer sur un certain renouveau des valeurs morales qui touchent la vie la plus intime du couple que le progrès de la science permettra de dépasser le débat d'aujourd'hui et de faire que l'avortement appartienne au passé.* »

M. BEAUMONT (non-inscrit) présente une motion de renvoi en commission, estimant que les députés ne disposent pas de suffisamment d'éléments pour arrêter leur position sur le texte.

S'opposant à cette motion, M. VISSE (P.C.) dénonce « *une nouvelle manœuvre de procédure* ».

M. BERGER (R.P.R.), président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, s'oppose au renvoi en commission, ainsi que le ministre de la condition féminine.

Mise aux voix, la motion de renvoi est repoussée par 294 voix contre 140 sur 464 votants et 434 suffrages exprimés.

Pas d'éducation sexuelle obligatoire

Dans la discussion des articles, M. FOYER (R.P.R.) présente un amendement complétant la loi du 17 janvier 1975 et tendant à rappeler l'obligation pour l'Etat de prendre les mesures nécessaires pour garantir l'application du principe selon lequel « *la loi garantit le respect de tout être humain dès le commencement de la vie* ». Cet amendement, adopté, stipule : « *L'enseignement de ce principe et de ses conséquences, l'information sur les problèmes de la vie et de la démocratie, l'éducation de la responsabilité, l'environnement moral et médico-social, l'accueil à l'enfant né ou à naître et la politique familiale sont des obligations nationales. L'Etat et les collectivités territoriales exécutent ces obligations et apportent leur aide aux initiatives qui concourent à cette exécution.* »

L'Assemblée adopte un amendement de M. NEUWIRTH (R.P.R.) indiquant que la formation initiale et permanente des médecins et du personnel paramédical comprendra un enseignement sur la contraception. Elle repousse un amendement de MM. DEBRÉ et BOLO (R.P.R.) par 257 voix contre 181 qui proposait les dispositions suivantes : « *La formation des personnes qui seront amenées à donner des consultations aux femmes qui désirent interrompre volontairement leur grossesse devra obligatoirement comprendre un enseignement des contraintes et des exigences démographiques de notre pays.* »

M. BRUNHES (P.C.) défend un amendement soulignant l'« *importance primordiale* » de l'éducation sexuelle et de l'information sur la contraception et rendant notamment obligatoires ces deux matières, « *dans la formation initiale et permanente des membres du corps enseignant* ». M. NEUWIRTH déclare que cet amendement est « *maximaliste* » et représente une « *véritable loi-cadre* ». Le rapporteur, M. DELANEAU (U.D.F.), estime qu'il s'agit là de mesures « *d'ordre réglementaire* ». Mme PELLETIER se déclare opposée à une éducation sexuelle « *obligatoire et systématique* », estimant que cette éducation « *est de la responsabilité première des familles* ». Elle ajoute : « *Les clubs de santé sont le second souffle de l'éducation sexuelle en France.* » Cet amendement est repoussé par 269 voix contre 195.

L'Assemblée repousse un amendement de la commission, prévoyant une campagne d'information à la radio et à la télévision sur la contraception puis, par 270 voix contre 201, un amendement de Mme PRIVAT (P.C.) prévoyant « *la création généralisée de centres de planification des naissances* » dans les hôpitaux, les entreprises, les universités, etc.

Par 275 voix contre 197, les députés repoussent un amendement du groupe communiste tendant à donner à la femme toute liberté de décision quant à l'avortement, soumettant cette intervention à une simple « *demande à un médecin* », c'est-à-dire en supprimant la procédure de l'entretien préalable.

Par 274 voix contre 195, l'Assemblée repousse un amendement de Mme JACQ (P.S.) visant à supprimer la référence à la « *situation de détresse* » de la femme qui demande une I.V.G.

Les députés examinent un amendement de M. BOLO (R.P.R.) visant à substituer la notion « *d'état de nécessité* » à celui « *d'état de détresse* » *pour* la raison que la première notion est précisée par la jurisprudence, c'est-à-dire « *une situation dans laquelle un particulier accomplit une action constituant une infraction à la loi pénale mais qui, du fait des circonstances, bénéficie légalement de l'impunité* ». Le rapporteur, s'exprimant en son nom personnel, s'oppose à cet amendement et Mme Pelletier craint que, derrière la notion de nécessité, « *se profile à nouveau l'idée d'une commission qui statuerait sur l'état de nécessité, ou de détresse, de la femme, ce qui dénaturerait la loi* ».

Mme AVICE (P.S.) repousse avec « *indignation* » cet amendement et Mme CONSTANS (P.C.) indique que le but recherché est « *de restreindre considérablement la portée de la loi de 1975 en décidant des cas où la femme pourrait se faire pratiquer une I.V.G.* ».

M. FOYER (R.P.R.) indique que la notion de détresse « *est discrétionnairement appréciée par la femme* » et défend l'idée d'une commission. Mme Pelletier déclare à ce propos : « *Comment cette commission va-t-elle pouvoir aller vérifier de l'échec d'un couple, de la solitude d'une femme, sauf à mettre en place un véritable dispositif policier ?* » Elle ajoute que les pays qui ont opté pour ce type de commission « *sont les pays où la pratique des I.V.G. est la plus laxiste* ».

Pour M. DEFFERRE (P.S.), M. Foyer veut revenir à « *une pratique moyenâgeuse* ». M. ALAIN RICHARD (P.S.) observe que la notion de nécessité n'est définie nulle part dans le code pénal et ajoute : « *L'examen de toute situation de l'avortement reviendrait ainsi à des juges* ». Pour M. Bolo, le gouvernement veut ériger l'avortement en droit.

Son amendement est repoussé par 264 voix contre 188 sur 471 votants et 452 suffrages exprimés.

Un amendement de M. Foyer précisant que la situation de détresse devra être constatée « *dans des conditions fixées par décret* » est ensuite repoussé par 266 voix contre 188, sur 471 votants et 454 suffrages exprimés. Un amendement du même auteur, précisant qu' « *aucun avortement de convenance ne peut être légalement justifié* », est repoussé par 246 voix contre 211, sur 471 vottants et 457 suffrages exprimés.

Par 258 voix contre 171, sur 460 votants et 429 suffrages exprimés, l'Assemblée repousse un amendement de M. TISSANDIER (U.D.F.) tendant à substituer au délai légal de dix semaines, pendant lequel l'avortement est autorisé, celui de six semaines, puis un amendement du groupe socialiste substituant le délai de quatorze semaines, enfin un amendement du groupe communiste visant un délai de douze semaines.

L'Assemblée repousse une proposition de *M. Bolo* prévoyant que, pour les *femmes mariées*, « *aucune interruption de grossesse ne pourra être pratiquée avant une deuxième naissance* ».

Par 278 voix contre 125, sur 461 votants et 403 suffrages exprimés, l'Assemblée repousse un amendement de M. BOURSON (U.D.F.) obligeant les médecins pouvant pratiquer une interruption de grossesse « *à être agréés sur une liste limitative, à avoir reçu une formation spéciale* » et précisant que cet agrément pourrait être retiré si la loi n'était pas respectée.

Sur proposition du rapporteur, il *est prévu* que le « dossier-

LE PROGRAMME DES TRAVAUX

La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des prochaines séances de l'Assemblée nationale :

VENDREDI 30 NOVEMBRE : proposition de loi tendant à augmenter l'effectif du conseil régional de la Corse ; questions orales sans débat.

LUNDI 3 DECEMBRE : projet de loi de finances rectificative pour 1979.

MARDI 4 : suite du débat sur le projet de loi de finances rectificative ; projet portant diverses mesures de financement de la Sécurité sociale.

MERCREDI 5 : suite du débat sur la Sécurité sociale ; après les questions au gouvernement, projet autorisant la ratification du traité d'adhésion de la Grèce à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique.

JEUDI 6 : texte de la commission mixte paritaire sur le projet concernant l'entrée et le séjour en France des étrangers ; projet autorisant le gouvernement à prendre par ordonnances les mesures rendues nécessaires par la déclaration de l'indépendance des Nouvelles-Hébrides ; projet concernant l'organisation de Mayotte ; deuxième lecture du projet relatif aux équipements sanitaires et hospitaliers.

VENDREDI 7 : projet sur le renouvellement des baux commerciaux en 1980 ; projet relatif à l'automatisation du casier judiciaire ; questions orales sans débat.

● *L'Assemblée nationale* a adopté sans débat trois conventions, *jeudi 29 novembre : entre* la France et le Soudan sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements ; entre la France et l'Autriche sur la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière de faillite ; entre la France et la Chine sur l'exonération réciproque des impôts et taxes dus par les entreprises de navigation aérienne.

● *Les dépenses de l'Etat.* — La commission des lois de l'Assemblée nationale a adopté, sans opposition, une proposition de loi de M. Philippe Seguin (R.P.R.), créant une commission de contrôle des dépenses ordinaires de l'Etat. Elle sera chargée de rechercher d'éventuelles économies.

Un texte très peu amendé

(Suite de la première page.)

Ils ont prévu d'allonger de deux jours le délai de réflexion (une semaine aux termes de la *loi de 1975) que doit respecter* la femme entre l'entretien préalable et l'intervention elle-même.

Sur cet entretien, précisément, a porté une offensive des adversaires de la loi, qui ont souhaité le rendre plus incitatif en précisant qu'il devrait, à l'avenir, comporter une information susceptible « *notamment de permettre à la femme de garder son enfant* ». Les tentatives de la gauche destinées à rendre facultatif, voire à supprimer, l'entretien, les démarches préalables à l'avortement, ont échoué.

La gauche a, d'autre part, demandé la suppression de l'autorisation parentale exigée des mineures pour tout avortement. Le gouvernement a refusé cette disposition et accepté un amendement aux termes duquel « *le consentement* (parental) *devra être accompagné de celui de la mineure célibataire, (...) ce dernier étant donné en dehors de la présence des parents ou du représentant légal* ». Il s'agit, ont déclaré les auteurs de l'amendement, de protéger la jeune fille de toutes pressions, y compris de celles qui tentent de lui faire accepter la notion d'avortement qu'éventuellement elle rejetterait.

Même attitude concernant les étrangères ; les groupes socialiste et communiste ont demandé la suppression des notions de *nationalité et de résidence* qui leur sont demandées. Mme Monique Pelletier a refusé d'accéder à cette demande, précisant toutefois que le bénéfice de la loi pourra être étendu, par décret, aux réfugiées politiques qui refuseraient leur grossesse.

Le gouvernement a ensuite refusé d'inscrire dans la loi des dispositions imposant aux hôpitaux publics de se doter d'une structure spécialement affectée aux interruptions volontaires de grossesse. M. Jacques Barrot a indiqué qu'il s'était engagé, dès son arrivée au ministère de la santé, à faire respecter la loi ; que des contrôles étaient — et seraient — pratiqués à cet effet et que les incitations à créer des unités d'I.V.G. dans les hôpitaux publics relevaient du domaine réglementaire et de mesures *financières*, et *non* pas de la loi. M. Barrot a aussi estimé qu'il fallait « *maintenir l'autorité des chefs de service* » : c'était refuser de retirer automatiquement aux chefs de services, qui font jouer la clause de conscience, la responsabilité d'unités d'I.V.G. Les cliniques privées continueront de leur côté à devoir consacrer 25 % de leurs actes — au maximum — à l'avortement, et non 30 % comme l'ont proposé deux députés.

L'Assemblée a ensuite évoqué la question controversée des sanctions : la loi de 1975 main*tient en effet* les dispositions du Code pénal pour ceux qui continuent de pratiquer des avortements illégaux. Les députés communistes ont demandé la suppression de toute sanction ; les socialistes, revenant sur les conceptions qu'ils exprimaient dans leur proposition de loi, ne les ont pas suivis. Aussi, l'Assemblée a-t-elle maintenu les sanctions et même fortement alourdi les amendes dirigés contre ceux *qui pratiqueront les avortements* illégaux.

Malgré les demandes socialistes et communistes, l'interruption de *grossesse ne sera pas remboursée* par la Sécurité sociale : Mme Monique Pelletier s'est montrée sur ce point particulièrement ferme, rappelant que 12 % des interruptions volontaires de grossesse sont prises en charge par l'Aide médicale gratuite, disposition qu'avait prévue la loi de 1975, et que les démarches nécessaires sur ce point « *seraient assouplies* ». Un amendement tendant à interdire aux mutuelles de rembourser l'intervention a été rejeté par l'Assemblée.

L'Assemblée a enfin ajouté à la loi de 1975 un certain nombre de dispositions. En particulier, le texte adopté vendredi dispose — sur une initiative de M. Neuwirth — que la « *formation initiale et permanente des médecins et du personnel paramédical comprendra un enseignement sur la contraception* ».

L'Assemblée a également inclus dans le nouveau texte des dispositions destinées à renforcer les contrôles portant sur les établissements où sont pratiqués les avortements. En particulier, il est prévu que « *le directeur de l'établissement d'hospitalisation dans lequel une femme demande son admission en vue d'une interruption de grossesse doit se faire remettre et conserver pendant au moins six mois les attestations justifiant qu'elle a satisfait aux consultations médicales et sociales imposées par la loi de 1975* ».

Le texte prévoit, en outre, que des « *comissions d'aide à la maternité* » seront mises en place sur l'ensemble du territoire ; mais leur rôle est resté vague. Il dispose aussi que « *l'information sur les problèmes de la vie et de la démographie, l'éducation de la responsabilité, l'environnement moral et médico-social, l'accueil à l'enfant né ou à naître et la politique familiale sont des obligations nationales* », ce qui n'est guère précis non plus.

Enfin sur une initiative de Mme Hélène Missoffe (R.P.R., Paris), il est prévu qu'une « *délégation parlementaire pour les problèmes démographiques* » sera constituée dans chaque assemblée. Ces deux délégations devront en particulier informer l'Assemblée et le Sénat « *des résultats de la politique menée en faveur de la natalité, de l'application des lois relatives à la régulation des naissances et à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse* ».

CLAIRE BRISSET.

QUAND « LES FORCES DE MORT » CONDUISENT A LA PRISE D'OTAGE...

Emotion dans la salle de presse de l'Assemblée où, peu avant l'interruption de séance de 20 heures jeudi, un exalté, qui se prétendait armé, a pris « en otage » *une journaliste et s'est enfermé avec elle dans les toilettes. Cédant à la persuasion, il a relâché la jeune femme, remis son revolver factice, et a commencé une conférence de presse improvisée.*

Celle-ci n'a duré que quelques instants, les agents de la sécurité du Palais-Bourbon ayant rapidement emmené le forcené. Ce dernier a eu le temps de se réclamer du Christ de Montfavet, de proclamer qu'il était l'ancien président de la Jeunesse ouvrière catholique, qu'il exerçait le métier de sculpteur, qu'il était « contre toutes les forces de mort qui œuvrent ces jours-ci à l'Assemblée nationale ». *Depuis deux jours, le sculpteur, muni d'un faux laissez-passer, assistait, des bancs réservés à la presse, aux débats de l'Assemblée, applaudissant à tout rompre chaque intervention hostile à la prorogation de la loi de 1975.*

HOTEL DE L'UNIVERS
★★★
AU CŒUR DE TOURS
SEMINAIRES
170 F
PAR PERSONNE ET PAR JOUR
tel (47) 05 37 12

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

DE GROSSESSE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

par 271 voix contre 201

guide » sera remis à jour annuellement.

Par 274 voix contre 198 sur 475 votants et 472 suffrages exprimés, l'Assemblée *repousse* un amendement du groupe socialiste ayant pour objet de supprimer le caractère obligatoire de l'entretien social préalable à l'I.V.G.

Par 265 voix contre 210 sur 479 votants et 475 suffrages exprimés, les députés *adoptent* un amendement de la commission précisant que, au cours de cet entretien, des conseils devront être donnés à la femme, « *en vue notamment de permettre à celle-ci de garder* son *enfant* ». A la demande de M. ZELLER (U.D.F.), il est précisé que les organismes, les personnes ou les associations « *désirant aider des femmes en détresse aient la possibilité de se faire connaître auprès d'elles* ».

Sur proposition de M. ZELLER, l'Assemblée adopte une disposition précisant :

« *Des commissions d'aide à la maternité sont mises en place sur l'ensemble du territoire notamment auprès des centres médico-sociaux, des offices d'hygiène ou des bureaux d'aide sociale des grandes villes. Leur composition et leur fonctionnement sont fixés par décret en Conseil d'Etat ; elles doivent comprendre des personnes qualifiées dans le domaine social et familial, des volontaires, des représentants d'associations d'aide à la famille et à l'enfance.* »

Elle repousse un amendement du groupe socialiste tendant à supprimer la semaine de réflexion imposée à la femme entre sa première visite chez un médecin et la date à laquelle elle peut légalement obtenir l'interruption de sa grossesse, puis un amendement du groupe communiste, instituant un caractère facultatif à ce délai de réflexion.

Par 236 voix contre 224 sur *471 votants et 460 suffrages* exprimés, l'Assemblée adopte un amendement de la commission, stipulant que ce délai d'une semaine serait suspendu au cas où le terme des dix semaines risquerait d'être dépassé, « *le médecin étant seul juge de l'opportunité de sa décision* ».

Est également adopté un amendement de M. Zeller, *augmentant* de deux jours le délai d'une semaine prévu par la loi.

L'Assemblée adopte une disposition, présentée par M. COLOMBIER (U.D.F.), obligeant le directeur de l'établissement d'hospitalisation dans lequel une femme demande son admission en vue d'une I.V.G., à se faire remettre et à conserver pendant au moins six *mois*, les *attestations* justifiant qu'elle a satisfait aux consultations médicales et *sociale* prévues par la *loi*.

Elle repousse un amendement du groupe socialiste stipulant que, si la femme est mineure célibataire, le consentement du représentant légal n'est requis ni pour l'I.V.G. ni, le cas échéant, pour l'anesthésie nécessaire à cet acte médical, puis un amendement du groupe communiste visant à ne plus faire de l'accord parental une condition obligatoire.

Elle adopte en revanche un amendement de M. DELANEAU (U.D.F.) précisant que le consentement de l'une des personnes qui exercent l'autorité parentale devra être *accompagné* de *celui* de la mineure célibataire se trouvant enceinte, ce dernier étant donné en dehors de la présence des parents ou du représentant légal.

Les députés adoptent un amendement de MM. COLOMBIER et DELANEAU stipulant que le médecin sollicité par une femme en vue de pratiquer l'interruption de sa grossesse n'est jamais tenu de la pratiquer mais qu'il doit, dès la première visite, informer l'intéressé de son refus, lui donner toutes indications relatives à sa situation, enfin lui remettre la *liste des centres où sont effectués* des I.V.G.

L'Assemblée repousse un amendement du rapporteur de la commission prévoyant que le médecin, *chef de service d'un établisement public*, « *qui refuse de pratiquer personnellement des interruptions volontaires de la grossesse ne peut s'opposer à ce qu'il soit procédé à ces interventions dans son service par les autres médecins dudit service* ».

Pas de remboursement par la Sécurité sociale

L'Assemblée repousse deux amendements visant à abroger les dispositions stipulant que l'interruption de grossesse n'est autorisée pour une femme étrangère que si celle-ci justifie de conditions de résidence fixées à trois mois. Mme PELLETIER précise que les réfugiées politiques échappent à ces dispositions.

Les députés examinent un amendement de M. LEGER (P.C.) tendant à faire prendre en charge à 100 % par la Sécurité sociale les frais afférents à l'I.V.G.

Mme PELLETIER déclare que le gouvernement est hostile au remboursement de l'I.V.G. par la Sécurité *sociale*, parce qu'il souhaite « *faire de l'avortement un acte pas comme les autres, un acte à part. Pour les femmes en situation de détresse économique*, ajoute-t-elle, *le système de l'aide médicale gratuite fonctionne bien* ».

Par 277 voix contre 199 sur 479 votants et 475 suffrages exprimés, l'amendement de M. Léger est repoussé, ainsi qu'un amendement du groupe socialiste ayant le même objet.

Les députés adoptent un amendement de Mme MISSOFFE (app. R.P.R.) instituant dans chacune des deux Assemblées du Parlement une délégation parlementaire pour les problèmes démographiques, qui aura pour mission d'informer des résultats de la politique menée en faveur de la natalité ; de l'application des lois relatives à la régulation des naissances et à la contraception ; de l'application et des conséquences de la loi relative à l'interruption volontaire de la grossesse.

L'Assemblée examine l'article premier, pécédemment refusé. M. LEROY (P.C.) déclare qu'il faut abroger « *les dispositions répressives* » de la loi de 1920, c'est-à-dire les sanctions applicables aux *contrevenants* de la loi de 1975 (article 317 du code pénal).

M. de *MAIGRET* (*U.D.F.*) demande que soit limitée à cinq ans la validité de la loi.

M. BAPT (P.S.) demande au gouvernement d'être « *inflexible* » devant « *les manœuvres de dernière heure* » visant à instituer un caractère provisoire à la nouvelle loi. Il *indique* à *Mme* Pelletier que le vote des socialistes ne lui serait « *pas acquis* » si la loi ne devait être reconduite que pour cinq ans.

Par 395 voix contre 82 (le groupe communiste) sur 478 votants et 477 suffrages exprimés, l'Assemblée repousse un amendement du groupe communiste visant à abroger l'article 317 du code pénal.

M. GANTIER (U.D.F.) propose que la loi ne soit reconduite que *pendant une période de cinq ans*. M. FOYER (R.P.R.) affirme que cette loi « *est sans doute la loi la plus laxiste de toute l'Europe* » et demande au gouvernement d'accepter un délai de cinq ans, sinon, ajoute-t-il, en *s'adressant* à Mme Pelletier, « *vous aurez avivé des blessures qui ne se cicatriseront jamais* ».

M. SCHNEITER (U.D.F.) défend également une application provisoire de la loi pour cinq ans.

Mme PELLETIER déclare qu'elle a eu dans le passé le sentiment qu'il fallait proroger la loi pour une période provisoire ; et puis, ajoute-t-elle, « *je suis arrivée à une conclusion inverse* ». « *Il n'est pas vrai*, indique-t-elle, *que l'on puisse bien appliquer une loi qui a un caractère provisoire.* » Elle évoque les « outrances » du débat et ajoute : « *Est-ce raisonnable de s'offrir cela régulièrement ? Moins on en parlera, mieux cela vaudra* », conclut-elle.

Pour M. BARIANI (U.D.F.) : « *Rien ne serait pire qu'un Parlement qui ne prendrait pas ses responsabilités.* » « *L'hypocrisie d'une telle attitude*, ajoute-t-il, *n'échapperait à personne* ».

M. ALAIN RICHARD (P.S.) estime qu'une prolongation provisoire « *aurait un caractère partiel, votre même honteux ; le résultat serait d'avoir un Parlement pusillanime, craintif devant ses responsabilités* ».

Mme PRIVAT (P.C.) affirme : « *Depuis trois jours, nous avons assisté à un incroyable déferlement de propos obscurantistes et rétrogrades. Si la majorité acceptait les amendements à caractère provisoire*, ajoute-telle, *elle se rendrait coupable d'une hypocrisie monstrueuse.* »

Mme MISSOFFE (app. R.P.R.) souhaite que l'on ne recommence pas tous les cinq ans un débat qui est « *profondément malsain pour le pays* ».

Par 268 *voix contre* 199 sur 477 votants et 467 suffrages exprimés, l'amendement de M. Gantier prorogeant la loi pour une période de cinq ans est repoussé.

Par 271 voix contre 201 sur 479 votants et 472 suffrages exprimés, un amendement de M. Gantier visant à relever le montant des amendes encourues par les personnes qui auront pratiqué ou tenté de pratiquer un *avortement* en dehors des conditions prévues par la loi est adopté.

Expliquant le vote du groupe communiste, M. MILLET assure *qu'il s'agit d'une* « *victoire importante des luttes populaires* » et Mme AVICE, pour le groupe socialiste, souligne que le projet sera voté grâce aux suffrages de la gauche.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 271 voix contre 201 sur 482 votants et 472 suffrages exprimés.

La séance est levée, vendredi 30 *novembre*, à 6 h. 35.

L'analyse du scrutin

Voici le détail du scrutin sur l'ensemble du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse.

● **271 députés ont voté pour :**

Les 114 socialistes et radicaux de gauche ;

Les 86 communistes ;

45 U.D.F. et apparentés (sur 121) : MM. Abelin, Alduy, Barbier, Bariani, Bégault, Beucler, Biwer, Bourson, Caro, Chinaud, Colombier, Couderc, Delaneau, Doufflagues, Durafour, Ferretti, Fourneyron, Fuchs, Granet, René Haby, François d'Harcourt, Héraud, Icart, Kerguéris, Léotard, Lepeltier, Longuet, Madelin, de Maigret, Mme Louise Moreau, MM. Morellon, Muller, Paecht, Papet, Péronnet, André Petit, Pierre-Bloch, Richomme, Rossi, Rossinot, Sablé, Serres, Mme Signouret, M. Zeller ;

24 R.P.R. et apparentés (sur 154) : MM. Berger, Boinvilliers, *Bonhomme*, *César*, *Cointat*, Delhalle, Durr, Gascher, Gorse, Guéna, Lacombe, Marcus, *Marette*, *Massoubre*, Mme Missoffe, MM. Neuwirth, Pons, de Préaumont, Rufenacht, Sauvaigo, Seguin, Sprauer, Taugourdeau, Robert-André Vivien.

2 non-inscrits (sur 16) : MM. Audinot et Robert Fabre.

● **201 députés ont voté contre :**

116 R.P.R. et apparentés (sur 154) : MM. Ansquer, Barnier, Bas, Baumel, de Bénouville, Bernard, Bisson, Bizet, Bolo, Bord, Bozzi, Braun, Brial, Caille, Castagnou, Cavaillé, Cazalet, *Charles*, *Chasseguet*, *Chauvet*, Chirac, Comiti, Cornette, Corrèze, Cousté, Couve de Murville, Crenn, Cressard, Dassault, Debré, Dehaine, Delalande, Delatre, Delong, Deniau, Devaquet, Dhinnin, Mme Dienesch, MM. Donnadieu, *Draon*, *Dubreuil*, Eymard-Duvernay, Palala, Féron, Flosse, Forens, Fossé, Foyer, Frédéric-Dupont, de Gastines, Gérard, Giacomi, Girard, Gissinger, Goasduff, Godefroy, Godfrain, Goulet, Grussenmeyer, Guermeur, *Guichard*, *Guilliod*, *Charles* Haby, Jean Hamelin, Xavier Hamelin, Hardy, Mme de Hauteclocque, MM. Inchauspé, Jacob, Krieg, Labbé, Lafleur, Lataillade, Lauriol, Le Douarec, Lepercq, Liogier, de Lipkowski, Mancel, Marie, Martin, Jean-Louis *Masson*, *Mauger*, Maximin, Messmer, Miossec, Moulle, Narquin, Noir, Pailler, Pasquini, Pasty, Camille Petit, Pinte, Piot, Pringalle, Raynal, Ribes, Lucien Richard, Rivierez, de Rocca-Serra, Rolland, Roux, Sallé, Schwartz, Sourdille, Thibeult, Tiberi, Tomasini, Tourrain, Tranchant, Valleix, Voisin, Wagner, Weisenhorn.

73 U.D.F. et apparentés (sur 121) : *MM. About*, Alphandéry, Arreckx, François d'Aubert, Barnérias, Baudouin, Bayard, *Benoît*, Berest, Bigeard, Birraux, Blanc, Bouvard, de Branche, Briane, Brocard, Brochard, Cabanel, Caillaud, Cattin-Bazin, Chantelat, Chapel, Chazalon, Clément, Cornet, Couepel, Coulais, Daillet, Delfosse, Deprez, Desanlis, Dousset, *Drouet*, Augoujon, Ehrmann, Robert-Félix Fabre, Feït, Fenech, Fèvre, Fonteneau, Gantier, Gaudin, Geng, Hamel, Juventin, Klein, Kœhl, Lagourgue, Le Cabellec, Ligot, Marc Masson, Mathieu, Maujoüan du Gasset, *Mayoud*, Médecin, Mesmin, Micaux, Millon, Monfrais, Montagne, Perrin, Perrut, Pianta, Pineau, Proriol, Revet, Schneiter, Seitlinger, Sudreau, Tissandier, Torre, de la Verpillière, Voilquin.

12 non-inscrits (sur 16) : MM. Bamana, Beaumont, Branger, Delprat, Fontaine, Mme d'Harcourt, MM. Hunault, Malaud, Pidjot, Plantegenest, *Royer* et Sergheraert.

● **10. députés se sont volontairement abstenus :**

8 R.P.R. et apparentés : MM. Emanuel Aubert, Aurillac, Bousch, Julia, Kaspereit, Le Tac, Moustache, Péricard ;

1 U.D.F. : M. Ginoux.

1 non inscrit : M. Baridon.

● **5 députés n'ont pas pris part au vote :**

3 R.P.R. et apparentés : MM. Chaban-Delmas, président de l'Assemblée, Lancien, et Poujade.

1 U.D.F. : M. Stasi, vice-président de l'Assemblée nationale qui présidait la séance ;

1 non inscrit : M. Edgar Faure.

● **4 députés étaient excusés :**

3 R.P.R. et apparentés : MM. Bechter, Jarrot, Nungesser ;

1 U.D.F. : M. Thomas.

Le vote des femmes...

Sur les vingt et une femmes qui siègent à l'Assemblée, trois ont voté contre le projet de *loi relatif* à l'I.V.G. Il *s'agit* de Mmes Dienesch (apparentée R.P.R.), d'Harcourt (non-inscr.) et de Hauteclocque (R.P.R.).

Ont en revanche approuvé le texte : Mme Missoffe (app. R.P.R.) et les deux femmes inscrites au groupe de l'U.D.F. (Mmes Louise Moreau et Signouret), ainsi que les treize communistes (Mmes Barbera, Chavatte, Chonavel, Constans, *Fost*, *Fraysse-Cazalis*, Gœuriot, Goutmann, Horvath, Leblanc, Gisèle Moreau, Porte et Privat) et les deux socialistes (Mmes Avice et Jacq).

...et celui des médecins

Vingt-trois des *quarante*-cinq médecins qui sont députés ont approuvé le projet de loi. Il s'agit de huit socialistes et apparentés (MM. Autain, Bapt, Benoist, Huygues des Etages, Julien, Laborde, Masquère et Saint-Paul), huit U.D.F. (Barbier, Bourson, Couderc, Delaneau, Hérand, Morellon, Paecht et Tissandier), *cinq R.P.R.* (*MM.* Berger, Bonhomme, Delhalle, Pons et Taugourdeau), deux P.C. (Mme Fraysse-Cazalis et M. Millet).

Les vingt et un qui ont voté contre sont : quatorze R.P.R. et apparentés (MM. Bisson, *Comiti*, Delatre, *Donnadieu*, Eymard-Duvernay, Giacomi, Moulle, Pailler, Camille Petit, Raynal, Lucien Richard, de Rocca Serra, Schvartz et Sourdille) ; six U.D.F. (MM. About, Blanc, Dugoujon, Feït, Lagourgue et Tissandier) ; un *non-inscrit* (*M. Beaumont*).

Quant à M. Baridon (suppléant de M. Raymond Barre), il s'est abstenu volontairement.

La comparaison avec 1974

Alors qu'en 1974, 31,60 % des députés U.D.R. avaient approuvé le projet présenté par *Mme Veil*, *ils n'ont été* que 15,58 % à voter, vendredi matin 30 novembre, pour le texte défendu par Mme Pelletier. Les votes hostiles émanaient de 60,91 % des gaullistes, il y a cinq ans, au lieu de 75,32 % aujourd'hui.

Si l'on additionne les suffrages émis par les députés inscrits en 1974 aux groupes des républicains indépendants *et des réformateurs*, qui constituent depuis avril 1978, le groupe U.D.F., on constate un certain équilibre. En effet, les votes favorables étaient le *fait de 37,60 % des élus giscardiens* (60,68 % ayant voté contre le texte) contre 37,10 % cette fois (60,33 % ont cette fois voté contre le texte).

Un certain nombre de députés ont modifié leur vote par rapport à 1974. Ainsi neuf députés R.P.R. (MM. Braun, *Fissinger*, *Grussenmeyer*, Hardy, Pinte, Ribes, Rivièrez, Sourdille et Valleix) qui s'étaient prononcés en faveur de la loi en 1974 ont voté contre. *C'est également* le cas de quatre U.D.F. (MM. Cabanel, Le Cabellec, Mesmin et Sudreau) et de M. Robert Fabre, aujourd'hui siégeant avec les *non-inscrits*.

Alors qu'il y a cinq ans, trois députés U.D.R. (MM. Aubert, Julia et Le Tac) avaient *approuvé* le projet, ils ont préféré cette fois s'abstenir volontairement.

En Suède

L'avortement remplace trop souvent la contraception

De notre correspondant

Stockholm. — Sur proposition de la commission des affaires sociales, le Parlement suédois va *réexaminer la loi très libérale de* 1975 sur l'avortement, qui permet notamment l'interruption de grossesse sans avis *médical* et *sans* frais jusqu'à la douzième semaine. Plusieurs députés, de droite et de gauche, considèrent que l'augmentation régulière du nombre des avortements pratiqués au cours des quatre dernières années est « *inacceptable* » : 30 000 en *1976*, 32 000 en *1977*, *33 000 en 1978*.

Dans la seule commune de *Stockholm*, *on note*, pour les trois premiers trimestres de 1979, une augmentation de *10 %* par rapport à *1978*, et on estime qu'une grossesse sur trois est interrompue, ce qui conduit les médecins à déclarer que l'avortement y est devenu un moyen de contraception.

Le grand journal suédois *Dagens Nyheter* parlait récemment de jeunes femmes qui subissaient *trois avortements* par an ; certaines en étaient à leur vingtième intervention. Cependant, dans plus de 80 % des cas, l'opération est pratiquée avant la douzième semaine ; dans 1 % des cas seulement l'intervention a lieu au-delà de la dix-huitième semaine, ce qui suppose alors l'intervention d'une commission médicale et d'un psychologue. Les *demandes proviennent généralement* d'adolescentes de quatorze à quinze ans qui ont essayé de cacher leur grossesse aussi longtemps que possible à leur famille et qui n'ont pas osé, vu leur âge, contacter les services sociaux.

Il n'est pas question toutefois, *comme* l'a indiqué Mme Elisabeth Holm, ministre conservateur de la santé, de « *revenir en arrière* » et de réviser les grands principes de la législation en vigueur. Mais il y a lieu apparemment de compléter et de développer l'information, à l'école en particulier, sur les différentes méthodes de contraception.

Il n'est pas impossible que l'augmentation relative du nombre des avortements soit due au fait que les Suédoises hésitent de plus en *plus à utiliser la pilule*, voire le stérilet. La presse publie volontiers des articles sur les effets secondaires négatifs de ces moyens de contraception. Selon l'influente organisation du planing familial, le moment est peut-être venu de relancer la publicité pour l'emploi du préservatif et du diaphragme.

ALAIN DEBOVE.

En Espagne

DEUX PROCÈS A MADRID

(De notre correspondant.)

Madrid. — Le procès de quatre personnes — trois femmes et un homme — jugées pour pratiques abortives a eu lieu jeudi 29 novembre devant le tribunal de Madrid. Un an de prison a été requis contre l'homme, accusé d'avoir incité une femme à se faire avorter. Douze ans de prison ont été réclamés contre la femme qui a pratiqué l'avortement, et qui est incarcérée depuis deux ans ; cinq ans contre une autre femme accusée de complicité, et un an contre celle qui a avorté.

Un autre procès du même genre avait eu lieu la veille à Madrid. A la demande de la défense, les accusés souhaitant garder l'anonymat, les deux procès ont eu lieu à huis clos.

Ont été requis au cours du premier procès trois à dix-sept mois de prison contre quatre femmes ayant avorté ou tenté d'avorter ; des peines allant jusqu'à un an de prison contre un homme et trois femmes accusés de complicité.

Le verdict de ces deux procès est attendu dans deux semaines.

C. V.

[La loi espagnole prohibe l'avortement (« le Monde » du 28 *novembre*), sauf en cas de danger immédiat pour la vie de la mère.]

Expédition
TOMBOUCTOU
PAYS DOGON
14 jours – 8800 F
8 à 12 participants
documentation sur demande
EXPLORATOR
16, place de la Madeleine
75008 Paris. Tel. : 266.66.24

LE MONDE
met chaque jour à la disposition de ses lecteurs des rubriques d'Annonces immobilières.
Vous y trouverez peut-être
LA MAISON
que vous recherchez

Si vous devez baisser la tête pour prendre le métro...
... notez 2 bonnes adresses à Paris pour vous habiller en prêt à porter : des jeans au smoking, du blouson à l'ensemble de ski...
86 av. Ledru-Rollin 12e 628.18.24
et 79 av. des Ternes 17e 574.35.13
BERDY (PUBLICITÉ)

haute fidélité Bang & Olufsen
écouter pour mieux choisir
Choisir la haute fidélité B & O, c'est affirmer sa différence. Pour vous en convaincre, faites cette expérience : venez au Club B & O. Dans ce lieu, destiné exclusivement à la présentation et à la démonstration du matériel, sans souci de vendre, vous rencontrerez Claude Pichot ou Serge Mabile. Vous vous installerez dans l'auditorium, et... vous écouterez.
Exposition permanente, Centre d'Information B & O
(du mardi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h.).
162 bis, rue Ordener, 75018 Paris - 255 42 01

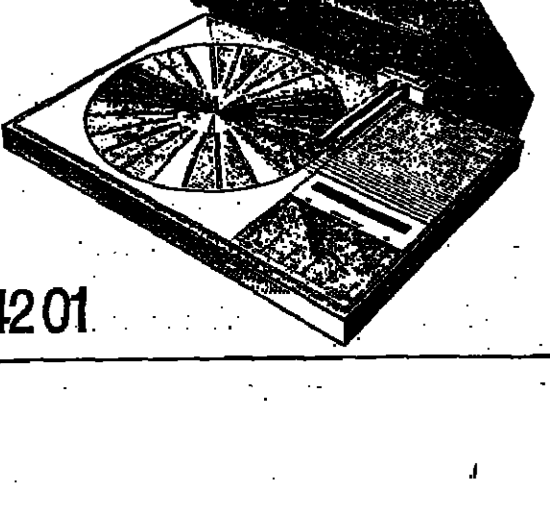

Les grands de la Hi-Fi au prix Darty.

Quelques exemples de chaînes* au prix Darty : les prix les plus bas, garantis par le remboursement de la différence.

1670 F **AKAI** Platine tourne-disque APB 10. **AKAI** Ampli AM 2250 2 x 25 Watts. **DYNAMIC SPEAKER** Enceintes DS 30 2 voies 30 Watts.	**2030 F** **GARRARD** Platine tourne-disque GT 20. **TECHNICS** Ampli SU 8011 2 x 25 Watts. **SIARE** Enceintes BX 30 2 voies 30 Watts.	**2150 F** **PIONEER** Platine tourne-disque PL 512. **KENWOOD** Ampli-tuner KR 2090 L 2 x 16 Watts, GO-MF. **SONY** Enceintes SS E 20 2 voies 25 Watts.	**2530 F** **AKAI** Platine tourne-disque APB 10. **ROTEL** Ampli RA 300 2 x 20 Watts. **TECHNICS** Platine K7 RS M6 avec Dolby. **DYNAMIC SPEAKER** Enceintes DS 30 2 voies - 30 Watts.
2590 F **TECHNICS** Platine tourne-disque SL B 2. **SONY** Ampli TAF 30 2 x 30 Watts. **WHARFEDALE** Enceintes Linton XP 2 3 voies 35 Watts.	**3060 F** **AKAI** Platine tourne-disque AP 100. **KENWOOD** Ampli KA 3700 2 x 25 Watts. **AKAI** Platine K7 CS 703 D avec Dolby. **SONY** Enceintes SS 2030 3 voies - 30 Watts.	**3455 F** **HITACHI** Platine tourne-disque HT 324. **SANSUI** Ampli AU 117 - 2 x 15 Watts. **SANSUI** Platine K7 SC 110 avec Dolby. **SIARE** Enceintes BX 30 2 voies - 30 Watts. **AMCO** Meuble de rangement D 1 D.	**3680 F** **HITACHI** Platine tourne-disque HT 356 Q. **HITACHI** Ampli HA 3500 2 x 30 Watts. **HITACHI** Tuner FT 4000 L PO-GO-MF. **SCOTT** Enceintes S 176 B 2 voies 40 Watts.
3950 F **GRUNDIG** Chaîne compacte RPC 200 B 2 x 24 Watts – PO-GO-OC-MF 7 stations MF préréglables platine K7 avec fondu enchaîné sonore – platine tourne-disque automatique à courroie. **KENWOOD** Enceintes LSK 200 B 2 voies 40 Watts.	**4280 F** **PIONEER** Platine tourne-disque PL 200 X. **PIONEER** Ampli SA 706 2 x 50 Watts. **3A** Enceintes Auditorat 3 voies 60 Watts.	**4950 F** **SCOTT** Platine tourne-disque PS 17 A. **SCOTT** Ampli 410 A - 2 x 30 Watts. **SCOTT** Platine K7 610 D avec Dolby. **SCOTT** Tuner 510 TL, PO-GO-MF. **SCOTT** Enceintes S 176 B 2 voies - 40 Watts. **SCOTT** Meuble Oméga.	**5120 F** **AKAI** Platine tourne-disque AP 206. **TECHNICS** Ampli SU 8044 2 x 38 Watts. **TECHNICS** Platine K7 RSM 17 avec Dolby. **3A** Enceintes Apogée 2 voies - 50 Watts.
micro-chaîne **5550 F** **HITACHI** Platine tourne-disque HT 324. **HITACHI** Ampli HA M2 de puissance, 2 x 20 Watts. **HITACHI** Pré-ampli tuner FT M2 PO-GO-MF. **HITACHI** Platine K7 DM 2 avec Dolby. **TECHNICS** Enceintes SBX 1 2 voies 30 Watts.	**5660 F** **KENWOOD** Platine tourne-disque KD 1500. **KENWOOD** Ampli KA 305 – 2 x 40 Watts. **KENWOOD** Tuner KT 313, GO-MF. **KENWOOD** Platine K7 KX 550 avec Dolby. **KENWOOD** Enceintes LSK 400 B 3 voies 60 Watts.	**5890 F** **SONY** Platine tourne-disque PST 15. **SONY** Ampli TAF 5 A 2 x 70 Watts. **TECHNICS** Platine K7 RSM 7 avec Dolby. **CELESTION** Enceintes CS 5 3 voies 80 Watts.	**6120 F** **HITACHI** Platine tourne-disque HT 356 Q. **SANSUI** Ampli AU 317 MK II 2 x 60 Watts. **SANSUI** Tuner TU 317 PO-MF. **3A** Enceintes Auditorat 3 voies 60 Watts.
7550 F **TECHNICS** Platine tourne-disque SL D2. **SCOTT** Ampli 460 A 2 x 70 Watts commutable en 2 x 50 Watts. **SCOTT** Tuner 530 TL, PO-GO-MF. **SCOTT** Platine K7 670 D avec Dolby. **SIARE** Enceintes Sigma 200 3 voies 70 Watts.	**8295 F** **AKAI** Platine tourne-disque AP 307. **A.D.C.** Cellule QLM 30. **TECHNICS** Ampli-tuner SU/ST 8080. **WHARFEDALE** Enceintes E 70 3 voies 100 Watts.	**8430 F** **MARANTZ** Platine tourne-disque 6170. **MARANTZ** Ampli 1090 - 2 x 45 Watts. **MARANTZ** Platine K7 5010 B avec Dolby. **MARANTZ** Tuner 2100 L, PO-GO-MF. **MARANTZ** Meuble de rang. DC 10 L. **MARTIN** Enceintes Gamma 312 X 3 voies - 65 Watts.	**9520 F** **TECHNICS** Platine tourne-disque SL Q 3. **PICKERING** Cellule SE 1. **KENWOOD** Ampli KA 501 2 x 65 Watts. **AKAI** Platine K7 auto-reverse avec Dolby CS 732 D. **CABASSE** Enceintes Sampan Léger M 16 3 voies - 70 Watts.

PARIS – 8e : Darty-sous-la-Madeleine. Parking place de la Madeleine. Tél. 265.84.71.
11e 25 à 35, boulevard de Belleville. Tél. 357.72.10.
13e 168, avenue de Choisy. Tél. 585.80.31
14e. Centre Commercial Gaîté-Montparnasse. 80, avenue du Maine. Tél. 540.53.31
15e. Front de Seine. Centre Commercial Beaugrenelle. 71, quai de Grenelle. Tél. 575.62.85
18e 128, avenue de Saint-Ouen. Tél. 229.02.41
RÉGION PARISIENNE – 78-Orgeval : Centre Commercial "Art de Vivre". Sortie Poissy - Autoroute de l'Ouest. Tél. 975.79.00.
78-Parly 2 Centre Commercial parly 2 (Le Chesnay). Tél. 955.25.26.
91-Les Ulis 2 : Centre Régional "Les Ulis 2". Tél. 907.54.78.
91-Morsang-sur-Orge. Autoroute du Sud. Sortie Savigny. Direction Sainte-Geneviève-des-Bois. Route de Corbeil. Tél. 015.93.29.
92-Asnières : Carrefour des 4-Routes. 384 avenue d'Argenteuil. RN 309. Tél. 790.45.46.
92-Châtillon. 151, avenue Marcel-Cachin. RN 306. Tél. 656.87.00.
92-Puteaux. Parvis de La Défense. A côté du C.N.I.T. Tél. 773.82.10.
93-Bagnolet : Porte de Bagnolet. Au pied du Novotel. Tél. 858.91.16.
93-Bondy : 123-155, avenue Gallieni. RN 3. Tél. 847.20.00.
93-Aubervilliers : Centre Parlféric. Porte de la Villette. 6 bis, rue Émile-Reynaud. Tél. 834.07.29.
93-Noisy-le-Grand : Centre Commercial "Les Arcades". Tél. 304.98.10.
93-Pierrefitte : 102-114, avenue Lénine. RN 1. Tél. 826.21.28.
94-Champigny : 10-12, avenue Roger-Salengro. La Fourchette. RN 4. Tél. 283.52.53.
94-Créteil : Centre Régional "Créteil Soleil". Tél. 898.14.12.
94-Thiais-Rungis : Centre Régional "Belle Épine" RN 7. Tél. 687.34.64.
95-Cergy-Pontoise : Centre Régional "3-Fontaines" Tél. 030.44.63.
OISE – 60-Beauvais : Centre Commercial "Le Franc Marché" 2 à 4, place du Franc Marché. Tél. 16-4-448.48.33.
60-Creil : Centre Commercial de Creil-Nogent. 10, avenue de l'Europe. Tél. 16-4-455.41.86.
MARNE – 51-Reims : Reims-Tinqueux : Zone artisanale du Moulin de l'Ecaille. Route de Dormans. Tél. 16-26-08.09.83.

*Les prix des chaînes mentionnées sont des prix garantis jusqu'au 6 décembre 1979 ; offres valables dans les magasins Darty de Paris, région parisienne, Oise et Marne.

هكذا من الأصل

POLITIQUE

AU SÉNAT

Université et défense : crédits adoptés « sans histoire »

Les sénateurs ont adopté sans modification, dans la nuit du jeudi 29 au vendredi 30 novembre, les dispositions de la loi de finances concernant la défense. Le débat, dans l'ensemble, a été assez terne, tout, ou presque, ayant été dit lors de la discussion de l'actualisation de la loi de programmation militaire le 8 novembre. Auparavant, le Sénat avait voté, sans le modifier, le budget des universités.

Pour M. CHAZELLE (P.S., Haute-Loire), rapporteur de la commission des finances, l'Université *semble atteinte de langueur* : un corps enseignant désabusé, des étudiants sans enthousiasme, des établissements universitaires dont l'autonomie *s'étiole. « L'imagination,* souligne-t-il, *a déserté les amphithéâtres. »* L'autonomie est difficile à réaliser quand le financement et la réglementation *émanent* d'une administration centrale.

M. SAUVAGE (Un. centr., Maine-et-Loire) exprime l'avis de la commission des affaires culturelles, émet des réserves sur la procédure d'élaboration de la carte universitaire et déplore que l'Etat n'ait pas respecté la législation de *juillet 1971*, qui prévoyait la création de conseils régionaux de l'enseignement supérieur chargés d'assurer la liaison entre les universités et les organismes de développement régional.

M. EEKHOUTTE (P.S., Haute-Garonne), président de la commission des affaires culturelles, souligne que les principes sur lesquels devait reposer l'Université : pluridisciplinarité, autonomie, participation, ne sont pas respectés. *L'orientation devait remplacer la sélection.*

M. FREVILLE (Un. centr., Ille-et-Vilaine) est optimiste. *Désormais, pense-t-il,* nos jeunes peuvent prétendre participer au prestige de la grande Université de jadis, en *s'adaptant* aux besoins de chaque région tout en excellant dans les disciplines les plus modernes.

M. GOUTEYRON (R.P.R., Haute-Loire) critique la place excessive des mathématiques dans les études médicales, et M. DE LA FOREST (R.I., Ille-et-Vilaine) demande que le statut de l'enseignement supérieur privé soit fixé par la loi.

Mme LUC (P.C., Val-de-Marne) reproche au ministre de remettre en cause les acquis démocratiques de 1968.

M. HABERT (non-inscrit, Français de l'étranger) souligne notamment que la coutume française de n'utiliser dans la vie sociale que le titre de docteur en médecine défavorise nos compatriotes dans les pays où un docteur ès lettres est toujours salué par son titre.

M. GUY PETIT (R.I., Pyrénées-Atlantiques) plaide pour la survie de l'Institut d'études juridiques et économiques de Bayonne.

Mme SAUNIER-SEITE, ministre des universités, estime *qu'elle dispose désormais* des moyens de mieux répartir les crédits, tout en facilitant aux universités une gestion plus rationnelle. Puis elle définit ce qu'est sa politique d'ouverture : ouverture vers les milieux les plus modestes (10 % du budget sont consacrés à l'action sociale), *ouverture* sur les méthodes nouvelles de la pédagogie, sur la coopération internationale.

« Cent huit mille étudiants étrangers sont en France et près de six cents enseignants en coopération, précise le ministre. *Un programme d'étude de la biomasse associe les universités françaises et africaines ; dans le domaine spatial, nous collaborons avec l'Inde, le Brésil, l'Argentine et plusieurs pays arabes. Nous utilisons très largement les moyens modernes de télécommunications : une expérience France-Québec constituera bientôt une grande première.*

» Les ENSET de Cachan et Abidjan seront reliées, deux heures par semaine, par le satellite Symphonie ; les T.P., qui suivront ces séances, seront assurés, à Abidjan, par des enseignants formés à Cachan.

» Avec les pays industrialisés, nous poursuivons des expériences d'enseignement intégré. Un exemple : Paris et Tel-Aviv animent ensemble des formations médicales spécialisées. Ainsi nos chercheurs sont à même d'utiliser des équipements étrangers de pointe ; de notre côté, nous sommes sollicités pour créer à l'étranger — en Irak, au Venezuela — des établissements de formation des enseignants. »

Les crédits sont ensuite votés avec un amendement de M. TAITTINGER (R.I., Paris), qui tend à permettre le contrôle parlementaire *sur* l'aménagement de la partie universitaire de la Villette ; amendement accepté par Mme Saunier-Seité.

Le budget du ministère de la défense a pour rapporteur spécial M. FRANCOU (Un. Centr., Bouches-du-Rhône). Ce budget, souligne-t-il, se rapproche de la loi de programmation militaire dont le Sénat a examiné au début du mois le rapport d'exécution. La section « Marine » est un peu plus avantagée qu'il n'avait été *prévu. Un tiers des* trois cent mille personnes qu'emploient nos industries d'armement travaillent pour l'exportation.

M. LEGOUEZ (R.I., Eure), rapporteur des « défenses ordinaires », estime insuffisante la création de 1 000 postes de gendarmes : à peine, précise-t-il, 10 par département. De *même est-il* regrettable que l'armée de l'air doive réduire de 10 000 heures le programme d'entraînement de ses pilotes.

Après le rapport de M. DUFFAUT (P.S., Vaucluse) qui traite, précisément, de la section « Essence », M. GENTON (C.N.I.P., Cher), *présente* « l'avis » de la Commission de la défense sur la section commune aux trois armes et évoque, notamment, le cas des militaires qui ont pris une retraite anticipée sur incitation de l'armée, et qui se trouvent en chômage parce qu'ils ont commencé trop tardivement une carrière civile.

M. GAUTIER (R.P.R., Maine-et-Loire) rapporte les crédits de la gendarmerie. Nos gendarmes manquent de blindés, d'hélicoptères et d'assistantes sociales.

M. CHAUMONT (R.P.R., Sarthe), rapporteur des crédits de l'armée de terre (30,67 % du budget total de la défense), souligne que nos forces terrestres participent à des actions extérieurs (Tchad, Mauritanie, Liban, pour l'ONU), mais concourent aussi à des actions de secours en cas de calamités naturelles (nettoyage du littoral, etc.).

Au sujet des forces nucléaires tactiques mises sous la responsabilité de l'armée de terre, M. Chaumont pense qu'il convient d'écarter le concept de riposte graduée ou de participation à la défense de l'avant.

« *C'est ainsi,* déclare-t-il, *qu'il n'apparaît pas fondé en l'état actuel des choses de présenter l'arme à rayonnement renforcé comme une panacée. A cela deux raisons au moins. La première est d'ordre financier : le coût de maintenance de têtes neutroniques serait vraisemblablement très élevé et le nombre de têtes nécessaires pour battre une surface significative devrait probablement être très important. La seconde est d'ordre doctrinal : les armes à rayonnement renforcé conduisent à un abaissement du seuil nucléaire au niveau du combat engagé et amènent l'acceptation d'une certaine forme de riposte graduée. Cela est en contradiction avec les principes qui guident notre dissuasion et, avant d'envisager que la France se dote de ce type d'arme, il importe de s'assurer que sa possession et son emploi correspondent bien à nos intérêts et à nos possibilités.* »

M. D'AILLIERES (R.I., Sarthe), qui présente « l'avis » de la commission de la défense sur la « section air », estime que la prédominance de l'équipement sur le fonctionnement traduit une orientation satisfaisante.

Les jeunes et le devoir national

Avec M. MAX LEJEUNE (gauche dém., Somme), rapporteur des crédits de la marine, la discussion prend un tour « politique ». « *Avons-nous,* déclare l'ancien ministre de la guerre, la certitude que l'armement dont nous disposons sera pleinement utilisé ? Je réponds, non ! Les sondages en disent long sur l'attitude des jeunes Français à l'égard du devoir national ! (...) Il faudrait que la morale et l'instruction civique occupent dans les programmes la place qui leur revient. Il faut, oui, enseigner à nos enfants l'Histoire ! Mais les rois capétiens ont cédé la place à Astérix ; et les manuels dénoncent les « méfaits du colonialisme », ce colonialisme qui a sauvé tant de peuples de couleur de la faim ! »

« *Hélas !* proclame M. LOUIS MARTIN (R.I., Loire), *nous sommes passés d'une société rurale courageuse à une société civile assez veule qui a peur de la mort et n'a en vue que plaisir et profit.* »

M. MACHEFER (P.S., Yvelines) souligne, pour le déplorer, que « *l'on ne peut plus parler qu'au passé de l'attrait de la carrière militaire. Combien de polytechniciens choisiront-ils l'armée ?* ».

M. YVON BOURGES, ministre de la défense : « *Onze. Pour la première fois cette année, onze polytechniciens ont demandé à devenir officier. Cela n'était pas arrivé depuis quarante ans.* »

M. BOUCHENY (P.C., Paris) estime que notre sécurité repose *sur le* « non-alignement ». Il condamne donc la politique qui transforme nos forces en élément de la stratégie de l'OTAN et déclare : « *Quand vous évoquez la menace soviétique, vous détruisez l'équilibre.* »

— LE MINISTRE : « *Donc, vous intégrez nos forces dans les forces de l'Ouest ? Pour nous, elles sont parfaitement indépendantes des Russes et des Américains, entièrement nationales !* »

On entend encore MM. GERIN (non-inscrit, [illegible]) et PRIGENT (Un. centr., Finistère), qui évoquent la charge des casernements de gendarmerie pour les collectivités locales ; M. CHERRIER (R.I., Nouvelle-Calédonie) qui voudrait que l'on transformât en gendarmes les auxiliaires de gendarmerie d'origine mélanésienne ou wallisienne.

Puis le ministre répond aux orateurs :

« *Je reconnais,* déclare notamment M. Bourges, *l'attachement du Sénat pour notre gendarmerie. Le programme de Blois a prévu d'y créer cinq mille emplois : il est appliqué. Ce matin même a été mis au point le plan de répartition de ces emplois : je le présenterai prochainement au premier ministre et au président de la République. J'indique, dès à présent, qu'il y est prévu de renforcer les pelotons d'intervention, de porter à cinq les brigades de quatre et à six le plus possible celles de cinq ; enfin de créer des implantations nouvelles dans les agglomérations. La création de cent quinze postes féminins tend à libérer les gendarmes des tâches de secrétariat ; il est prévu d'en créer ultérieurement cinq cents autres. (...) Quant aux casernements, les crédits augmentent de 22 % sur 1979 et de plus de 50 % par rapport à 1977. Pour les constructions neuves, les autorisations de programme augmentent de 15,6 % ; nous lançons la construction de mille quatre cent quarante logements.* »

Aux critiques de M. Max Lejeune, le ministre répond : « *Je suis, comme vous, certain que tout doit être fait pour convaincre la jeunesse que son avenir est entre ses mains ; son avenir, dont la condition première est l'indépendance de sa patrie. Cependant, vous semblez sous-estimer nos efforts pour sensibiliser l'opinion aux problèmes de défense. (...)*

» Non, l'armée n'est pas étrangère au pays. Relisez la presse de cinq ou six ans : certains défilés que je ne pourrais tolérer n'ont plus jamais lieu ! Regardez comment se tiennent nos jeunes soldats : il n'y a pas de laisser-aller. L'armée française se porte bien et la nation en est heureuse.

» Oui, il n'est pas de défense sans adhésion de la nation. Je suis convaincu que les Français sont prêts aux sacrifices qu'exigerait leur liberté. »

Les crédits de la défense sont ensuite votés sans modification.

A. G.

Du 5 au 7 décembre à Paris

Le M.N.E.L. organise des assises nationales des collectivités locales

Le Mouvement national des élus locaux, que préside M. Pierre Carous (R.P.R.), sénateur du Nord, maire de Valenciennes, organise du 5 au 7 décembre à la Maison de la chimie, à Paris, des assises nationales des collectivités locales, ouvertes à tous les élus locaux. L'objectif de cette manifestation est de permettre des échanges de vues et des contacts entre les élus, les représentants des pouvoirs publics, les experts des problèmes des collectivités locales dans des domaines aussi variés que les finances, l'emploi, les transports, le logement, l'utilisation des sources énergétiques, l'école, l'informatique, les arts. Les conférences et débats seront animés notamment par MM. Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale ; Bonnet, ministre de l'intérieur ; Bécam, secrétaire d'Etat aux collectivités locales ; Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation ; Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation ; Erwin Guldner (U.D.F.), maire de Sceaux (Hauts-de-Seine) ; Baumel (R.P.R.), député des Hauts-de-Seine, maire de Malmaison ; Michel Giraud (R.P.R.), sénateur du Val-de-Marne, maire du Perreux-sur-Marne ; Mme Irène de Lipkowski, présidente de l'Association internationale des élues munipales ; MM. Delouvrier, ancien président d'E.D.F. ; André Parinaud, président de l'Académie des arts de la rue ; Gérard Lefort, directeur général d'I.B.M.-France, etc.

(1) Pour tous renseignements, s'adresser au commissariat général des assises, 38, rue des Mathurins, 75008 Paris, tél. 742-11-80, 742-12-83 et 266-25-54.

N° 81

sous le drapeau du

SOCIALISME

IRAN :

République islamique
et conseils ouvriers

FRANCE :

Crise et opposition
dans le P.C.F.
par Guy Kasapaicki

Abonnement (1 an, 6 nos) : 55 F.
Spécimen gratuit sur demande
(autres que le 81)
42, rue d'Avron - 75020 PARIS

En vente à Fnac-Forum,
Librairie la Brèche, etc.

AU CONSEIL DE PARIS

M. Georges Sarre (P.S.) : le P.C. engage un processus de « restalinisation »

La reprise en main de la fédération de Paris du P.C.F. par les organismes dirigeants est commencée et le « *processus de* « *restalinisation* » *ira jusqu'à son terme* », a déclaré M. Georges Sarre (P.S.), conseiller de Paris, au cours d'une réunion de presse, jeudi 29 novembre.

Cette « *restalinisation* » n'empêche pas M. Sarre de préconiser « *une politique d'union* » pour la gauche, afin de réagir contre « *la politique d'avachissement général représentée par le giscardisme* », mais, tout en reconnaissant que les élus socialistes de la capitale n'ont pas à s'immiscer dans les affaires internes du P.C., il a regretté « *que le journal* l'Humanité *n'ouvre pas ses colonnes à M. Fiszbin pour qu'il s'explique sur sa démission du comité central* ». Les élus socialistes de Paris constatent que « *la politique antiunitaire, anti-P.S. du parti communiste rencontre de plus en plus de difficultés pour être appliquée par les communistes de la capitale* », et ils espèrent que, « *tôt ou tard, il y aura une politique unitaire entre les militants du P.C. et ceux du P.S.* ».

Evoquant l'entrevue entre MM. Mitterrand et Chirac, il a affirmé que « *c'était une visite de courtoisie* » et que « *la rupture avec le capitalisme reste notre ligne* ».

Le dirigeant socialiste de la capitale a aussi abordé les affaires strictement parisiennes pour affirmer : « *Le nouveau statut de la ville, appliqué depuis près de trois ans, est mauvais et il n'a pas de sens* » puisque « *la municipalité n'a pas, seule, la maîtrise de la vie municipale* ». Selon M. Sarre, « *le département de Paris* (1) *ne sert à rien. Pire, il est une gêne. L'existence de l'administration préfectorale, qui veille à appliquer la réglementation au détail près, pour des raisons politiques, se révèle plus tatillonne ici que partout ailleurs* ». Enfin, pour les socialistes, « *la politique du maire aggrave la situation. Car il n'existe pas un véritable plan d'ensemble pour l'aménagement de la capitale* ».

(1) Paris est à la fois une ville et un département, avec les mêmes limites géographiques (N.D.L.R.).

DEUX CONSEILLERS COMMUNISTES SE RETIRENT DU BUREAU DE LEUR GROUPE

Après la démission de M. Fiszbin de ses fonctions de président du groupe communiste du conseil de Paris (*le Monde* du 23 novembre) et de son mandat de membre du comité central (*le Monde* du 24 novembre), deux conseillers communistes de Paris, Mme Françoise Durand et M. Michel Férignac, se sont démis des responsabilités qu'ils exerçaient au bureau du groupe. Leurs démissions ont été remises le 21 novembre, jour de l'élection à la présidence du groupe de M. Henri Meillat, en remplacement de M. Fiszbin.

Mme Françoise Durand, quarante et un ans, élue du dix-neuvième arrondissement, assurait, au bureau, les responsabilités dans les domaines de l'enseignement, de la culture et des sports. Elle siège au comité fédéral de la fédération de Paris. M. Michel Férignac, quarante et un ans, élu du vingtième arrondissement, s'occupait des problèmes de transports, de la circulation, de la sécurité et de l'environnement. Il fut l'un des membres du collectif de direction des rédacteurs de l'hebdomadaire *Paris-Hebdo*, que la fédération de Paris du P.C. avait fait paraître de 1976 à mai 1978. Il avait été reproché à M. Fiszbin, alors secrétaire fédéral de Paris, d'avoir ouvert les colonnes de ce journal à *une certaine forme de* « *contestation* ».

L'Humanité du 30 novembre annonce les deux démissions en se référant à une dépêche de l'Agence France-Presse !

Les rapports entre les cadres et les ouvriers selon M. Marchais

Cent soixante-quatre cadres de l'usine Renault de Billancourt ont écrit à M. Georges Marchais pour lui demander que le parti communiste mette en harmonie certains de ses agissements et les principes qu'il proclame en condamnant « *les campagnes de discrédit personnel, nourries d'affirmations sans preuves, d'allusions perfides, de manipulations de faits déformés et grossis, quand ce n'est pas de la falsification, du mensonge ou de la haine* », comme l'a fait son secrétaire général dans l'affaire Boulin.

Les signataires opposent à cette déclaration les faits suivants survenus dans leur usine :

« *Par voie d'affiches ou de tracts, des membres de l'encadrement sont pris à partie, qualifiés de fascistes, désignés au personnel, avec photo à l'appui, comme des hommes dangereux.* »

Dans une longue lettre publiée dans *l'Humanité* du 30 novembre, M. Marchais observe que les faits sont de nature différente. Dans un cas, il s'agit de critiquer le comportement répressif de certains cadres ; dans l'autre, d'ingérences dans la vie privée.

Le secrétaire général du P.C. note ensuite que les ouvriers, les employés et les techniciens sont en permanence « *victimes du discrédit et de l'intimidation* » et considérés comme « *de simples rouages de l'entreprise* ». Les cadres et les agents de maîtrise subissent aussi l'intimidation.

Et, dans la mesure où ils y cèdent ou la devancent, « *leur fonction et leur autorité subissent un discrédit certain parmi les autres salariés* », explique M. Marchais. Le secrétaire général du P.C. se déclare convaincu « *du nécessaire rapprochement entre les cadres et les autres catégories de salariés* », rapprochement qui implique le droit pour les ouvriers de critiquer, de formuler leur opinion, d'avoir des possibilités d'initiative sans que les cadres renoncent à leurs propres responsabilités. M. Marchais ajoute :

« *L'aspiration à de nouveaux rapports humains dans le travail, rapports d'association et non de soumission, passe par la lutte contre les comportements autoritaires. Le caractère et le contenu de cette lutte ne peuvent être dissociés des conséquences concrètes de l'autoritarisme : mépris, brimades, sanctions, licenciements.* »

A propos du rôle de la presse

M. RAYMOND BARRE CONTRE LES « FAUX NEZ »

Remettant, jeudi 29 novembre, à M. Henri Amouroux, directeur du quotidien *Rhône-Alpes*, son épée de membre de l'Académie des sciences morales et politiques, M. Barre a notamment déclaré au sujet du rôle de la presse :

« *Je ne plaide pas pour la neutralité. La neutralité absolue n'existe pas : prétendre le contraire est un signe certain d'hypocrisie ou de naïveté. Il est normal et nécessaire qu'un journaliste porte un jugement sur les événements dont il est le spectateur. Il est également normal qu'il organise les faits dont il a connaissance pour en dégager la signification qu'il croit y apercevoir. Du moins doit-il s'appuyer sur des faits réels, sans qu'aucun d'eux soit volontairement défiguré ou systématiquement omis. Du moins doit-il éviter d'échafauder ses hypothèses et ses raisonnements sur des échos, ou parfois sur des ragots... Encore faut-il qu'il soit attentif à respecter tout ce qui touche à la dignité des hommes. Si je ne plaide pas pour la neutralité, je plaide contre les « faux nez »*

FS in L

PAQUES 80

1 DEUX SEMAINES A L'AMÉRICAINE : Circuit Californie - Nord-Est
2 DEUX SEMAINES ENSOLEILLÉES : Circuit Mexique / Egypte / Maroc / Grèce
3 DEUX SEMAINES STUDIEUSES : Université à New York, Cours intensifs d'Anglo-américain
4 DEUX SEMAINES SPÉCIAL JEUNES : Séjours en famille en Grande-Bretagne.

ZONE A
29 mars / 12 avril
ZONES B / C
5 avril / 19 avril

Documentation détaillée à demander à FSL, 14, rue des Poissonniers, 92200 Neuilly
Nom ______ prénom ______ age ______
adresse ______
______ tél ______
Souhaite recevoir vos brochures. ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4
Lic. A977

NON AUX INTERMEDIAIRES

PARIS-COLOMBO	à partir de	2 750 F
PARIS-ALGER A-R		940 F
PARIS-MARRAKECH* A-R		980 F
PARIS-TUNIS A-R		1 000 F
PARIS-LISBONNE A-R		1 000 F
PARIS-ISTANBUL A-R		1 300 F
PARIS-CASABLANCA A-R		1 380 F
PARIS-MONTREAL▲ A-R		1 850 F
PARIS-NEW YORK▲ A-R		1 850 F
PARIS-SANAA A-R		2 450 F
PARIS-BANGKOK A-R	à partir de	2 550 F
PARIS-NAIROBI A-R		2 600 F
PARIS DAR ES-SALAAM A-R		2 900 F
PARIS-DELHI A-R		3 050 F
PARIS-BOMBAY A-R		3 050 F
PARIS-LIMA A-R		3 250 F
PARIS-ILE MAURICE A-R		3 800 F
PARIS-TOKYO A-R	à partir de	4 150 F
PARIS-TANANARIVE* A-R		4 300 F
GENEVE-POINTE-A-PITRE A-R	à partir de	2 280 F
BALE-NEW YORK A-R		1 560 F
BALE-MEXICO A-R		2 580 F
MULHOUSE-DAKAR* A-R	à partir de	1 750 F

Vols à dates fixes
* avec prestations touristiques
▲ vols VARA

nouvelles frontières
Nous luttons pour le droit au voyage
166, bd du Montparnasse 75014 PARIS 329.12.14
34, rue Franklin 69002 LYON 37.16.47
LIC798A

Le Monde

société

RELIGION

LA PREMIÈRE RENCONTRE ENTRE JEAN-PAUL II ET DIMITRIOS Ier

« La communion dans la prière nous conduira à la pleine communion dans l'Eucharistie »

déclare le pape

Istanbul. — C'est ce vendredi 30 novembre que Jean-Paul II devait participer à la célébration de la fête de saint André dans la cathédrale du patriarcat œcuménique de Constantinople. Cet événement, où étaient attendus des discours importants du pape et du patriarche Dimitrios Ier sur l'ouverture d'une nouvelle phase du dialogue entre le catholicisme et l'orthodoxie, est le point culminant et le but principal du voyage du pape en Turquie.

Ensuite, Jean-Paul II devait prendre l'avion pour Izmir, d'où il devait visiter la maison de la Vierge à Ephèse avant de s'envoler pour Rome dans la soirée.

La veille, le pape avait consacré sa première journée à Istanbul à plusieurs rencontres œcuméniques.

De notre envoyé spécial

Ceux qui avaient en mémoire la *scène historique qui s'était* déroulée dans la même cathédrale patriarcale de Saint-Georges, au Phanar, il y a douze ans, ne pouvaient s'empêcher de faire la comparaison. Lorsque le géant Athénagoras Ier avait accueilli le frêle Paul VI, en 1967, pour lui remettre une *étole antique du* cinquième siècle, aux acclamations de « *Axios !* » (Il est digne), l'émotion des deux hommes, qui effaçaient ainsi un millénaire de *querelles stériles*, était si visible qu'elle gagnait toute l'assistance.

La *première* rencontre officielle entre Jean-Paul II et Dimitrios Ier, le 29 novembre, a frappé, en revanche, par son aspect froid et formel. Le patriarche, au regard d'intellectuel timide derrière des lunettes en écaille, a lu son discours de bienvenue en grec, *avant les bénédictions* réciproques prononcées par le pape et le patriarche en latin et en grec. Là où Paul VI avait eu spontanément le geste de courtoisie de *se signer* à la manière orthodoxe, de droite à gauche, Jean-Paul II, le visage soucieux, n'a laissé transparaître aucune trace d'émotion.

Des applaudissements polis

Dans son discours de remerciement, le pape s'en est tenu aux *généralités. Il* a rappelé la tradition chrétienne de cette région où ont eu lieu les premiers grands conciles œcuméniques de l'Eglise indivise, à Nicée, à Constantinople, Ephèse, Chalcédoine — « *qui sont comme des points d'orgue dans la vie des deux Eglises-sœurs* ».

« *La visite que j'accomplis aujourd'hui*, a conclu Jean-Paul II, *voudrait avoir le sens d'une rencontre dans la foi apostolique commune pour marcher ensemble vers cette pleine unité que de tristes circonstances historiques ont blessée, surtout au cours du deuxième millénaire. Comment ne pas exprimer notre ferme espérance en Dieu pour que se lève bientôt une ère nouvelle ?* »

Les applaudissements polis qui ont accueilli ces paroles venaient d'une assistance clairsemée, et les quelques « *Viva il papa !* » ont été *lancés timidement* par des religieuses catholiques installées dans les tribunes. La retenue de cette cérémonie — qui n'était, il est vrai, que le prélude à la rencontre principale du lendemain — contrastait singulièrement avec la ferveur de la messe célébrée plus tard par *le pape* dans la cathédrale catholique du Saint-Esprit.

Auparavant, Jean-Paul II avait visité le musée de Sainte-Sophie pour voir les fresques toujours préservées dans cette basilique *transformée* en mosquée, puis en musée. Assailli par les photographes qui ont forcé la barrière de police, et aveuglé par les flashes, le pape n'a pas dû voir grand chose, mais il a continué imperturbablement à poser des questions en français aux responsables du musée. Et il se garda de répéter le geste de Paul VI, qui avait baisé la terre devant l'autel où le cardinal Humbert, légat du pape, avait déposé la bulle d'excommunication contre le patriarche Michel Cérulaire, en 1054.

Puis le pape a rendu visite aux deux communautés arméniennes en commençant par le patriarcat arménien orthodoxe, où il affirma sa « *décision ferme d'atteindre, avec la grâce de Dieu, le but de la pleine communion entre les deux Eglises* ». Ensuite, à l'église Hoskiparon, qui est celle des Arméniens catholiques d'Istanbul, Jean-Paul II a parlé de la situation des Eglises uniates. « *Je vous invite à participer à ce grand mouvement de l'unité en votre qualité d'Orientaux et de catholiques*, leur a-t-il dit. *Vous vivez ici en contact direct avec les frères chrétiens orthodoxes. (...) Vous célébrez la même liturgie. La réalisation de la pleine communion entre tous les chrétiens est pour vous un problème urgent que vous rencontrez dans la vie de chaque jour. (...) Vous êtes immédiatement appelés à être des artisans de l'unité.* »

« Nous ne pourrons pas concélébrer »

Mais la rencontre la plus fervente, où l'on a retrouvé quelque chose de l'enthousiasme des voyages précédents, fut celle des catholiques latins, lors de la messe célébrée le 28 novembre à la cathédrale du Saint-Esprit en présence du patriarche Dimitrios Ier et du patriarche arménien orthodoxe Shnorkh Kalustian.

Jean-Paul II a parlé avec plus de chaleur, dans son homélie, de la communion qui existe entre les Eglises catholique et orthodoxe, « *même si elle n'est pas parfaite* ».

« *Nous sommes à la veille de l'ouverture du dialogue théologique entre l'Eglise catholique et l'Eglise orthodoxe dans son ensemble*, a poursuivi le pape. *Il s'agit d'une autre phase importante du processus vers l'unité. Ce dialogue sera appelé, en partant de ce que nous avons en commun, à identifier, à affronter et à résoudre toutes les difficultés qui nous interdisent encore la pleine unité. Demain, je participerai à la célébration de la fête de saint André dans l'église du patriarcat œcuménique. Nous ne pourrons pas concélébrer. C'est là le signe le plus douloureux du malheur introduit dans l'unique Eglise du Christ par la division (...). La communion dans la prière nous conduira à la pleine communion dans l'Eucharistie. J'ose espérer que ce jour est proche ; personnellement, je le souhaiterai très proche* », a conclu Jean-Paul II en soulignant cette dernière phrase.

ALAIN WOODROW.

UNE JOURNÉE COMME LES AUTRES

(De notre correspondant.)

Istanbul. — *Chez Orhan, le petit café turc pittoresque, situé au bord de la Corne d'Or jadis fréquentée par Pierre Loti, où se retrouvent, aujourd'hui, les marchands de bois en gros et autres commerçants du quartier ainsi que les matelots en permission et des jeunes sans travail, tout était calme ce jeudi 29 novembre.*

Une journée comme les autres, occupée à siroter le thé dans le petit verre typiquement turc, à causer ou à faire une partie de cartes ou de dominos avec des amis. Pourtant, à quelques centaines de mètres de la cathédrale orthodoxe du Phanar, venait d'avoir lieu la visite historique du pape au patriarche Dimitrios Ier, sous les lumières étincelantes. Ils en avaient entendu parler, mais avaient préféré leur passe-temps favori.

A la sortie du Phanar, dans la ruelle étroite bordée de maisons vétustes, des badauds ont vu passer Jean-Paul II : pour la plupart des jeunes et des enfants du quartier ; peu de curieux se sont déplacés pour la circonstance... — A. V.

● *Neuf établissements bancaires d'Istanbul ont été la cible d'attentats* à la bombe dans la nuit de jeudi à vendredi. Il n'y a pas eu de victimes. Une organisation musulmane *extrémiste*, l'Union islamique turque, a revendiqué les attentats, *déclarant* qu'ils étaient destinés à protester contre le voyage de Jean-Paul II en Turquie. — *(A.P.)*.

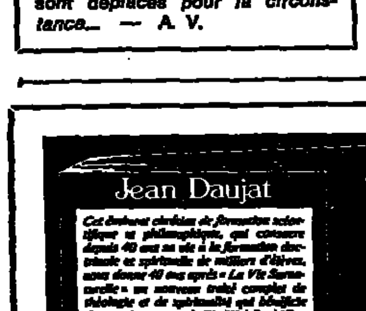

Librairie TEQUI, 82, rue Bonaparte, Paris-6e

JEAN DAUJAT

— Doctrine et vie chrétiennes

— *Traité complet de théologie* et de spiritualité

— Un volume 800 pages, 120 F.

« *Un souci courageux de la formation doctrinale et spirituelle.* »

Cardinal Philippe.

« Cette nouvelle somme *théologique qui peut aider les prêtres aussi bien que les laïcs.* »

Mgr Barthe.

« *Une présentation à la fois claire, complète et sans concession des vérités de la foi.* »

Mgr Pezeril.

MÉDECINE

Réuni à Copenhague

LE COMITÉ DES MÉDECINS DE LA C.E.E. VA PRÉPARER L'ACCUEIL ÉVENTUEL DES PRATICIENS GRECS, PORTUGAIS ET ESPAGNOLS.

(De notre correspondante.)

Copenhague. — Le comité permanent des médecins de la C.E.E. a, pour la troisième fois, réuni son assemblée générale annuelle à Copenhague. Assurée depuis 1977 par un Danois, le docteur Erik Holst, professeur de médecine sociale à l'université de Copenhague, la présidence *du comité doit* être confiée à partir du 1er janvier prochain, à un représentant irlandais.

La présidence danoise aura été marquée par deux événements importants : en janvier 1977, l'entrée en vigueur de l' « Europe blanche », *c'est-à-dire de la liberté* d'établissement et de circulation des praticiens dans tous les pays membres de la Communauté, et, en novembre 1979, le début d'un dialogue *entre* le comité et la commission européenne qui ont décidé de coopérer désormais plus étroitement.

Il reviendra à la présidence irlandaise le soin de préparer l'accueil éventuel des praticiens de trois nouveaux candidats à l'adhésion au *traité* de Rome : la Grèce, le Portugal et l'Espagne.

Lors de l'assemblée générale de cette année, le comité a continué l'examen de nombreux dossiers qui *n'ont pas encore* trouvé de solution entièrement satisfaisante, notamment celui du *numerus clausus* à l'entrée des *facultés* de médecine en Europe, celui de la formation du *généraliste* et, surtout, le problème de la croissance galopante des budgets de santé par rapport au P.N.B., *qui est pour* tous les gouvernements des Neuf un souci prioritaire.

CAMILLE OLSEN.

AUX JOURNÉES DE LA PHARMACOVIGILANCE

Surveillance et contrôle des médicaments : des progrès restent à faire en France

La pharmacovigilance, activité récente puisqu'elle n'a *commencé* en France qu'en 1973, a connu un essor important dans le monde entier. Elle a pour objectif de recenser et d'analyser les effets indésirables des *médicaments* utilisés à une posologie *correcte et* dans de bonnes indications. Les premières Journées françaises, organisées par l'Association des centres hospitaliers de pharmacovigilance et qui ont *réuni*, les 24 et 25 novembre, près de quatre cents spécialistes à la faculté de médecine de Paris-XII, ont permis de préciser les objectifs de cette discipline.

L'organisation d'une surveillance permanente des médicaments soulève une première interrogation majeure : les médicaments mis sur le marché *français* seraient-ils insuffisamment contrôlés ? Tel n'est pas le cas. En effet, la France dispose, depuis quelques années, de règles d'autorisation *de mise sur* le marché (A.M.M.) très strictes. Mais il existe, a indiqué le professeur Jean-Paul Tillement (faculté de *médecine* de Créteil—Paris-XII), des effets pratiquement imprévisibles par l'expérimentation animale et humaine et dont la mise en évidence ne peut être *que du* ressort de la pharmacovigilance. Ce sont, d'une part, les effets dont la fréquence se situe aux alentours de 0,1 % et qui n'apparaîtront pas dans un essai *clinique* portant sur quelques centaines de malades. Si l'on ne veut pas retarder la mise sur le marché d'un nouveau médicament efficace, la seule solution est la surveillance systématique de la population traitée, en particulier au début de la commercialisation, a souligné à cet égard le professeur Tillement. D'autre part, certains effets n'apparaîtront qu'après un temps de latence plus ou moins long et pourraient ne pas être *décelés lors* de la phase expérimentale. C'est le cas, par exemple, des sels insolubles de bismuth, largement utilisés depuis vingt ans, et qui ont dû être retirés du marché à compter du 15 décembre 1978, du fait de troubles neuro-psychiatriques graves (*encéphalopathies*) qu'ils avaient provoqués.

Quinze centres en France

L'organisation de la pharmacovigilance en France est simple. *Un prescripteur*, dès lors qu'il s'aperçoit qu'un médicament a une action, soit néfaste, soit plus large que celle qui est connue, signale ce fait à un centre de *pharmacovigilance* hospitalière. Officiellement, il en existe actuellement quinze sur le *territoire*. *Mais, en fait, dix-sept* participent à ce travail.

Ils seront bientôt dix-huit.

Ces centres effectuent une enquête dont ils rendent compte au praticien qui les a saisis et au Centre national de pharmacovigilance (1), qui transmet les informations ainsi que celles qu'il a reçues directement des médecins, pharmaciens et dentistes ou même de certains patients, à la commission technique de pharmacovigilance, présidée par *le professeur* Michel Gaultier, et qui siège au ministère de la santé et de la Sécurité sociale. Cette commission évalue le degré de validité des *informations* reçues, procède aux vérifications jugées nécessaires et donne éventuellement un avis au ministre de la santé.

Mais si ce système fonctionne assez bien et permet d'intervenir rapidement lorsqu'un médicament présente des effets secondaires dangereux, des progrès *restent* à faire, ont précisé les participants au colloque, notamment en matière de sensibilisation du corps médical ou pharmaceutique, d'information et d'enseignement. « *La notification spontanée*, précise le professeur Tillement, *est loin d'être générale mais le fait de quelques prescripteurs convaincus.* » *Pourtant*, ces échanges entre les centres et leurs correspondants, par la meilleure connaissance mutuelle du médicament qu'ils autorisent, devraient être un *facteur* incitatif à la participation des médecins.

D'autre part, il est apparu que l'information sur les activités des centres de pharmacovigilance est *insuffisante*. Et de nombreux praticiens souhaitent qu'un organe officiel assure une large diffusion des données recueillies par les centres et validées par la commission technique. Enfin, l'enseignement de la pharmacologie, limité actuellement dans les facultés de médecine à des notions générales en troisième année ou à des certificats optionnels, devrait être notoirement accru.

Ph. L.

(1) Cité Vaneau, 75007 Paris.

ÉDUCATION

DÈS 1980

Les recteurs pourraient fixer la durée des vacances d'été pour leur académie

L'aménagement du calendrier de l'année scolaire pourrait être totalement décentralisé au niveau de *chaque académie* dès 1980.

Le ministère de l'éducation va en effet soumettre à la fin du mois de décembre au Conseil supérieur de l'éducation nationale un projet d'arrêté-cadre donnant aux recteurs la liberté de fixer eux-mêmes les dates des grandes et petites vacances, en respectant bien entendu certaines règles. Il n'est pas question pour l'instant de modifier la durée globale des vacances. Cependant, les recteurs *pourraient* être autorisés à réduire la durée des vacances d'été et à reporter les jours de congé ainsi récupérés à d'autres moments de l'année.

Si ce projet d'arrêté est *adopté* — l'avis des conseils d'enseignement n'est que consultatif et ne lie en rien la décision du ministre, — les recteurs devront faire connaître leur calendrier, valable pour un an à compter de *la* rentrée scolaire, dès le mois de janvier prochain.

Les dates de départ en vacances d'été ont déjà été étalées, pour *1980*, entre *le 27 juin et le 11 juillet*, sur cinq zones regroupant chacune plusieurs académies (*le Monde* du 7 juillet 1979).

Cette décision aura des répercussions *sur* les *dates des épreuves* du baccalauréat, qui seront fixées par académie. Le ministère de l'éducation a d'autre part l'intention de « reconquérir » progressivement le troisième trimestre, *actuellement amputé* par les examens et les procédures d'orientation, en les rapprochant le plus possible des dates de départ en vacances.

Ce sera le cas dès 1980 pour l'organisation du baccalauréat, dont les épreuves écrites tendent à se décaler un peu plus chaque année vers la fin de l'année scolaire.

Aucun autre changement n'est envisagé pour l'année prochaine. Une véritable réforme des rythmes scolaires doit en effet prendre *en compte* à la *fois* l'organisation de l'année, de la semaine et de la journée des élèves. Une telle étude avait été confiée par le ministre de l'éducation au Conseil économique et social. Or, à la suite d'un renouvellement de ses membres, celui-ci a pris un retard important. Son rapport ne sera vraisemblablement pas achevé avant le printemps prochain. Il devra être suivi d'une large concertation. — C. A.

DÉFENSE

La France annonce l'essai réussi d'un tir de charge nucléaire multiple

Pour la première fois, le ministère de la *défense* a annoncé, jeudi 29 novembre, que trois tirs expérimentaux, en juillet dernier, de missiles stratégiques avaient permis de conclure au « bon fonctionnement des missiles en service et en développement dans l'arsenal nucléaire ».

1) « *Le tir d'un missile M-20, identique à ceux qui équipent dorénavant la totalité des sous-marins nucléaires de la force océanique stratégique, a été effectué avec succès à partir d'un sous-marin* », indique le ministère de la *défense*. « *Cet essai porte à plus de dix le nombre de succès consécutifs obtenus dans des tirs d'engins M-20, effectués pour la plupart à partir de sous-marins en plongée.* »

Avec la mise en service, prévue pour juin 1980, du cinquième sous-marin stratégique *le Tonnant*, la force océanique française sera équipée, l'an prochain, du même modèle de missile nucléaire, le M-20, capable de lancer une tête thermonucléaire mégatonnique à 3 000 kilomètres de distance.

2) « *Le tir de juillet du S-3 a été une réussite qui marque l'achèvement du développement de l'engin S-3 dont seront prochainement dotées les installations du plateau d'Albion des forces aériennes stratégiques* », précise le ministère de la défense. « *Les bons résultats de cet essai sont venus confirmer ceux des tirs expérimentaux précédents. Ils ont permis de conclure à la qualification opérationnelle du S-3, de ses matériels et des procédures de mise en œuvre.* »

Le missile S-3, qui sera progressivement installé, d'ici à 1982, dans les silos de Haute-Provence, *est l'équivalent du M-20, c'est-à-*dire qu'il emporte une charge thermonucléaire mégatonnique.

3) « *Un missile M-20 muni d'une tête de type M-4 a été tiré pour permettre l'étude de la rentrée dans l'atmosphère des têtes multiples du missile M 4. Ce tir, qui a été précédé de deux autres tirs expérimentaux effectués en décembre et en avril derniers pour étudier l'espacement et la rentrée des têtes M-4 a donné de bons résultats* », estime le ministère de la défense qui conclut : « *Cet essai marque une étape importante dans la mise au point des têtes multiples M-4 et de leur système de guidage.* »

Le missile M-4 est un engin à trois étages (les précédents missiles français comportent deux étages) qui équipera, à partir de 1985, les sous-marins nucléaires pour remplacer progressivement le système M-20. En principe, c'est le sous-marin *l'Inflexible*, en cours de construction, qui en sera doté le premier, quatre autres bâtiments (*l'Indomptable*, le *Terrible*, le *Foudroyant* et le *Tonnant* en service) le recevront ultérieurement. Seul des six sous-marins stratégiques, le *Redoutable* restera équipé du système M-20.

Avec une portée de 4 000 kilomètres, le M-4 doit être armé de têtes multiples thermonucléaires — on parle de sept têtes par missile — qui tomberont en grappe sur la cible. Selon la technique connue sous le sigle M.R.V. (Multiple Reentry Vehicle), ces armes sont placées sur des trajectoires balistiques décalées. Un prototype du M-4 devrait être expérimenté à la fin de 1980 depuis le centre d'essais des Landes.

DES TECHNICIENS OCCUPENT UN LABORATOIRE UNIVERSITAIRE A GRENOBLE.

(De notre correspondant.)

Grenoble. — Le laboratoire de de la spectrométrie physique, installé *sur* le domaine universitaire de Saint-Martin-d'Hères, est occupé depuis le 14 novembre par quinze *techniciens*. Depuis le 1er novembre 1979, leurs salaires ont été diminués de 1 000 à 2 500 francs (soit des baisses de 20 à 43 %) à la suite d'une nouvelle interprétation des *textes* administratifs qui régissent les fonctions de techniciens de laboratoire.

Ce vendredi 30 novembre, les personnels du laboratoire ont franchi un nouveau pas dans leur action en occupant les bâtiments administratifs de l'université.

Une action similaire avait déjà paralysé, au début du mois d'octobre et pendant une semaine, ce laboratoire spécialisé dans la recherche fondamentale en physique du solide. Les techniciens réclamaient alors l'ouverture de *négociations avec le recteur. Ils* constatent, aujourd'hui, que, malgré les promesses formulées à l'époque, aucune proposition concrète et écrite ne leur a été transmise par les autorités responsables. Ils ont donc décidé de reprendre leur action dans *l'un des laboratoires de recherche* les plus importants de la région. Ce dernier fait partie de l'université scientifique et médicale de Grenoble et est associé au Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.). Il emploie cent trente personnes, dont quatre-vingt-cinq chercheurs et quarante-cinq techniciens et administratifs. — C. F.

SCIENCES

LA NASA RETARDE DE DEUX ANS LE LANCEMENT VERS JUPITER DE DEUX VAISSEAUX SPATIAUX

Les lancements vers Jupiter des deux vaisseaux spatiaux américains Galilée seront retardés de deux ans. Au cours d'une audition de la sous-commission budgétaire du Sénat, *M. Robert Frosch, administrateur de* la NASA, a, en effet, précisé que, en raison des retards accumulés dans la mise au point de la navette spatiale, ils n'auraient lieu qu'en 1984, année moins favorable que celle initialement choisie. Ces délais supplémentaires devraient augmenter de 225 millions de dollars le coût de la mission, estimé jusqu'à maintenant à 450 millions de dollars.

D'autre part, l'organisme chargé de préparer les grandes lignes du *budget américain pour le compte* de la Maison Blanche (Office of Management and Budget - O.M.B.) vient, selon l'hebdomadaire spécialisé « Aviation Week », de supprimer du budget 1981 de la NASA le projet américano-européen d'envoi de sondes en direction des comètes *Halley et Tempel-2 (« le Monde »* du 21 novembre). Cette mission est, en Europe, en concurrence avec quatre autres projets de conception entièrement européenne — Hipparcos, Exuv, Geos-3, Biorack, — sur lesquels l'Agence spatiale européenne devrait se prononcer d'ici à la fin *du mois de février. Les missions* Halley et Tempel-2 ne sont toutefois pas définitivement annulées, dans la mesure où *les arbitrages de l'O.M.B.* ne sont pas nécessairement entérinés par le Congrès. La NASA a d'ailleurs déjà demandé à l'administration américaine que soit inscrite, pour l'année fiscale 1981, une ligne budgétaire destinée à l'étude et au développement d'un système de propulsion ionique, sans laquelle la mission cométaire, telle qu'elle est envisagée, ne pourrait avoir lieu.

Après
de
L'HÔT
toutes les
sont mai
FO
D
115,117,119, ru
PARI
PRES G
Prix
Reprise
Magasins ouv

هكذا من الأصل

مكبرة من الأصل

COVIGILANCE

dicaments : en France

CIENCES

Après le triomphal succès de leur exposition à

L'HÔTEL GEORGE-V

toutes les merveilleuses collections sont maintenant mises en vente

AUX

FOURRURES DU NORD

115,117,119, rue La Fayette
PARIS 10e
PRES GARE du NORD

100, Av. Paul Doumer
PARIS 16e
ANGLE RUE de la POMPE

DES MILLIERS DE MANTEAUX

réalisés dans les plus belles pelleteries du monde, avec label d'origine : (vison Blackglama, Emba, Saga, Majestic, Zibeline de Russie, Chinchilla, Breitschwanz, Astrakan Swakara, Castor, Ragondin Marmotte, Rat d'Amérique, Murmel, Opossum, Mouton doré, Agneau Toscane, etc...).

Prix Exceptionnels !

COLLECTION DIFFUSION

MANTEAUX		MANTEAUX		VESTES	
Lapin naturel	1.850 F	Astrakan russe pleine peau	4.850 F	Blouson Lapin	390 F
Mouton doré	2.450 F	Astrakan Swakara pleine peau, depuis	5.750 F	Blouson Kalgan réversible	1.450 F
Patte d'Astrakan	2.650 F	Rat d'Amérique	5.450 F	Caban tête Pahmi	1.650 F
Murmel pleine peau	3.750 F	Pastel, Ranch, Dark	6.450 F	Lapin naturel	920 F
Opossum naturel	3.850 F	Castor longs poils	7.850 F	Agneau Toscane	2.150 F
Skungs	4.150 F	Renard gris	8.750 F	Patte d'Astrakan	2.850 F
Agneau Toscane	4.250 F	Marmotte naturel	9.250 F	Ragondin	3.450 F
Ragondin allongé	4.650 F	Astrakan Swakara qualité sup. Col Vison	9.750 F	Astrakan marron	4.350 F
Patte de Guanaco	4.850 F			Renard bleu	5.250 F
Queue de vison	5.850 F				

COLLECTION VISON
MANTEAUX

PASTEL	14.250 F	TOURMALINE	16.250 F	VISON BLACK GLAMA	42.750 F
DARK ALLONGÉ	12.850 F	DARK ALLONGÉ	14.750 F	VISON BLACK CROSS	38.250 F
DARK PLEINE PEAU	10.250 F	VISON SNOW-TOP	19.250 F	VISON GOLD NUANCÉ	32.500 F
PASTEL ET CUIR	7.850 F			VISON LUNARAINE COL ZIBELINE	41.750 F

Service après vente
Les plus larges facilités de paiement
Reprise en compte de vos fourrures actuelles au plus haut cours

Magasins ouverts tous les jours de 9h. à 19h. sans interruption, sauf Dimanche

universal publicité

ÉDUCATION

LES LYCÉENS

II. — Le cadeau de Noël d'Elisabeth

par BERTRAND LE GENDRE

Pour les lycéens de 1979, qui font peu à peu connaissance avec la crise économique, et qui ont une vie plus libre que leurs prédécesseurs, l'objectif majeur est le « bac d'abord » (« le Monde » du 30 novembre).

C'était au mois de mai dernier. La cour d'appel de Toulouse jugeait Robert-Raymond Lopez, un artiste peintre de quarante-huit ans, accusé d'avoir eu une liaison avec une lycéenne de quatorze ans et onze mois, Elisabeth F... Dans son journal intime, Elisabeth avait écrit, le 27 décembre 1977, date de ses premières relations sexuelles avec Lopez : *« Ça a été mon plus beau cadeau de Noël (...). J'aime Raymond. »* (*le Monde* du 5 mai.)

Massés dans la salle derrière Elisabeth, des dizaines de lycéens assistaient aux débats, indignés que le président pût ramener cette histoire d'amour à une banale affaire de « partouze ». Ce sont ses mots. Militante socialiste, l'avocate des parents d'Elisabeth menait l'assaut contre Lopez avec ses convictions, disait-elle, de mère de famille. Pour les lycéens présents, le sort de l'inculpé passait au second plan. Il y allait d'une certaine liberté sexuelle et affective. Malgré la loi. Celle des adultes, fussent-ils de gauche.

L'histoire aurait eu moins d'écho si elle n'avait renvoyé certains parents à leurs propres interrogations. Sévir ? Subir ? Rares sont ceux qui font preuve de suffisamment d'intuition, de tolérance et de tact pour ne pas se sentir désarçonnés par la sexualité des lycéens spontanée, fantaisiste, plus débridée en tout cas que ne l'était celle de leurs parents. *« J'ai dans ma clientèle un couple à trois, un garçon et deux filles, qui viennent me consulter avec un grand naturel,* raconte une gynécologue parisienne, Mme Joëlle Brunerie. *D'autres que l'idée de se confier à leurs parents affolent. Des pères qui ferment les yeux à condition que cela ne se passe pas chez eux. Des mères bouleversées à l'idée que leur fille de seize ans puisse avoir des relations sexuelles. Et d'autres qui apportent le petit déjeuner au lit au jeune couple. »*

Les débordements sur lesquels les adultes mettent l'accent, avec complaisance parfois et une pointe de regret, ne doivent pas masquer une réalité, qui est plus prosaïque. Selon l'enquête menée en 1978 par *l'Etudiant* (1), quatre lycéens sur dix ont eu des relations sexuelles (33,1 % des lycéennes et 50,1 % des lycéens). La libération des mœurs a fait sauter un certain nombre de verrous. Parallèlement, le développement physiologique des adolescents s'est accéléré. Il y a un siècle, l'âge moyen de l'apparition des règles était de dix-sept ans. Il est aujourd'hui de treize ans. Plus tardive à âge égal, la maturité sexuelle des garçons est aussi plus précoce. De sorte qu'il est moins surprenant que quatre lycéens sur dix aient eu des relations sexuelles, que d'apprendre que 60 % n'en ont jamais eu.

La prétendue précocité sexuelle des lycéens est moins manifeste encore lorsqu'on se réfère à l'âge des premières relations. En seconde (16-17 ans), 70,6 % n'en ont jamais eu. En première (17-18 ans), 56,4 % sont dans ce cas et 48,4 % en classe terminale (18-19 ans). On est loin de ce couple de très jeunes lycéens — 15 et 16 ans — qui décident de garder leur enfant à naître, dont Olivier Nolin retrace l'histoire dans *L'école est finie*.

On trouve davantage de lycéens ayant des relations sexuelles chez les enfants de cadres supérieurs, de médecins ou d'avocats (44,3 %) que chez ceux dont les parents sont ouvriers dans une petite entreprise (35 %). Ce pourcentage est encore inférieur chez les enfants d'agriculteurs et de salariés agricoles : 28,9 %. Les lycéens ayant sauté le pas sont nettement plus nombreux parmi les sympathisants de l'extrême gauche (60 %) que pour ceux dont les préférences vont à l'extrême droite (55 %), à M. Marchais (48,4 %), aux écologistes (42,6 %), à M. Mitterrand (36,9 %), à M. Chirac (36,7 %) ou à M. Giscard d'Estaing (32,4 %).

Certains résultats de l'enquête de *l'Etudiant*, jusqu'ici inédits, montrent que les lycéens ayant des rapports sexuels sont plus nombreux à avoir de mauvaises relations personnelles avec leurs parents ; plus nombreux aussi à vouloir rester célibataires et moins nombreux à considérer que le mariage peut durer toute la vie.

Tout cela permet d'expliquer la plus grande précocité sexuelle de certains lycéens. Ce qui est déterminant, c'est d'abord le sexe, puis l'âge. S'ajoute à cela le milieu social, les enfants de cadres bénéficiant d'une plus grande liberté de comportement et peut être d'une meilleure information.

Le grand amour

Une enquête réalisée récemment par la fédération de la région parisienne de la Jeunesse étudiante chrétienne permet de se faire une idée plus précise de la manière dont, au-delà des statistiques, les lycéens envisagent la sexualité, même si cette enquête ne porte que sur deux cents élèves d'établissements parisiens et de la banlieue, ex-lycées classiques et modernes. Une des questions posées par les militants de la JEC à leurs camarades était la suivante : *« Quand on dit « sexualité », à quel mot cela te fait-il penser ? »*

Sur cent questionnaires dépouillés au hasard, le mot amour avec ses variantes — tendresse, sentiment, passion — revient quarante-trois fois. Les réponses portant sur l'acte sexuel lui-même — orgasme, accouplement, femme (réponse d'un garçon), phallus (réponse d'une fille) — viennent juste après : trente-sept fois. Un lycéen sur dix seulement parle de l'amour et du plaisir.

Des questions plus ouvertes complètent ce tableau. Un petit nombre de lycéens associent rapports sexuels et « Amour » avec un grand « A ». *(« On ne fait pas l'amour comme on fume une cigarette. »)* Comme sont peu nombreux ceux qui déclarent qu'on peut *« faire l'amour sans amour »*. Ainsi, cet élève de seconde (quatorze ans) qui, prônant une très grande libération sexuelle, déclare : *« Un homme ou une femme, privés de rapports sexuels pendant plus d'un certain laps de temps, risque de présenter des symptômes de traumatismes physiques et psychologiques graves. Et puis si on ne faisait l'amour que quand on aime vraiment quelqu'un, les maternités feraient rapidement faillite ».*

La grande majorité des lycéens interrogés croit à l'amour, mais avec un certain réalisme. Comme cette élève de terminale qui explique : *« Une de mes amies m'a raconté qu'elle avait tenté une expérience sexuelle avec un camarade pour lequel elle n'éprouvait rien. Le résultat fut négatif.* « Dégoûtant », *m'a-t-elle dit. On peut toujours prétendre qu'il y a l'art et la manière. Mais ça compte quand même le romantisme ! »* Ce réalisme est également perceptible chez ce lycéen de première qui insiste sur la fragilité des sentiments : *« On ne doit pas faire l'amour avec n'importe qui, mais avec celle que l'on* croit *aimer et dont on* croit *être aimé. »*

Tout cela ne diffère pas des propos que tiennent les adultes. Ce qui distingue surtout les lycéens c'est leur très grande curiosité à l'égard de la sexualité, *une curiosité qui pousse beaucoup de ceux qui croient à l'Amour avec un grand « A » à faire des entorses à leurs principes, surtout la première fois : « Pourquoi ne pas faire l'amour avec quelqu'un qu'on affectionne assez et qu'on désire plutôt que d'attendre le grand amour ? ».* C'est à de telles entorses que se mesure la libération des mœurs.

Ce qui est frappant dans l'enquête de la JEC, c'est la dissociation qui semble s'opérer dans l'esprit d'un nombre croissant de lycéens entre le mariage et la vie à deux. La bénédiction de M. le maire ne paraît pas toujours superflue mais c'est souvent par réalisme : « C'est plus facile de vivre en couple marié. On paie moins d'impôts et lorsqu'on est soutien de famille, on ne fait pas son service militaire. »

Pour beaucoup d'entre eux, en revanche, la cohabitation semble être une solution naturelle. *« Le mariage à notre époque c'est démodé. C'était fait pour le bon vieux temps où il fallait être marié pour coucher avec la personne qu'on aimait. »* Ces déclarations recoupent une enquête de l'INED (2), selon laquelle un nombre croissant de jeunes vivent aujourd'hui sous le même toit sans être mariés, même s'ils finissent pour la plupart par le faire. Le phénomène serait négligeable s'il n'avait pour effet de retarder l'âge de la première conception et n'avait donc des conséquences sur la courbe démographique.

Selon l'enquête de *l'Etudiant*, 80,5 % des lycéennes et 86,3 % des lycéens n'utilisent aucun moyen contraceptif. La « pilule » n'est prise que par 15 % d'entre elles, c'est-à-dire moitié moins que celles qui ont des relations sexuelles (une sur trois). Le mythe de la « pilule à treize ans » a pourtant la vie dure. *« Peu de lycéennes ignorent l'existence de moyens contraceptifs,* explique Mme Brunerie. *Mais elles croient qu'il faut une autorisation des parents. Et puis, elles ne savent pas où s'adresser. »* Mme Monique Pelletier, ministre de la condition féminine, reconnaissait implicitement cet état de fait le 24 juin dernier dans un entretien à *l'Est républicain-dimanche* : *« L'éducation sexuelle est un échec massif. L'espoir est retombé comme un soufflé (...) Personne n'en a voulu. Ni les parents, ni les médecins, ni les enseignants. »*

Les lycéens pas davantage. *« En fait, on les a ennuyés avec des cours qui, sous cette forme-là, ne correspondent pas à un véritable besoin,* affirme Mme Simone Iff, membre du mouvement français pour le planning familial. *Il leur faut autre chose. Nous organisons le mercredi après-midi des consultations pour les lycéens qui veulent s'informer et obtenir la pilule. Le succès est considérable. »* L'objectif de Mme Pelletier n'est pas très différent : *« Je souhaite que dans les lycées et dans les établissements techniques, un adulte au moins — qu'il s'agisse de l'assistante sociale ou du médecin — puisse renseigner les adolescents et les adolescentes et leur permettre de prendre pleinement leurs responsabilités. »* De telles consultations existent dans certains lycées. Mais elles sont rares.

La drogue

Le manque d'information n'est pas seul en cause. Certaines lycéennes manifestent une grande réticence à l'égard de la pilule, produit chimique et donc anti-écologique par excellence, contrairement à leurs mères, pour qui cette forme de contraception représentait *une* délivrance, la pilule s'étant banalisée. Ses inconvénients, par contrecoup, sont plus visibles. *« Surtout,* explique Mme Iff, *prendre la pilule ou se faire poser un stérilet, c'est « se preparer ». L'amour, à leurs yeux, y perd de la spontanéité. »* Romantisme pas mort.

Tout autre est l'attitude des lycéens face à la drogue. Selon l'enquête de *l'Etudiant*, 18 % d'entre eux ont déjà fumé du haschisch et 3 % usé de stupéfiants. Le plus fort pourcentage de fumeurs réguliers de « hasch » est celui des Parisiens (15,7 % contre 7,7 % pour les provinciaux). Viennent ensuite les lycéens qui se reconnaissent dans l'extrême gauche (35 %), puis... les écologistes (12,9 %), loin devant les partisans de M. Giscard d'Estaing (3,1 %).

On peut estimer que c'est peu. Et que le haschisch, qui fait moins de ravage chez les jeunes que l'alcool chez les adultes, n'est après tout pas dangereux. Mais l'attitude des lycéens est en train de changer. L'INSERM (3) a réalisé en 1971 puis en 1978 une enquête auprès de certains lycéens de la région parisienne. Une des questions de cette enquête était la suivante : *« Pensez-vous qu'il existe des drogues sans danger, même lorsqu'elles sont consommées de manière habituelle ? »* En 1978, 11,9 % des lycéennes ont répondu par l'affirmative contre 3,9 % sept ans plus tôt et 13,8 % des lycéens contre 6,67 %.

Ces chiffres ne signifient pas que la drogue se banalise ni que l'usage du haschisch et des stupéfiants augmente (il n'existe pas d'enquête permettant de mesurer l'évolution de la consommation effective des drogues chez les lycéens). Mais ils sont alarmants dans la mesure où ils traduisent une *moindre méfiance*, spécialement chez les filles dont la perception de la drogue se rapproche de celle des garçons.

Contrairement à une opinion répandue, l'usage de la drogue chez les lycéens n'est pas dû au désir de faire *« comme les camarades »*. Ni davantage à celui de braver les interdictions ou de défier l'autorité. L'INSERM leur a posé la question : *« Qu'espèrent les jeunes drogués ? »* Rares sont ceux qui condamnent ceux-ci sans appel, comme cette élève d'un établissement bordelais affirmant qu'il s'agit de *« lâches »* et leur reprochant de *« refuser de regarder la vie en face »*. Rares sont aussi ceux qui incriminent les trafiquants. Le sentiment qui domine, c'est la tolérance, face à un phénomène que beaucoup perçoivent comme un désir d'échapper à la *« platitude quotidienne »* ou comme un besoin *« d'aide et d'affection »*.

Responsabilité

Cet appel et ce reproche sont évidents chez les drogués. Mais ils sont rarement entendus. Dans un lycée de la région parisienne, on vient de renvoyer discrètement une élève, surprise en train de fumer du haschisch. Un de ses camarades, qui raconte l'histoire, affirme que ni l'administration de l'établissement ni les professeurs ne peuvent ignorer qu'une vingtaine d'élèves, dont plusieurs internes, fument régulièrement dans le lycée. Mais ils ferment les yeux, par ignorance des remèdes possibles mais aussi — faut-il le dire ? — par lâcheté. C'est en tout cas la manière dont *le perçoivent les intéressés*. Quand le scandale devient trop visible, on se débarrasse du coupable en catimini. Et tout continue comme avant.

Cette attitude est d'autant plus surprenante qu'on cerne mieux aujourd'hui, grâce à l'INSERM, le « profil » du drogué. C'est un lycéen perturbé psychologiquement, en conflit avec sa famille, issu d'un foyer désuni, fugueur, mauvais élève et souvent tenté par le suicide. Il ne s'agit, on l'a vu, que d'un petit noyau d'élèves. Mais cette attitude de fuite et de régression montre assez la responsabilité des adultes dans le malaise lycéen, même si celui-ci est limité.

Prochain article :

PAS DE POLITIQUE...

(1) 11, rue de la Ville-Neuve, 75002 Paris. Tél. : 508-02-42.

(2) Institut national d'études démographiques. Numéro de *Population* daté janvier-février 1978 (*le Monde* du 21 mars 1978).

(3) Institut national de la santé et de la recherche médicale. Les enquêtes citées dans cet article sont celles de l'Unité de recherche sur les sociopathies que dirige le docteur Françoise Davidson.

Le Monde
DIMANCHE

Au sommaire du numéro du 2 décembre

- **L'intégration ratée des anciens Harkis.**
- **L'Antarctique sera-t-elle un Eldorado ?**
- **Le génocide des Tatars de Crimée.**

— José Cabanis : Le cri dans la nuit.
— Joël, landier.
— La console autogérée.
— La charité tous azimuts de mère Teresa.
— Casinos à Atlantic-City.
— L'espace, terre de liberté ?
— Le travail à contretemps.
— Bruegel l'ethnologue.

LES PROGRAMMES COMMENTÉS
DE LA TÉLÉVISION ET DE LA RADIO

Une nouvelle de Guy Croussy

EN VENTE AVEC LE NUMÉRO DATÉ DIMANCHE-LUNDI : 3 F

(Publicité)

COURS DU JOUR
COURS DU SOIR

- PROGRAMMEUR ANALYSTE D'EXPLOITATION
  Niveau exigé : baccalauréat.
  Durée : 6 à 7 mois.
- PUPITREUR D.O.S. INFORMATIQUE
  Niveau exigé : B.E.P.C.

Sélection rigoureuse avec tests après 30 heures de cours.
ECOLE SUPERIEURE DE TECHNOLOGIE
(Enseignement privé fondé en 1950)

FAX

5, rue d'Amsterdam, 75009 PARIS
874-85-69
94, rue Saint-Lazare, 75009 PARIS
526-75-25

Se perfectionner, ou apprendre la langue est possible en suivant
LES COURS D'ANGLAIS DE LA BBC
cours avec explications en français
Documentation gratuite :
EDITIONS DISQUES BBCM
8, rue de Berri - 75008 Paris

(Publicité)

MAITRISE GESTION

— Cadres et Techniciens supérieurs, de niveau Bac + 2 (toutes disciplines).
— 4 jours ouvrables/mois pendant 2 ans.
— Organisée en commun par 6 Universités (Centres à AMIENS, CLERMONT-FERRAND, LYON, MONTPELLIER, NICE, PARIS).

UNIVERSITE PARIS VAL-DE-MARNE, 58, avenue Didier 94 ST-MAUR
Tél. : (1) 886-11-79 (Mme Bouchel)

LOTO
LO 62a
c'est facile, c'est pas cher, ça peut rapporter gros

3
J'en ai marre de la nouvelle cuisine!

Alors, je vais au...
Restaurant CLUB MÉDITERRANÉE
58 Boulevard Victor-Hugo - 92200 Neuilly
«Un Restaurant qui change des restaurants»
758.11.00

CETTE SEMAINE DANS
les nouvelles littéraires

LE GRAND FRISSON DE L'ISLAM
● *Un dossier complet qui replace dans son contexte historique, psychologique, philosophique et culturel, l'extraordinaire explosion qui ébranle le monde musulman de Téhéran à La Mecque.*

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

CORRESPONDANCE

Le centième anniversaire de la naissance de Trotski

L'article du professeur René L'Hermitte publié dans « le Monde » du 8 novembre nous a valu plusieurs lettres dont voici d'importants extraits :

Une caricature

M. Jean Rous nous écrit :

En tant qu'ancien compagnon et proche collaborateur de Trotski, pendant les cinq ans qui ont précédé sa mort, je m'élève contre la caricature qu'a présentée du grand révolutionnaire dans vos colonnes M. le Professeur René L'Hermitte (*le Monde* daté du 8 novembre 1979). Une caricature comporte certains traits justes sans doute mais déformés, et elle escamote d'autres traits non moins substantiels du modèle. Je n'appartiens plus depuis longtemps à aucun groupe « trotskiste », cependant j'estime qu'il y a beaucoup à retenir du capital politique de celui que nous appelions « le Vieux », à condition de l'investir d'une manière critique dans le mouvement contemporain.

Trotski, qui avait prophétisé le stalinisme dès 1905, à partir de la déformation de certains traits du bolchevisme, a sans doute commis les erreurs dans la guerre civile dénoncées par René L'Hermitte : il a préconisé la militarisation du travail, couvert la répression de Cronstadt, justifié l'interdiction des partis d'opposition. Sur ce point, c'est Rosa Luxemburg qui avait raison. Néanmoins, pour être vrai, il faut ajouter qu'à partir de 1924 Trotski est devenu le pionnier de la démocratisation (*Cours nouveau*), d'un certain pluralisme (*la Révolution trahie*), et qu'il demeure finalement, dans l'histoire, comme une sorte de prophète et de martyr de ce qu'on appelle aujourd'hui : « *la déstalinisation* ». Ses écrits sur la France et l'Espagne en 1936 montrent que, malgré un certain sectarisme polémique, il avait une conception démocratique et pluraliste de la révolution en Occident.

Même caricature en ce qui concerne l'art. Trotski n'était pas un conformiste, tout en admirant les classiques. Peu avant sa mort, il s'est associé à André Breton pour lancer le manifeste de « *la Liberté absolue dans l'art* ».

En ce qui concerne la morale, quand il soulignait l'interdépendance « *de la fin et des moyens* », il n'en considérait pas moins que tous les moyens n'étaient pas bons et pensait comme Marx qu' « *un but qui a besoin de moyens injustes n'est pas un but juste* ».

Trotski est aussi très actuel comme théoricien de la guerre révolutionnaire (*Histoire de la révolution russe, Ecrits militaires*).

En dépit de ses exagérations polémiques, sa *Révolution espagnole* demeure un manuel de stratégie pour la victoire de la révolution dans la guerre civile.

La théorie de la révolution permanente, une fois débarbouillée d'un certain schématisme, peut encore être d'un grand secours, pour les pays qui veulent sauter l'étape du capitalisme.

Dans ses idées d'avenir, Trotski n'était nullement un dogmatique, en dépit de son ton tranchant. Il considérait que, dans le cas où la révolution prolétarienne internationale, selon son schéma favori, ne surgirait pas de la deuxième guerre mondiale, il faudrait reconsidérer certains postulats de l'analyse marxiste.

En bref, Trotski demeure, comme le disent aujourd'hui les communistes italiens, « *une grande figure du mouvement ouvrier, qui appartient à l'histoire* » et dont nous pouvons encore beaucoup apprendre.

JEAN ROUS.

(*) Auteur de *Trotski* (Editions Martinsart).

Pourquoi le comparer à Staline ?

D'autre part, M. Jean-François Godchau, membre du bureau de l'Institut Léon-Trotski et militant de la Ligue communiste révolutionnaire (L.C.R.), nous écrit notamment :

Il n'est que de lire *Littérature et Révolution (...)* pour savoir que Léon Trotski estimait qu' « *on ne peut en aucun cas se régler sur les seuls principes du marxisme pour juger, rejeter ou accepter une œuvre d'art. Une œuvre d'art doit, en premier lieu, être jugée selon ses propres lois, c'est-à-dire selon les lois de l'art.* » Et encore : « *Ce que Shakespeare, Goethe, Pouchkine, Dostoïevski, donneront à l'ouvrier, c'est avant tout une image plus complexe de la personnalité, de ses passions et sentiments, une conscience plus approfondie de ses forces intérieures, une perception plus nette de son subconscient, etc. En fin de compte, l'ouvrier y trouvera un enrichissement. (...) Le prolétariat a besoin d'une nourriture et d'une éducation artistiques.* » (...)

Pourquoi M. L'Hermitte n'estime-t-il pas que Marx en 1864, Engels en 1889, Lénine et Trotski en 1919 relevaient également d'une « *sorte de paranoïa* » en faisant tous leurs efforts pour mettre sur pied une organisation révolutionnaire internationale, alors même que les forces militantes et les moyens organisationnels étaient dérisoirement limités compte tenu de l'enjeu : la révolution socialiste à l'échelle mondiale ? En quoi est-il faux, de la part de Trotski, d'estimer, en 1935, que, seul des dirigeants d'Octobre 1917, il conserve intact ce projet stratégique clé, inhérent au marxisme ? (...)

A quoi rime de comparer Trotski et Staline en matière de « moralité », en mettant d'un côté la brochure du premier : *Leur morale et la nôtre*, et, de l'autre, la réalité hideuse des camps de concentration ? En « oubliant » ce qui, effectivement, pour notre auteur, doit n'être qu'un épiphénomène, à savoir que Trotski envisageait la violence organisée des masses à l'encontre de l'ennemi de classe tentant de renverser, par la violence également (armées blanches, douze armées étrangères aux frontières de l'U.R.S.S.), le le pouvoir soviétique, tandis que Staline, lui, a fait périr des millions de communistes, a dû détruire de fond en comble, physiquement, le parti de 1917, pour faire passer sa politique contre-révolutionnaire. (...)

Ce n'est pas Trotski qui s'est allié avec Hitler après avoir assez efficacement divisé le prolétariat allemand pour que le parti nazi prenne le pouvoir. *Ce n'est pas* lui, non plus, qui refusa jusqu'au dernier moment de croire en l'invasion de l'U.R.S.S. par les nazis Au contraire, il la prévoit dès septembre-octobre *1939. Les siens ne* tournent pas à 180 degrés dès lors que Hitler envahit l'U.R.S.S. Ils ne substituent pas le mot d'ordre, peu porteur d'internationalisme, de « *A chacun son boche* » à l'alliance sans principe entre l'U.R.S.S. et l'Allemagne nazie. Ils pratiquent l'internationalisme, la fraternisation subversive au sein même de l'armée allemande. (...)

Les relations avec Victor Serge

M. Jean Rière, ami et représentant de Vlady Kibaltchine, fils de Victor Serge, nous écrit de son côté :

Evoquant dans *le Prophète et le mythe* un aspect (1) des relations fort complexes entre Serge et Trotski, René L'Hermitte écrit : « ... *Trotski confirmait son pamphlet* Leur morale et la nôtre, *paru l'année précédente, que Victor Serge avait traduit en lui ajoutant un « prière d'insérer » qui résumait admirablement l' « argumentation » traditionnelle bolchevique en ce domaine...* »

Cela constitue une assertion grave, surtout dans un article qui vise, n'en doutons pas, à démythifier/démystifier. Sans le vouloir, en reprenant à son compte les allégations hâtives émises par Trotski lui-même en 1939, puis par certains « présentateurs » français, entre autres : MM. Pierre Frank (*Leur morale et la nôtre*, Paris, Pauvert, 1966 ; 1972 ; 1977) et Michel Dreyfus (*Victor Serge et Léon Trotski, la lutte contre le stalinisme*, Paris, 1977), M. L'Hermitte ne contribue pas peu à donner de Victor Serge une image mystificatrice et mythique...

Les faits : en mars 1939 paraît aux Editions du Sagittaire, traduit par Serge, l'essai de Trotski. Figurait dans les « services de presse » un « prière d'insérer » non signé. Dans son article polémique « Moralistes et sycophantes contre le marxisme » (New-York, *The New International* ; Paris, *Bulletin de l'Opposition*, n° 77-78, mai-juillet 1939), Trotski imputa à Serge la paternité de ce texte. Il n'en est rien. Il existe trois démentis formels de Serge à ce sujet :

— *Dans une lettre datée d'août* 1939, adressée à *The New International*, il déclarait : « [...] *Je suis complètement étranger à cet écrit. Tous les arguments de Léon Trotski portent donc à faux puisqu'ils reposent sur une imputation fausse. Il me prête encore une fois des idées qui n'ont jamais été les miennes et qui sont souvent à l'opposé des miennes. — J'ajoute que sur* Leur morale et la nôtre, *je n'ai rien, absolument rien écrit jusqu'ici.* »

— Dans une lettre brève et ferme, datée du 9 août 1939, rédigée en russe et adressée à Trotski, qui y fit allusion dans un deuxième article publié dans le *Bulletin de l'Opposition*, n° 79-80, août-septembre 1939 : « Une autre réfutation de Victor Serge. »

— Dans une réponse audit *Bulletin de l'Opposition*, non datée mais de la même période, il insistait : « [...] *Trotski me reproche de m'être fait le « sévère censeur » de son opuscule* Leur morale et la nôtre, *que j'ai traduit en français pour les éditions du Sagittaire. Or je n'ai pas publié une seule ligne sur cet ouvrage, sur cet ouvrage, où que ce soit, sous quelque forme que ce soit. Trotski m'impute la paternité du « prière d'insérer » qui accompagnait les services de presse de ce petit livre. Sur ce point encore, je suis fâché d'avoir à lui adresser un démenti catégorique.*

Ce texte rédigé pour la revue *la Révolution prolétarienne* (Paris) fut retiré de l'imprimerie, déjà composé sur trois colonnes, afin de ne pas ajouter aux attaques diverses dont Trotski était, par ailleurs, l'objet. (Cf. Lettre de Serge à Angélica Balabanov, 23 octobre 1941). Il a été publié par Peter Sadgwick, excellent traducteur et préfacier des *Mémoires d'un révolutionnaire* (Oxford University Press, 1978, 4e éd.) et de *L'An I de la révolution russe* (Allen Lane, 1972), dans le n° 1435, 27 décembre 1963 de *Peace News*, sous le titre : « Secrecy and revolution-a reply to Trotski. » Il est partiellement cité dans *Their Morals and Ours*, New-York, Pathfinder Press, 1973, p. 96. Lors de la réédition de *leur morale* par Pierre Frank et J.-J. Pauvert, seul parmi les « amis » de Serge, le trotskiste belge Georges Vereeken — auteur du *Guépéou dans le mouvement trotskiste*, Paris, La Pensée universelle, 1975 — osa réclamer un « rectificatif » qui ne fut jamais effectué... et il n'eut aucune réponse... Aux lecteurs et aux « historiens » d'apprécier comme il convient !

Victor Serge, lui, a toujours refusé une pensée et une praxis de « croyants » qui consisteraient à se contenter, à peu de frais, de citer les Saints Pères et de débiter benoîtement le cathéchisme de la chapelle, quelle qu'elle soit. Aussi bien écrivait-il en mai 1939 à l'un des thuriféraires de Trotski : « [...] *L'estime et l'admiration d'un grand homme ne sont pas incompatibles avec la pensée critique sur son œuvre, ses idées, son action.* » S'il n'est que justice de faire reconnaître la *vraie* place de Léon Trotski, il n'est pas moins légitime ni moins urgent de rendre à Victor Serge la sienne ! En tant qu'écrivain (romancier, mémorialiste, essayiste), que militant, qu'homme d'une lucidité et d'une probité rares, surtout en des temps d'arrivisme et de vedettariat politico-littéraires scandaleux.

Le 17 novembre dernier, une fois de plus, n'a guère été évoquée la disparition prématurée, lointaine et tragique, de Victor Serge, il y a trente-deux ans... alors qu'il n'est question, depuis plusieurs mois déjà, que de complaisantes évocations / « réhabilitations » d'hommes tels que MM. Maurice Sachs, Drieu La Rochelle... On n'a guère que les « dissidents » et les « grands hommes » que l'on mérite : apparemment ni un Victor Serge ni un Jean Prévost (par exemple) morts debout et sans compromissions, ne plaisent aux faiseurs de modes *made in Paris*.

Allons, critiques et politiques, hommes de pouvoir (s), encore un effort : en 1986, dans peu de temps, vous pourrez célébrer le cinquantenaire de *votre silence total* sur le sort réservé aux manuscrits de Victor Serge, confisqués illégalement en 1936... ! (1) Il est vrai : c'était un esprit libre, pas vous !

(1) Seul *le Monde* (du 2 avril 1976), très discrètement « relayé » par *Rouge* et *la Quinzaine littéraire*, a accepté d'évoquer « l'œuvre mutilée de Victor Serge »...

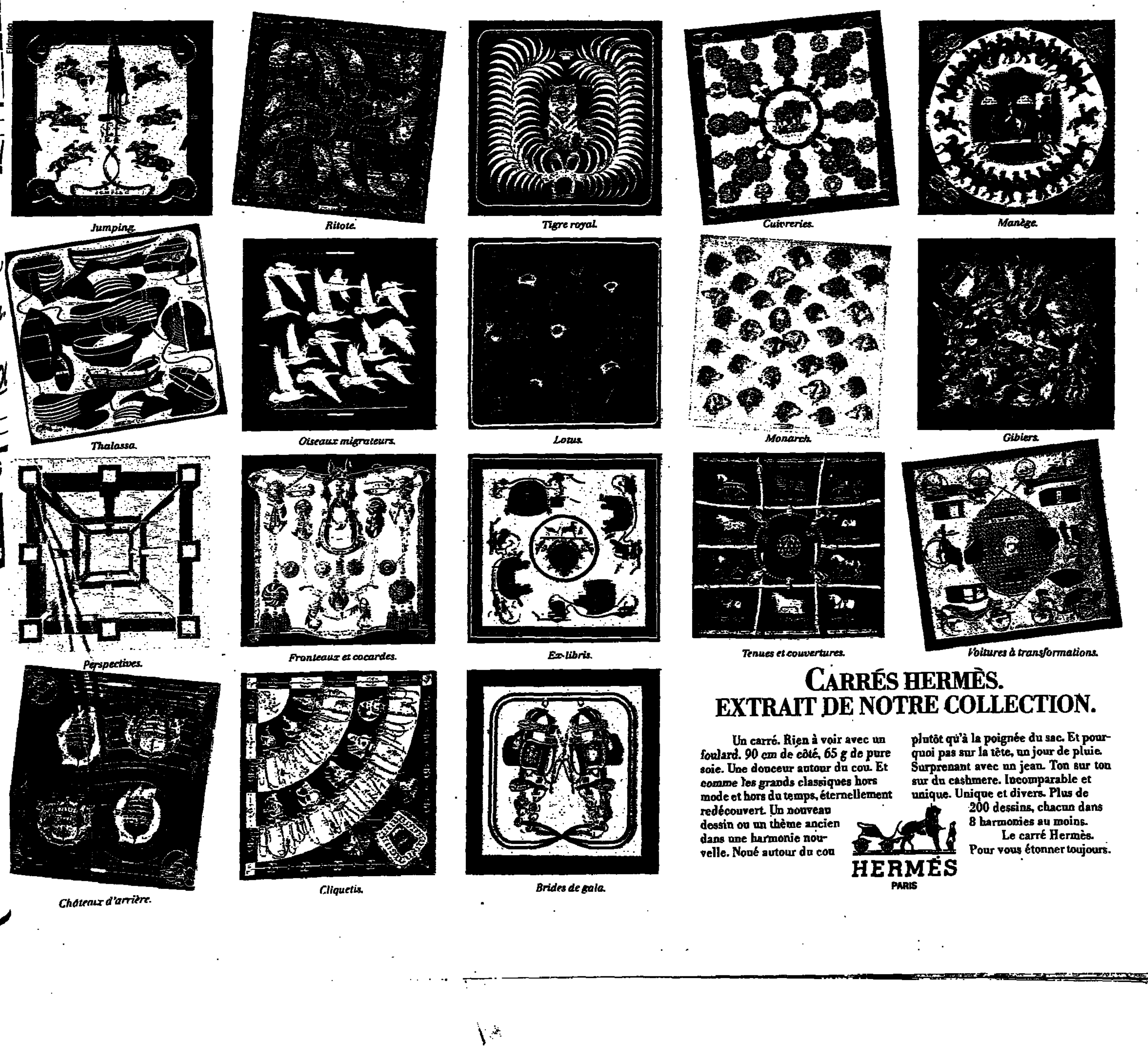

JUSTICE

L'AFFAIRE « RADIO-RIPOSTE »

Les plaintes déposées après la perquisition du 28 juin dans les locaux du P.S. seront instruites à Paris

C'est un magistrat du tribunal de Paris qui instruira les deux plaintes contre X... pour bris de clôture et violation de domicile déposées le 17 juillet dernier auprès du doyen des juges d'instruction par la Société civile immobilière, située 12, cité Malesherbes, à Paris, propriétaire de l'immeuble, et par la Société des amis du parti socialiste, locataire, après l'intrusion de la police au cours de la soirée du 28 juin dernier dans les lieux où venait de se réaliser l'émission Radio-Riposte.

Avant toute ouverture d'information, le procureur de la République du tribunal de Paris, conformément à la loi, avait transmis, le 28 août dernier, les deux plaintes concernant les officiers de police judiciaire à la chambre criminelle de la Cour de cassation pour désignation de la juridiction compétente. Dans sa requête à la chambre criminelle, le procureur de la République indiquait que les deux plaintes le visaient personnellement puisque c'était lui qui avait donné l'ordre à la police de procéder à la perquisition à l'occasion d'un délit flagrant d'atteinte au monopole de la Radiodiffusion nationale (celui-ci ayant entraîné l'ouverture d'une information, puis l'inculpation de M. François Mitterrand, premier secrétaire du parti socialiste, de deux autres parlementaires, MM. Laurent Fabius, député, et Bernard Parmantier, sénateur, et ainsi que de deux techniciens de la Fédération nationale des radios libres).

La chambre criminelle, présidée par M. Pierre Faivre, a statué mercredi 28 novembre sur la requête du procureur de la République, qui lui est parvenue seulement au cours de la première quinzaine du mois de novembre. Dans son arrêt, rendu sur le rapport de M. Bertrand Dauvergne, conseiller, la Haute Cour indique que « *le procureur de la République n'est pas susceptible d'être inculpé d'un crime ou d'un délit commis dans l'exercice de ses fonctions car, selon l'alinéa 5 de l'article 681 du code de procédure pénale, lorsque le délit dénoncé a été commis « à l'occasion d'une poursuite judiciaire et implique la violation des règles du code de procédure pénale, l'action publique ne peut être exercée que si le caractère illégal de l'acte accompli à cette occasion a été constaté par une décision devenue définitive de la juridiction répressive saisie* ».

Les magistrats suprêmes estiment donc qu'il convient, avant toute chose, de déterminer si les officiers de police judiciaire ayant opéré la perquisition ont effectivement commis les délits de bris de clôture et de violation de domicile, et, pour connaître de ces faits, ils désignent un juge d'instruction du tribunal de Paris.

● *Le club de l'Horloge* organise le samedi 1er décembre, au Palais des congrès, à Paris, de 14 h. 30 à 19 heures, un colloque sur le thème : « Le déclin du droit ne menace-t-il pas l'existence même de la République ? » Les débats seront animés notamment par MM. Jean Foyer, ancien ministre, président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, Jean-Gaston Moore, avocat, directeur de *la Gazette du Palais*, Michel Rougevin-Baville, conseiller d'Etat, François Terré, professeur à la faculté de droit de Paris, et Yvan Blot, président du club.

CORRESPONDANCE

Après la condamnation de Christina von Opel

Dans l'article intitulé « La presse allemande s'interroge sur la sévérité du jugement » dans l'affaire Christina von Opel condamnée à dix ans de prison pour trafic de drogue (« le Monde » du 23 novembre), nous avons cité une déclaration qu'aurait faite au journal « Bild am Sonntag » un avocat allemand, Me Rolf Bossi. Celui-ci aurait affirmé que la défense avait été « la plus bête que l'on puisse imaginer ». Me Bossi, qui dément avoir tenu ce propos, nous écrit :

Les citations du *Bild am Sonntag* sont fausses. Je ne les ai pas faites dans cette forme. Pour cette raison, j'ai entamé une procédure judiciaire contre *Bild am Sonntag* et exigé la publication d'un démenti.

Il ne m'appartient pas, en tant qu'avocat allemand, de critiquer un défenseur français quant à sa stratégie de défense dans un procès. Cela vaut tout particulièrement pour le procès de Draguignan, parce que je n'en connaissais aucun détail précis, et je l'ai exprimé clairement lors de mon entretien avec le *Bild am Sonntag*.

J'avait simplement fait état de ma propre expérience dans un procès parallèle comparable, dans lequel il s'agissait de 1,8 tonne de haschich qui provenait également du Liban. J'avais, à ce sujet, exposé ma stratégie de défense, et *Bild am Sonntag* avait alors tiré un parallèle que je n'avais pas exprimé moi-même dans cette forme.

De son côté, M. Gunter Sachs, cousin germain de Christina von Opel, nous écrit notamment :

J'ai suivi, contrairement à Me Bossi, toutes les audiences du procès de Draguignan. J'ai assisté aux plaidoiries faites par les avocats de ma cousine, Me Ansellem, Me Badinter et Me Vaisse. Je considère, en accord entier avec Christina, qu'ils ont fait tout ce qui était dans leur pouvoir de faire pour convaincre le tribunal de Draguignan de l'innocence de ma cousine (...).

Le même *Bild am Sonntag*, qui publia les critiques de Me Bossi envers la défense de Christina, écrivait le 14 octobre 1979 : « *Dans le procès dramatique contre Christina von Opel, une fin sensationnelle paraît de plus en plus probable. Les observateurs n'excluent plus, en effet, la possibilité d'un acquittement. Lors de la sixième et avant-dernière audience, dans une plaidoirie précise et enthousiasmante, qui a duré trois heures, la défense a mis en pièces les arguments de l'accusation.* »

S'agissant du fond même de la défense (...), je me bornerai à citer à cet égard ce qu'a écrit le principal journal de la région, *Nice-Matin* : « *En deux heures trente d'une plaidoirie d'une rigueur et d'une précision remarquable, Me Badinter a réussi à démolir l'accusation — la plus grave portée à l'encontre de Christina — de financement partiel du trafic.* »

● *M. Jean Ory*, procureur de la République à Draguignan (Var), a fait appel, jeudi 29 novembre, des décisions du tribunal de cette ville au sujet des accusés de l'affaire de trafic de drogue pour laquelle a été condamnée Christina Von Opel. Les défenseurs de Mlle Von Opel ayant fait appel, le procureur de la République, selon l'usage, doit interjeter à son tour pour que tous les inculpés soient jugés.

La mise en place d'un espace judiciaire européen

Les Neuf signeront le 4 décembre à Dublin une convention contre le terrorisme

Après beaucoup d'hésitations, la France a décidé de signer avec ses partenaires de la Communauté européenne une convention sur la répression du terrorisme. Cette signature aura lieu mardi 4 décembre à l'occasion de la réunion, à Dublin, des ministres de la justice des Neuf, où la France sera représentée par M. Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux.

Cette convention prévoit l'extradition automatique des auteurs des crimes et délits politiques et, dans le cas contraire, l'obligation pour les Etats signataires de poursuivre, selon leur loi interne, ceux qui ne seraient pas extradés. Si la France se résout à signer, c'est devant l'insistance de ses partenaires, notamment de l'Italie, de la R.F.A. et de l'Irlande. Mais elle n'a pas l'intention de demander la ratification de ce texte au Parlement, la gauche et le R.P.R. y étant hostiles. En l'absence de ratification, la convention ne sera pour l'instant pas appliquée.

Avec cette convention entre les Neuf .c'est le droit d'asile qui est à nouveau menacé. Jusque-là, la plupart des Etats refusaient d'extrader les auteurs de crimes politiques. Devant la montée de l' « euroterrorisme », il a fallu trouver une parade. La première a été la signature, *le 27 janvier*, à Strasbourg, par dix-sept des vingt et un membres du Conseil de l'Europe, d'une convention sur la répression du terrorisme,, que, à la différence du Royaume-Uni ou de l'Allemagne fédérale, la France n'a pas encore ratifiée.

Le texte que les Neuf se proposent de signer à Dublin est une aplication entre les pays membres de la Communauté de la convention de Strasbourg. L'article premier précise que ne peuvent plus être considérés comme « politiques » les actes de piraterie aérienne ; les infractions graves contre les personnes ayant *un statut diplomatique* ; les enlèvements, les prises d'otages et les séquestrations arbitraires ; les infractions commises à l'aide de bombes, grenades, fusées, armes à feu automatiques, lettres et colis piégés.

L'article 2 élargit cette énumération à tout acte grave de violence dirigé *« contre la vie, l'intégrité corporelle ou la liberté des personnes »*, et aux actes graves dirigés contre les biens, *lorsque* ceux-ci créent, selon une formule assez vague, *« un danger collectif pour les personnes »*.

Cette énumération marque la la fin, sauf peut-être en matière de presse, du délit politique. L'article 13 apporte néanmoins une correction à ce principe en indiquant que les Etats contractants peuvent déclarer au moment de la signature ou de la ratification, qu'ils se réservent le droit de refuser l'extradition *s'ils considèrent comme politiques* les infractions qu'énumère l'article premier. Le texte, que vont signer les Neuf, prévoit explicitement qu'au moment de faire usage de cet article 13 de la convention de Strasbourg. C'est ce que va faire la France mardi prochain *à Dublin*.

La position de la France

Dans cette affaire, qui marque une nouvelle étape de la mise en place d'un espace judiciaire européen, la position de la France est ambiguë. On répugne — au *quai d'Orsay au moins* — à revenir sur le droit d'asile dont la France s'est faite longtemps une « spécialité ». On préférait jusqu'à ces dernière semaines mettre en avant un projet de convention de coopération pénale, directement inspiré par les déclarations du chef de l'Etat sur l'espace judiciaire européen.

Ce projet est plus ambitieux que la convention qui va être signée à Dublin. Il vise à mettre en place, entre les Neuf, une véritable politique de justice criminelle. Selon ce projet, seraient automatiquement extradés ou jugés les auteurs de faits punissables d'au moins un an d'emprisonnement ou ayant déjà fait l'objet d'une condamnation d'au moins quatre mois, y compris les infractions fiscales et financières. *Le projet français, en revanche*, prévoit la faculté pour un Etat de refuser l'extradition pour les infractions inspirées par des motifs politiques. — B.-L. G.

FAITS ET JUGEMENTS

Deux libraires parisiens poursuivis pour apologie de la drogue.

MM. Daniel Droulers et François Demoly, libraires à Paris, ont comparu, jeudi 29 novembre, devant la seizième chambre correctionnelle du tribunal de Paris, après les perquisitions effectuées le 18 octobre 1977 dans leurs établissements, perquisitions au cours desquelles furent trouvés soixante et onze exemplaires de la revue *High Times* et trois de la revue *Rush*, deux magazines illustrés américains publiant des articles et de la publicité qui indiquaient les meilleurs moyens de se procurer du haschisch, du L.S.D., de la cocaïne, et d'en tirer le maximum d'effet. Les deux libraires étaient poursuivis pour infraction au code de la santé (apologie de la drogue).

M. Droulers a reconnu avoir importé ces publications et M. Demoly a admis en avoir écoulé quelques-unes. Tous deux ont cependant assuré qu'ils les destinaient à des sociologues désireux de se pencher sur le problème que représentent aux Etats-Unis de telles revues à grand tirage. Cités comme témoins, un éditeur a invoqué le principe de la liberté de la presse, et un médecin spécialisé a mentionné qu'il *lui paraissait utile de ne* rien dissimuler à l'opinion des problèmes de la toxicomanie.

M. Jean Archambeault, premier substitut, ayant réclamé des peines d'amende de principe, Mes Henri Leclerc et Michel Bertin, défenseurs, ont émis des réserves *quant à l'opportunité de* telles poursuites, en faisant remarquer que de multiples livres, revues et même des disques des Rolling Stones, des Beattles et de Bob Dylan, qui font l'apologie de la drogue — sans oublier, ont-ils ajouté, l'ouvrage de Mme Monique Pelletier, *fort* indulgent à l'égard des drogues douces, — ne sont poursuivis ni par le parquet ni par le ministère de l'intérieur. Ils ont, en conséquence, demandé la relaxe.

Jugement le 13 décembre.

● *La première chambre civile de Paris* a condamné, mercredi 28 novembre, l'hebdomadaire *Minute à verser une somme de* 5 000 francs de dommages-intérêts à l'actrice Sylvie Joly, pour un article du 1er novembre 1978 relatant une prétendue crise de nerfs survenue durant un spectacle de la comédienne. Ces faits ont été démentis par les témoignages du personnel du théâtre.

Mme Sylvie Joly avait déjà obtenu gain de cause le 25 octobre (*le Monde* du *27 octobre*) à l'occasion d'une autre action en justice : la dix-septième chambre correctionnelle du tribunal de Paris avait condamné ce jour-là à 1 000 francs d'amende et 1 franc de dommages-intérêts M. Mallet, un entrepreneur de spectacles, qui avait adressé, le 6 février, une lettre circulaire à des directeurs de théâtre, d'organes de presse et de sociétés cinématographiques relatant les circonstances de la prétendue « crise de nerfs » de l'actrice.

Découverte d'un important arsenal en Haute-Loire.

Après cinq semaines d'enquête, la découverte de plusieurs stocks d'armes en Haute-Loire et dans l'Aude reste un mystère pour les gendarmes. *Le 20 octobre dernier* ceux-ci avaient trouvé chez M. Maurice Capelani, quarante-deux ans, dessinateur des services de l'équipement demeurant à *Frugières-le-Pin (Haute-Loire)*, quarante-six pistolets ou revolvers de calibres et de marques différents, des armes de guerre parfaitement entretenues, graissées et soigneusement rangées. Vingt et un fusils de guerre et pistolets mitrailleurs étaient en outre dissimulés *sous* un plancher et une centaine de kilos de munitions dans un appentis. M. Capelani avait été inculpé de détention illégale d'armes et écroué à la *maison d'arrêt du Puy*.

Une autre perquisition permit encore de découvrir treize pistolets lets ou revolvers et six pistolets mitrailleurs. L'enquête entreprise conduisit ensuite les gendarmes chez M. Roger .Bosc, cinquante-quatre ans, *demeurant* à *Gruissan* (Aude), ancien officier de la légion étrangère, où ils saisirent cent treize armes de guerre non neutralisées. Chez le gendre de ce dernier, M. Michel Fétiveau, trente et un ans, militaire de carrière, les gendarmes s'emparèrent *de quelque 300 kilos* de munitions et de grenades défensives. Tous deux ont été inculpés et écroués à Carcassonne.

M. Capelani a déclaré aux enquêteurs qu'il voulait créer un musée. Quant à M. Bosc, il est *propriétaire d'un musée militaire* privé à Gruissan. Mais les gendarmes se demandent pourquoi ces hommes étaient en possession d'une aussi importante quantité de munitions.

● *Trois personnes ont été interpellées* par les policiers du service régional de la police judiciaire de Bastia après l'attentat à l'explosif commis, dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre, à Bastia, contre un journaliste, M. Aimé Pietri, et le salon de coiffure de l'épouse d'un commissaire de police de cette ville (*le Monde* du 3 novembre). M. François Mileot, trente-cinq ans, employé au sanatorium de Tattone (Corse-du-Sud), a été interpellé dimanche 25 novembre et inculpé de détention illégale d'armes après la découverte d'un pistolet à son domicile. Deux autres personnes, dont un brigadier-chef du commissariat de Corte, ont été placées en garde à vue mardi 27 novembre, puis relâchées.

● *L'auteur du hold-up* commis, le 1er septembre 1978, au centre du Club Méditerranée de la Martinique, Daniel Florent (*le Monde* daté 3-4 septembre 1978), a été condamné, le mercredi 28 novembre, à cinq années de prison, dont une avec sursis.

Vers une réintégration des résidents du foyer Sonacotra d'Hayange ?

M. Jacques Bidalou, président du tribunal d'Hayange (Moselle), a été dessaisi le 22 novembre par la cour d'appel de Metz d'une affaire qui opposait la Sonacotra *aux résidents du foyer d'Hayange*-Marspich. Le 6 novembre, la police avait expulsé, en exécution d'une ordonnance du tribunal de grande instance de Thionville, les quarante-neuf immigrés du foyer (*le Monde* du 13 novembre). Le même jour, M. Bidalou avait *ordonné en référé la réintégration*, sous astreinte de 50 francs par jour et par résident, des expulsés

Après une décision de la cour d'appel, une *nouvelle* expulsion avait été ordonnée le 8 novembre. Deux autres ordonnances de réintégration avaient été rendues par M. Bidalou le 9 et le 16, jusqu'à *son* dessaisissement par la cour d'appel. Ce dessaisissement est une procédure régulière. M. Bidalou *a déclaré qu'il « ne pouvait qu'en prendre acte en raison des règles d'organisation judiciaire »*. Actuellement, les quarante-neuf immigrés campent dans les locaux de la maison des jeunes et de la culture d'Hayange. Un accord pourrait être conclu pour leur réintégration prochaine entre la préfecture, la Sonacotra et la municipalité.

● *L'enquête sur le rapt de M Lelièvre*. — M. Charles Bauer, le complice de Jacques Mesrine, qui avait été appréhendé le *dimanche 4 novembre, à son* domicile parisien (*le Monde* du 6 novembre), a été inculpé, le jeudi 29 novembre, de « *recel qualifié* » et de « *complicité d'extorsion de fonds* » par M. Huet, juge d'instruction au Mans, chargé de l'enquête sur l'enlèvement *de M. Henri Lelièvre*. Le premier motif d'inculpation vise l'utilisation des billets de la rançon de M. Lelièvre ; le second fait suite à des reconnaissances de dettes signées par M. Lelièvre et qui auraient été en partie honorées après sa libération. La compagne de M. Charles Bauer, Mme Renée Gindrat, a été inculpée de « *recel qualifié* ».

● *La cour d'appel de Grenoble* a confirmé, mercredi 28 novembre, le jugement de relaxe prononcé, le 9 mars (*le Monde* daté 11-12 mars), par le tribunal de Valence au bénéfice d'un médecin de Tulette (Drôme) qui était poursuivi pour non-assistance à personne en danger. Un dimanche soir d'août 1976, le docteur *Félix Fréset avait refusé de se* rendre au chevet d'une malade, Mme Mevil, et n'y était allé que le lendemain. Il avait alors constaté un coma et ordonné une hospitalisation. La patiente était décédée le mercredi. La cour a considéré que le médecin avait commis, le dimanche soir, une erreur de diagnostic et « *n'avait donc ni la certitude ni même l'impression du danger couru* » par la malade.

Les syndicats C.G.C. de la police reçus à l'Elysée.

Des représentants des deux syndicats C.G.C. de la police, celui des gradés de la police nationale (S.G.P.N.) et celui des *commandants et officiers* (S.C.O.), *ont* été reçus, jeudi 29 novembre, à l'Elysée par M. Michel Mosser, chef du cabinet de M. Valéry Giscard d'Estaing.

La délégation a fait part de son souci face « *au grand malaise actuel de la police en tenue* », qu'elle explique par « *le manque total de prérogatives de commandement des gradés et officiers de la police en tenue* », et attribue « *à la réforme de la police nationale, mise en œuvre par les décrets du 30 août 1977.* »

Les gradés et officiers ont exprimé d'autre part leur inquiétude « *devant la dégradation des conditions de travail, qui se traduit par une disparition progressive de toute notion de hiérarchie dans la police en tenue* ». A ce propos, les syndicats C.G.C. de la police en tenue ont insisté sur l' « *indispensable création d'un véritable corps des gradés investis du pouvoir hiérarchique* », et sur la nécessité « *de redonner aux officiers la place qui devrait être la leur* ».

M. Michel Mosser devait recevoir, ce vendredi 30 novembre, une délégation de la Fédération autonome des syndicats de police (*le Monde* du 30 novembre).

● « *Bavure* » *de Strasbourg : le dossier sera instruit à Nancy.* — Après la mise en cause de six policiers du S.R.P.J. de Strasbourg et d'un fonctionnaire des douanes, accusés par trois personnes — deux Maghrébins et un Turc — de les avoir brutalisées lors de leur interrogatoire dans les *locaux de la police judiciaire* (*le Monde* du 6 novembre), la Cour de cassation vient de renvoyer le *dossier* devant le parquet de Nancy, où un juge d'instruction en sera chargé. Lors de l'enquête préliminaire, *menée* par le doyen des juges d'instruction de Strasbourg, les trois plaignants, MM. Mohammed Chakour, Abdelouahab Benlachtar et Mustapha Arikligil, soupçonnés de *trafic* de drogue, avaient identifié sept fonctionnaires : un commissaire, trois officiers, deux inspecteurs et un gradé de la direction des douanes.

● *Le magistrat instructeur* chargé du dossier sur la mort de Pierre Unterreiner, décédé le 12 août au centre hospitalier *d'Erstein (Bas-Rhin), a inculpé* d'homicide involontaire une infirmière de garde la nuit du drame et un infirmier. Leur identité n'a pas été communiquée. Une information judiciaire avait été ouverte après la mort de ce patient, qui avait péri asphyxié par les fumées provenant de la combustion de son matelas, alors qu'il n'avait aucun moyen d'alerter le personnel hospitalier (*le Monde* daté 19-20 août).

Sept ans de réclusion criminelle pour l'agresseur de Me Biaggi.

La cour d'assises de l'Hérault a condamné, vendredi 30 novembre., à 1 h. 30 du matin, M. Claude Susini, vingt et un ans, à sept ans de réclusion criminelle pour tentative de meurtre *contre* Me Jean-Baptiste Biaggi, commise dans la nuit du 9 au 19 septembre 1977, près de Bastia (*le Monde* daté 11-12 septembre 1977). L'avocat général, M. Claude Salavagione, avait requis une peine de dix à douze ans de réclusion criminelle *et s'était efforcé de démontrer* qu'il y avait bien eu guet-apens.

Au cours de cette tentative d'attentat, plusieurs coups de feu avaient été tirés contre le véhicule de Me Biaggi, ce dernier avait alors perdu le contrôle de sa voiture et avait été légèrement blessé. Sur requête de la partie civile, la Cour de cassation avait désigné la cour d'assises de l'Hérault pour juger cette affaire.

● *Le garde des sceaux* a remis, jeudi 29 novembre, les insignes d'officier de l'ordre national du Mérite à M. Michel Berger, substitut du procureur général de Paris, qui, le 31 *janvier dernier*, avait été attaqué à son domicile parisien par un groupe de jeunes gens se déclarant d'un « groupe autonome du 22 janvier » (*le Monde* du 2 février). Cette action était liée au jugement de quarte des auteurs des incidents du quartier Saint-Lazare, le 13 janvier. Au cours de la cérémonie qui a eu lieu à la cour d'appel de Paris, M. Peyrefitte a rappelé « *les risques quotidiens qu'affrontent les magistrats et les tentatives d'intimidation physique et morale de toutes sortes qui s'exercent de plus en plus souvent sur eux pour tenter de les impressionner et d'ébranler les institutions et les fondements mêmes de la nation* ». Il a assuré que « *les magistrats sauraient conserver leur sérénité en dépit de ces pressions* ».

● *Agression contre une institutrice à Amiens. — Alors qu'elle* faisait des courses dans un supermarché d'Amiens, une institutrice de l'école *Voltaire* a été assommée d'un coup de poing par un jeune homme âgé de vingt ans, M. Ahmed Slidja, frère d'un des élèves de l'enseignante. Inculpé de « *coups et blessures sur citoyen chargé d'un ministère de service public* », l'agresseur a été mis en détention préventive. — (*Corresp.*)

● *M. Alain Bobbio, directeur du journal* Rouge, et M. Patrick Mars, journaliste, poursuivis pour diffamation envers l'armée pour un article paru le 11 octobre 1978 sous le titre « *Armée, boucherie en temps de paix* », sur les accidents mortels dont sont victimes les soldats du contingent (*le Monde* du 31 octobre), ont été relaxés, le lundi 26 novembre, par la 17e *chambre correctionnelle* de Paris.

PRESSE

LA MISSION EXPLORATOIRE SUR LA MAISON DE LA PRESSE EST CONFIÉE À M. GELAMUR

La création d'une Maison de la presse, à Paris, avait été envisagée par le président de la République en 1978. M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, a décidé d'en confier le projet à M. Jean Gélamur, *président-directeur* général de Bayard-Presse (*La Croix, Le Pèlerin du vingtième siècle*).

Une mission exploratoire de six mois sur les conditions de réalisation du projet de création d'une Maison de la presse, installée dans les locaux du Grand-Palais, à Paris, sera donc menée sous la responsabilité de M. Gélamur, qui sera entouré de plusieurs conseillers et de trois fonctionnaires mis à sa disposition. M. Gélamur aura également comme collaborateur permanent M. Denis Périer-Daville, ancien président de la société des rédacteurs du « *Figaro* ».

Le terme de la mission est fixé au mois de juin 1980.

Mme Elisabeth Auclaire-Tamaroff assure le secrétariat général (adresse : Grand-Palais, porte C, *avenue Franklin-Roosevelt*. Tél. : 225-03-20).

● *L'association Forêt méditerranéenne*, créée en 1978 et qui réunit des représentants de tous les organismes concernés par l'espace méditerranéen, vient de lancer une revue bi-annuelle portant *son nom*.

Forêt méditerranéenne veut être un point de rencontre pour tous ceux qui en *France et* à l'étranger sont intéressés par les thèmes du reboisement, de la lutte contre l'érosion et contre l'incendie, de la mise en valeur pastorale et de la fréquentation par le public. La revue est aussi destinée aux élus ruraux.

[*Forêt méditerranéenne*, OREAM Provence - Alpes - Côte d'Azur, 37, boulevard Perier, *13295 Marseille*. Un an : *50 F* ; le numéro : *32 F*.]

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

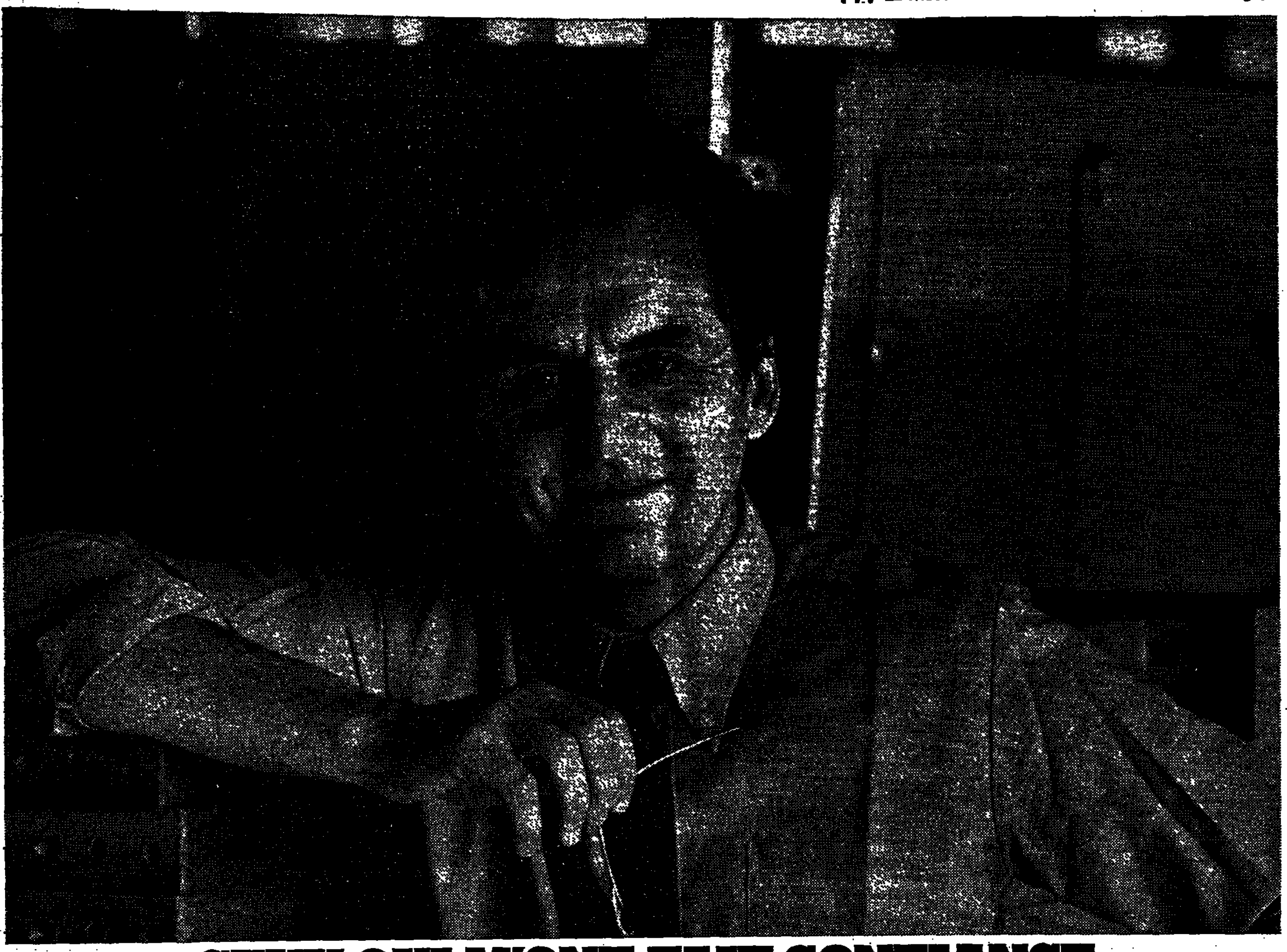

CEUX QUI M'ONT FAIT CONFIANCE N'ONT PAS EU A LE REGRETTER.

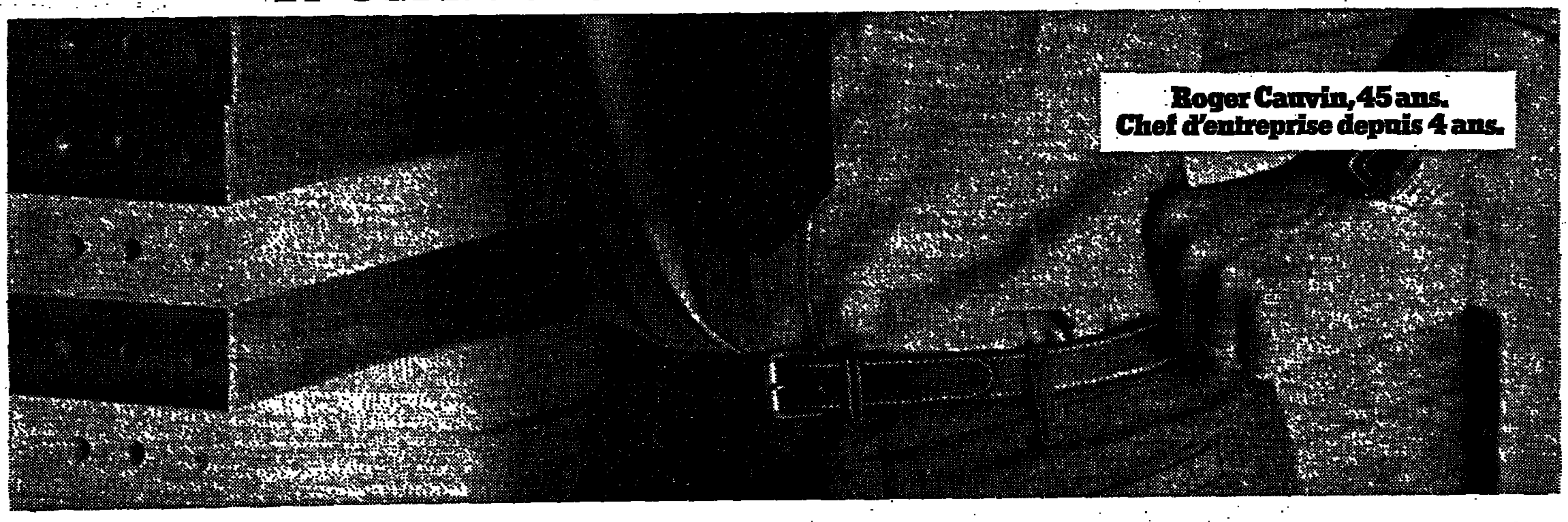

Il y a 5 ans, j'ai dû choisir. J'étais artisan dans le meuble. Je gagnais ma vie, sans plus.

Pourtant, depuis tout jeune, j'avais de grands projets. Je savais que l'on pouvait réussir dans ce métier. Mais pour m'agrandir, il fallait emprunter. Alors, je suis allé voir la Chambre des Métiers de ma région puis la Chambre de Commerce.

J'avais bien préparé mon dossier, études de marché, coût de l'investissement, bénéfices prévus. C'était sérieux. Ils m'ont mis en contact avec des gens susceptibles de m'aider. Et, plutôt que d'investir dans la pierre, ils ont investi dans mon projet. Aujourd'hui, ils n'ont pas à le regretter.

Mon entreprise marche très bien, j'emploie 110 personnes et j'ai d'autres projets.

Vous aussi, vous pouvez être votre propre patron. Aujourd'hui, on peut vous aider. Renseignez-vous auprès de l'ANCE, l'Agence Nationale pour la Création d'Entreprises. Téléphonez au 723.72.08. Désormais vous n'êtes plus seul pour entreprendre.

AGENCE NATIONALE POUR LA CREATION D'ENTREPRISES.
723.72.08
37, avenue d'Iéna. 75016 Paris.

Novembre 79 : lancement du concours national pour la création d'entreprises.

Mai 80 : salon national pour la création d'entreprises.

VOUS N'ETES PLUS SEUL POUR ENTREPRENDRE.

CARNET

Réceptions

— L'ambassadeur d'Albanie et Mme Misto Treska ont donné une réception jeudi à l'occasion du trente-cinquième anniversaire de la Libération.

Naissances

— Marie-Ange CASANOVA-ROBERT et Dominique ROBERT, Stéphanie et Elsa, ont la joie d'annoncer la naissance de

Anna,

le 25 novembre.

131, rue de la Santé, 75013 Paris.

Décès

— Mme Sauveur Busuttil, née Germaine Muscat, son épouse,
M. Bernard Busuttil,
M. et Mme Guy Blandeau,
M. et Mme Georges Busuttil,
M. et Mme Rex Ruthman,
ses enfants,
Et ses petits-enfants,
Les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Sauveur BUSUTTIL,
officier des palmes académiques,

survenu le 25 novembre 1979, à Neuilly-sur-Seine, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité en l'église Saint-Pierre de Neuilly, le 28 novembre.

— M. et Mme Armand Desteuque, leurs enfants et petits-enfants,
Le docteur et Mme Christian Lavergne, leurs enfants et petits-enfants,
Mme Duboin-Darriès et son fils, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Mme Jaubert, sa sœur,
Mme Pierre Jaubert, sa belle-sœur,
Ses parents, ses alliés, ses compagnons déportés de la Résistance,
ont la grande douleur d'annoncer la disparition de ce monde de

Mme Léon DUBOIN,
née Yvonne Jaubert,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre *1939-1945*,
médaille de la Résistance,

La cérémonie religieuse a eu lieu à Paris, le jeudi 29 novembre 1979, dans l'intimité familiale, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille d'Auteuil.

3, rue René-Bazin, 75016 Paris.

— M. André Jouyne,
M. et Mme Nicolas Bertholus et leur fils,
M. et Mme Alain Bour et leurs enfants,
M. et Mme Bernard Lacour et leurs enfants,
Les familles Jouyne, Bourlier, Olry, du Pasquier, Pandrigue de Maisonseul, parentes, alliées et amies,
ont la douleur de faire part du décès de

Bernard JOUYNE,

survenu le 20 novembre 1979, à l'âge de cinquante-sept ans.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité familiale, à Nice, le 24 novembre 1979.

8, rue des Peupliers, 34410 Sauvian.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Nous apprenons la mort de

M. Etienne RABOUIN,
ancien sénateur de Maine-et-Loire, *décédé à l'âge de quatre-vingt-six ans.*

Ses obsèques ont eu lieu en l'église de Seiches-sur-le-Loir, le mardi 27 novembre.

[M. Etienne Rabouin avait siégé au Sénat de 1948 à 1964 au groupe des républicains-sociaux, devenu le groupe U.D.R. Conseiller du canton de Seiches, de 1948 à 1964, il avait présidé le conseil général de Maine-et-Loire jusqu'en 1951.

Né le 20 novembre 1893 à Seiches, l'ancien sénateur avait exercé la profession de notaire et s'était spécialisé au Sénat dans les questions juridiques de droit privé.]

— Les familles Gaston Vergnes, Georges Selz, Jacques Selz, Bertrand Selz, ont le regret de faire part du décès de

Mme Simone SELZ,
veuve de Maurice Selz,

survenu le 27 novembre 1979, en son domicile, 139, boulevard Général-Koenig, Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine).

Les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité.

— La direction, les chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs de l'Institut de chimie des substances naturelles du C.N.R.S., à Gif-sur-Yvette (Essonne), ont la tristesse de faire part du décès de leur collègue et ami,

Raoul TOUBIANA,
docteur ès sciences,
chargé de recherche au C.N.R.S.,

survenu subitement le mercredi 28 novembre 1979.

— Mme Melly Touzoul-Puaux,
M. et Mme S. Zouzoulkowsky et leurs enfants,
Mme A. Katz,
Et leurs amis,
ont la grande douleur de faire part du décès de

M. Aron TOUZOUL,
ingénieur I.E.G.,

leur père, frère, beau-frère et ami.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

16, rue des Carrières-d'Amérique, *75019* Paris.

Rectificatif

— Dans l'avis de décès de
M. Paul GAMELIN
paru dans « le Monde » daté 29 novembre, *il a été imprimé par erreur*
M. Georges-Jean Painvin,
son beau-frère,
alors qu'il fallait lire :
son beau-père.

Remerciements

— La famille de
Mme Jacqueline CUNIN,
profondément touchée par toutes les marques de *sympathie et d'affection* qui lui ont été témoignées lors du deuil qui l'a frappée, remercie sincèrement toutes les personnes qui l'ont entourée par leur présence, leurs messages ou leurs envois de fleurs et les prie de trouver ici l'expression de sa vive reconnaissance.

— Mme Anne-Marie Suaudeau,
Et tous les membres de sa famille, ont été très touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de
M. Claude SUAUDEAU.

Ils remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine et *regrettent* de ne pouvoir répondre à chacun des témoignages.

Anniversaires

— Il y a deux ans,
Michel WASSERBERGER
quittait brutalement les siens.

Un service religieux sera célébré à sa mémoire le dimanche 2 décembre 1979, à 8 heures du matin, 14, rue Chasseloup-Laubat, 75015 Paris.

Messes anniversaires

— Une messe anniversaire à la mémoire du

professeur
Maurice-Marie JANOT,
membre de l'Académie des sciences,
membre de l'Académie nationale de médecine,
membre de l'Académie de pharmacie,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,

sera célébrée le lundi 10 décembre 1979, à 8 h. 30, en l'église Saint-Etienne-du-Mont, place Sainte-Geneviève, à Paris (5e).

De la part de :
Mme Maurice-Marie Janot,
Sa famille,
Ses collaborateurs, élèves et amis.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ETAT

— Université de Paris-II, samedi 15 décembre, à 15 heures, salle des conseils, M. Cyril Le Touze : « L'intérim de la présidence de la République en France sous la Ve République ».

— *Université de Paris-I*, mercredi 19 décembre, à 14 heures, salle 308, M. Alassane Thiam : « Recherches sur les origines et le développement de l'architecture des civilisations saharo-soudano-sahéliennes ».

— Université de Paris-II, lundi 17 décembre, à 9 h. 30, salle des commissions, M. Abdallah Saaf : « L'obligation de négocier ».

Communications diverses

— La vente d'entraide de l'Association des Ailes brisées aura lieu du 4 au 7 décembre 1979 inclus, dans les salons de *l'hôtel George-V*, 31, avenue George-V, Paris (8e).

Ouverture de la vente : mardi 4 décembre, à 17 heures.

— Le gala annuel de la Légion d'honneur aura lieu le jeudi 13 décembre à Paris. Après une réception offerte à 18 heures à l'Hôtel de Ville par M. Jacques Chirac, à l'occasion du cent soixante-quinzième anniversaire de la remise des premiers insignes de l'ordre, un concert sera donné à 20 h. 45 au Théâtre des Champs-Elysées par l'orchestre symphonique de la Garde républicaine, sous la direction de Roger Boutry, et avec le concours d'Eve Brenner (soprano coloratur) et de Jean-Pierre Wallez (violon).

★ Société d'entraide des membres de la Légion d'honneur, Hôtel national des Invalides, 75007 Paris. Tél. : 705-78-33 ou 555-92-30 (poste 33 278).

« Indian Tonic »
SCHWEPPES Lemon.
Qui vous oblige à choisir ?
Prenez l'un, offrez l'autre.

NEUILLY-SUR-SEINE
VENTE de gré à gré
ART CHINOIS - JAPONAIS
1 LOT DE 11 PIECES :
jade, améthyste, turquoise, lapis-lazuli, serpentine, malachite, etc.
PRIX : 17.000 FRANCS
Collection importante :
Tapis, ivoires et pierres dures d'Extrême-Orient vendus à la pièce
Du vendredi 30 novembre au lundi 3 décembre inclus
SALLE DE VENTE
185, avenue Charles-de-Gaulle
Tél. 745-55-55
Achat - Vente - Expertise

VENTES A VERSAILLES
PALAIS DES CONGRES - Place d'Armes
DIMANCHE 2 DECEMBRE à 14 h. 30
IMPORTANTS TABLEAUX MODERNES
Me Paul MARTIN, Me Jacques MARTIN, Commissaires Pris. associés
3, impasse des Chevau-Légers - 950-58-08
Assistés de MM. Pacitti, Marumo, Jeannelle.
Exposition vendredi de 14 h. à 18 h., samedi de 10 h. à 12 h. et 14 h. à 18 h. et en soirée, vendredi de 21 heures à 23 heures.

Véritable
Loden
autrichien
coloris mode
FORSHO
LA MAISON DU LODEN
145, rue de Rivoli Paris 1er
tél. 260.13.51 metro Louvre
du lundi au samedi
de 9 h à 19 h sans interruption
Parking Place du Louvre

NOËL chez les CHPEUNEUNEUX
STAGES DE POTERIE, PEINTURE, DESSIN
du 23 décembre au 1er janvier
10 JOURS : 595 F
Matériel et matériaux compris.
Demandez une document, aux :
CHPEUNEUNEUX
LA BOISSIERE - 19310 AYEN
Tél. : (55) 25-15-69.

Mes P. & J. MARTIN, C.P. ass.
3, imp. Chevau-Légers - 950-58-08
DIMANCHE 2 DECEMBRE, 14 h.
HOTEL CHEVAU-LEGERS
IMPORTANTS
TAPIS D'ORIENT
Expo. vendredi et samedi.

Prolongée jusqu'au 16 Décembre
10 à 12 h. 30 et de 15 à 19 h. 30
VENTE
UN LOT TAPIS
ORIENT et CHINOIS
SOLDÉ 50 %
SALLE DE VENTE
185, avenue Charles-de-Gaulle.
92200 NEUILLY - Tél. : 745-55-55

LOISEAU
AYCARDI
ORFÈVRE HORLOGER
JOAILLIER
LISTE DE MARIAGE
3, rue de Sèvres - Paris 6e

opérés de la
cataracte
Un nouveau verre FRIEDER vient d'être mis au point aux États Unis.

Ce verre restitue un champ complet en vision de loin et de près, le sol reste plat et les murs droits. Le patient retrouve la joie de vivre, peut reconduire sans danger, jouer au golf, etc.
Pour tous renseignements
OPTIQUE BLONDEAU
84, av. Secrétan, 75019 PARIS
(près fondation Rothschild)
Mo Bolivar — Tél. 249.19.96

Perles et Or

Técla
JOAILLIERS
2, rue de la Paix
261-03-29

SPORTS

TRAMPOLINE

Soixante et un athlètes au championnat d'Europe de Bois-Colombes

Disputés les vendredi 30 novembre et samedi 1er décembre, au centre sportif Albert-Smirlan à Bois-Colombes (Hauts-de-Seine), les 6es championnats d'Europe de trampoline rassemblent soixante et un athlètes représentant douze des dix-huit nations affiliées à la Fédération internationale. Pour accéder à la finale du concours individuel, chaque concurrent devait *réaliser* un exercice libre et un exercice imposé. A la différence du système en vigueur pour la gymnastique, les juges attribuent deux notes. Au cours de dix sauts, l'un prend en *considération* la *difficulté* ; l'autre, dont le coefficient est doublé, ne s'occupe que de l'exécution (tenue du corps, amplitude du saut, stabilité sur la toile).

En 1969, la Fédération française des sports du trampoline (F.S.T.) avant organisé, à Neuilly-sur-Seine, le premier championnat d'Europe. Faute d'éléments de valeur *internationale*, aucun Français n'y avait participé. C'est sans doute pourquoi l'initiative fut accueillie avec scepticisme. *L'Allemande de l'Ouest*, Uta Czech et le Britannique Paul Luxon avaient inauguré le palmarès européen, mais le trampoline *était resté un sport confidentiel.*

Dix années ont passé et le trampoline a acquis ses lettres de noblesse. Au dernier recensement, *la F.F.S.T. (1) comptait* 2 500 licenciés et une *soixantaine* de clubs, alors que ses élites, adeptes de la méthode française (2), *se distinguent régulièrement* au plus haut niveau international.

Richard Tison compte pour poline n'est pas plus dangereux que la gymnastique. La nécessité de faire appel à des éducateurs qualifiés n'en est pas moins évidente. En trois ans, une trentaine beaucoup dans cette réussite rapide. En ce jeune *prodige*, la Fédération française tient l'élément d'exception indispensable à son développement. En 1973, à Edimbourg (Ecosse), *Richard* Tison est champion d'Europe. L'année suivante à Johannesburg (Afrique du Sud), il devient *champion du monde*.

La France est trop pauvre en champions de valeur mondiale pour que l'événement passe cette *fois* inaperçu. Les trampolinistes volent de démonstration en démonstration. Séduits par ce spectacle acrobatique, les promoteurs en rajoutent. Au mépris de la plus élémentaire prudence ! C'est ainsi que, le 14 mars 1975, Richard Tison est invité à se produire dans l'émission télévisée *Bouvard en liberté*. Dans le studio, la toile réglementaire est tendue sous un lampadaire de music-hall. Atteint d'une angine, Richard Tison est fiévreux. *Il* tombe et souffre de fortes contusions. Plus de peur que de mal : en 1976, aux Etats-Unis, il conserve son titre *mondial*. *Mais le* mal est fait : on assimile les trampolinistes aux funambules qui travaillent sans filet.

Pour regagner le terrain perdu, M. Pierre Bois, le directeur technique national, prêche avec conviction : *« Pour les besoins du direct, les normes de sécurité n'étaient pas respectées »*, répète-t-il inlassablement à ceux qui évoquent encore l'accident de Richard Tison. De fait, les statistiques démontrent que le tram-d'enseignants ont obtenu le brevet d'Etat, et quelque cinq cents initiateurs sont devenus titulaires du diplôme fédéral. Leur domaine s'est sensiblement étendu depuis que les gymnastes, les skieurs d'acrobatie et de descente, les plongeurs, les parachutistes, les patineurs et les sauteurs à la perche ont adopté le trampoline comme moyen d'entraînement. En outre, les cosmonautes américains et soviétiques s'en servent pour leur préparation physique.

Cette sensation enivrante d'échapper à l'attraction terrestre avec une apparente facilité exerce une fascination particulière sur les jeunes. La plupart des deux mille cinq cents licenciés ont moins de quinze ans. Après avoir découvert sur les plages les vertus de ce sport, à l'occasion des tests Kangourou, qui sont au trampoline ce que les Dauphins sont à la natation, ils ont persévéré dans leur désir de défier la pesanteur. L'étape suivante, celle du *perfectionnement*, réclame autant de qualités (goût du risque, coordination, maîtrise) et de travail que la gymnastique.

Toutefois, le champ d'application du trampoline ne se limite pas à la pratique sportive. De nombreux éducateurs l'utilisent pour la rééducation des jeunes handicapés cérébro-moteurs, d'aveugles et de sourds-muets. Ce serait pour ce sport une nouvelle et probante victoire que d'être reconnu comme une activité essentielle à la formation psycho-motrice des jeunes.

JEAN-MARIE SAFRA.

(1) 19, rue de la Lancette, 75012 Paris.

(2) Elle consiste à regarder toujours la toile, de façon à assurer au maximum la sécurité du trampoliniste.

ATHLÉTISME

DWIGHT STONES REQUALIFIÉ PAR LA FÉDÉRATION AMÉRICAINE

Les dirigeants de la Fédération américaine d'athlétisme (A.A.U.) ont approuvé, par 62 voix contre 18, la requalification de Dwight Stones, ancien champion du monde de saut en hauteur, lors de leur congrès à Las Vegas.

La suspension « à vie » de Stones (1) avait été prononcée le 19 juin 1978 en raison de sa participation à un jeu télévisé, « Superstars », pour la somme de 140 000 francs. Stones, qui s'en prenait fréquemment aux « fantoches » de l'A.A.U., avait refusé de reverser ses gains à la fédération, dérogeant ainsi aux règles de l'amateurisme.

Son avocat a expliqué qu'il avait été mal conseillé par un juriste. Stones sera définitivement réhabilité après avoir présenté des excuses publiques à l'A.A.U. et reversé l'argent gagné lors des « Superstars ». Il pourrait alors participer aux prochains Jeux olympiques.

Il avait été médaille de bronze aux Jeux de Munich (2 m. 21) et avait ensuite porté le record du monde à 2 m. 32, avant d'être dépassé par le soviétique Yatchenko (2 m. 34).

Reste à savoir quelle va être la réaction de la Fédération internationale (I.A.A.F.), Stones ne s'étant jamais caché d'avoir touché de l'argent pour sauter.

(1) Guy Drut, champion olympique du 110 mètres haies a été disqualifié à vie en 1976 par l'I.A.A.F., après des déclarations dans un hebdomadaire concernant ses gains.

D'UN SPORT A L'AUTRE...

BASKET-BALL. — *Battue par les Néerlandais de Den Bosch 94-65 le 29 novembre, les joueurs du Mans ont été éliminés de la Coupe d'Europe masculine des clubs champions. En revanche, le Clermont Université Club s'est qualifié pour les quarts de finale de la Coupe féminine en battant Vigo (Espagne) 68-51.*

TENNIS. — *Le Suédois Björn Borg a gagné le « Master Brooklyn » en battant, le 29 novembre, au palais des sports de Milan, l'Américain John McEnroe (1-6, 6-1 et 6-4), qui a été une nouvelle fois victime de son caractère emporté. Pour la troisième place, l'Argentin Guillermo Vilas a battu l'Italien Adriano Panatta (6-4, 6-4), alors que pour la cinquième, l'Américain Vitas Gerulaitis a pris le meilleur sur son compatriote Peter Fleming (6-1, 6-1,).*

LETTRES

La vente du PEN-Club

CENT ÉCRIVAINS ET ARTISTES AU PALAIS DE CHAILLOT

Cent écrivains et artistes participeront le samedi 1er décembre, de 14 h. à 20 h., au Palais de Chaillot à Paris, à la Trente et Unième vente du PEN-Club. Chaque année, cette vente de livres dédicacés par leurs auteurs contribue aux ressources du PEN français, lui permettant ainsi de défendre, partout, les écrivains en difficulté, et de participer à la « Fondation de secours aux écrivains emprisonnés et à leur famille ».

Les lauréats des grands prix littéraires voisineront avec dix membres de l'Académie française *(le professeur Jean Bernard*, André Chamson, le duc de Castries, Alain Decaux, Edgar Faure, Eugène Ionesco, Thierry Maul*nier*, *Alain* Peyrefitte, *Maurice* Rheims, le professeur Wolff) ; des membres de l'Institut (Bernard Gavoty, le professeur Jean *Hamburger*; *l'académie* Goncourt sera représentée par Armand Lanoux.

Un choix d'ouvrages édités par l'Imprimerie nationale sera présenté et une place importante sera faite aux illustrateurs.

Divers aspects de la littérature seront proposés : *Politique et idées* (Jean Elleinstein, Louise Weiss) ; *journalisme* (Dominique Baudis, François de Closets) ; *histoire* (Georges Blond, André Castelot, Jean Descola, Régine Pernoud) ; *romans historiques* (Juliette Benzoni, Jeanne Bourin, Solange Fasquelle) ; *romans* (Cavanna, Henri Coulonges, Marie-Thérèse Humbert, Suzanne *poésie* (Roland Bacri, Eugène Prou, *Claude Roy*, Vercors) ; Guillevic, Jean Rousselot, Jean Tardieu, Jean Tortel) ; *mémorialistes* (M. Billotte, Pierre Lefranc) ; *essais* (Jacques Attali, Bernard-Henri Lévy, Albert Memmi) ; *récits d'aventures sportives* (Frison-Roche, Eric Tabarly) ; *des ouvrages de gastronomie* ; *cinéma* (Jane Birkin).

Quelques auteurs étrangers seront les hôtes du PEN avec des écrivains *comme* Patricia Highsmith, le général Vernon Walters, Charles Gordon Millan, Milan Kundera, Edouard Kouz*netsov*, Flora *Romero* de Nohra, Kenneth White). Camara Laye apportera le *témoignage* de la tradition africaine.

● ERRATUM. — Dans l'article de Maurice Duverger « Les secrets des archives américaines » (« le Monde des livres » du 30 novembre) page 25, col. 6, 5e ligne, au lieu de « le général MacArthur » il fallait lire « le fils du général MacArthur » ; et à la 24e ligne, au lieu de « au plus conservateur », il fallait lire « au fils du plus conservateur ».

D'autre part, nous avons attribué aux éditions Fayard ce qui revient aux éditions Fayolle. C'est cette dernière maison qui publie l'ouvrage de M. Nicolas Martin, *la Forteresse Albanie (le Monde* du 30 novembre).

ORDRE DU MÉRITE

Sont élevés à la dignité de grand-croix :

Le général de corps d'armée Maurice Henry, le général de division Joseph Ingold, le général de brigade Henri Hugo.

Sont élevés à la dignité de grand officier :

Le contrôleur général des armées Robert Delobeau, le général de corps d'armée Jean Lebeau, le général de division Jean Sourieau, le vice-amiral d'escadre Jean Schweitzer, le contre-amiral Victor Servent.

Ces promotions ont paru dans le Journal officiel du 30 novembre, qui publie aussi une liste de promotions aux grades de commandeur *et d'officier et de nominations* au grade de chevalier.

Vos plus beaux cadeaux de Noël sont déjà chez Lancel
LANCEL
tout un monde de cadeaux
PARIS • Opéra • Rond-Point des Champs-Elysées • 43 rue de Rennes • Palais des Congrès, Porte Maillot • PARLY 2 • VELIZY 2 • CRETEIL-SOLEIL • LYON • NICE • AJACCIO • ST-ETIENNE

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Le Monde des loisirs et du tourisme

CETTE PASSION POUR LE TREKKING...

A pied, au pied du toit du monde

TROIS gros sacs, un matelas, un petit barda personnel et, tout en haut, un tabouret de bambou composent la charge du sherpa. La lanière qui soutient le paquetage passe par le sommet de son crâne et bloque le visage ruisselant de sueur face aux mille marches de pierre du chemin qui monte vers Ulleri.

C'est en mettant ses pas dans les pas de ce porteur, pendant toute une semaine, que l'on comprend que le Népal est une civilisation de la marche, au même titre que l'Occident appartient à celle de l'automobile. Le développement limité du réseau routier et le goût des Népalais pour le voyage — un quart d'entre eux se trouvent chaque jour loin de leur domicile — font du sentier et de son corollaire, la marche, le quotidien de l'habitant des pentes de l'Annapurna et du touriste qui le rejoint le *temps d'un trekking.*

Chemin pas banal : les replats ont été lissés par le piétinement; les montées présentent un pavage soigné qui transforme la voie en escaliers. Au gré des collines, la piste traverse une infinité de paysages. En bas, à 1 000 mètres d'altitude, on chemine parmi les rizières où la moisson bat son *plein.* Les bananiers et les *mandariniers* flanquent les villages. Le sentier gagne ensuite les crêtes et serpente entre les deux versants où s'étagent les terrasses des rizières et des champs de millet. Ici, on en est aux labours qu'un paysan gurung mène tambour battant avec son attelage de *deux* vaches *noires.*

Plus haut encore, vers 2 000 mètres, on trouve la jungle, mais une jungle fraîche où des rhododendrons hauts de 20 mètres se mêlent aux cèdres, les lianes aux fougères et les gentianes aux bambous. Ce manteau forestier se hisse jusqu'à 3 500 mètres, avant de laisser la place à un alpage qui, de croupes en croupes, s'élèvera jusqu'aux murailles de l'Himalaya.

Ils sont tous là, comme à la parade, ces sommets du monde qui font rêver l'Occidental. A gauche, les Dhaulagiris, puis l'Annapurna sud, l'Annapurna 1, le Hiunchuli, le Machapuchare, sommet inviolé et monument national ; *plus* à droite, les Annapurna 4 et 2, et Lamjung Himal. Une revue de pics. On les admire à l'aube qui rosit leur arête sommitale où les vents permanents soulèvent des tourbillons de neige. On contemple à la *jumelle* les avalanches titanesques qui dévalent 2 000 mètres en quelques minutes. On *guette* les sommets lorsque la chaleur et les vents font bouillonner des pyramides de nuages. On désire infiniment se rapprocher de ces sanctuaires, qui sont là, à toucher... et dont la base se trouve à deux jours de marche. On *rêve au yéti* mythique auquel Pemba, le guide (sirdar), prétend ne pas croire bien que son père lui ait certifié l'avoir vu dans la région de l'Everest.

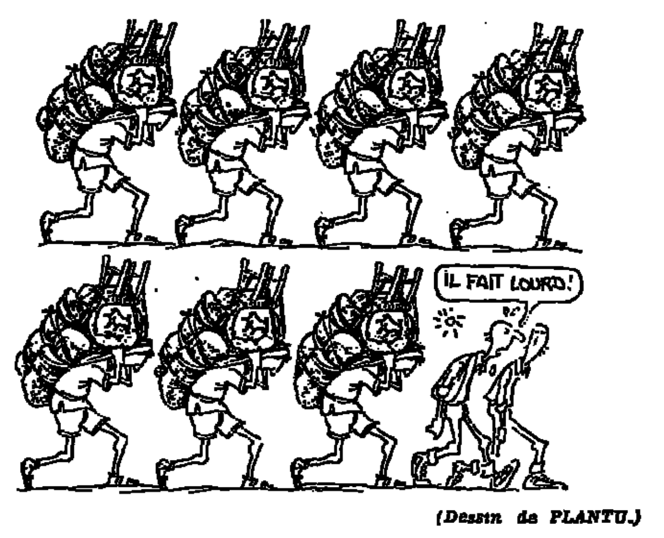

(Dessin de PLANTU.)

Le trekking n'est pas le marathon que l'on croit. Le tour de la région du *Mannang*, avec passage de cols à 5 000 mètres, prend, certes, trois semaines et la montée vers le camp de base de l'Everest, quinze jours. Mais le rythme est sensiblement le même que celui du trekking d'initiation auquel nous avons participé. Le randonneur se sent porté et un peu culpabilisé par l'organisation de l'agence spécialisée népalaise. Qu'on en juge ! Au début de cette randonnée, pour *douze* Européens, *on ne dénombrait* pas moins de vingt-six Népalais, le sirdar et ses adjoints, le cuisinier et ses aides, le chef porteur et ses dix-huit hommes. Vingt-six personnes affairées et attentives à prévenir les désirs de leurs clients. Le nombre des porteurs diminuera au fur et à mesure de *la consommation* des *provisions.*

Chants sur fond de tambour

Le lever est donné, vers *6 heures du matin*, avec un *quart* de thé bouillant apporté dans les tentes par les aides-cuistots. Les randonneurs bouclent leur sac et font une toilette rudimentaire. Pendant qu'ils s'assoient sur leur tabouret pour un petit déjeuner à l'anglaise, les adjoints du sirdar et le chef porteur démontent les tentes et les répartissent ainsi que les bagages entre les porteurs. Aucune charge ne doit dépasser 33 kilos. Les porteurs *se mettent en* route, suivis, à 7 heures, des randonneurs, qui ont la faculté de ne rien porter du tout.

Le cuisinier plie sa « roulante » et, avec ses aides, dépassent la *caravane afin d'installer* ses fourneaux pour midi. La halte du déjeuner près d'un torrent moussu donne l'occasion d'ablutions.

Vers 13 heures, la troupe repart, à *nouveau dépassée par* le cuisinier, qui s'enquiert auprès de ses hôtes de leur jugement sur sa cuisine et de leurs souhaits culinaires. Il a appris l'art des casseroles à Hong-Kong et à Katmandou et se rengorge lorsque ses « momos » — *des raviolis* tibétains — emportent les suffrages. A 16 heures ou 17 heures les randonneurs parviennent au lieu de camp, très souvent aux abords d'une école. Les tentes sont dressées. Mailah — « le puîné » — et Parthap — « le chanceux » — sirdars adjoints, *tendent* des *quarts de thé bouillants.* Le farniente s'impose jusqu'à l'heure du dîner, servi avec la même gentillesse dépourvue de servilité. Le sommeil éteint les feux à 21 heures, sauf lorsque le sirdar organise une veillée. Alors, qu'ils soient Tamangs, Sherpas ou Gurungs, les responsables *du trekking chantent sur* fond de tambour. Ils chantent le marchand dont les habits de soie sont agités comme drapeaux par le vent des cols. Ils dansent aussi, rejoints, parfois, par des femmes aux narines ornées d'or. Danses des mains qui miment les oiseaux, qui implorent, qui *offrent*, *qui* lancent, qui prennent et qui cachent.

ALAIN FAUJAS.

(Lire la suite page 20.)

Des Hollandais aux Halles

LE holding hollandais MAB a remporté la bataille des Halles. Il construira et gérera l'hôtel trois étoiles de trois cents chambres qui ouvrira ses portes, à deux pas de la fontaine des Innocents, rue Berger (4e), en juillet 1983.

Comme toutes les constructions du quartier des Halles, l'histoire de l'hôtel a été jalonnée de péripéties et de rebondissements. Lors du projet initial, la Société d'économie mixte d'aménagement des Halles (SEMAH) avait souhaité qu'un hôtel de luxe flanque le centre français de commerce international *qui devait s'installer* au cœur de la capitale. En 1974, le président de la République ayant décidé que le centre ne verrait pas le jour, le secteur devint le plus fameux des « trous » parisiens avant de se remplir progressivement d'une station du RER et du centre commercial *récemment* inauguré.

La SEMAH souhaitait toujours la construction d'un hôtel dans le quartier afin de renforcer la capacité hôtelière du centre de Paris. Un concours fut donc lancé, et le holding MAB l'emporta finalement sur Novotel qui s'était aussi porté candidat. *« Les propositions financières de MAB étaient très intéressantes,* souligne-t-on à la SEMAH. *D'autre part, la société a fait preuve d'une très grande souplesse afin de s'adapter à l'environnement du futur bâtiment ».*

Moderne et neutre

L'hôtel, qui ouvrira ses portes en 1983, donnera à la fois sur la rue Berger et sur la rue des Innocents. Il sera moderne et « neutre », pour s'intégrer aux bâtiments voisins et pour laisser la priorité aux équipements *« vedettes » du secteur que sont* les bâtiments de la rue Pierre-Lescot, le parc et l'église Saint-Eustache.

Pour MAB, l'hôtel des Halles constitue une carte de visite prestigieuse qui *signera* son implantation *récente* en France.

Le groupe a, en effet, depuis dix ans, fait ses preuves dans deux domaines en Hollande. Il a d'abord élaboré des projets personnalisés, c'est-à-dire adaptés à l'environnement et aux demandes des collectivités locales. D'autre part, il s'est appliqué à marier dans un *même programme centre commercial,* bureaux, logements, hôtels. *« Le marché hollandais stagne aujourd'hui,* affirme M. François Douady, directeur général de MAB à Paris. *La société s'est donc tournée vers l'Allemagne, la Belgique et la France pour poursuivre son expansion. Nous avons remporté un marché à Nice, où nous construirons 25 000 mètres carrés de centre commercial, 14 000 mètres carrés de logements, 3 400 mètres carrés de bureaux et deux mille places de stationnement. A Paris, nous mènerons à bien, à côté de notre hôtel, la construction de cent logements. Nous sommes en discussion avec la ville de Saint-Denis pour sa rénovation urbaine. Enfin, nous avons un programme de quatre cents résidences secondaires sur la Côte d'Azur. »*

En s'installant aux Halles, MAB pénètre, après d'autres sociétés hollandaises, sur le marché français immobilier des loisirs, dont l'avenir semble prometteur.

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

DOUZE CASINOS PASSENT LA BARRE DES 10 MILLIONS DE FRANCS

Le bilan des roulettes

MEDIOCRES *l'an dernier* (*le Monde* du 18 novembre 1978), les résultats d'exploitation des casinos autorisés de France sont, cette année — exercice clos le 31 octobre 1979 — du moins pour les principaux établissements, en progression quasi générale. Au*cune explication* rationnelle ne peut être avancée pour justifier cette situation que la persistance de la crise économique rend paradoxale. Rien, sinon, sans doute, le hasard *« qu'un coup de dés jamais n'abolira ».* Les problèmes des *« casinotiers »* ne sont pas résolus pour autant. En l'absence notamment d'une révision des barèmes de prélèvement sur le produit brut des jeux — réclamée depuis sept ans par la profession, — la marge bénéficiaire *des établissements tend en effet* à se réduire.

Aussi, par souci de vérité, le syndicat national des casinos autorisés de France a-t-il décidé de ne publier que les résultats nets enregistrés par ses adhérents en indiquant le montant des prélèvements opérés au profit *de l'Etat et des communes (voir* le tableau page 21). Cependant, pour cette année encore, notre analyse porte sur les résultats bruts.

Meilleures performances

Douze casinos au lieu de treize l'an dernier dépassent cette fois la barre des 10 millions de francs. Le Boulou ne figure plus, en effet, dans la liste des établissements « milliardaires » en centimes. Une première constatation : presque tous les « grands » progressent, à des degrés divers. Divonne-les-Bains conserve largement la première place, avec plus de 87 millions de francs pour douze mois d'exploitation, soit une augmentation de 7,17 %.

Le Palm Beach de Cannes, ouvert seulement cinq *mois*, de juin à octobre, consolide sa *deuxième* place avec une cagnote de plus de 70 millions de francs, supérieure de 40 % à celle de l'exercice précédent. L'établissement d'été cannois est celui dont les résultats ont le plus fluctué au cours des dernières *années, puisqu'ils sont* passés de 38 millions de francs en 1976 à près de 89 millions de francs en 1977 et à moins de 43 millions de francs en 1978, soit des écarts allant, dans l'un et l'autre sens, du simple au double. Avec un *produit brut dépassant* les 65 millions de francs (+ 52,19 %).

Le Ruhl, troisième comme l'an dernier, réalise sa meilleure performance depuis sa création, en décembre 1974. Après la fermeture qui vient de lui être imposée par le ministère de l'intérieur, pour une importante dette au Trésor, son avenir est *cependant* plus qu'incertain sous la houlette de son actuel P.-D.G., M. Jean-Dominique Fratoni.

Parmi les autres établissements qui se classent dans les dix premiers, le casino municipal de Cannes, quatrième avec plus *de 51 millions* de francs, progresse de 81,21 % et bat tous ses records de recettes pour sept mois d'exploitation. Le casino d'été de Deauville, ouvert six mois, cinquième, gagne une place avec une recette brute de plus de *34 millions de francs (+ 39,33 %).*

GUY PORTE.

(Lire la suite page 21.)

Week-End "Nouvel An" à Nice 650 F PAR PERSONNE (EN CHAMBRE DOUBLE)
3 NUITS + REVEILLON AVEC CHAMPAGNE
HOTEL ★★★★ WESTMINSTER CONCORDE
PROMENADE DES ANGLAIS
RENSEIGNEMENTS
NICE : 16 (93) 88 29 44
PARIS : 758 12 25

1979-1980
EXPEDITIONS ET VOYAGES EXCLUSIFS
Amazonie
Népal-Himalaya
Rajastan
Haute Egypte
Archipels égyptiens
Sultanat d'Oman
Nord/sud Yémen
Sud Mer Rouge
Déserts sahariens
Tombouctou-Bamako
Guatémala
Groënland
Palmyrène-Euphrate
Anti-Atlas marocain
documentation sur demande
EXPLORATOR
16, place de la Madeleine
75008 Paris. Tél. : 266.66.24

VACANCES INSOLITES
FINLANDE,
berceau du ski de fond.

Certains prétendent que les enfants finlandais naissent les skis aux pieds. Cette boutade prouve à quel point la Finlande est propice au ski de fond. Le pays est étendu et relativement plat. Ainsi la pratique du ski est nettement plus aisée et moins athlétique que dans les montagnes du sud de l'Europe. La Finlande vous offre donc un terrain idéal, une neige abondante, une étrange lumière quasi polaire qui créent une atmosphère inoubliable.

Quel plaisir que de faire 15, 20 ou 30 kilomètres sans fatigue en skiant aimablement sur des terrains légèrement vallonnés ou même parfaitement plats comme les lacs gelés de Laponie. En toute liberté de mouvement, car bagages et ravitaillement sont transportés par des skidoos qui font la trace. Quel plaisir que de se rendre de refuge en refuge et de profiter de l'air pur et du silence des étendues lapones.

Pour les sportifs, des raids plus durs existent. Tous les raids sont encadrés par un moniteur pour 10 participants. Pour ceux, encore, qui préfèrent le confort, il est prévu des séjours en hôtels, entourés de pistes balisées et éclairées, où l'on peut à sa convenance choisir son heure et sa distance.

Séjour en hôtel 9 jours Paris-Paris à partir de 3 260 F
Raid en Laponie 9 jours Paris-Paris à partir de 3 580 F
ou encore Ski à la ferme (avec activités locales typiques)
10 jours Paris-Paris pour 3 680 F.

Bon de documentation gratuite
FINNAIR
11, rue Auber
75009 PARIS
Nom ....
Adresse ....

MI-TEMPS
Skis: un client déçu, nous le remboursons.
Un client achète ses skis chez MI-TEMPS. Il part avec eux pour ses sports d'hiver, et les essaie sur place. S'il ne vient pas nous les rapporter à son retour, les skis sont à lui : normal. Sinon, eh bien, il nous rapporte les skis, et nous le remboursons. Il ne paie alors qu'une simple indemnité de location.
MI-TEMPS. Centre Gaîté, 75014 Paris. - Gare de Lyon Tour Gamma, 75012 Paris. Rueil-Malmaison : 113, av. Paul-Doumer. - Centres Arcades : Noisy-le-Grand. Centre Art de Vivre : Orgeval.
C'est le 2e défi à nos CONCURRENTS

Le Maroc direct
AVEC VOTRE VOITURE ET LE CAR-FERRY
Ligne régulière SÈTE-TANGER
L'AGADIR
COMANAV ferry
Demandez nos propositions
CIRCUITS et SÉJOURS
Renseignements toutes agences de voyages | COMANAV FERRY CASABLANCA – 43 avenue des F.A.R. SNCM PARIS - 75002 - 12 rue Godot-de-Mauroy

Badiet tapis
94, BD DE GRENELLE
75015 PARIS
TÉL. 579.92.54
MÉTRO : LA MOTTE-PICQUET & DUPLEIX
SOLDES ANNUELS :
PROLONGATION !
30 % MINIMUM SUR 5000 M2 DE MOQUETTE
20 % SUR TOUS LES TAPIS D'ORIENT EXPOSÉS
SEULEMENT JUSQU'AU 8 DEC. 79
DANIEL JEHANNO

PARIS-LONDRES
+ + =135F
135 F, c'est le prix du voyage en car de Paris à Calais, de la traversée en aéroglisseur Hoverlloyd Calais-Ramsgate et du voyage en car Ramsgate-Londres.
Difficile de traverser pour moins cher !
HOVERLLOYD
BOSCH A1
Renseignements et réservations à votre agence de voyages ou à Hoverlloyd Paris, 24, rue de Saint-Quentin, tél. 278.75.05 ou à Hoverlloyd Calais, Hoverport International, tél. (21) 96.67.10.

REV'MAROC
Toute la gamme des voyages au Maroc.
A partir de : 1290 F* 8 jours Paris/Paris.
* + 70 F hausse carburant
Avion + voiture - séjours en hôtels de 2 à 5 étoiles à Marrakech et à Agadir.
Circuits en voiture sans chauffeur et circuits en autocar air conditionné avec guide conférencier.
Vous pouvez obtenir la brochure Rev'Maroc (16 pages) dans toutes les agences de voyages agréées ou en retournant le coupon ci-dessous à :
Supermarché Vacances : 52, rue de Bassano 75008 Paris.
Tél. : 720.21.65.
Rev'Vacances — Des vacances de rêve à des prix de rêve.
Je désire recevoir gratuitement la brochure Rev'Maroc : 4.04.49
Nom ______ Prénom ______
Adresse ______
______ Code postal ______
Morel Peyrat Garnier/BMP Lic. 431A

HORIZONS NOUVEAUX

Les Galapagos à la voile

A 1 000 kilomètres au large de l'Equateur, l'archipel des Galapagos cache, au creux du Pacifique, ses champs de lave, ses iguanes, ses phoques. Un voilier de 22 mètres est un bon moyen de gagner ce bout du monde.

★ *Douze jours*, Paris-Paris, 10 700 F. Voile Voyage, 8, rue Donat, 75005 Paris. Tél. : 329-30-30.

Les amoureux du Quinze

Et tous ceux qui veulent goûter l'ambiance du stade de Murrayfield seront comblés par un long week-end à Edimbourg, où les rugbymen français et écossais s'affronteront le 16 février. Le coq et le chardon en direct.

★ Trois jours, Paris-Paris, 2 000 F. Agence Distances, 66, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris. Tél. : 723-72-49.

Tout schuss et hors piste

L'école de ski hors piste de Patrick Vallençant rouvre ses portes à la mi-décembre dans la vallée de Chamonix. Par groupes de six personnes, les skieurs confirmés apprendront l'art de la poudreuse et le plaisir de la pente aux Grands Montets et dans les aiguilles de Chamonix.

★ Une semaine hôtel compris. A partir de 1 890 F. Agence Worms, 4, place Bellecour, 69000 Lyon. Tél. : (78) 42-22-52.

● RECTIFICATIF. — La station de sports d'hiver de Super-Besse (Puy-de-Dôme) possède douze téléskis et non deux comme il était indiqué par erreur dans « Les bonnes adresses du Massif Central » (*le Monde des loisirs et du tourisme* du 17 novembre). Par ailleurs, la station de *Super-Lioran* dispose d'un téléphérique et de vingt et un téléskis *et* non de vingt téléphériques.

CETTE PASSION POUR LE TREKKING...

(Suite de la page 19.)

Pemba, le sirdar, est issu de l'ethnie des tamangs qui habitent dans les parages de l'Everest. Il a vingt-deux ans et guide des trekkings depuis sept mois. « *Avant j'enseignais, mais je gagnais trop peu : 200 roupies par mois (70 F). J'aime marcher dans les régions retirées et silencieuses. J'espère, un jour, participer à des expéditions et m'inscrire à la nouvelle école d'alpinisme conseillée par des Yougoslaves et qui ouvrira bientôt à Mannang.* »

Lorsqu'il guide un trekking, il gagne entre 50 et 100 roupies par jour (de 15 à 35 F) tandis qu'un porteur touche 18 roupies (6 F). Attentif à tout, il prend soin de tailler une canne à l'Européen qui semble peiner ou de conseiller dans le marchandage de boîtes à fard ou d'ammonites fossilisées. Premier levé, dernier couché, il commande souverainement ses hommes qu'il paie chaque jour.

Comment être épuisé avec un tel équipage et de telles attentions ? Certes, *1 000 mètres de* dénivellation, dans des gorges luxuriantes, ne vont pas, les premiers jours, sans quelques courbatures. Les escaliers trop faciles du chemin induisent le randonneur en tentation et lui font adopter une allure trop rapide. Les sherpas peuvent tenir ce rythme, mais l'Européen s'y asphyxie. Toute personne en bonne santé et aimant la marche supportera sans trop de fatigue cinq ou six heures de grimpette ou de descente vertigineuse, les suées alternant avec des haltes consacrées à la contemplation des *cimes* ou à bavarder avec les paysans.

Car ces peuples montagnards sont d'une hospitalité souriante. Il suffit de bredouiller trois mots de népali pour que les langues se délient. Les petites filles aux yeux fardés de noir demandent des bonbons *(mithaï) ou des* stylos. Des garçons-troubadours, les gaïnés, chantent contre roupie la complainte du soldat gurkha revenu au village et qui trouve sa mie mariée.

Et partout et toujours, dans les hauts villages aux toits de lauze comme dans les bourgs de terre battue cernés par les rizières glougloutantes, on prendra la peine de se saluer entre marcheurs : « *Namasté* », ce qui veut dire « *bonjour* », « *bonne route* », et encore « *que toutes vos qualités soient bénies et protégées par les dieux* ».

ALAIN FAUJAS.

★ Quinze jours, Paris-Paris, dont sept jours de trekking, 5 800 F. Terres d'Aventures, 35, rue Saint-Victor, 75005 Paris. Tél. : 329-94-50.

Les bons godillots

Quelques agences

Un certain nombre d'agences de voyages programment des trekkings au Népal, de deux, trois ou quatre semaines, en moyenne ou en haute montagne. De 5 800 F à 10 000 F et plus.

Tout d'abord, Terres d'aventure, qui propose aussi des randonnées plus sportives que celle décrite ci-dessus.

Et encore :

● *Delta Voyages, 54, rue des Ecoles, 75005 Paris. T. 329-21-17.*

● *Nouvelles Frontières, 66, boulevard Saint-Michel, 75006 Paris ou 37, rue Violet, 75015 Paris. Tél. : 329-12-14.*

● *Club Méditerranée, place de la Bourse, 75002 Paris. Tél. : 296-10-00.*

● *Explorator, 16, place de la Madeleine, 75008 Paris. Tél. : 266-66-24.*

Quelques conseils

Les variations de température étant importantes au cours de la journée, il convient d'emporter aussi bien des vêtements légers (shorts, chemisettes) que des pull-overs, anoraks, « doudounes ». Seuls les randonneurs amenés à franchir des cols à 5 000 mètres d'altitude ou à gravir des sommets devront s'équiper de chaussures de montagne. Des pataugas ou des « trainings » seront mieux adaptés pour les sentiers de moyenne montagne.

Sparadraps, talc et mercurochrome préviendront et soigneront les inévitables ampoules des premiers jours.

Quelques ennuis

Le sous-équipement et la fantaisie de la Royal Nepal Airlines Company provoquent des désagréments certains pour les touristes. En provenance de France, ceux-ci perdront des heures précieuses au transit de New-Delhi, où une aimable pagaille sévit en période de pointe. Au retour, il n'est pas rare de ne pouvoir embarquer sur le vol prévu.

C'est ainsi que, au mois de novembre, les ennuis mécaniques d'un appareil empêchèrent le départ de groupes de touristes de Katmandou. L'embouteillage des hôtels obligea les responsables de notre trekking à faire partir celui-ci un jour plus tôt que prévu en randonnée. Cette décision, prise sous la pression des événements, provoqua successivement l'annulation d'une nuit à l'hôtel à Pokhara et l'impossibilité d'effectuer le trajeu Pokhara-Katmandou en avion (soit sept heures de car...).

M. Netra, directeur de l'Himalaya Agency, organisatrice du trekking, a reconnu que sa maison était « en partie responsable », mais qu'elle avait dû décider en catastrophe des modifications demandées par l'agence réceptrice de Terres d'aventure, l'ARC.

M. Jean-François Vèziès, responsable de l'ARC, a invoqué la suppression des vols de la R.N.A.C. pour expliquer ces mécomptes. « Je reconnais que votre groupe a subi des désagréments, mais c'est vraiment exceptionnel, a-t-il dit. J'ai dû parer au plus pressé devant les défections de la R.N.A.C. »

Informé de ces modifications du programme, Terres d'aventure a remboursé aux participants la somme de 170 F.

Cardinal Paf
Une cave exceptionnelle...
Vins de propriétés, dégustation de gourmandises campagnardes, dans une ambiance douce et raffinée des plus belles caves voûtées du Marais.
Ouvert dès l'apéritif de midi à 2 h du matin.
11, rue Saint-Paul – 75004 PARIS
272-54-66
(fermé le dimanche)

COURCHEVEL 1850
le New Solarium ★★★ NN
JANVIER
180 F par jour et par personne pour 2 personnes en pension complète pendant 1 semaine.
Accès direct aux pistes
Restaurant panoramique
Dîners dansants
Piscine Sauna Gymnase
Réservation :
Tél. (79) 08.02.01/08.04.13

Atoll voyages
NEW-YORK A.R.
1.540 F
1, rue de l'Université
34000 Montpellier
Tél : (67) 66.03.65
lic A 1281

BRÉSIL

CARNAVAL A RIO	: 6 410 FF
AFFAIRE A RIO	: 5 280 FF
SÉJOUR A RIO	: 5 880 FF
SÉJOUR RIO/BAHIA	: 7 205 FF

Tous nos forfaits inclus : Avion Paris/Paris-Transfert A.-R. Hôtel Classe Touriste - Chambre double Petit déjeuner - Départ toutes les semaines - Egalement Brésil en liberté - Nous consulter :
NOUVEAU MONDE
8, rue Mabillon, 75006 PARIS.
Tél. : 329-40-40 – Lic. 1171.

Oubliez l'hiver
Venez en Sicile
Notre ravissante île méditerranéenne est un but idéal pour un voyage hivernal. Le climat printanier, la disponibilité des hôtels, les prix réduits sont seulement quelques-uns des avantages offerts par un séjour hivernal en Sicile.
Quelques heures de vol vous séparent de Palerme, Catane ou Trapani. A partir de Palerme l'on peut se déplacer en louant des voitures (Avis, Hertz, Europcar) ou bien en utilisant les services d'autobus touristiques.
700 kilomètres d'autoroute (dont 500 gratuits) et plusieurs routes nationales relient les endroits les plus intéressants de l'île : Palerme, Segeste, Selinunte, Agrigente, Syracuse, Taormine, Catane. On peut visiter : des musées fort intéressants, des théâtres grecs, des mosaïques byzantines, des cathédrales arabo-normandes, des églises baroques et bien d'autres sites et monuments. La traditionnelle cordialité des Siciliens, les nombreux panoramas ainsi que la cuisine savoureuse et les vins excellents vous laisseront un souvenir impérissable de l'île.
Vous trouverez des programmes touristiques auprès des Agences de Voyage et d'Alitalia et les informations nécessaires auprès de l'Office National Italien de Tourisme (E.N.I.T.) de Paris et de Nice.
REGIONE SICILIANA — ASSESSORATO TURISMO COMUNICAZIONI TRASPORTI
MM

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Les agents de voyages au tableau noir

La majorité du personnel des agences de voyages est formé « sur le tas ». De cette constatation et des difficultés qui naissent d'un apprentissage à tâtons naîtra, en 1980, une formation promise à un grand avenir : l'école du Syndicat national des agents de voyages (SNAV).

« Nous avons constaté, en faisant une enquête auprès des agents de voyages, que 50 % environ du personnel de nos affiliés n'avaient pas de formation particulière, explique M. Guy Desfrançois, président de la commission de formation professionnelle du SNAV. *Sans doute existe-t-il un brevet de technicien supérieur de tourisme, mais il est destiné à former les cadres de la profession. Les autres, les billetistes, ceux qui sont en relation avec notre clientèle, ne bénéficient pas toujours d'une formation spécialisée. »*

C'est ainsi que les professionnels du tourisme ont mis en place en 1977 un organisme spécialisé : l'Institut pour la formation des agents de voyages, qui vivait de la loi du 16 juillet 1971 obligeant les entreprises de plus de dix salariés à consacrer 1 % de la masse des salaires à la formation de ses employés. Plus d'une vingtaine de stages d'apprentissage et de perfectionnement sont ainsi proposés aux agents de tourisme, qui doivent mériter en fin de parcours le titre d'« agent de comptoir polyvalent ». Ils s'adressent à des jeunes de vingt à vingt-cinq ans, inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi, ayant terminé leurs études secondaires et ayant déjà une expérience professionnelle. Ils durent treize semaines et sont intégralement pris en charge par l'A.N.P.E.

Au cours de ces cinq cents heures de formation, les stagiaires apprennent à rédiger des billets, à faire des réservations téléphoniques et électroniques, à concevoir un forfait à l'aide de documents touristiques, à accueillir les clients et à remplir les formulaires. Un premier bilan de cette activité révèle que trois cents personnes ont déjà bénéficié de cette formation continue, trois cents stagiaires supplémentaires sont attendus pour 1980. Leur placement est garanti.

Fort de cette expérience, le SNAV a décidé de compléter ces stages par la création d'une véritable école professionnelle, qui ouvrira ses portes à la rentrée 1980 et permettra une formation plus complète encore. Vingt jeunes âgés de dix-huit ans minimum, sortant avec ou sans baccalauréat d'une classe terminale, ayant réussi un examen d'entrée et subi avec succès un entretien préalable avec les responsables de la scolarité, se verront proposer vingt-huit semaines d'apprentissage de septembre à avril, après lesquelles ils feront un stage en entreprise et seront assurés d'être embauchés. La scolarité, gratuite, sera financée par la taxe d'apprentissage.

Il ne suffit pas, pour être un bon agent de comptoir, d'aimer voyager, le contact avec le public et de parler une langue étrangère. *« Un personnel qualifié et compétent est un élément capital pour l'expansion du tourisme,* affirme-t-on au SNAV. *Nous cherchons, par ces initiatives, à créer des formations adaptées à nos besoins. »*

M.-C. R.

★ *Renseignements :* Centre de formation du SNAV, à Tremblay-sur-Mauldre, 98490 Montfort-l'Amaury, tél. 486-09-76.

Le bilan des roulettes

(Suite de la page 19)

Pour la première fois, il faut le noter, trois établissements appartenant à la chaîne Lucien Barrière (Palm Beach, Cannes municipal, Deauville été) se situent parmi les cinq premiers casinos français.

Suivent Enghien-les-Bains, qui perd une place (+ 8,30 %) ; Charbonnières, qui en gagne trois (+ 25,38 %) ; Aix-en-Provence (+ 4,30 %) ; Niederbronn (+ 0,99 %) ; Cassis, qui passe de la douzième à la dixième place (+ 10,59 %). La seule exception à cette progression générale est celle du casino d'Evian, dont les recettes brutes (10 234 272 francs au lieu de 21 993 372 F) chute de 53,47 % d'une année à l'autre. L'établissement des bords du lac Léman, qui dégringole de la septième à la douzième place, a souffert d'une absence chronique de contrepartie qui lui a valu de perdre, certains soirs, au profit de quelques gros clients étrangers de roulette, des sommes très importantes. Avec ces trois casinos (Palm Beach, Cannes municipal et Casino des fleurs), Cannes demeure de loin à la première place des jeux en France avec une recette globale de 127 354 974 francs.

Les résultats de l'exercice écoulé font d'autre part apparaître l'excellent comportement des casinos de la région marseillaise : Aix-en-Provence, Cassis, Carry-le-Rouet et La Ciotat, qui, à eux quatre, réalisent une cagnote de plus de 35 millions de francs. En revanche, les casinos pyrénéens subissent encore durement les effets de la concurrence espagnole.

GUY PORTE.

ETABLISSEMENTS	Recettes nettes (en francs)	Montant total des prélèvements (en francs)	Taux de prélèvement (1)
Divonne	29 779 029	57 564 794	65,90
Cannes Palm Beach	28 982 383	41 369 825	58,80
Nice Ruhl	27 646 887	37 414 730	57,50
Cannes Municip.	21 285 168	29 824 002	58,35
Deauville été	16 321 472	17 870 639	52,26
Enghien	11 998 995	15 894 744	56,98
Charbonnières	8 793 723	11 085 586	55,76
Aix-en-Provence	8 188 021	10 178 281	55,42
Niederbronn	7 704 172	9 490 268	55,19
Cassis	7 041 767	7 606 844	51,93

Les prélèvements opérés par l'Etat (après un abattement de 25 %) varient de 10 % jusqu'à 90 000 francs à 80 % au-dessus de 31 500 000 F. Le prélèvement maximum des communes est de 15 %. Sont également compris dans le total figurant dans la deuxième colonne les « prélèvements à employer » *consacrés à l'amélioration touristique dans les communes.*

Philatélie

N° 1 613

FRANCE : Série « Croix-Rouge »

Les sujets des deux timbres de la série « Croix-Rouge » de cette année représentent des détails de vitraux *de l'église Jeanne-d'Arc de Rouen.* Ces valeurs correspondent à l'affranchissement des lettres. Vente générale le 3 décembre (51e-52e/79). — Retrait prévu pour le 4 juillet 1980.

1,10+0,30 F, brun, vert et rouge ;

1,30+0,30 F, brun, vert et rouge.

Formats 22×36 mm. Dessins et gravures par Albert Decaris. Tirage : 4 000 000 d'exemplaires de chaque. Impression taille-douce. Atelier du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée.

— Les 1er et 2 décembre, de 9 h. à 18 h., au bureau de poste temporaire installé au Palais des consuls (chambre de commerce et d'industrie), quai de la Bourse, Rouen. — Oblitération « P.J. » à l'encre rouge.

— Le 1er décembre, de 8 h. à 12 h., à la Recette principale de Rouen. — Boîte aux lettres spéciale pour « P.J. ».

Ces deux timbres seront également vendus, sous forme de carnets contenant quatre figurines de chaque valeur, au prix de 12 F. Tirage : 550 000 carnets.

FRANCE : Chapelain-Midy.

Dans les émissions dites « création philatélique », Chapelain-Midy nous offre une œuvre originale intitulée « *Danseur du feu, la Flûte enchantée* ». Sa valeur faciale est la conséquence de ladite émission, et c'est d'autant plus dommage. Vente générale le 3 décembre (53e/79). — Retrait prévu pour le 9 janvier 1981.

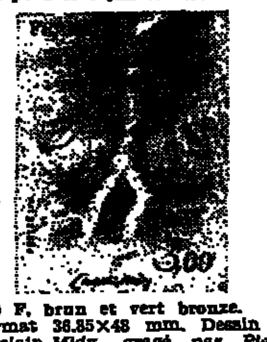

3,00 F, brun et vert bronze.

Format 36,85×48 mm. Dessin de Chapelain-Midy, gravé par Pierre Gandon. Tirage : 6 000 000 d'exemplaires. Taille-douce. Atelier du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Les 1er et 2 décembre, de 9 h. à 18 h., par le bureau de poste temporaire ouvert au Musée de la poste, 34, boulevard de Vaugirard, Paris-15e. — Oblitération « P.J. ».

— Le 1er décembre, de 8 h. à 12 h., à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris-1er, et au bureau Paris-41, 5, avenue de Saxe, Paris-7e. — Boîtes aux lettres spéciales pour « P.J. ».

Bureaux temporaires des manifestations

⊙ 03100 Montluçon (salle des Congrès de l'Hôtel-de-Ville), les 1er et 2 décembre. — Exposition philatélique inter-entreprise « Sports-Loisirs ».

⊙ 75008 Paris (ministère de la marine, 2, rue Royale), les 1er et 2 décembre. — Journées des Œuvres sociales de la marine.

⊙ 75006 Paris (collège Stanislas, 22, rue Notre-Dame-des-Champs), les 8 et 9 décembre. — 175e anniversaire du collège.

⊙ 75016 Paris (stade Pierre-de-Coubertin, avenue Dode-de-la-Brunerie), du 6 au 9 décembre. — Championnat du monde de judo.

⊙ 59200 Tourcoing (hall du Centre Mercure, boulevard Gambetta), du 7 au 16 décembre. — Salon national photo-ciné-clubs des P.T.T.

⊙ 59000 Lille (école d'infirmerie, centre hospitalier régional), les 7 et 8 décembre. — Premier congrès de la Société nationale française de médecine interne.

ADALBERT VITALYOS.

LA CLÉ DES TROPIQUES

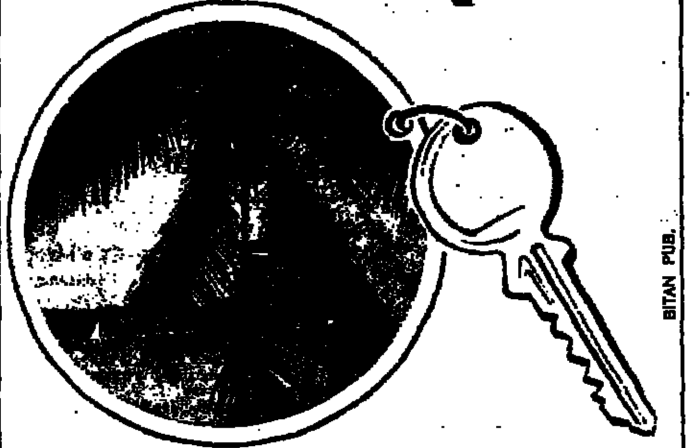

Vivez sans contrainte un séjour exotique.
Nombreuses possibilités de location en bungalows climatisés 2, 3 ou 4 lits.
Demi-pension à la demande.

Séjours : 2 semaines Paris/Paris.
Martinique : de 3670 F à 4370 F.
Guadeloupe + Martinique : de 3960 F à 4660 F.
La Réunion : 5390 F.

BITAN PUB.

voyages vacances tourisme
5, boulevard de Vaugirard 75015 PARIS Tél. 538.20.00
11, quai des Célestins 69002 LYON Tél. (78) 37.83.90
52, av. du Président-Kennedy 59000 LILLE Tél. (20) 52.26.77
20, rue de la Commanderie 54000 NANCY Tél. (83) 27.30.28

licence 625 A

Bon pour une brochure gratuite
Nom
Adresse
Code postal
M 2

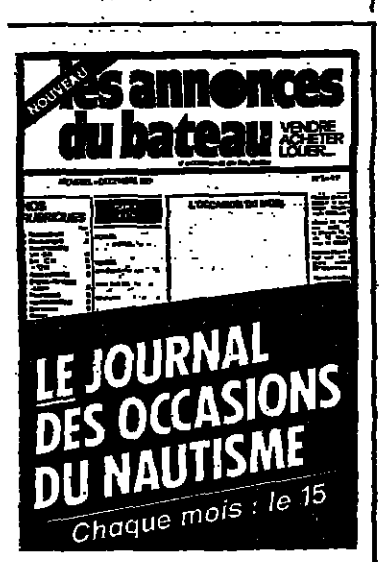

RÉSIDENCES secondaires ou principales
Campagne • Mer • Montagne

Aux Portes ROUSSILLON 70 km Mer
Dans cadre vie privilégié.
Milieu 13 ha verdure clôturée.
RÉSIDENCE standing (1975) exceptionnelle.
Prix : 920.000 F - Tél. : (68) 31-09-91
AGIC - B.P. 19 - 11300 LIMOUX.

• STATIONS SKI SAVOIE recherchent pour investisseurs studios et 2 pièces. Financement comptant.
• LES MENUIRES. A saisir : studio Les Brelins, 11e étage tout meublé, 129.000 F.
• CAGNES-SUR-MER, vends studio, bord de mer, 28 m2, 172.000 F.
• Placement CANNES, vds appartem. état neuf 75 m2, loggia, cave, parking, 370.000 F. Location mens. 2.200 F net.
CABINET VALMER - B.P. 15
73220 AIGUEBELLE. Tél. (79) 36-22-35.

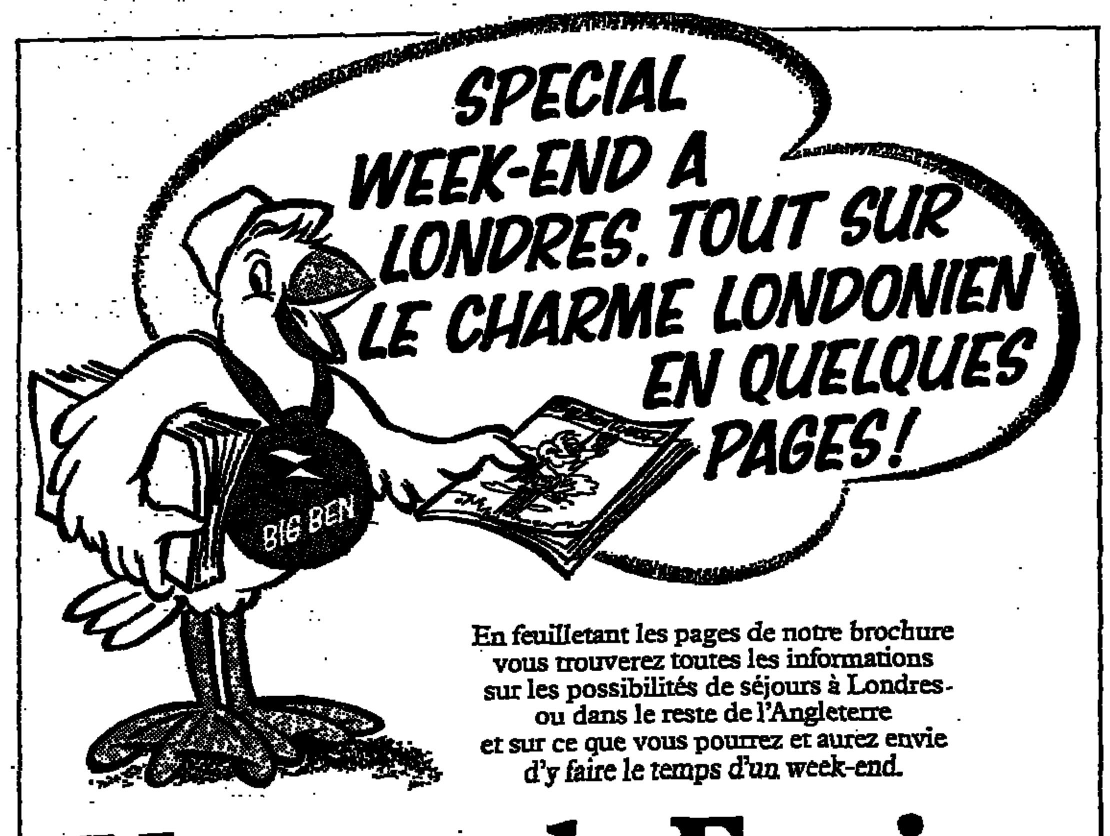

En feuilletant les pages de notre brochure vous trouverez toutes les informations sur les possibilités de séjours à Londres ou dans le reste de l'Angleterre et sur ce que vous pourrez et aurez envie d'y faire le temps d'un week-end.

Normandy Ferries

Pour obtenir notre brochure retourner ce bon à Normandy Ferries 9, place de la Madeleine 75008 Paris ou à votre Agent de Voyages.
M.
Adresse
désire recevoir la brochure Big Ben Tours. M 4

1 week-end à Londres pour 750F: 2 nuits d'hôtel, 2 jours de découvertes.

Voilà un week-end bien organisé. Il comprend 2 nuits d'hôtel avec petit déjeuner et bien sûr, les transferts de l'aéroport à Londres. Au départ de Paris, il vous en coûtera de 690F à 815F selon la date de départ et la catégorie d'hôtel choisies (départ Vendredi soir, retour Dimanche soir). La même formule en mini-semaine vous permet de passer 5 jours et 5 nuits à Londres (départ Dimanche soir, retour Vendredi soir). De 880F à 1.035F selon la catégorie d'hôtel choisie.

L'hiver à Londres, on ne s'ennuie pas : promenades panoramiques en bus, théâtres, musées (la plupart sont gratuits), night-clubs. Il y a aussi les pubs : ambiance confortable et chaleureuse autour d'un whisky ou d'une bonne bière.

A partir de 39F, de nombreuses excursions, à Londres et dans les environs, compléteront agréablement votre séjour.

RÉPUBLIQUE TOURS vous aide à voyager
République Tours
Nous organisons. Vous improvisez.

Si vous voulez plus de détails sur les week-ends à Londres de République Tours et une documentation gratuite sur la Grande-Bretagne offerte par l'Office Britannique de Tourisme, envoyez ce coupon à : République Tours, 8bis, place de la République, 75011 Paris.
Nom :
Adresse :
Profession :
LMO 30/11
BRITAIN
LIC 304

SUISSE + LA BONNE ADRESSE

CHAMPERY. Ski à travers 12 vallées, 170 remontées méc., 650 km de pistes, un seul abonnement. Forfait semaines blanches dès 1.175 FF, en appartement ou hôtel demi-pension tout compris. Centre sportif : piscine couverte, curling, patinoire. OFFICE DE TOURISME. CH 1874 Champéry. Tél. : 1941/25/791141. Télex : 25980.

Champex Lac — 1.000 lits en hôtels et chalets, région Verbier/Grand Saint-Bernard. FORFAIT-SKI en pension complète. 7 jours. De 490 à 835 FF. ESS 6 demi-journées 130 FF Remontées mécaniques : 280 FF. Vacances idéales pour familles. OFFICE DU TOURISME, CH 1938, Champex-Lac Téléphone : 1941/26/4 12 27

Pontresina Engadin 1800m — ENGADINE - 1.800 mètres le but du connaisseur pour tous les sports d'hiver ! Informations : OFFICE DU TOURISME, CH 7504 Pontresina. Téléphone : 1941/82/6 64-88.

Saas-Fee — 1.800-3.250 m. 7.500 lits en hôtels et chalets. 22 remontées mécaniques, 35 pistes de descente. Semaines de ski avantageuses en nov-déc., janv. et avril de 341 à 670 FF (hôtel, passeport ski, école de ski, piscine couverte). Office de Tourisme, CH 3906, Saas-Fee. Tél. 1941/28/571457. Télex 38230.

Rive gauche

O BRASIL — 10, rue Guénégaud 6e St-Germain-des-Prés — RESTAURANT Déjeuners d'Affaires et Dîners ts les jours — LA VRAIE CUISINE BRÉSILIENNE A PARIS — DISCOTHÈQUE Authentique ambiance du Brésil — Réservations : 354.98.56

A SAINT-GERMAIN DES PRES TOUS LES JOURS — LE PETIT ZINC 354.79.34 FRUITS de MER, FOIE FRAIS, VINS de PAYS — LE FURSTEMBERG 354.79.51 André PERSIANY et son trio - Roger PARA-BOSCHI à la batterie et Roland LOBLIGEOIS à la basse — Le Muniche 633.62.09 HUITRES, COQUILLAGES, SPECIALITES — 25, rue de Buci • Paris 6e

le ciel de paris — le restaurant le plus haut d'Europe — SA NOUVELLE CARTE — PARMI SES SPECIALITES. Foie gras de canard. Asperges aux œufs de caille. Caneton au citron. Escalope de Saumon à l'Indienne. Charlotte à l'orange. Coupe Ciel de Paris. Feuilleté aux Fraises. — Tour Montparnasse.56e étage. . . . Réservations : 538.52:35 — ouvert tous les jours jusqu'à 2h du matin

Rive droite

« La côte de bœuf » — 4, rue Saussier-Leroy, 75017 Paris. Fermé samedi soir et dimanche. 227-73-50

BRASSERIE LUTETIA 544.38.10 — 23 RUE DE SEVRES - PARIS 6e — 1 Entrée avec fruits de mer +1 plat+1 dessert service inclus 58F — Prix moyen à la carte 75F — NOUVEAU DECOR

CHEZ KATY — Spécialités MAROCAINES — Tagine - Bastela - Méchoui Couscous - F. dim. 508-40-10 — 17, rue J.-J.-Rousseau (1er)

ETCHOLA — Restaurant basque riche en spécialités — 271, avenue Daumesnil — Porte Dorée - Rés. 343-94-41

l'étoile d'or — PORTE MAILLOT - 2e NIVEAU — PALAIS DES CONGRES — OUVERT TS. LES JOURS Le soir piano ambiance — JOEL RENTY Chef des cuisines — RESERV. 758.12.84 Parking : entr. pl. Maillot

LE SIMPLON — 1, fg Montmartre Paris (9e) (angle des Grands Boulevards) — FRANCO-ITALIEN — PATES FRAICHES - POISSONS — VIANDES GRILLEES - 824-51-10

Chez Maurice — 3, Fg Saint-Denis (10e) - 770-31-39 — Bouillabaisse - Aïoli - Fruits de mer — Soupers après Spectacles. - F. lundi.

PIERRE — A LA FONTAINE GAILLON — Place Gaillon 265-87-04 - Fermé dimanche — Maison de réputation mondiale — SA CARTE et ses spécialités du SUD-OUEST — SES FRUITS DE MER ET POISSONS — Déjeun. d'affaires Dîn. à part. 19 h. MENU 69 F

Les déjeuners d'affaires se font aussi Au Vieux Berlin — Le soir, dîner aux chandelles, piano. — 32, avenue George-V - 75008 Paris Tél. 720.88.96 - Fermé le dimanche

754.74.14 Dessirier 380.50.72 — MAITRE-ECAILLER RESTAURATEUR — 9, PLACE DU MARÉCHAL JUIN (ex place Péreire) 17e

AUBERGE SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT — MENU 96 F vin, café, service compris — SPÉCIALITÉS A LA CARTE — Foie gras frais aux raisins - Coquilles St-Jacques aux cèpes - Magret de canard au poivre vert - Paella à la langouste - Soufflé/framboises. GIBIERS DE SAISON - FRUITS DE MER - VENTE A EMPORTER — SALONS DE 10 A 30 PERSONNES - DÉJEUNERS D'AFF. - DINERS — SOUPERS - Tous les jours même le DIMANCHE — 123, av. de Wagram (17e) - 227-61-50, 64-24 - Parking assuré

Charlot Roi des Coquillages — 12, pl. Clichy, Paris (9e) - 874-49-64 et 65 (face Wepler) — Tous les jours jusqu'à 1 heure du matin — Fermé le lundi

Plaisirs de la table

Un « espoir » à Asnières

IL est loin le temps des canotiers à la Maupassant, où Zola conduisait sa Thérèse Raquin sabler le poulet rôti dans les guinguettes du bord de Seine, à Asnières. Mais je me souviens encore, entre les deux guerres, de la mayonnaise de coques (à propos, pourquoi n'en trouve-t-on plus sur les cartes ? Est-ce parce que cela ferait une entrée *de prix raisonnable ?*) du *Père Lamotte*. Depuis, Asnières était un désert gourmand jusqu'à ce que je découvre, dans un triste décor usinier, le *Pot au Feu* de Michel Guérard. D'origine bouchère, pâtissier au Lido, ce jeune cuisinier, *secondé admirablement* par la courageuse et jolie Jacqueline, explosa littéralement faisant venir au bout du monde les visons du beau monde. Et *puis* Guérard s'en alla. Et *puis* le gentil *Restaurant Voltaire* devint... un chinois. Et ce fut de nouveau le néant.

Car on ne saurait citer l'*Asnières Hôtellerie* au décor aussi faussement criard que l'enseigne, non plus le *Licou* découvert à grand fracas par un confrère (1) et au modeste destin, *Zermatti, enfin*, malgré les efforts de la publicité.

Mais voilà que vient d'ouvrir l'*Escapade* (75, avenue de la Marne, tél. 793-02-97).

« Poivre rose »

Au départ *tout pour me déplaire* : une carte où ne manque aucune des ficelles à la mode : mousselines de légumes, poivre rose (appellation fausse), petits *feuilletages, etc.* une salle mal éclairée, une musique d'ambiance envahissante, *etc.*

Seulement, c'est bon. Le jeune cuisinier prépare tout à la commande *et le service en est un peu* ralenti, mais il a des idées. Lorsqu'il se contrôlera mieux, ce sera sans *doute proche* de la perfection. J'ai goûté d'un filet de turbot aux poivrons, *poisson bien* cuit, peut-être un peu trop de vinaigre qui « excite » encore le piquant du légume ; d'un lapereau aux navets confits et pruneaux. Là *encore excellent*, mais l'ajout de chou rouge et de haricots noirs (comme de reste *celui*, dans tous les plats, de cresson d'élevage) est inutile parce que *trop est trop*. Trouvé sur la carte un confit d'oie au chou rouge tentateur, l'onglet aux échalotes, une gigolette (sic) de lotte, des œufs de caille en meurette, une salade de chou vert aux noix, qui peuvent bien faire *envie, tout comme* l'inévitable chèvre rôti (avec ses trois feuilles de cresson, parbleu !). *Mais l'un* des deux patrons qui servent en salle m'a annoncé du stilton. *O joie ! Oui*, mais tartiné sur du pain aux raisins et fondu. O désespoir ! Il paraît que c'est très, très bon. J'essaierais, d'autant qu'il promet, avec, un porto vintage. Sagement, un château-guillot, appellation bordeaux supérieur 1976, est compté 20 F. Ce qui doit vous faire des additions entre 120 F et 150 F en se régalant. Car, qu'on le comprenne bien, je grossis les reproches à seul fin d'espérer du cuisinier un peu plus d'effort dans la *simplicité qu'il entend* servir. Et aussi de vous réserver la surprise d'un bon repas inattendu.

Au jeu du « *C'est moi le premier qui...* », j'attends de savoir *ce que mes confrères vont dire* de cette *Escapade* asniéroise. Il serait bon qu'elle tienne ses promesses. Un nouveau Guérard ? Qui sait...

LA REYNIÈRE.

(1) Fermé pour les vacances, ledit Licou n'est pas rouvert.

Hippisme Quand Vincennes change de prénoms

LES martèlements du trot commencent à relayer le roulement des bruits de galopades. Les premières vedettes du pré-hiver vincennois sont *Gadamès, Karika* et *Fleuronné*.

Gadamès dispose — en 1 min. 18 sec. 8 au kilomètre, ce qui, sur 2 800 mètres, est plus qu'honorable — d'un lot fort, pourtant, de *Ianthin, Hillion, Brillouard, Fanacques, Ejakval* et autres *High Echelon*. Sans doute convient-il de considérer le résultat avec un *coefficient correcteur : la plupart* des battus, ayant brillé tout l'été, venaient de s'accorder quelque repos et effectuaient là leur rentrée ; la gagnante, ayant manqué les *lauriers estivaux, n'avait cessé d'en* poursuivre d'autres et avait, par conséquent, les jambes rodées. On peut penser que, à degré de préparation égal, l'ordre ne sera plus *le même. N'empêche : ce qui est* pris est pris. Ce ne sont ni Guillaume de *Bellaigue* (qui a empoché là 110 000 F), ni les turfistes futés (qui avaient joué la jument à trente et un contre *un) qui nous* contrediront.

Karika venait de prendre deux *mois de vacances, comme les battus* du Prix de Bretagne. Mais les jeunes jambes acquièrent de la *vigueur au régime où les vieilles se* rouillent. Les siennes ont aisément triomphé dans le Prix Louis Tillaye. Elles étaient, il est vrai, aidées par les bras de Jean-Claude Hallais, le *driver numéro un de la génération* montante.

A cet égard, une remarque : *Vincennes, cette année, change* de prénoms. Gilles Baudron s'apprête à prendre le relais de Roger. Jean-Philippe Mary épaulera un peu plus Jean. Eric et Yves Ledoyen se *disputent les lauriers de Roger*. Enfin, Patrick Mottier trotte allègrement dans les foulées de Gérard. La pérennité des écuries de galop ne dépasse pas celle des carnets de chèques ; celle des écuries de trot tient à des racines terriennes ; on s'y passe les rênes de génération *en génération*.

Auteuil s'efface avec panache. *Sambristan* y a, dimanche, réussi l'exploit de gagner le Prix Montgomery sous 72 kilos, deux semaines après avoir déjà *remporté le prix* La Haye-Jousselin. Il y avait treize ans que le « doublé » n'avait pas été réalisé, son précédent auteur ayant été *Weather Permitting*.

Etonnante et tragique famille que celle de ce *Sambristan. Elle est* parée de tous les dons, pourrait régner sans conteste sur l'obstacle et, à l'occasion, étendre son empire jusque vers Longchamp. Mais les *plus brillantes dynasties révèlent* toujours quelques failles, où les guette le destin. La faiblesse de *Sambristan* et des siens est celle de leur squelette. Les colosses ont *des jambes d'argile. Un oncle, Calchaqui*, se fractura le boulet, naguère, dans un galop préparatoire à un « Jockey-Club » dont il était le favori. Une sœur cadette de *Sambristan, Sainte Sambre, n'a pas* reparu en piste depuis le mois de mars, époque où elle survolait la génération des « quatre ans », à Auteuil. *Sambristan* lui-même a été absent de *la compétition deux ans*, et, depuis son retour, au début de 1978, n'a couru que sept fois. Chacune de ses tentatives constitue une sorte de dramatique dilemme : *la victoire ou l'accident. Il faut rendre* hommage à son entraîneur : il a su ne faire prendre à son pensionnaire que le minimum de risques, le mettre toujours au repos avant qu'il ne soit trop tard et, ainsi, déjouer les ombres.

La principale adversaire — et cependant compagne d'entraînement — *de Sambristan, Reliant Nell*, était absente dimanche. Son propriétaire, Sir Charles Clore, étant décédé l'été passé, elle est mise en vente, la semaine prochaine, *ainsi que tous les autres sujets de* son écurie, à Newmarket.

Après les vocations de *Keeneland*, aux Etats-Unis, au début du mois, nous sommes, en effet, au cœur du calendrier des ventes européennes *d'automne*. Cette semaine, c'est à Dublin que s'agitait le marteau des « auctioners ». *Deauville* avait ouvert le feu, lors *du dernier* week-end, et tirera la dernière salve *lors du prochain*. D'ici là : le pittoresque rendez-vous de Newmarket, où se retrouvent les passionnés *du* monde entier, des milliardaires américains ou arabes arrivés en avion *personnel* à Cambridge aux petits fermiers du Yorkshire, qui veillent amoureusement sur une *jument, en* marge de leur troupeau.

En dépit des incertitudes internationales, les cours restent orientés à la hausse, du moins pour les sujets du haut de la hiérarchie, *les seuls qui intéressent les grosses* fortunes. Ainsi, aux Etats-Unis, une part de l'étalon *Nijinsky* vient de se négocier à 500 000 dollars, ce qui correspond, pour cet étalon (pour*tant âgé déjà de onze ans) à une* valeur de 85 000 000 de francs (oui : 8 milliards et demi de centimes).

Il est probable qu'à Newmarket aussi les cours vont flamber.

Lors du premier week-end de Deauville où nos valeurs internatio*nales — essentiellement Lyphard, Caro* et, à un moindre degré, *Riverman* — n'étaient plus assez largement représentées pour attirer les grandes écuries étrangères, les prix, *par contre, ont semblé marquer le* pas.

Un exemple. Un propriétaire avait payé *175 000 F, au mois d'août*, un poulain de *Lyphard*, ravissant *mais malheureusement jumeau*, par conséquent plus petit de quelques centimètres que la normale. Ayant d'abord décidé de ne plus le faire courir, il le remettait en vente. Les *enchères ont plafonné, cette fois*, à 75 000 F. Dans la pratique pas d'importance : c'était le propriétaire qui, ayant changé d'idée, rachetait lui-même son effectif. N'empêche que, *par rapport au mois d'août*, le baromètre avait changé de cap.

Les nouvelles du Sénat y sont-elles pour quelque chose ? Les *sénateurs* ont voté un prélèvement supplémentaire de 0,20 % sur les jeux aux courses. *Mais le gouvernement*, conscient que l'on se trouve devant un équilibre extrêmement *fragile* — comme les prix successifs du poulain jumeau pourraient en donner une *nouvelle* preuve, — est très *réservé* à l'égard de l'amendement des sénateurs. L'an passé, *déjà, une semblable initiative avait* été abandonnée, en fin de compte, par la commission paritaire des deux Chambres.

LOUIS DENIEL.

11e SALON des ANTIQUAIRES — 23 NOVEMBRE - 3 DECEMBRE 1979 — pavillon spodex — PLACE DE LA BASTILLE — ts. les jrs. 10 h à 20 h — mardi et jeudi 10 h à 23 h

LA GUERRE ENTRE LES KROLL ET LES PRUMNI — un combat de science fiction entre les empires galactiques — L'Iliade la légende de guerre la plus célèbre — Okinawa la bataille la plus acharnée du Pacifique — 3 nouveaux jeux pour les passionnés de "wargames" règles en français - de 90 à 115 F — au nain bleu 406-410 Rue Saint Honoré Paris - 260.39.01

IDÉE CADEAU

CASQUE HAUTE FIDÉLITÉ — Il existe 5 modèles de casques SENNHEISER. HD 400 : 175 F — HD 414 : 290 F-HD 420 : 320 F — HD 424 : 410 F-HD 430 : 440 F — Pour obtenir la liste des experts SENNHEISER, écrivez à : MAISON BRANDT FRÈRES, 16 rue de la Cerisaie 94220 CHARENTON-LE-PONT Tél. : 375.97.55 — SENNHEISER (Prix constatés au 1/11/79)

Académie Winston de l'Artisanat — LES ARTISANS DE FRANCE — Exposition — Organisée par l'Académie Winston de l'Artisanat du 30 novembre au 16 décembre — Quartier de l'Horloge — rue Brantôme (entrée principale rue Rambuteau sur la piazza Beaubourg) — Entrée libre tous les jours de 11 h à 19 h 30 — à la recherche du Plaisir Authentique

TOURISME HOTELS RECOMMANDES

Côte d'Azur

06500 MENTON

HOTEL MODERNE ** N.N. Près mer. Sans pension. Tél. 35-71-87. Réouverture le 15 janvier.

HOTEL DU PARC *** NN. Près mer et casino, plein centre. Park. Gr. parc.

Suisse

CH 1938 CHAMPEC-LAC Valais

Ski-neige-soleil NOEL HOTEL DU GLACIER *** SSH Tél. 19-41/41207 et 41539. 7 jours *chambre demi-pension. FF* 740 avec bain/w-c + FF 90. Nouveau : télésiège Breya II 1.950-2.200 m - Janvier et mars : réduction 10 %.

NEIGE ET SOLEIL DU VALAIS A DES PRIX FRANÇAIS HOTEL CLUB SUNWAYS ** NN 7 jours, pens. complète dès 785 FF à 995 FF (prix FF garantis). Réd. enf. *de 20 à 50 %. « Des vacances où vous* êtes chez vous. » Loisirs, club enfants, ski alpin *et fond. Ecrire ou téléphoner* : 19-41-26/411-22.

CH 3963 CRANS-MONTANA Valais

HOTEL CRANS-AMBASSADOR ***** Tél. 19-41/27/41-52-22 - Télex 38.176 Chambre tout conf., pisc. couverte, sauna, bar, disco. Membre « Chaîne des Rôtisseurs ». Au départ des remontées *mécaniques et arrivées des pistes*. SEMAINES SPECIALES SKI-SOLEIL comp. 7 jours en 1/2 pens., remont. mécan., école suisse ski dès 2 080 FF. Demandez notre prospectus Ski-Soleil.

CH 3963 CRANS-SUR-SIERRE (Valais)

Hôtel ELITE *** Chambres plein sud, tout confort. Très belle situation. Prix en janvier et mars : demi-pens. *125 F.F.* ; pension complète *135 F.F.* Tél. 1941/27/41 43 01.

CH 1923 LES MARECOTTES (Valais)

Vacances de ski en Suisse pas plus chères : de *1.275 F.F.* à *1.585 F.F.* en demi-pension et libre parcours télécabine et téléskis. Hôtel neuf et confortable dans un cadre rustique. Grande piscine couverte, sauna, salles de jeux, dancing, salons. Prix spéciaux pour enfants - Hôtel AUX MILLE ETOILES à *10 km de Martigny*. Tél. 19.41/26/8 15 47.

LEYSIN (Alpes vaudoises)

Alt. 1 350-2 000 m. à 25 km. de Montreux. Climat vivifiant, 12 rem. mécan., pistes ski de *fond. Patinoire et* piscine couverte. GRATUIT. Demi-pens. dès 80 FF. Offres détaill. par Off. Tourisme, CH-1854 Leysin. Tél. 1941/25/34-22-44.

هكذا من الأصل

مكبر من الأصل

Jeux

échecs N° 841

RUSES

(Tournoi de Tilburg, 1979)
Blancs : A. KARPOV
Noirs : B. LARSEN
Défense Caro-Kann.

1. é4	ç6	21. Dh3	é6
2. d4	d5	22. h5	g×h5
3. Cd2	d×é4	23. Té5	Té7
4. C×é4	Cf6	24. Dh4	Tf8
5. Cg3 (a)	g6 (b)	25. C×h5	C×h5
6. Cf3	Fg7	26. T×h5	Ff6 (i)
7. Fé2	0-0	27. Dé4	Td8 !
8. 0-0	Db6	28. T×a5 (j)	F×d4
9. b3	Fg4 (c)	29. Fç1 !	Tf7
10. Fb2	a5	30. Th5	Ff6
11. a4 (d)	Cb-d7	31. Fé3	Fd4 (k)
12. h3	F×f3	32. Fg5	Tg8
13. F×f3	Ta-d8	33. Rf1 ! (l)	ç5
14. Dé2	Tf-é8	34. Fç1 ! (m)	Da6+
15. Tf-é1	Cf8	35. Rg1	b5 (n)
16. Dç4 (é)	Cé6 (f)	36. Ff4 ! (o)	b×a4
17. T×é6 ! (g)	f×é6	37. Fé5+	F×é5
18. D×é6+	Rh8	38. D×é5+	Tg-g7 (p)
19. Té1	Db4	39. Tg5	a×b3 (q)
20. h4 ! (h)	Dd5	40. Db8+	aband.

NOTES

a) Ce retrait du C-R est aujourd'hui à la mode. La variante théorique consiste en 5. C×f6+, é×f6 ; 6. Fç4, Fé7 ; 7. Cé2 ou 7. Cf3 et en 5..., g×f6 ; 6. ç3, Ff5 ; 7. Cé2, h5. Il est possible que le champion du *monde se soit simplement décidé à* combattre un système cher à son adversaire. Après 5. Dd3, C×é4 ; 6. D×é4, Dd5 comme après 5. Cg5, é6 ; 6. f4, Fd6 ; 7. Fç4, 0-0 ; 8. Cé2, Cb-d7 ; 9. 0-0 ; Cb6 ; 10. Fb3, ç5 les Blancs n'obtiennent rien. De même si 5. Fd3, C×é4, 6. F×é4, Ff5.

b) Une idée de Larsen que l'on retrouve dans la partie Sachs-Larsen du même *tournoi*. On recommande ici 5..., é5!, ce qui assure aux Noirs l'égalité après 6. Cf3, Cç6 ; 7. Fé3, ç×d4 ; 8. C×d4 ; Da5+ ; 9. ç3, Fd7 comme après 6. Cf3, é5 ; 7. Fd3, Cç6 ; 8. d×ç5, F×ç5 ; 9. a3, 0-0 ; 10. 0-0, b6 ; 11. b4, Fé7 ; 12. Fb2, Fb7 (Spielmann-Honliger), Vienne, 1929). 5..., é5 semble faible : 6. Cf3, é×d4 ; 7. C×d4, Fé7 (et non 7..., Fç5 ; 8. Dé2+, Fé7 ; 9. Fé3, ç5 ; 10. Cf5, 0-0 ; 11. Dç4 ! - Alekhine - Tartakower, Kecskemet, 1927) ; 8. Cd-f5 !, D×d1+ ; 9. R×d1, Ff8 ; 10. Fç4, Fé6 ; 11. Té1, Rd7 ; 12. F×é6+, f×é6 ; 13. Cé3. Enfin, 5..., h5 est à déconseiller : 6. h4 ! (et non 6. Fç4, h4 ; 7. Cg-é2, b5 ; 8. Fb3, h3 ; 9. C×h3, F×h3 ; 10. g×h3, Cb-d7 ; 11. Dd3, é5 ! comme dans la partie Pohla-Gercikov, Tallinn, 1965), Fg4 ; 7. Fé2, F×é2 ; 8. Cg1×é2, Cb-d7 ; 9. Dd3 ! (Spielmann-Alekhine, Karlovy-Vary, 1911).

c) La suite de la partie Sachs-*Larsen (Tilburg, 1979) fut* 9..., a5 ; 10. a4, Ca6 ; 11. h3, Cb4 ; 12. Té1, Dç7 ; 13. Fb2, b6 ; 14. Dd2, Fb7 ; 15. ç3, Cb-d5 ; 16. ç4, Cb4 ; 17. Fç3, Ta-d8 ; 18. Ta-d1, é6 ; 19. Db2. Après avoir subi la pression des Blancs, Larsen gagna au quarantième coup par 40..., Dd8 ! dans la position suivante : Blancs (Rg1, Da5, Té3, Fd1, Cd2, Pions a4, f2, g2, h3). Noirs (Rg8, Dd8, Tb8, Cç5, Ff8, Pé6, f7, g6, h7). Trait aux Blancs qui abandonnèrent.

d) Interdit 11..., a4.

é) Léger avantage positionnel aux Blancs (supériorité spatiale, paire de F).

f) Larsen trouve cependant le moyen d'exercer une forte pression sur le pion d4.

g) Une décision importante. Karpov se lance dans un sacrifice de qualité en compensation duquel il obtiendra une forte initiative, la suite positionnelle 17. Ta-d1 ne lui convenait pas à cause de 11..., Cg5 ; 12. Fé2, Cg-é4 ; 13. C×é4, C×é4 ; 14. Ff3, Cd6.

h) Manœuvre classique de démolition du roque.

i) Pare 27. T×h7+. Si 26..., F×d4 ? ; 27. F×d4+, D×d4 ; 28. *D×é7.*

j) A rien ne sert 28. Dg6, F×d4 ; 29. Fé4, Td-d7 et le pion h7 est bien *défendu.*

k) Victime d'un terrible « zeitnot », Larsen est obligé de jouer les neuf prochains coups à toute allure et passe à côté de plusieurs défenses qui devraient lui garantir la nullité.

l) Une surprise pour Larsen qui avait perdu du temps pour analyser des suites d'un éventuel F×f2+/R×f2-Dç5+ / Fé3-D×h5 / Fd4+, Tgg7. Maintenant sur 33..., F×f2 Karpov répondrait 34. Ff6+ !

m) A nouveau un coup mystérieux qui ne peut que gêner psychologiquement Larsen.

n) 35..., Dd6 valait mieux.

o) Récupérant la diagonale a1-h8. Ainsi le rusé champion du monde avait-il fait mine de ne pas songer à cette diagonale par ses deux coups précédents (en f1, le R blanc attirait l'échec Da6+ et en ç1, le F noir *semblait viser la case a3 !).*

p) Et non 38..., Tf-g7 ? ; 39. T×h7+, R×h7 ; 40. Dh5 mat.

q) Encore deux coups avant le contrôle de la pendule, mais c'est l'erreur décisive. 39..., Dç8 était nécessaire.

r) En raison du mat.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 840
V. NESTORESCU
« Roumanian Championship 1951

(Blancs : Rh6, Tç7, Fb6. Noirs : Ra8, Tb8, Pb7 et h3.)

1. Tç1 ! (et non 1. Tç2 ?, Th8+ ; 2. Rg7, h2 !), Th8+ ; 2. Rg7, Té8 ; 3. Rf7, Th8 ; 4. Fd4, Td8 ; 5. Ta1+, Rb8 ; 6. Fé5+, Rç8 ; 7. Tç1+, Rd7 ; 8. Tç7 mat.

Le R blanc est en h6 (et non en h7) comme indiqué par erreur dans le diagramme.)

ÉTUDE
J. INFANTOZZI
1970

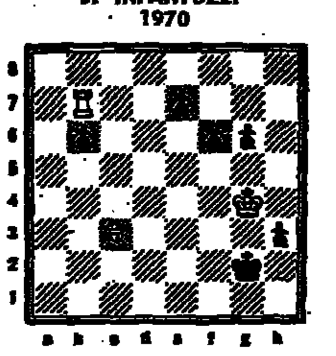

BLANCS (3) : Rg4, Tb7, Fç3.
NOIRS (6) : Rg2, Pb6, é7, f6, g6, h3.

Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 838

LA FINALE DE RIO

Même un championnat du monde qui a duré deux semaines peut dépendre des toutes dernières donnes. Ce fut le cas à Rio, où la moindre défaillance de la défense, à la fin de la 95e donne, aurait suffi à changer le résultat du match car, à l'autre table, les Américains avaient « 3 SA » sur l'entame à trèfle.

♠ A R 10 8 6 2
♥ D V 10
♦ D 7 2
♣ R

Ouest		Est
♠ 3 ♥ A 9 8 7 3 ♦ 6 5 ♣ D 10 9 5 3	N O E S	♠ D 7 5 4 ♥ 6 5 ♦ R 10 4 3 ♣ A 4 2

♠ V 9
♥ R 4 2
♦ A V 9 8
♣ V 8 7 6

Ann. : E. don. E-O vuln.

Ouest Eisenberg	*Nord* Franco	*Est* Kantar	*Sud* de Falco
—	—	passe	passe
passe	1 ♠	passe	2 ♣
passe	2 ♠	passe	2 SA
passe	3 SA	passe	passe...

Ouest entama le 7 de cœur. Sud prit avec *le roi, puis il joua* le valet de pique qu'Est laissa passer ; le déclarant rejoua pique et, quand il vit que Ouest ne fournissait plus, il mit le roi du mort et joua la dame de carreau, couverte par le roi et prise par l'as ; ensuite il rejoua cœur. Alors Ouest mit l'as et contre-*attaqua le 5 de trèfle. Est prit et* continua avec le 4 de trèfle pour le 7 de Sud. *Comment la défense a-t-elle fait chuter* TROIS SANS ATOUT ?

Réponse :

Eisenberg, en Ouest, prit le 7 de trèfle avec le 9, mais il se garda bien de tirer la dame de trèfle car il aurait libéré le valet de trèfle (la neuvième levée avec *trois piques, deux cœurs,* trois carreaux et un trèfle). Il rejoua donc cœur pour la dame du mort, et Est dut jeter son dernier trèfle afin de conserver ses gardes à pique et à carreau.

La situation était :

♠ R 10 8 ♦ 7 2
♥ 9 8 ♣ D 10 3 —— ♠ D 7 ♦ 10 4 3
♦ V 9 8 ♣ V 8

La main étant au mort, *comment empêcher de Falco de faire quatre levées ?*

En fait, de Falco tira le roi de pique *sur lequel il défaussa* un trèfle, puis il fit l'impasse au 10 de carreau et tira le valet de carreau. Mais, Est ayant quatre carreaux, il dut concéder à la fin le 10 de carreau et la dame de pique.

Que se serait-il passé *s'il avait laissé le roi de pique* au mort et avait joué carreau pour le 8 de sa main, puis ensuite le valet de carreau dans l'intention de rendre *la main à Est grâce au dernier* carreau ?

Kantar, qui, à ce stade, pouvait reconstituer toutes les mains, aurait *débloqué le 10 de carreau sur* le valet, et Sud aurait été obligé de donner à Ouest les deux derniers trèfles à la fin...

LES ARMES DE LA DISSUASION

Le bluff au bridge *est une des* meilleures armes pour empêcher un adversaire de jouer une certaine couleur. Camoufler sa force pour cacher une faiblesse est un principe que ne démentirait pas Machiavel et qui a été appliqué à la lettre dans cette donne jouée en Pologne.

♠ 4 2
♥ 10 3 2
♦ A R V 9 8
♣ 10 7 2

Ouest		Est
♠ R 10 7 5 3 ♥ R 8 ♦ 6 5 3 ♣ R 4 3	N O E S	♠ V 8 6 ♥ A D 7 6 4 ♦ 4 2 ♣ 8 6 5

♠ A D 9
♥ V 9 5
♦ D 10 7
♣ A D V 9

Ann. : S. don. E.-O. vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
1 SA	passe	3 SA	passe...

Ouest ayant entamé le 5 de pique pour le valet de pique d'Est, *comment Sud doit-il jouer* ce contrat de TROIS SANS ATOUT qui est théoriquement infaisable ?

Note sur les enchères :

La main de Nord avec sa belle couleur de cinq cartes a droit à au moins un point de distribution et, d'autre part, les deux 10 sont aussi une plus-value. Nord doit donc dire « 3 SA », mais il pouvait également répondre « 2 ♣ » (Stayman) pour essayer de dissuader Ouest d'entamer une *majeure. Mais attention, ce* Stayman de bluff serait risqué car Est pourrait avoir une force à trèfle et contrer pour demander l'entame à trèfle...

COURRIER DES LECTEURS

Inévitable catastrophe (n° 831) : « *Le sauvetage à « 2 ♠ » me semble évident,* écrit P. B..., *mais une fois cela fait, il ne faut tout de même pas en rajouter. Si Lebel accepte de chuter, ce qui doit lui sembler évident, il faut tout de même perdre deux levées sur quatre. Au lieu de jouer cœur après l'as de carreau, que ne rejoue-t-il le troisième carreau ?* » Parce que, précisément, Lebel espérait ne chuter que de *deux* levées en réalisant l'as de carreau, trois cœurs (dont une coupe), le roi de trèfle et un atout (avec le 10 quatrième dans sa main et D 9 au mort). En revanche, s'il rejoue carreau, il se condamne (*même à cartes ouvertes*), à chuter de *800*, soit une perte nette de 5 IMPs par rapport à « 3 SA » (600), alors que deux de chute (500) seraient un gain de 3 IMPs contre la manche adverse.

PHILIPPE BRUGNON.

scrabble N° 73

UNE ÉTOILE EST NÉE

TOURNOI D'INAUGURATION DU SCRABBLE-CLUB DE L'ÉTOILE
MARDI 13 NOVEMBRE, 20 h. 30

> Le dictionnaire en vigueur est le PLI (Petit Larousse illustré) de l'année. Sur la grille, les cases des rangées horizontales sont désignées par un numéro de 1 à 15 ; celles des colonnes par une lettre de A à O. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, ce mot est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

Six ans après qu'Agnès et Patrice Bauche eurent fondé au P.L.M. Saint-Jacques le premier club parisien, le Scrabble-club de l'Etoile a ouvert ses portes avec de meilleures chances de survie que les éphémères créations survenues entre-temps. Ce nouveau club a en effet des atouts importants dans son jeu : un cadre agréable (ses grandes tentures, sa décoration rétro, sa fausse verrière et ses fausses fenêtres, son excellent éclairage et sa climatisation font oublier que l'on joue sous l'avenue Foch) ; l'arbitrage compétent de son président, Patrice Degranges, du champion francophone 1979 Benjamin Hannuna, de Michel Lahmi et d'Hoda Kassis ; des tables individuelles pour tous ; des droits de table modérés (18 F pour les licenciés F.F.Sc.), enfin la facilité de l'accès (le parking Foch, le métro et le RER sont à sa porte). D'autres innovations réjouiront certains et rebuteront les autres : tirage intégral des lettres susceptible de donner des parties « fermées » ; stricte application du règlement ; absence d'entractes propices aux échanges de renseignements. L'ouverture de ce club non seulement le samedi, mais aussi le mardi — en concurrence avec les fameux mardis du P.L.M. — a posé un cas de conscience à beaucoup de joueurs qui ont craint — à juste titre — de déshabiller un Patrice pour en habiller un autre. Craintes vaines jusqu'à présent. Mardi 21 novembre, à la même heure, il y avait quarante joueurs à l'Etoile et cent au P.L.M. Ces derniers bénéficiaient d'ailleurs de cette concurrence : ils étaient tous gratifiés d'une table individuelle... et de beaujolais nouveau. Scrabble-club Etoile, angle rue de Presbourg et avenue Foch. *Mardi* 20 h. 30, mercredi 15 h., et samedi 21 h. — P.L.M. Saint-Jacques : mardi 21 h. et samedi 15 h.

	TIRAGE	SOLUTION	REF.	POINTS
1	RRAMOOU			
2	O + DASQUG	MOURRA	H 4	18
3	DG + CAAEL	MOQUAS	4 H	28
4	PNIBEOE	DEGLACA	G 9	69
5	B + BOAAIR	PIGEONS	11 E	40
6	RRIEUUJ	ABSORBAI	M 2	82
7	ERU + TFEY	JURAI	15 D	60
8	ETU + AAVD	FRAYE	8 K	54
9	AU + OZXIV	EVADAT	2 I	36
10	IZ + HHEEM	VOCAUX	14 E	53
11	— HTMEEDH	EMIEZ (a)	12 K	52
12	DEHM + EEL	THE	10 M	27
13	DEHM + IU ?	ZELE	0 12	39
14	LLTIINN	HUMIDE(S)	1 C	87
15	— GEEETNS	ILLITE (b)	15 J	18
16	EENT + NE ?	GENS	J 9	23
17	OSTTLUP	MENE(R)ENT (c)	E 1	66
18	OTT + CWNI	PULLS	12 D	25
19	ITTW + KNS	CONJURAI	15 A	51
20	KNT + SNEA	TWIST	8 A	45
21	FR restent.	KANTIENS	C 4	69
22			TOTAL	942
23				
24				

NOTES

(a) Réduises en menus morceaux.
(b) *Minéral argileux potassique.*
(c) Autres scrabbles moins payants : INTE(R)NEE ou IN(T)ENTEE (F 1) ; EN(D)ENTER (7 A) ; ENTEN(D)RE (7 B) ; ENTEN(D)UE (6 B).

Résultats : 1. Gelbart 912. 2. Rasle 904. 3. Muracciole 882.

PENTASCRABBLE N° 73
DE Mme RIBOT (ALES)

Il *s'agit de faire le maximum de* points avec cinq tirages *successifs* de sept lettres, le premier mot passant obligatoirement par l'étoile rose. Les cinq mots à trouver doivent utiliser toutes les lettres de chaque tirage.

A C I L M S U
A E I L N S S
A A C D E E P
D E O P R U V
A A E I M N Y

Solution proposée : 677 points.

SOLUTION DU PROBLÈME N° 71
ESSAYER, H 2, 84
EDICULES, 3 A, 74
RELEVER, 1 B, 134
RAPACITE, 2 A, 112
(P)REFIXIEZ, A 1, 377
TOTAL : 781

● Tournoi de Saint-Etienne, homologable. Dimanche 2 décembre, 13 h., au Novotel d'Andrézieux - Bouthéon.
● Tournoi de Dunkerque. Dimanche 16 décembre. Tél. 69-01-88.
● Réveillons scrabblesques. Noël à *l'Hôtel Narcisses,* à Hammamet (Tunisie), du 24 au 31 décembre. 2 290 F tout compris. Air Vacances : 280-62-30. — Jour de l'An à Cannes. Tournoi homologable en quatre *séances,* 30 et 31 décembre, à 9 h. 30. Réveillon (facultatif) à Saint-Paul-de-Vence. Tél. : (93) 20-04-29.

MICHEL CHARLEMAGNE.

★ Prière d'adresser toute correspondance concernant cette rubrique à M. Charlemagne, F.F.Sc., 137, rue des Pyrénées, 75020 Paris.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

N° 69

Horizontalement

I. Où on y prépare l'avenir, ou on y protège le passé. — II. A prendre ; Pour que les faucheurs ne soient pas fauchés. — III. Pli ; Variable selon les prélèvements ; — IV. Demande à être alimenté ; Improprement sales ; Poisson rouge. — V. Cette grille ; Crétois. — VI. Cardinaux ; Omission ; Les mêmes cardinaux. — VII. Pour un peu elle serait solipsiste ; Dans le raki. — VIII. Bas-fonds ; Couvert de tuiles. — IX. Collectif ; légère. — X. Ont peu de propension à la discrétion.

Verticalement

1. Sait tout sur nos pères. — 2. Baignent dans l'huile ; Préposition. — 3. Toujours dit trop tard ; Roi. — 4. Cardinaux ; Fit de nombreuses victimes. — 5. Détesta l'Empereur. — 6. Sigle ; Tire plutôt vers le bas malgré l'apparence ; Romain. — 7. Elles ont bonne mine. — 8. Bât ; Chants. — 9. Manquent de tonus ; Bouche. 10. D'une certaine façon c'est toi ; Gamètes. — 11. Prophète en son pays ; Se porte ailleurs par certains et ici par certaines. — 12. Gardes ; Dans la mêlée. — 13. Noircis.

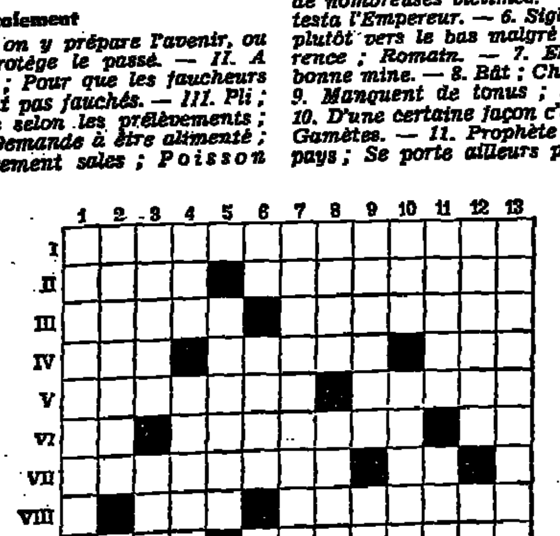

SOLUTION DE LA GRILLE N° 68

Horizontalement

I. Apocalypsenow. — II. Marines ; Usera. — III. Brides ; Vittel. — IV. Ite ; Sevi ; El. — V. Vindicative. — VI. Actuelle ; Anet. — VII. Liar ; Aimanter. — VIII. Epices ; Extase. — IX. Ne ; Insane ; Mue. — X. Tressautement.

Verticalement

1. Ambivalent. — 2. Participer. — 3. Oriental. — 4. Cid ; Durcis. — 5. Anémie ; Ens. — 6. Les ; Classa. — 7. Ye ; Sali ; Au. — 8. Vêtement. — 9. Suivi ; Axée. — 10. Estivant. — 11. Net ; Entame. — 12. Orée ; Eesun. — 13. Wallstreet.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (*)

N° 69

Horizontalement

1. ACDISUV. — 2. AEHIRSU (+ 1). — 3. DELORSU (+ 2). — 4. BEIMRSSSY. — 5. EEFORRV. — 6. AEIIRSV (+ 3). — 7. BEORTUU (+ 1). — 8. EEEEGTX. — 9. CEILMPSSUU. — 10. ACEELORT. — 11. EGNNORT (+ 2). — 12. AAELOTX. — 13. CDEEIRT (+ 3). — 14. CDEILSTU (+ 1). — 15. DEEEIMUX.

(*) Jeu déposé.

Verticalement

16. DEEIPSV. — 17. EENPRST (+ 1). — 18. DEHIIOPX. — 19. ABEEORS. — 20. AEILMRU (+ 1). — 21. EEGILUX. — 22. ABDEORS (+ 3). — 23. CMORSTU. — 24. FIRSTUUU. — 25. AAILRTV. — 26. AEINOUV (+ 1). — 27. AAELNTT (+ 2). — 28. CEEHLMS (+ 1). — 29. EEEJSTU.

SOLUTION DU N° 68

Horizontalement

1. PRESTIGE. — 2. NOBLIAUX. — 3. CALVITIE. — 4. RIESLING. — 5. RALLUMES. — 6. ERECTILE (CELERITE). — 7. IVRESSE (REVISES, REVISSE, SERVIES). — 8. EFFAÇAI. — 9. COALISE (SOCIALE). — 10. PASTEUR (PARUTES, PATURES, TAPEURS, TRAPUES). — 11. ESTOCADE. — 12. SYNCOPE. — 13. NASARDE (DANSERA, SARDANE).

> Les ana-croisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille. Comme au scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré (les noms propres ne sont pas admis).

Verticalement

14. PECAIRE (EPICERA, RAPIECE, RECEPAL. — 15. SECOURS (COURSES, SOURCES). — 16. RAIFORT. — 17. EOLITHE. 18. CIGALES. — 19. INTERDIT. — 20. ARLESIEN (ENLIERAS, ENSILERA, ENLISERA, LANIERES, LESINERA). — 21. EBERLUE (BURELEE). — 22. DIAPASON. — 23. SMICARDS. — 24. EXCISER. — 25. SPENCER. — 26. RINGARD (GRANDIR). — 27. *ETRIQUE (RETIQUE,* TRIQUEE).

COURRIER DES LECTEURS

A propos de l'ana-croisés n° 63, signalons à M. Rivière (Nantes) qu'ashram est entré au P.L.I. en 1978.

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.

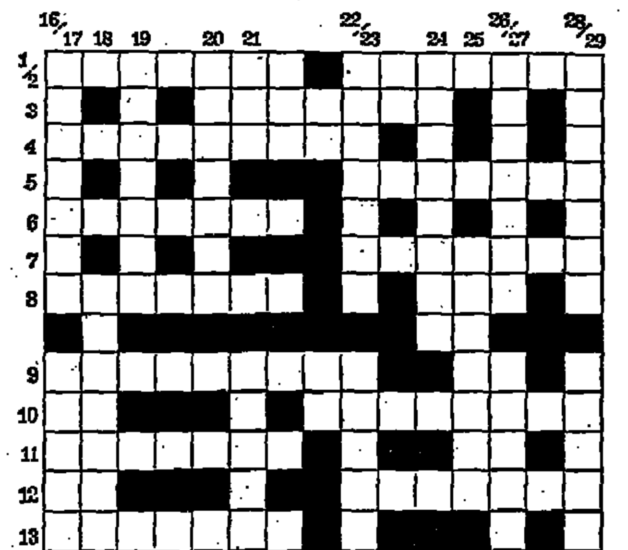

INFORMATIONS «SERVICES»

LA MAISON

Couvert de fête

Le plaisir de recevoir, pour les fêtes de fin d'année, c'est aussi celui de renouveler quelques éléments du décor de sa table. Aujourd'hui, les femmes *préfèrent* a c h e t e r *plusieurs* séries d'assiettes (de formes et de couleurs différentes) plutôt qu'un seul grand service, dont certaines pièces restent toujours au fond du *buffet*.

Sur le thème « Tables en fête », *le comité des arts français* de la table (organisme de promotion de cette profession) organise une exposition. Celle-ci se tiendra, du 1er au 15 décembre, dans cette *rue de Paradis*, vouée à la vaisselle (1). Le *spectacle offert* par la vingtaine de tables, mises en valeur par la porcelaine, le cristal et l'orfèvrerie des principaux fabricants français, permettra de glaner des *idées* de décoration pour les prochains réveillons.

Outre cette exposition de prestige, on peut trouver dans les magasins spécialisés les dernières créations des porcelainiers de Limoges. Cette année, *les formes octogonales se multiplient* et cette rigueur géométrique s'allie à tous les styles. Pour le décor, deux tendances se *dégagent* : des filets de couleur et des motifs légers de fleurs, posés au centre des *assiettes*.

Dans la plupart des collec*tions, le rose est en vedette*. Sur le modèle « Floréal » de Lafarge, un filet *et* une bande (dont on peut choisir la couleur) soulignent l'octogone de l'assiette. Forme identique pour une assiette de la Manufacture *royale*, *bordée d'un filet du* même rose que la pivoine qui s'épanouit en son centre. Autre assiette octogonale, ceinturée d'un filet et décorée d'une branche de fleurs : « L'arbre rose » de Coquet.

Toujours sur une assiette octogonale, Haviland a posé un m o t i f inspiré de l'Extrême-Orient (ou un monogramme), soit au centre, soit sur le rebord ; l'alliance de ces deux dispositions de décor permet *d'avoir une table originale*. C'est une assiette à douze pans que lance Bernardaud ; à tout petit rebord, elle est parsemée de fleurs roses (« Bocage »). Dans cette *ligne* de *décors légers*, Haviland & Parlon ont créé « Primevères », bouquet de tons roses et mauves couvrant une assiette ronde en Céladon, bordée d'un filet rose.

Parmi les porcelainiers installés hors Limoges, la maison Heinrich, du groupe Villeroy et *Boch, présente une forme à huit* pans cernés d'un fin liseré rouge. La Porcelaine du Martroy a disposé un *motif* de souples fleurs d'eau au centre d'une assiette à bords festonnés, garnis d'une guirlande de fleurettes (« Kiang-si ») et la *Porcelaine* de Paris a choisi une rose pour décorer le centre d'une assiette et deux filets verts pour border son contour ourlé.

Pour son premier service de t a b l e en porcelaine, Gérard *Chaumette (connu pour ses lampes et objets)* a confié à Jacqueline Régnier le soin d'imaginer un décor inédit. Sur le thème des « ombrages », ces assiettes rondes évoquent des ambiances de parc, de tonnelle ou de fon*taine dans des tonalités de rose*, de bleu et de gris.

Assiettes de Noël

C'est avec la même délicatesse poétique que Jacqueline *Régnier nous donne sa vision* de Noël sous la neige. De ravissantes assiettes de collection, peintes à la main (vendues 165 F pièce à « la Maison du *week-end* », 26, *rue Vavin*), représentent six décors de rêve : *fenêtre ouverte sur un paysage* enneigé, balcon encadré de sapins, maisonnette environnée d'étoiles...

Dans un tout autre style, Michèle Caudal a créé pour le porcelainier Pillivuyt un décor gai comme une carte de fête. Son père Noël, vêtu de rouge *grenat, est assis sur un traîneau* tiré par un renne : il entre au galop, par un bord de l'assiette, sur un fond de flocons de neige. Ces assiettes *(40 F la petite,* 58 F la grande) sont vendues à Paris chez « Porcelaine » (22, rue *de Verneuil) et en province dans* les magasins spécialisés.

JANY AUJAME.

(1) 32, rue de Paradis, 75010 Paris, tous les jours (dimanche compris), de 10 h. à 19 h.

FLEURS TOUJOURS FRAICHES. — Parce qu'il s'attristait de voir les *fleurs se faner trop vite, Jean-*Pierre Pouquet a quitté, au bout de dix ans, son double métier d'horticulteur et de fleuriste. Pour ouvrir un magasin de fleurs et plantes artificielles. Ici, le printemps et l'été sont devenus intem*porels, et les fleurs (en soie ou* en tissu lavable) existent en une centaine de variétés : à acheter à la pièce (entre 6,50 F et 18 F) ou en compositions florales.

★ Jungle Gardénia, 38, avenue des Ternes, 75017 Paris.

PERCER SANS RISQUES. — Perceuse en main, le bricoleur risque de faire de mauvaises rencontres *dans le mur qu'il a choisi de per*cer : fils électriques, tuyaux de gaz ou d'eau, etc. Un boîtier ingénieux guidera son travail. Ce Tridétecteur de Black & Decker, fonctionnant sur pile de 9 volts, est à la fois détecteur de métal, chercheur de *lignes sous tension* et testeur de fils de phase et de neutre d'une *prise* de courant.

Un bouton sélecteur permet de choisir l'une ou l'autre de ces recherches, dans tous les matériaux : béton, plâtre, bois. L'appareil est assez précis pour estimer la profondeur des pièces à éviter.

★ Tridétecteur, Black & Decker, 139 F environ, dans les magasins de bricolage.

LA TOILETTE DES JOUETS EN PELUCHE. — Tous les enfants *adorent les jouets en peluche*, des tout-petits qui s'endorment avec leur nounours jusqu'aux plus grands, qui ne veulent pas se séparer de leur animal préféré. Mais ces « peluches » ne sont pas faciles à maintenir propres sans risque de *ternir* leurs couleurs ou de les déformer.

La société Bobin-Madroux, spécialiste du nettoyage, vient de créer un service « S.O.S. peluches » qui rénove ces jouets à la main, avec le plus grand soin. Ils en *reviennent rajeunis et débarrassés* de tous microbes. Le nettoyage d'un ours en peluche, de 30 centimètres environ, coûte 36 francs. Il faut prévoir un délai d'une dizaine de *jours*.

★ Société B o b i n - M a d r o u x, 27, rue de la Vanne, 92120 Montrouge, tél. 657-61-00.

RETOUR DES VACANCES DE NEIGE : PLUS DE PLACES DANS LES TRAINS

Il n'est déjà plus possible à la S.N.C.F., déclare-t-on à la direction de la société nationale, de satisfaire les demandes de réser*vation de places assises et cou*chées dans les trains de la nuit du 16 au 17 février 1980 au départ des Alpes. La totalité des places disponibles a, en effet, été attribuée aux voyageurs ayant formulé leurs demandes par correspondance, et la S.N.C.F. se trouve *dans l'impossibilité de créer de* nouveaux trains supplémentaires. Ces difficultés sont dues à la coïncidence des retours de la zone A (région de Paris) avec les départs de la zone B.

En revanche, il reste aux voyageurs la possibilité d'obtenir, sur ces relations, des places dans les trains de jour du 17 et dans ceux circulant les deux nuits encadrant celle du 16 au 17 février 1980.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	135 F	270 F	385 F	500 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	260 F	480 F	700 F	920 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	183 F	325 F	468 F	610 F
II. — SUISSE - TUNISIE	230 F	420 F	612 F	800 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 30-11-79 A 0 h G.M.T.

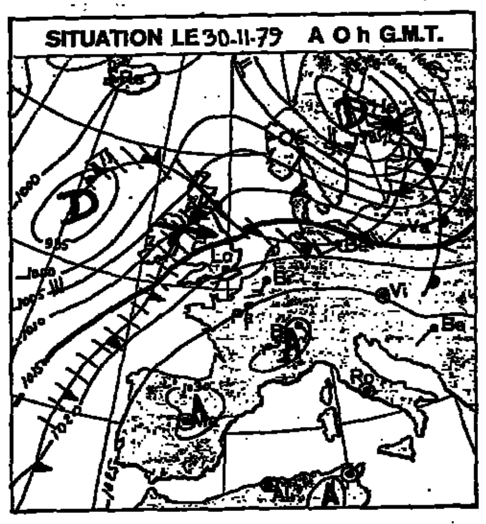

PRÉVISIONS POUR LE 1.12.79 DÉBUT DE MATINÉE

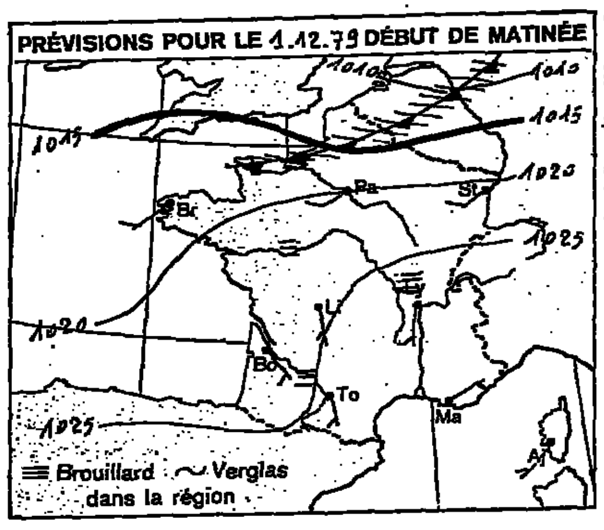

Evolution p r o b a b l e du temps en *France entre le vendredi 30 novembre* à 0 heure et le samedi 1er décembre à 24 heures :

En liaison avec un affaiblissement du champ de pressions sur le sud de l'Europe, les perturbations océaniques circuleront à des latitudes plus méridionales, et des masses d'air océanique atteindront notre pays.

Samedi 1er décembre, un flux de sud-ouest doux et humide concernera dès le matin nos régions situées au nord de la Loire, où il donnera un temps très nuageux et faiblement pluvieux. Ce type de temps s'étendra ensuite à la Bourgogne, à l'Alsace et à la Franche-Comté, où des gelées et des bancs de brouillard seront encore observés en début de journée. Près de la Méditerranée, des nuages bas resteront souvent abondants. Ailleurs, des éclaircies se développeront après la disparition de brouillards matinaux, qui seront temporairement très denses et parfois givrants au lever du jour dans les vallées du Sud-Ouest et du Massif Central.

Vendredi 30 novembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 023 millibars, soit 767,3 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours *de la journée du 29 novembre*; le second, le minimum de la nuit du 29 au 30) : Ajaccio, 15 et 8 degrés ; *Biarritz*, 22 *et* 5 ; Bordeaux, 14 et 2 ; Brest, 12 et 7 ; Caen, 14 et 1 ; Cherbourg, 14 et 4 ; Clermont-Ferrand, 16 et —3 ; Dijon, 4 et 3 ; Grenoble, 13 et 0 ; Lille, *10 et 0* ; Lyon, 10 et 2 ; Marseille, 14 et 11 ; Nancy, 2 et 1 ; Nantes, 9 et 2 ; Nice, 15 et 7 ; *Paris - Le Bourget*, 7 et —3 ; Pau, 24 et 4 ; Perpignan, 12 et 10 ; Rennes, 4 et 2 ; Strasbourg, 6 et 0 ; Tours, 3 *et* —2 ; *Toulouse*, 15 et 2 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 22.

Températures relevées à l'étranger : *Alger, 21 et 4 degrés* ; Amsterdam, 9 et 3 ; Athènes, 14 et 6 ; Berlin, 14 et 8 ; Bonn, 13 et —1 ; Bruxelles, 13 *et 5* ; Iles Canaries, 24 et 18 ; Copenhague, 9 et 6 ; Genève, 3 et 0 ; Lisbonne, 17 et 8 ; Londres, 12 et 6 ; Madrid, 20 et —2 ; Moscou, —1 et —6 ; New-York, 6 et —1 ; Palma-de-Majorque, 16 et 2 ; Rome, 15 et 3 ; Stockholm, 9 et 4 ; Téhéran, 8 et 6.

SACS ET COLLIERS

Si la mode évolue lentement dans la *conception même des sacs* c'est la façon de les porter qui change : après la bandoulière le baudrier. Style pratique, adopté par toutes.

Les pochettes et les petites formes souples sont présentées avec de fines attaches, chaînes, tresses de passementerie *ou* un simple biais en contraste dans les modèles brodés en provenance d'Extrême-Orient, comme ceux de *Kenzo* ou de *La Bagagerie*. On en trouve à tous les prix, de 75 F à 250 F.

Dans les cuirs pour le jour, le « Kelly » d'*Hermès*, miniaturisation du sac à bottes d'avant 1914, continue sa carrière chez son créateur et ses « copieurs ».

De format plus réduit, le *Chanel* matelassé existe en jersey *de* laine, en chevreau et en satin pour le soir.

Après une vogue fulgurante de plusieurs années, le polochon *Vuitton se voit moins* à Paris, mais *Gucci*, *Christian Dior*, *Balmain* et *Balenciaga*, entre autres, proposent toujours des toiles à petits dessins ton sur ton ou en cuirs grainés. Les toiles à sigles se retrouvent dans les grands magasins et leurs succursales à prix très *abordables*.

Le deuxième accessoire le plus important de la saison, c'est le collier ras du cou. Les joailliers de la place Vendôme et de l'avenue *Montaigne* les *travaillent* en gourmettes d'or, souvent ornées de cabochons de pierres de couleur dans une note passe-partout.

NATHALIE MONT-SERVAN.

La Bagagerie, 13, rue Tronchet ; *Lyon*, centre *commercial* La Part-Dieu.
Kenzo, Jungle Jap, 3, place des Victoires ; Lille, Paula Ka, 37, rue du Sec-Arembault.
H e r m è s, 24, faubourg Saint-Honoré.
Chanel, 31, rue Cambon.
Vuitton, 30, avenue Marceau.
Gucci, 25, faubourg Saint-Honoré.
Christian Dior, 30, avenue Montaigne ; 12, rue Boissy-d'Anglas.
Balmain, 44, rue François-Ier.
Balenciaga, 10, avenue George-V.
Agatha, 10, rue de la Paix ; 97, rue de Rennes.
Vincara, Centre international des congrès, porte Maillot.
Burma, 16, rue de la Paix.
Fried, Bijou Box, 78, Champs-Elysées ; Marseille, Réal, 55, rue de Rome.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 1er DECEMBRE

« L'art européen à la cour d'Espagne », 11 h., Grand Palais, dans le hall (Arcus).

« Le musée Marmottan », 15 h., 2, rue Louis-Boilly, Mme Bachelier (Caisse nationale des monuments historiques).

« Hôtel de Sully et la place des Vosges », 15 h., 62, rue Saint-Antoine (Mme Legrégeois).

« 2 décembre 1804, le sacre de Napoléon », 15 h., devant Notre-Dame, portail central (Mme Lemarchand).

« Le Louvre (III) classique de Louis XIII à Louis XIV », 15 h., métro Louvre (Mme Oswald).

« L'Institut de France », 15 h., 23, quai Conti (Mme Zujovic).

« Le château de Maisons-Laffitte », 15 h. 30, entrée hall gauche, côté parc, Mme Huiot (Caisse nationale des monuments historiques).

« Assemblée nationale, hôtel de Lassay », 15 h., place du Palais-Bourbon, devant l'entrée de l'Assemblée (Académie internationale des arts et des lettres).

« Collection du musée Picasso », 15 h., Grand Palais, porte A (Approche de l'art).

« Historique du musée Guimet et des collections », *15 h., 6, place* d'Iéna (L'art pour tous).

« De la rue du Pas-de-la-Mule au cul-de-sac du Ah ! Ah ! », 15 h. 15, 50, rue des Tournelles (Mme Barbier).

« L'Opéra, centre de la vie mondaine à la fin du dix-neuvième siècle », 14 h. 30, devant l'entrée, Mme Ragueneau (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« M u s é e de la Préfecture de police », 15 h., 1 bis, rue des Carmes, escalier A (Mme Ferrand).

« La cathédrale russe, *ors et* icônes précieuses », 15 h., 12, rue Daru (Mme Hager).

« *Les* caves des établissements Nicolas », 15 h., métro Charenton-Liberté (Mme Hager).

« Hôtel de Camondo », 15 h., 63, rue Monceau (Mme Haulier).

« Hôtel de Vendôme et ses collections », 15 h., 60, boulevard Saint-Michel, M. Boulo (Histoire et Archéologie).

« Notre-Dame de Paris, parties hautes et terrasses interdites », 14 h. 45, *façade portail central* (M. de la Roche).

« Le musée Carnavalet et l'histoire du Marais », 15 h., métro Saint-Paul (Lutèce Visites).

« La cour des Miracles et le mont Orgueil », 15 h., métro Sentier, M. Leclere (Paris inconnu).

« Trésors du Kremlin, icônes et orfèvrerie », 15 h. 30, Grand Palais, porte A (Tourisme culturel).

« Les hôtels de l'Ile-Saint-Louis », 15 h., face au 1, rue Saint-Louis-en-l'Ile (M. Teurnier).

« Exposition P i c a s s o », 11 h., Grand Palais, entrée de l'exposition (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

SAMEDI 1er DECEMBRE

9 h., avec reprise à 15 h. : « Colloque sur les systèmes en géographie physique », M. Dresch (Association de géographes français), 191, rue Saint-Jacques.

15 h., Palais de la découverte : « Energie et Fusion » (M. Van Rennes).

15 h., hôtel Moderne, 8 bis, place de la République : « La psychanalyse structurale, ses modalités, ses implications culturelles » (Institut des sciences humaines).

20 h. 30, Piazza-Opéra, 8, boulevard de la Madeleine : « La musique et les muses de l'an 2000 » (Agence mondiale d'information).

20 h. 30, 199, rue Saint-Martin : « L'ordre martiniste traditionnel », M. Bretoneiche (Ordre Rosicrucien).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 30 novembre 1979 :

DES DECRETS

● Relatif à la compatibilité entre les professions d'avocat ou de conseil juridique et les fonc*tions de conseiller prud'homme et* à la possibilité pour les conseils juridiques d'exercer les fonctions de membre assesseur des tribunaux paritaires de baux ruraux.

● Portant publication de l'avenant à la convention générale entre la France et le Portugal sur la sécurité sociale, signé à Lisbonne le 7 février 1977.

UNE CIRCULAIRE

● Relative au régime de liberté des prix pour les prestations de nettoyage des locaux (conséquences sur les marchés publics concernant ces prestations).

BREF

BIENFAISANCE

UNE VENTE DE LA CROIX-ROUGE. — *La vente de Noël du comité du* dix-neuvième arrondissement de Paris de la Croix-Rouge française aura lieu, les 1er et 2 décembre 1979, dans les salons de la mairie annexe *du dix-neuvième arron*dissement, rue André-Dubois. Les *stands* seront ouverts sans interruption de 10 heures à 20 heures.

EXPOSITIONS

IVOIRES AUX GALERIES. — Pour le lancement parisien d'« Ivoire », le nouveau parfum de Pierre Bal*main*, les Galeries Lafayette exposent une collection unique d'ivoires chinois prêtée par la République populaire de Chine. Il s'agit d'une trentaine de pièces de Beijing, de *Shanghai et de Kwangchou*.

★ Jusqu'au 31 décembre, au quatrième étage du magasin.

MODE

A HAUTEUR D'ENFANTS. — Découvert au sous-sol de Daimaru, le magasin japonais du Palais des congrès de la porte Maillot, tout *un r a y o n d'accessoires pour* enfants, en présentoirs à leur niveau. On trouve ici, importés des Etats-Unis, de 5 F à 30 F, des barrettes amusantes en forme de nœuds, des trousses et boîtes de toutes sortes, des stylos-billes à *habillages colorés, voire des* gommes fantaisie, parfumées au chewing-gum.

DANS LES REVUES. — Conçu par *Françoise Mohrt sur un rythme* alerte et très moderne, le numéro spécial des « Vingt-cinq ans de Marie-Claire » (de 1954 à 1979) nous emmène *dernière* une caméra baladeuse à la redécouverte de notre dernier quart de siècle.

L'évolution de la mode destinée d'abord à la « femme-objet » des années 50, puis progressivement à la féministe des années 70, est intéressante à suivre, même si elle ne reflète plus exactement les options de la revue, plus por*tée ces dernières années à parler* des problèmes de la femme que de sa façon de s'habiller. Mais en définitive quoi qu'on en dise et en discute, c'est toujours la mode qui symbolise le mieux le temps qui passe.

Déjà les numéros de Noël des revues apportent leurs moissons *d'idées. « Collections » joue* le romantisme parisien, illustré de modèles somptueux de couturiers et de créateurs, tandis que « le Jardin des modes » allie l'avant-garde au clasique, sur un fond culturel. On attend « Vogue », qui *sera réalisé par Miro*.

VIVRE A PARIS

NOUVELLES VOIES PIÉTONNES A PARIS. — La mairie de *Paris* envisage de réserver, en 1980, de *nouvelles voies aux piétons. Il* s'agit de : la place de la Sorbonne (5e), la rue de Levis (17e), la rue Daguerre (14e), les rues de la Bûcherie, Saint-Julien-le-Pauvre, Galande (5e), ainsi que les secteurs Saint-Denis, Beaubourg et *Montorgueil, aux Halles (1er). La* rue de la Jussienne (2e) sera défi*nitivement fermée à la circulation* à partir du 3 décembre et celle du Bourg-Tibourg (4e) à partir du 2 janvier 1980.

La rue Dejean (18e), située entre les rues Poulet et des Poissonniers, sera également aménagée *en voie piétonne. Les travaux* débuteront en janvier prochain.

LOTO

TIRAGE N° 48
DU 28 NOVEMBRE 1979

2 — 4 — 22 — 28 — 40 — 43

NUMERO COMPLEMENTAIRE 33

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	0	
5 BONS NUMEROS + numéro complémentaire	14	566 071,20 F
5 BONS NUMEROS	1 042	11 408,30 F
4 BONS NUMEROS	67 259	176,70 F
3 BONS NUMEROS	1 419 046	12,10 F

CAGNOTTE POUR LE TIRAGE SUIVANT
3 962 498,60 F

PROCHAIN TIRAGE LE 5 DECEMBRE 1979
VALIDATION JUSQU'AU 4 DECEMBRE 1979 APRES-MIDI

SOCIETE DE LA LOTERIE NATIONALE ET DU LOTO NATIONAL

RHUME ?
RUPTON "chronules"
1 gélule pour 12 heures
à partir de 12 ans
RUPTON "chronules"
vous aidera à couper votre rhume
10 gélules : 11,75 F. AMM 317.981.5.
EN PHARMACIE
Pour les précautions d'emploi lire attentivement le texte figurant sur la boîte.
Pas d'emploi prolongé sans avis médical
Laboratoires Pharmaceutiques
DEXO S.A. - 92000 NANTERRE
V. GP 129 H 281

A TOUS PROBLEMES D'ECLAIRAGE :
READY-MADE

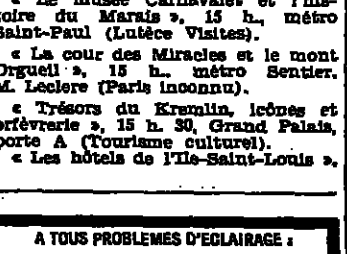

38, rue Jacob, 75006 PARIS - 260-84-25

Édité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication,
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde »
5, r. des Italiens
PARIS-IXe
1977

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration.

Commission paritaire n° 57 437.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

RADIO-TÉLÉVISION

Vendredi 30 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 30 *Un, rue Sésame.*
18 h 55 C'est arrivé un jour.
Le petit *homme de* Vienne : un bienfait n'est jamais perdu...
19 h 15 Une minute pour les femmes.
Discrimination : à quoi servent les lois ?
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
20 h Journal.
20 h 35 Au *théâtre ce soir : « Good bye, Charlie ! ».*
Comédie en deux actes de G. Axelrod, adaptation française de Barillet et Grédy, avec N. Courcel, F. Fleury, L. Patrick, R. Oberlin, H. Garcin, R. Lombard et M. Ciron.
Un don juan assassiné par un mari jaloux revient sur Terre sous les traits d'une jolie blonde.
22 h 30 A bout portant : Les Jeanne.
Emission de B. Pétuream.
Interviews de Benoîte Groult, Kriss et J.-L. Foulquier.
23 h 30 Cinq jours en Bourse.
23 h 40 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : le Journal.
De P. Lefebvre, d'après J.-P. Petrolacci, avec P. Léotard, A. Cuny, B. Agenin.

Troisième épisode : *ayant décidé d'intimider l'enquêteur du* Journal *afin de faire cesser ses recherches, les ravisseurs de Florence Chéraud multiplient leurs entraves et leurs menaces.*

21 h 35 Apostrophes : La création.
Avec Karlheinz Stockhausen (« Conversations avec Stockhausen »), Maurice Béjart (« Un instant dans la vie d'autrui »), le plasticien Vasarely (« Un homme et son métier ») et Pierre Emmanuel (« Duel »).
22 h 45 Journal.

Avec un magnétoscope Akaï
Plus d'émissions programmées « trop tard ». Votre magnétoscope Akai les enregistrera automatiquement, pour les rediffuser quand vous le voudrez.

22 h 55 Ciné-club (hommage à M. L'Herbier) : « le Mystère de la chambre jaune ».
Film français de M. L'Herbier (1930), avec R. Toutain, H. Duflos, M. Vibert, Van Daele, M. Desjardins, L. Bellières, K. Konprine (N., rediffusion).
Une tentative de meurtre a été commise dans une pièce complètement fermée de l'intérieur. L'assassin a mystérieusement disparu. Un jeune journaliste, Rouletabille, va résoudre cette étrange énigme.
Adaptation modernisée, mais fidèle, du roman de Gaston Leroux. Excellent film d'atmosphère policière et psychanalytique, où Marcel L'Herbier s'inventait un nouveau style avec la technique du parlant. Roland Toutain est resté le meilleur interprète de Rouletabille.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Contes du folklore japonais ; Des livres pour nous.
18 h 55 Tribune libre.
La croissance économique : les nouveaux économistes.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.

Aux Arcs 1800, propriétaire de votre appartement-chalet avec 6320 F de versement initial (4%)
STUDIO-LOGGIA tout équipé 158.000 F
Bon pour une documentation gratuite "Le Grand'Arbois"
Nom
Adresse
à envoyer à FERINEL 66, Champs Elysées 75008 PARIS tel 225 70 20

19 h 55 Dessin animé.
Bucky et Pepito : Old Charlie dompteur.
20 h Les jeux.
20 h 30 Dessin animé.
Les Shadoks.
20 h 35 V 3 - Le nouveau vendredi.
Le Cambodge : l'autre côté de l'enfer.
Un reportage sur ce qui se passe dans le camp des Khmers rouges : le long de la frontière thaïlandaise, les réfugiés dans la résistance. Enquête de Gerald Mury et Yvan Butler.
21 h 35 La France musicale.
Les abbayes normandes.
23 h 55 Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « Consuelo, comtesse de Rudolstadt », d'après George Sand.
19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : l'évolution.
20 h., Par la mer... par le soleil... par le vent, par M. Ricaud (devise des paludiers). Avec G. Bourdic, M. Evain...
21 h. 30, Black and blue.
22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Six-Huit : Jazz (de 18 h. 2 à 18 h. 30).
20 h., Concert en direct de Stuttgart : « Eclat - Multiples pour orchestre » (Boulez) ; « le Sacre du printemps » (Stravinski), par l'Orchestre symphonique de la radio de Stuttgart, dir. P. Boulez.
22 h. 15, Ouvert la nuit : Vieilles cires ; 0 h. 5, Les musiques du spectacle : Hommage à Dimitri Tiomkin.

Samedi 1er décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 10 Emissions régionales.
12 h 30 Cuisine légère.
Salade à l'oiseau.
12 h 45 Devenir.
13 h Journal.
13 h 30 Le monde de l'accordéon.
13 h 50 Au plaisir du samedi.
13 h. 55, La petite maison dans la prairie ; 15 h. 10, Plume d'Elan ; 15 h. 35, Gulp (film d'animation) ; 15 h. 45, L'homme du *Picardie* (feuilleton) ; 16 h. 40, Les comètes (dessin animé) ; 16 h. 50, Temps X... (magazine de science-fiction) ; 17 h. 25, Mickey et compagnie ; 17 h. 50, Avec des idées, que savez-vous faire ?
18 h 10 Trente millions d'amis.
18 h 40 Magazine auto-moto.
19 h 10 Six minutes pour vous défendre.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Escale à Toulouse.
Emission d'E. Pages, réal. E. Le Hung.
Avec Cl Nougaro, le groupe Folk, F. Dague, M. Mesplé, P. Perret, R. Seff, Ringo, le Chœur du Lauraguais et l'Ensemble vocal de Toulouse (dir. M. Plasson), ainsi que le Grand Orchestre du Capitole.
21 h 35 Série : Columbo.
De J. Frawley : le Mystère de la chambre forte.
22 h 25 Journal.
22 h 55 Télé-foot 1.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h 45 Journal des sourds et des malentendants.
12 h La vérité est au fond de la marmite.
le cassoulet.
12 h 30 Samedi et demi.
13 h 35 Monsieur Cinéma.
14 h 20 Les jeux du stade.
17 h 10 Les moins d'vingt et les autres.
17 h 55 Course autour du monde.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : le Journal.
De P. Lefebvre, d'après J.-P. Petrolacci, avec P. Léotard, A. Cuny, B. Agenin.
Un film vidéo tourné par les ravisseurs de Florence Chereau est adressé à Clébert. Mais le journaliste est de plus en plus prisonnier des intimidations de son rédacteur en chef.
21 h 35 Variétés : Collaroshow.
22 h 35 Fenêtre sur... Sri Lanka.
Une île sans eau.
23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Thierry la Fronde ; La cuisine voyageuse.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Bucky et Pepito : Patapouf en balade.
20 h Les jeux.
20 h 30 Dessin animé.
Les Shadoks.
20 h 35 Le roman du samedi.
Le Maestro.
Téléfilm de F. Giraldi, avec J.-P. Cassel.
Dans l'Italie de l'occupation, un maestro très connu cherche refuge dans un monastère où se trouve caché un petit musicien qui se fait passer pour une grande vedette du pupitre.
22 h 15 Journal.
22 h 35 Court métrage français.
La Merveilleuse Histoire de Peter Schlemihl.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales.
8 h., Les chemins de la connaissance : regards sur la science.
8 h. 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain.
9 h. 7, Matinée du monde contemporain.
10 h. 45, Démarches.
11 h. 2, La musique prend la parole : 1979-1980 : *les maîtres-chanteurs.*
12 h. 5, Le pont des Arts :
14 h., Le Pétersbourg littéraire du dix-neuvième siècle
16 h. 20, Livre d'or : C. Lillamand, piano (Dupont, Ravel).
17 h. 30, *Pour mémoire* : la matinée des autres (un voyage en Irlande).
19 h. 30, Inde, musique populaire du Rajasthan.
20 h., *L'île sur l'océan Nuit*, de M. Grimaud, adapt. C. Bourdet. Avec J. Berthier, A. Korrigan, J.-P. Richepin... Réal. H. Soubeyran.
21 h. 40, Disques.
21 h. 55, Ad lib, par M. de Breteuil.
22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musiques pittoresques : Panorama de *l'actualité phonographique.*
7 h. 40, Ouverture de la Journée du jazz, avec R. Koering, A. Francis, H. Renaud, Ph. Caloni.
8 h. 5, Les feuilletons de la journée (et 10 h. 25, 12 h. 40, 15 h. 30, 18 h. 45, 23 h. et 0 h. 40), avec B. Holliday, Big Bands, Vocal Story, Délire des doigts-jazz.
8 h. 40, Kiosque (et 11 h. 45, 13 h. 30, 16 h. 55, 22 h. 25 et 0 h. 30), avec Ph. Caloni, D. Souchier, D. St-Amont, A. Ciergeat.
8 h. 50, Les phares du jazz : L. Armstrong.
9 h. 35 (et 11 h. 35), Concert de l'Orchestre national, avec B. Lubat, D. Humair, P. Michelot, J. Lewis : « Concertino pour jazz, quartet et orchestre » (Schuller), direction Schuller.
10 h., Les archives sonores de Radio-France (et à 13 h. 15, 16 h. 5, 17 h. 55 et 19 h. 45).
11 h., Les phares du jazz : Coltrane.
12 h. 10, Le blues.
13 h. 40, *Les phares du jazz : Duke Ellington.*
14 h. 30, Après-midi lyrique du jazz : Œuvres de E. Krenek « Johnny Spielt-Auf ».
16 h. 25, Concert de l'Orchestre national : Symphonie « Nuit des tropiques » (Gottschalk), dir. Schuller.
17 h. 5, Les phares du jazz : Ch. Parker.
18 h. 20, Concert de l'Orchestre national : « Concerto pour jazz band et orchestre » *(R. Liebermann), dir.* Schuller.
20 h. 30, Récital J. Lewis, piano, en direct du grand auditorium.
22 h. 5, Miles Davis, trompette : « Concerto d'Aranjuez », de Rodrigo.
23 h. 35, Concert de l'Orchestre national : « Four *tone Poems » (Duke Ellington).*

Dimanche 2 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 A Bible ouverte.
9 h 30 Orthodoxie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe du premier dimanche de l'Avent en l'église Saint-Michel-du-Mont-Mesly, à Créteil (Val-de-Marne).
Dialogue avec les enfants : Père A. Carron de La Carrière (dimanche trimestriel des enfants)
12 h La séquence du spectateur.
12 h 30 TF 1 - TF 1.
13 h Journal.
13 h 20 C'est pas sérieux.
14 h 10 Sports première.
14 h. 55, Rugby : France-Roumanie.
16 h 40 Les rendez-vous du dimanche.
De Michel Drucker.
17 h 50 *Cinéma : « les Hauts de Hurlevent ».*
Film américain de W. Wyler (1939), avec M. Oberon, L. Olivier, D. Niven, F. Robson, D. Crisp, H. Williams, G. Fitzgerald, C. Humphreys, M. Mander, C. Kellaway (N., rediffusion).
A la fin du dix-neuvième siècle, en Angleterre. La fille d'un propriétaire terrien est liée à jamais, et malgré son mariage avec un autre, à un bohémien recueilli par son père et qui se vengera d'avoir été méprisé. Illustration soignée et académique du roman frénétique d'Emily Brontë. Malgré la célébrité qu'elle y gagna, Merle Oberon ne fut pas l'interprète idéale de Cathy. Laurence Olivier, en revanche, est magnifiquement Heathcliff.
19 h 30 Les animaux du monde.
20 h Journal.
20 h 30 Cinéma : « Règlement de comptes à O.K. Corral ».
Film américain de J. Sturges (1957), avec B. Lancaster, K. Douglas, R. Fleming, J. Van Fleet, J. Ireland, L. Bettger.
Un shérif sauve la vie d'un joueur professionnel alcoolique et phtisique. Celui-ci l'aide à venir à bout d'une bande de hors-la-loi.
Inspiré de l'histoire du vieil Ouest et de ses figures légendaires. Atmosphère fortement dramatique et belle interprétation.
22 h 30 Concert.
« Symphonie n° 29 en la majeur K 201 » et « Concerto n° 25 en ut majeur K 503 », de Mozart, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. E. Krivine.
23 h 35 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h On we go.
11 h 15 Concert.
« Concerto pour violon n° 1 », de Haydn, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. A. Myrat.
11 h 45 Chorus.
12 h 25 Tremplin 80, variétés.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Série : Têtes brûlées.
14 h 15 Jeu : Des chiffres et des lettres pour les jeunes.
15 h 5 Des animaux et des hommes.
15 h 55 Majax : passe-passe.
16 h 40 Série : La corde au cou.
Le Procès.
17 h 50 Rencontres internationales du cirque.
18 h 40 Stade 2.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Série : *Le retour du Saint.*
Vengeance.
21 h 35 Bande à part : La route de Memphis.
Réalisation J. Desclercs.
Portrait d'une fanatique d'Elvis Presley, Franciska, qui après la mort de l'idole a intensifié son culte, transformant sa chambre en temple et s'habillant en noir, « comme Elvis ».
21 h 55 Le petit théâtre.
Un cœur compatissant, de M. Bedetti. Avec C. Allégret.
22 h 25 Jazz.
Hommage à Louis Armstrong.
22 h 55 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Emission de l'I.C.E.I. destinée aux travailleurs immigrés.
Images de Tunisie.
10 h 30 Mosaïque.
Un reportage sur trois peintres et un sculpteur immigrés ; Musique : F. Marques, K. Erguner, F. Al Atedy, L. Samardziski, V. Krpan.
16 h 30 Prélude à l'après-midi.
Guillaume de Machaut.
17 h 30 Il n'y a pas qu'à Paris.
18 h 30 Rire et sourire.
Micheline Dax - Pierre Tornade.
19 h 45 Spécial DOM-TOM.
20 h Festival international du jazz.
Antibes - Juan-les-Pins 1979 : Earl Hines.
20 h 30 Dessin animé.
Les Shadoks.
20 h 35 Série : La mémoire du peuple noir.
N° 2 - L'aventure jamaïcaine. De Claude Fléouter.
21 h 20 Journal.
21 h 30 Encyclopédie audiovisuelle du cinéma.
Marcel Pagnol.
22 h Ciné-regards.
Le studio des Ursulines.
22 h 30 Cinéma de minuit : « House by the river ».
Film américain de F. Lang (1949), avec L. Hayward, L. Bowman, J. Wyatt, D. Patrick, A. Shoemaker. (V.o., sous titrée, noir.)
Un écrivain raté étrangle sa servante, qu'il tentait de séduire. Il oblige son frère à l'aider à faire disparaître le corps dans la rivière passant devant sa maison. Cela lui inspire son premier grand roman, mais le cadavre revient à la surface.
Etonnante peinture d'une névrose criminelle, dans une ambiance lourde de fatalité et de châtiment. Les grands thèmes de Lang (le mal, la loi, la justice) dans une série B. A découvrir.

FRANCE-CULTURE

7 h. 7, La fenêtre ouverte.
7 h. 15, Horizon, magazine religieux.
7 h. 40, Chasseurs de son.
8 h., Orthodoxie et christianisme oriental.
8 h. 30, Protestantisme.
9 h. 10, Ecoute Israël.
9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : le Grand-Orient de France.
10 h., La messe à Saint-Séverin, à Paris.
11 h., Regards sur la musique.
12 h. 5, Allegro.
12 h. 45, Fêtes musicales de la Sainte-Baume.
14 h., La Comédie-Française présente : « le Roi », de Flers et Caillavet. Avec L. Seigner, B. Dhéran, A. Pralon, C. Winter.
16 h., Les cours d'interprétation de la musique en public : cours d'interprétation d'Yvonne Lefébure.
17 h. 30, Escales de l'esprit : Auguste Villiers de l'Isle-Adam.
18 h. 30, Ma non troppo.
19 h. 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h., Albatros : la relation baroque, ou comment une certaine poésie latino-américaine est née des premières relations.
20 h. 40, Atelier de création radiophonique.
23 h., Musique de chambre : œuvres de Trebinsky, Kienzl, Beethoven.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musique-Chantilly : œuvres de A. Adam, Lehar, P. Sarasate, C. Lube, R. Stolz et Lakatos : Waldteufel, Hagen, Werschma et Lanner.
8 h., Cantate pour le premier dimanche de l'Avent : B.W.V. 36 (Bach) par le Concentus Musicus, dir. : N Harnoncourt.
9 h. 2, Sélection *concert.*
9 h. 7, Charles Tournemire : « l'Orgue mystique », avec G. Delvallée.
9 h. 30, Vocalises.
11 h., Centième concert du dimanche matin, en direct du Théâtre d'Orsay, avec J.-Cl. Pennetier, piano, et M. Portal, clarinette.
12 h., Equivalences (émission ouverte aux interprètes aveugles) : « Sous le signe d'Eole » : Sonate opus 31 n° 2, dite « la Tempête » (Beethoven) ; Préludes (Debussy) : n° 3 « le Vent dans la plaine », n° 7 « Ce qu'a vu le vent d'Ouest », avec B. Boulanger, piano.
12 h. 35, Opéra Bouffon : « le Cheval de bronze » (Auber), avec S. Nigoghossian, I. Garcisanz, A. Rodde, A. Rodden, U. Cold, les Chœurs et l'Orchestre Philharmonique de Radio-France, dir. : Jean-Pierre Marty.
14 h., La tribune des critiques de disques : « Carnaval » (Schumann).
17 h., Concert :
19 h., Musiques chorales.
19 h. 35, Jazz vivant : Trois orchestres de batteurs : Elvin Jones, Art Blakey et Max Roach.
20 h. 30, Concert donné au Grand Auditorium de Radio - France : « Symphonie n° 47 », (Haydn) ; « *Concerto* pour violon et orchestre en ré majeur K 218 » (Mozart) ; « Musica-Domestica » (Bujarski) ; « Sérénade pour cordes » (Tchaïkovski).
22 h. 30, Ouvert la nuit : Nouveaux talents, premiers sillons ; 23 h., Portrait en petites touches : Sonates n°s 3 et 7 (Prokofiev) ; 0 h. 5, Comment l'entendez-vous ? : « Jean-Sébastien Bach. »

ENTENDU...

La France embouteillée

J'ai toujours trouvé que France Inter, qui est excellent du petit matin à la fin de l'après-midi, baissait les bras la soirée devant la télévision.

Pierre Bouteiller, qui occupe actuellement la tranche malaisée de 18 à 19 heures, me paraît faire un effort louable pour relever le défi. Je n'en ai été que plus surpris de l'entendre, mercredi 28 novembre, se livrer à une surprenante envolée aussi agressive que gratuite sur l'absurdité de l'opposition qu'on fait parfois entre Paris et la province.

Non que je ne sois d'accord avec l'inadéquation des termes. En fait, il y a des pays qui sont la France et Paris qui prétend l'être. Depuis plus d'une génération, les gens qui habitent ces pays ont appris à se passer de l'encombrante capitale que l'histoire leur a donnée, au point qu'ils ne se soucient plus guère de savoir ce qui s'y passe. S'il y a une province maintenant, c'est bien Paris.

Il ne reste de l'ancienne situation qu'une survivance, mais elle est de taille. Si Pierre Bouteiller est en mal d'une définition de Paris et de la province, j'en ai une à lui proposer : Paris, c'est là où il y a quelqu'un qui parle devant un micro et la province, c'est là où il y a des millions de gens qui l'écoutent en un silence impuissant devant leur transistors.

ROBERT ESCARPIT.

TRIBUNES ET DÉBATS

DIMANCHE 2 DECEMBRE

— *M. Edgard Pisani*, sénateur (P.S.) de la Haute-Marne, membre du Parlement européen, participe à l'« interview événement » de R.T.L., à 13 h. 15.

— *M. Claude Labbé*, président du groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale, est l'invité du Club de la presse d'Europe I, à 19 heures.

LE MONDE
met chaque jour à la disposition de ses lecteurs des rubriques d'Annonces immobilières.
Vous y trouverez peut-être
L'APPARTEMENT
que vous recherchez.

MAISON DU DAIM
11, RUE AUBER 742-61-95
les pelisses
les peaux lainées vestes blousons manteaux
500 modèles
HOMME - FEMME

GALLERY ARTS OF ASIA
79, r. Legendre, 17e - 627-46-17
Vente exceptionnelle
1 LOT TAPIS BELOUTCH
(1,40 × 0,90) : 1.500 F
en permanence :
TAPIS ORIENT ET CHINOIS
(ttes provenances, ttes dimens.)
Du JEUDI 29 NOVEMBRE AU LUNDI 24 DECEMBRE INCLUS
(Toutes ces marchandises sont vendues avec certificat d'auth.)

DIAMANTS De notre taillerie au prix de gros
Visite de la taillerie - Certificat international de qualité
Documentation et prix sur demande
DIAMA sprl - B 7500 TOURNAI, Bd Léopold 35bis - Tél. 19...32 69 221581
Ouvert tous les jours de 15 h 15 à 18 h 15 ; le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h et sur rendez-vous.

Le Monde

équipement

ENVIRONNEMENT

Mme Veil présente le premier rapport du conseil d'information électro-nucléaire

Mme Simone Veil, présidente du conseil de l'information sur l'énergie électro-nucléaire, a présenté à la presse, le jeudi 29 novembre, à Paris, le premier rapport annuel de l'organisme qu'elle anime.

Chacun sait aujourd'hui, par *la voix même du président de la* République, que la France a le *programme nucléaire le plus* ambitieux du monde. Les Français pourraient avoir l'ambition — et ils l'ont — d'être aussi les mieux informés du monde sur les avantages, les incertitudes et les risques de ce programme. Malheureusement, si la construction des centrales nucléaires accuse, dit-on, un an de retard, l'information, elle, en est encore à l'ère... *pré-atomique*.

Conscient de cette choquante disparité et désireux de calmer les écologistes après le drame de Reys-Malville, près de Grenoble (il y avait eu un mort parmi les manifestants anti-nucléaires), M. Giscard d'Estaing avait eu l'idée de réunir une vingtaine de « sages » qui conseilleraient le gouvernement sur ce qu'il convient de *faire pour éclairer la lanterne* atomique des Français. C'était en *août 1977*.

La démarche était singulière, car, après *tout, pour informer* les citoyens ne suffisait-il pas de mettre à la disposition des élus, du corps enseignant, des journalistes et du public tous les documents, rapports et avis qui motivent les décisions des responsables ? Chacun, ensuite, aurait fait, à son niveau, son travail d'information.

Le problème était apparemment plus complexe, parce que nucléaire. Il l'était certes par la *nouveauté du sujet, mais* a-t-on créé un conseil de l'information *sur l'infomatique ? Il l'était sur*tout par la manière dont l'affaire avait été engagée : *première crise pétrolière de 1973*, décision gouvernementale de recourir *massivement à l'électricité* nucléaire, débat sans vote au Parlement, consultation des régions à brûle-pourpoint et, bien entendu, réaction négative d'une fraction du corps social.

Depuis 1975, le débat nucléaire est si passionnel que toute information devient une « arme » entre les *mains des « pro » et des* « anti ». Les responsables vivent *dans le secret*, les *citoyens dans* la méfiance. La création du conseil d'information était donc une tentative de décrispation, et ses membres, qui ont entamé leurs travaux en mai 1978, ont eu immédiatement l'impression de s'engager sur un terrain miné. Ils l'ont exploré avec la prudence que l'on devine et la *lenteur* que l'on constate. Ce n'est que le *27 mai, dernier que Mme Simone* Veil présente un premier bilan. Il tient en une brochure de cent soixante-dix pages publiée par la Documentation française.

Parmi les suggestions formulées par le conseil, le gouvernement a retenu qu'il fallait informer les populations dès l'arrivée sur le terrain des prospecteurs de l'E.D.F., améliorer les conditions des enquêtes publiques, *publier* les réponses faites par l'administra*tion aux questions* posées pendant l'enquête, tenir les élus au cou*rant du fonctionnement* des centrales, faire connaître les plans de sécurité de celles-ci.

Ces décisions de bon sens, mais fort tardives, constituent un acquis bien modeste. Si l'on en croit Mme Veil, le conseil s'est souvent heurté à l'inertie de l'administration qui, « *confondant l'information de tous avec la contestation de quelques-uns, refuse la première de crainte d'alimenter la seconde* ». On ne sait trop non *plus comment rendre accessible* la querelle scientifique sur des effets des faibles doses de radiation, de même que les résultats de mesures de rayonnement *effectuées* par le ministère de la santé et de la sécurité sociale.

Il reste une immense tâche à accomplir. Au cours des mois qui viennent, le conseil va étudier et publier les suggestions de quatre de ses membres qui, après l'incident d'Harrisburg, ont été enquêter aux Etats-Unis sur les techniques d'information en pareil cas. Il va s'inquiéter, mais un peu *tard, des conditions dans* lesquelles l'information nucléaire pour*rait être faite* dans les milieux scolaires. Le conseil va reprendre langue avec l'E.D.F. pour déterminer quand, comment et à qui doivent être signalés les incidents survenant dans les centrales. Il examinera aussi le rapport sur les déchets nucléaires rédigé jadis par le « groupe Gruson », mis au *secret, mais que le ministère* de l'industrie promet d'actualiser.

Dans les écoles

A côté de ces indispensables « explorations », combien de lacunes ! Les élus de la Loire-Atlantique ont demandé depuis des mois que leur soient communiqués les avis détaillés du Conseil d'Etat et ceux du service de sécurité nucléaire sur le projet de centrale du *Pellerin. Le* conseil n'a même pas été informé de cette requête. *Une commission mixte* de surveillance fonctionne en Alsace auprès de la centrale de Fessenheim. Le conseil n'a pas jugé bon de recueillir l'avis de ces « praticiens ». En Grande-Bretagne, en Suède, aux Pays-Bas, de vastes débats, avec auditions publiques, ont eu lieu ou sont en cours. Le conseil n'a pas estimé opportun d'étudier plus à fond ces expériences étrangères. A-t-il au moins suggéré qu'un nouveau débat ait lieu au Parlement français pour qu'à cette occasion l'in*formation « passe » dans le pu*blic ? « *Cette suggestion est en dehors de notre compétence*, a répondu Mme Veil. *Le Parlement est fait pour voter les lois non pour informer. D'ailleurs, c'est aux partis politiques d'en décider.* »

Cette excessive prudence, qui s'apparente à une sorte d'autocensure, a été ressentie par les représentants des vingt-deux organisations (partis de gauche, syndicats et associations) qui pendant une heure et demie ont, précisément jeudi 29 *novembre*, rencontré Mme Veil et les mem*bres du conseil*. Ces organisations ont lancé « *une pétition nationale pour une alternative au nucléaire et pour un débat démocratique sur l'énergie* ». Au conseil, elles ont demandé l' « *ouverture de tous les dossiers* » : ceux concernant les fissures, ceux touchant à l'accident d'Harrisburg, ceux qui traitent de *la défense* des *sites nu*cléaires civils. Elles ont souhaité que les élus, les associations et les organisations de consommateurs soient entendus par le conseil.

La délégation s'est déclarée plutôt déçue des réponses de Mme Veil. « *Il serait absurde*, affirma celle-ci quelques instants plus tard, *de nous demander de transformer en un an les mentalités des fonctionnaires comme celles des citoyens.* » Certes, mais il n'est pas absurde de souhaiter que changent, au moins, les mentalités des membres du conseil, qui semblent avoir été jusqu'ici plus soucieux de ne pas « faire de vagues » que de formuler des idées neuves.

MARC AMBROISE-RENDU.

● *Pollution en amont de Paris.* — Un produit toxique non identifié décime les poissons de la rivière l'Yerres, un affluent de la Seine situé aux confins de la Seine-et-Marne et de l'Essonne. En utilisant la pêche électrique, les *sociétés de pêche s'efforcent* de retirer du cours d'eau le maximum de poissons, mais on craint à présent pour la Seine elle-même. — (*Corresp.*)

Promeneurs pollueurs

Rien n'étant *plus précieux* qu'une bonne santé, le SEITA (Service *d'exploitation industrielle* des tabacs et allumettes) est obligé, *à très juste titre*, de mentionner eur les paquets de cigarettes vendus *en* France la teneur du tabac en nicotine et en goudron. *La* même obligation s'applique aux marques de cigarettes étrangères, puisque ce genre de poison n'a pas de nationalité.

Mais l'environnement quotidien des Français, c'est-à-dire leurs villes, leurs *forêts*, leurs dunes, les paysages et les sites auxquels ils sont attachés, les monuments témoins de leur *histoire, bref*, le patrimoine national serait-il moins fragile *ou moins précieux* que le bien-être physique de chacun de *nous ? La pollution des choses* par des décennies de négligence collective *peut pourtant* avoir des effets indélébiles et graves.

Sensibiliser les consommateurs

Dans une question adressée *à M. Michel d'Ornano*, ministre de l'environnement et du cadre de vie, M. *Rémi Herment*, sénateur (CNIP) de la Meuse, fait une remarque qui peut paraître de portée limitée, mais qui n'en est pas moins empreinte de bon sens. « *Beaucoup de maires de communes comportant des sites touristiques se plaignent de la négligence répétée des promeneurs qui s'y débarrassent sans souci de leurs emballages, de cigarettes notamment.* » Ne pourrait-on, demande le sénateur, *recommander* au SEITA d'imprimer sur ces emballages une mention recommandant aux *fumeurs* de jeter les paquets, une fois vides, à la plus pro*chaine* poubelle ?

C'est difficile, répond M. d'Or*nano* au *Journal officiel* du *9 novembre*. Car la loi astreint *déjà la SEITA* à de *nombreuses* inscriptions sur ses emballages, qui limitent *la surface disponible* pour la dénomination des produits, et, *en outre*, *cette entre*prise n'est pas le seul fabricant de tabac à *distribuer* ses produits sur le marché français. Et puis, ajoute le *ministre*, cette mention à laquelle fait allusion le sénateur devrait concerner non seulement les produits du tabac, mais aussi tous ceux qui sont susceptibles d'être jetés sur la voie publique depuis le ticket de métro jusqu'aux journaux en passant par divers emballages de *produits* alimentaires tels que bonbons et chewing-gum.

Outre les campagnes de sensibilisation des consommateurs au *respect de l'environnement*, menées par les mairies ou les pouvoirs *publics*, *ne peut-on* demander aux fabricants de cigarettes de *confectionner* des *paquets un peu plus grands* ? Ils pourraient ainsi y inscrire davantage d'informations, de conseils ou de mise en garde. Objection : il faudrait alors plus de papier d'emballage à poids de marchandise égale, et donc il s'ensuivrait une augmentation du *volume de pollution* « à désinvolture égale » des promeneurs, *sur les sites fragiles*.

La seule solution : interdire de *sucer des bonbons et de fumer* aux abords de tous les monuments et sites classés.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

Sans ressources, la vie nous mettrait sur la paille.

Nous participons à la protection de ses richesses.
Nos produits phytosanitaires luttent quotidiennement contre les maladies des céréales. Ils contribuent à la rentabilité des exploitations agricoles en assurant des rendements élevés et des récoltes de qualité. L'agriculture gagne des points à l'exportation et le consommateur dispose maintenant d'aliments plus riches et plus variés. Merci à tous ceux qui, comme M. Depange, agriculteur à Sivry-Courtry, nous font confiance. *L'activité mondiale* de Bayer s'étend à de nombreux autres domaines tels que colorants, plastiques techniques, fibres textiles, produits pharmaceutiques et phytosanitaires...
Ensemble, participons.

Bayer

Bayer France. 49-51, quai National, 92306 Puteaux Cedex.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Le Monde

culture

LE JOUR DU CINÉMA

Films russes et soviétiques à Beaubourg.

Le 22 novembre, dans la salle de la Cinémathèque française du Centre Georges-Pompidou, a été inauguré un cycle de cent soixante-quinze films sur le thème : « Le cinéma russe et soviétique des origines à nos jours ». Les projections ont lieu tous les jours, sauf le mardi et le 24 décembre, à 15 heures et à 19 heures, et se poursuivront jusqu'au début mars. Cinq semaines sont consacrées en décembre aux « classiques d'hier et d'aujourd'hui », Eisenstein, Poudovkine, Dovjenko, Donskoï, comme Tarkovski, Mikhalkov-Kontchalovski, Iosseliani (mais sans Pastorale*).*

Viendront en janvier des films moins connus, en traduction simultanée.

La sélection a été faite à Moscou par Jean-Loup Passek, conseiller cinéma au Centre Georges-Pompidou, avec la collaboration de Goskino et de l'Union des cinéastes. Parmi les titres « suggérés », quelques classiques des années 20, d'A. Room, d'Ermler, de Raïzman, de Barnet, de Kozintsev et de Trauberg manquent à l'appel, ainsi que deux films célèbres de l'ère stalinienne, le Serment *(1946) et* la Chute de Berlin *(1949), de Mikhaïl Tchiaourelli.*

Un catalogue de deux cent cinquante pages sera publié en janvier 1980, avec notamment des textes de Bernard Eisenschitz, d'Albert Cervoni, de Marcel Martin, d'Emile Breton, des tableaux synoptiques. Ce catalogue adoptera le système de transcription internationale (par exemple, Youtkevitch deviendra Jutkevic).

Festivals et rencontres.

— La FNAC-Montparnasse organise à son tour un Festival du film étouffé en collaboration avec le Festival d'Alès du même nom et les Nouvelles littéraires. *Du 4 au 15 décembre, avec chaque jour un débat à 18 h. 30 avec des écrivains, des cinéastes et des journalistes, seront projetées quatorze œuvres qui n'ont pu atteindre le public parce qu'elles ont été « étouffées » économiquement, ou qu'on les a cantonnées dans la marginalité.*

— Plus de quatre-vingts films hongrois seront projetés au Centre Georges-Pompidou, du 5 décembre au 7 janvier. Plusieurs réalisateurs seront à Paris à cette occasion : Miklos Jancso, Istvan Gaal, Sandor Sara, Andras Kovacs, Judit Elek, Istvan Szabo.

— Une semaine du cinéma finlandais aura lieu au Studio Logos organisée par l'Association française des cinémas d'art et d'essai. Elle sera ensuite programmée à Levallois, à Lyon, à Strasbourg et à Rennes.

— Nantes accueillera cette année le premier Festival des trois continents, du 4 au 11 décembre. Quatre sections sont prévues : une section compétitive, un hommage au réalisateur égyptien Salah Abu Sayf, une programmation « Cinéma de l'Amérique noire » et une section dite d'information.

Place aux enfants.

« Pour un cinéma auquel les enfants ont droit », titre d'un manifeste lancée en 1978 lors de la Deuxième semaine internationale sur le cinéma et les enfants, à l'initiative des animateurs de l'ex-section cinéma de la Maison des arts et de la culture de Créteil et des responsables ou animateurs d'une quinzaine de M.J.C., est devenu comme une sorte de mot d'ordre. Il est aujourd'hui le titre d'un numéro spécial de la revue Education 2000.

Des entretiens avec Alain Bergala (« Faire un film pour enfants »), Pascal Kané (à propos de Dora et la Lanterne magique), deux exploitants qui parlent d'une « stratégie de diffusion », et un responsable de ciné-club d'enfants, la reprise d'un article fondamental de Jean Delmas publié au début de l'année dans la revue Jeune Cinéma, *et des articles d'information ou de réflexion sur les problèmes de production et de consommation de ces films pour enfants, font de ce dossier ce qu'il existe de plus précieux et de plus complet sur la question. (Education 2000, n° 13, 15 F.)*

« FIN D'AUTOMNE », de Yasujiro Ozu

Mystères de l'envoûtement

Nous n'en sommes plus à découvrir Ozu. En 1978, quatorze ans après sa mort, *Voyage à Tokyo* et *le Goût du Saké* révélaient au public français l'existence de cet *incomparable cinéaste. Une brèche* a été ouverte dans le mur qui nous séparait d'Ozu. Et pourtant son étrange personnalité, l'essence mystérieuse de son œuvre, continuent de surprendre.

Comment définir un film d'Ozu ? *Par des mots d'abord :* pureté, subtilité, sérénité. Peut-être aussi par des images, en comparant le cheminement limpide de ses récits à celui d'un cours d'eau, leurs frémissements à ceux d'un branchage agité par le vent. Par des références, enfin, à d'autres arts. Ozu étant japonais, c'est tout naturellement qu'on évoque à son propos la perfection des « haïku », le hiératisme de l'art calligraphique, l'ordonnance des jardins zen, l'esthétique du théâtre Nô.

Une telle approche est acceptable. Elle ne suffit pas cependant à *expliquer la fascination qu'exercent* des films comme *Voyage à Tokyo* ou (aujourd'hui) *Fin d'automne ; elle ne* rend pas compte de l'émotion à la fois intellectuelle et affective qu'ils suscitent.

Il existe un « miracle » Ozu. Miracle d'autant plus déconcertant qu'on ne trouve dans ses récits (1) ni les songes d'un *Mizoguchi* ni le rude lyrisme d'un Kurosawa, que son inspiration est la *plus limitée* qui soit, et que ses personnages appartiennent à un monde particulièrement terne (la moyenne bourgeoisie japonaise).

Que raconte Ozu dans *Fin d'automne ?* Ce qu'il racontait déjà, dix *ans plus tôt, dans un film intitulé Fin de printemps* et dont *Fin d'automne* est, paraît-il, le *remake.* Ce qu'il racontera (du moins pour l'essentiel) deux ans plus tard dans *le Goût du Saké.* Dans ce dernier film, un père découvrait qu'il était *en train de faire le malheur de sa* fille en l'empêchant, par égoïsme, *de se marier. Dans Fin d'automne,* c'est une fille qui s'entête à rester célibataire pour ne pas laisser seule sa mère, une veuve encore jeune. Variations successives sur des thèmes voisins : l'éclatement de la cellule familiale, le mariage des enfants *ressenti par les parents* comme un déchirement inéluctable, la condamnation de ceux-ci à une solitude qui annonce la mort.

C'est moins sans doute pour des raisons philosophiques ou idéologiques (des critiques ont vu en lui un défenseur nostalgique des vieilles structures sociales japonaises) *qu'Ozu restait obstinément fidèle à* ces thèmes que parce qu'ils reflétaient certains de ses problèmes personnels *(Ozu ne s'était jamais* marié et n'avait jamais quitté sa mère) et que leur prosaïsme convenait à son propos de cinéaste. *« Je veux, disait-il, donner aux gens le sentiment de la vie sans retracer les hauts et les bas dramatiques. »*

A ses ingrédients habituels, Ozu ajoute dans *Fin d'automne* l'humour. Ou, plus exactement, il en augmente légèrement la dose, l'humour n'ayant *jamais été absent de ses films.* Autour des deux héroïnes (Akiko, la mère, et Ayako, la fille) gravitent, en effet, trois amis de la famille qui, pour libérer Ayako de son attachement filial et lui permettre de se *marier, imaginent un innocent stratagème.* Grands amateurs de saké et parfois portés sur la gaudriole, ces trois amis sont de plaisants compères. Leur stratagème, naturellement, *échoue. Ce qui n'empêche pas, en* fin de compte, la ravissante Ayako de convoler avec l'élu de son *cœur.*

Tout cela est confondant de gentillesse *et de naïveté. Les personnages* se font mille sourires, mille courbettes, papotent interminablement, et ne quittent leur bureau que pour se retrouver dans une chambre, *un* salon ou un *bar.* On devrait périr d'ennui. Or on ne cesse d'être subjugué, passionné, bouleversé. Oui, bouleversé : impossible de ne pas sentir sa gorge se serrer quand Akiko (la merveilleuse Setsuko Hara) écoute sa fille en silence, le soir de *leur querelle, ou devant une image* aussi banale que l'apparition d'Ayako en robe traditionnelle de mariée.

Et l'on en revient à l'éternelle question. *Pourquoi cette émotion, d'où* vient cet envoûtement ? De la mise en scène ? Sans aucun doute. Mise en scène dépouillée à l'extrême, *quasi géométrique.* Suite de plans fixes, angles de prises de vues inlassablement *répétés,* caméra impassible, presque toujours placée à la hauteur des yeux d'un homme assis *par terre. Regard du réalisateur lentement,* patiemment, posé sur les individus et les objets. Ascèse et transcendance. Le comble de l'art.

Mais il y a autre chose. Autre chose de *plus* rare, de *plus* important, que la technique, et qui est la qualité *humaine. On ne rencontre* pas de héros dans les films d'Ozu. On ne rencontre que des jeunes gens guettés par l'amour et des vieillards qui *marchent* inexorablement vers la *mort. Mais pour humbles qu'ils* soient, ces personnages sont représentatifs d'une certaine « *morale* ». A travers eux, c'est l'amitié, la tendresse, la pudeur, le respect d'autrui, la compassion, que défend Ozu. « *Bons sentiments* », générateurs, *dit-on, de mauvaise littérature, mais* qui, dans un film comme *Fin d'automne,* communiquent au récit une dignité, une noblesse, *exemplaires. Fin d'automne* est l'œuvre d'un très grand cinéaste. Mais c'est celle aussi d'un sage qui aimait la vie et croyait *aux hommes.*

JEAN DE BARONCELLI.

★ Voir les films nouveaux.

(1) *Nous ne parlons évidemment que de ceux des dernières années, les seuls que nous connaissions. En fait, dans la filmographie d'Ozu, qui comprend cinquante-trois titres, figurent des comédies et des drames « sociaux », les uns et les autres parfois marqués par l'influence américaine (cf.* Positif*, n° 205).*

« Nous étions un seul homme », de Philippe Vallois

LES FEUX DE L'AMOUR INTERDIT

Dans une forêt du Lot-et-Garonne, en 1943, un jeune paysan résinier, qui souffre d'un déséquilibre psychique, recueille un soldat allemand blessé, le cache dans sa cabane. *Il s'attache à lui et ne veut plus* le laisser repartir.

Philippe Vallois est l'auteur-réalisateur des *Phalènes* (1975), psychodrame tourné en deux jours avec des gens qui se rencontraient chez lui pour la première fois, et de *Johan* (1976), histoire vraie de son amour pour un garçon. Ces deux *films (nous ne connaissons pas le* troisième, *Lamento,* qui n'est pas sorti en salles) s'enfermaient, avec une certaine complaisance, dans la marginalité économique (budget dérisoire, improvisation) et sexuelle (fantasmes poétiques et reportage sur le monde « à part » de l'homosexualité parisienne).

Philippe Vallois n'a pas eu, non plus, un budget très *important* pour *Nous étions un seul homme,* mais son nouveau film surprend, heureusement, par un sujet allant bien au-delà du narcissisme et du carnet intime, et par un style élaboré (malgré *quelques temps morts* et répétitions de scènes). Il montre, d'une façon sincère, attachante, la naissance du désir homosexuel masculin et l'accomplissement physique d'un amour qui n'était pas, au début, évident, mais qui vient briser les *interdits sociaux et politiques.* L'audace de Philippe Vallois est de raconter, dans un temps historique précis, l'attirance réciproque de deux exclus, Guy, l'homme des bois tenu à distance pour son anormalité mentale (Serge Avedikan, interprète de *Ranucci dans le Pull-over rouge),* et Rolf, l'Allemand, le soldat ennemi, le symbole d'une occupation détestée (Piotr Stanislas, interprète du touriste américain de *Race d'Ep*). La réalité de 1943 finit par éteindre les feux de cet amour *doublement interdit. Il y a, toujours,* quelque part, une frontière mais, au milieu de ces jeux d'hommes que la guerre détruit, une jeune fille, Janine (Catherine Arien), l'amie de Guy, intervient, se transforme, de rivale, en témoin et en complice, *image sans doute de la tolérance.*

La mise en scène de Philippe *Vallois inscrit les personnages dans* un décor naturel de forêt et de campagne qui donne l'illusion lyrique de la liberté, s'attache aux mouvements, aux déplacements des interprètes, à leur présence « physique », leur spontanéité.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

NOTES

Cinéma

« Les bronzés font du ski » de Patrice Leconte

Un bon titre, un succès populaire, et voici les Bronzés qui reprennent du service. Ils s'étaient connus sous le soleil africain. Cette *fois, c'est dans une station de* sports d'hiver qu'ils passent leurs vacances. Glissades sur la neige, querelles de ménage, dragues inutiles du coureur de jupons, excursions périlleuses, initiation aux « petits plats » locaux : à travers ces aventures, dont l'originalité n'est pas la qualité majeure, c'est un portrait folklorique, gentiment caricatural, du Français moyen en *liberté qu'esquisse le film. Le comique* est essentiellement visuel, la bonne humeur générale, et parmi les nombreux gags imaginés par les auteurs-comédiens de l'équipe du Splendid, deux ou trois font franchement rire. Plus qu'à la mise en scène purement fonctionnelle de Patrice *Leconte, c'est d'ailleurs à la* cocasserie personnelle des interprètes que cette chronique burlesque doit ses meilleurs moments. Les compositions de Michel Blanc (le séducteur malchanceux), de Bernard Jugnot (le nouveau riche) et de Marie-Anne Chazel (la femme jalouse) sont *particulièrement réussies.* — J. B.

★ *Voir les films en exclusivité.*

Jazz

Claude Barthélemy

Un jour, il est entré dans les mondes du jazz comme on y entre. Par la bande. Par la rumeur. Par le bouche à oreille. Par le téléphone. Sur scène enfin, avec d'autres, avec Portal. Ou sous son nom, comme l'on dit pour le premier disque d'une marque indépendante : « Jaune et encore ». Et ce qui est sûr, c'est qu'il n'a pas raté son entrée.

Dans un premier temps, on s'est bien méfié de sa vélocité trop éblouissante et de son goût, si naturel *chez lui, pour l'exagération. On* a redouté, comme d'habitude, que sa technique l'induise à trop de facilité. On a craint, comme toujours, que son éclectisme électrique (le jazz, le rock, pas trop le jazz-rock, mais surtout, surtout, Bela Bartok et Jimi Hendrix, ne l'entraîne vers les modes confuses.

Puis, il a fallu se rendre à l'évidence de son extravagante vitalité. Rapide, inventif, Barthélemy l'est, jusqu'à l'invraisemblance. Mais, sensuellement attaché aux manches de ses guitares, électriques bien sûr, il reste un candide *explorateur de* sons et d'espaces. On l'imagine encore en guitariste rock : l'Europe, après tout, n'en a pas tant produits d'aussi doués. Et c'est pour cela, peut-être, *qu'il a délibérément choisi le jazz.* Avec passion. Alors, après les temps où l'on ne savait pas encore que ses excursions insouciantes ne visaient ni à la démonstration ni à l'exercice, mais qu'elles étaient un peu des deux ensemble et tout autre chose, voici l'heure venue de le *découvrir* intact. *Même pour ceux* qui croient le connaître: Barthélemy, tout fou, tout plaisir.

FRANCIS MARMANDE.

★ Claude Barthélemy (guitare), Mico Nissim (piano), Laurent Cokelaere (basse), François Laizeau (batterie) : chapelle des Lombards, 62, rue des Lombards, du 28 novembre au 5 décembre, 20 h. 30.

Théâtre

« Fuente Ovejuna » par l'Atelier de l'Épée-de-Bois

Les habitants du village espagnol appelé Fuente Ovejuna se révoltent contre leur commandeur, dont ils ne *supportent* plus les exactions : ils le poignardent tous ensemble.

Cette pièce de Lope de Vega se fonde sur un fait historique, mais elle n'est pas en toute rigueur une œuvre militante nette : l'auteur joue un double jeu, morigène et flatte le pouvoir, dénature les habitants du village, auxquels il prête un langage et des soucis d'une autre classe. Et « Fuente Ovejuna » est justement une chose curieuse à cause de cette ambiguïté.

L'Atelier de l'Epée-de-Bois, qui fait un très bon travail à la Cartoucherie de Vincennes depuis plusieurs années, donne une mise en scène sensible, recueillie, de cette pièce mystérieuse. Dans un faux jour maussade, et dans un décor brun-rouge dont les cloisonnements rappellent l'étable, la prison, dix acteurs figurent une parodie foraine où politique et poésie jouent à cache-cache. *C'est rapide, et dans* un climat de confiance (parce que ce travail, de toute évidence, est sérieux), le théâtre apparaît ici comme un trompe-l'œil à l'envers qui dégagerait les mensonges de l'imitation classique. Une soirée très sympathique.

MICHEL COURNOT.

★ Cartoucherie de Vincennes, 20 h. 30.

MUSIQUE

A L'OPÉRA DE LYON

« La Traviata » allégorique de Maurice Béjart

Les dix représentations de la Traviata, *qui débutent à l'Opéra de Lyon, se jouent quasiment à bureaux fermés, et la première, mardi soir, a suscité un vif enthousiasme, dans cette mise en scène de Maurice Béjart, qui fait un retour assez exceptionnel six ans après Bruxelles et Paris (le* Monde *des 4 mars et 15 septembre 1973). Jeune public et amoureux du bel canto n'ont pas été choqués par les libertés prises avec une œuvre aussi connue, et par les fantaisies de Béjart, parfois indéchiffrables en l'absence de toute explication (telle l'héroïne, transformée en sculpteur pétrissant la glaise au deuxième acte).*

La Traviata est presque toujours seule sur la scène, avec un personnage muet, un danseur (l'excellent Joerg Lanner), qui est son double, son âme, ou le symbole chorégraphique de sa destinée. Autour d'elle, des mannequins de cire, images de son milieu vide d'humanité. Elle est la femme sur laquelle se fixent tous les yeux, proie des désirs, montrée du doigt, jugée par la société; tous ces vieillards, les barons, les marquis, tout le monde et le demi-monde, sont dans les loges de côté de l'Opéra ou dans les balcons du décor qui reproduit la salle d'un théâtre à l'italienne (celui de la Monnaie de Bruxelles). Au deuxième acte, le père Germont lui-même s'adresse à Violetta en passant de loge en loge.

La foule ne pénètre sur la scène qu'au tableau suivant, comme les chasseurs se rassemblent pour l'hallali de la bête : la Traviata, étincelante de diamants, arrive dans un cercueil porté par six servants ; elle devient le pivot d'une immense roulette, les yeux bandés comme la fortune, prise dans le mouvement tournoyant des mises et des joueurs, en une scène d'une violence et d'une beauté extrêmes. Enfin, insultée par Alfred, elle s'abat sous une pluie de billets de banque au milieu desquels rampe son danseur entièrement nu.

Béjart a ainsi synthétisé le drame en une vision simple jusqu'à l'allégorie, dont chaque tableau n'est qu'une variation, celle de la femme isolée, réprouvée, que l'amour même ne peut rejoindre (une invincible distance la sépare toujours d'Alfred, même au dernier acte où, tandis que son amant s'effondre, elle part vers la mort, debout, bras levés, dans son lit métamorphosé en vaisseau).

Malheureusement, l'allégorie, fort belle, en vient à dévorer l'intrigue et à s'interposer devant la musique. Ce n'est pas un hasard si, dans des interprétations différentes, la même impression demeure : avec ces chanteurs dispersés aux quatre coins de la salle, la musique perd son intimité, sa concentration, son intensité et jusqu'à sa tendresse humaine, les rapports des personnages sont dépouillés de leur vérité intérieure, réduit au schématisme social si fortement souligné par Béjart, et Alfred n'est qu'un dernier jouet inutile du destin ; reste Violetta, mais elle-même, femme symbole, peut-elle vivre seule cette déchirante métamorphose, sans aucune proximité, sans partenaire qui cristallise le jeu et l'émotion ?

Joséphine Barstows, très belle, avec ce visage dont l'expression s'ennoblit et s'approfondit tout au long de cette passion, est bien le personnage impressionnant voulu par Béjart. Mais la voix, au timbre rare et admirable certes, ne parvient pas toujours à survoler le drame et à captiver l'attention. Est-ce parce que, à la première, elle a paru trop souvent légèrement en dessous du diapason ?

La conception de la mise en scène explique peut-être que Maurizio Frusini soit un Alfred assez pâle, certes bien en voix, mais d'une expression limitée, tout comme Pierre-Yves Le Maigat (Germond), dont le timbre un peu mat manque de chaleur italienne. Les rôles secondaires sont honorablement tenus. Les chœurs de l'Opéra de Lyon, trop dispersés, sont moins sûrs qu'à l'ordinaire, de même que les musiciens en coulisse. Mais l'Orchestre de Lyon s'est bien comporté sous la direction de Maurizio Arena qui dirige la représentation avec plus d'intelligence que d'autorité.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Prochaines représentations les 30 novembre, 1, 2, 4, 5, 7, 8, 9 décembre, avec alternance de chanteurs dans les principaux rôles (notamment Urszula Kossut dans Violetta).

■ Le cinéma André-Bazin organise chaque vendredi à 20 heures une soirée-débat autour du film de la semaine. Le 30 novembre, débats sur « les Damnés », de Luchino Visconti, ainsi que, le 7 décembre, sur « le Guépard », animés par Jean Douchet. *Le 14 décembre,* le débat aura lieu sur « Fedora », de Billy Wilder, avec Jean Collet 45 bis, rue de la Glacière, Paris-13e).

Festival d'Automne à Paris — Festival International de la Danse
du 3 au 9 décembre
7 représentations exceptionnelles
BALLET DE L'OPERA DE STUTTGART
LA DAME AUX CAMELIAS
ballet de
JOHN NEUMEIER
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES
renseignements et location 359.72.42

A partir du Mercredi 5
"A Singapour comme ailleurs les gens font l'amour pour des tas de raisons... Pourquoi pas pour de l'argent ?"
JACK LE MAGNIFIQUE

14-JUILLET-BASTILLE - RACINE
RACE D'EP
un siècle d'images de l'homosexualité
un film de Lionel Soukaz et Guy Hocquenghem

LE MARAIS, 20, rue du Temple - 378-47-86.
LA FEMME D'EN FACE
de Hans NOEVER
NOUVEAU JEUNE CINEMA ALLEMAND R.F.A.

27 représentations exceptionnelles du célèbre
THÉATRE des MARIONNETTES de SALZBOURG
du 25 FEVRIER au 16 MARS 1980
MOZART :
« La Flûte enchantée »
« Don Juan »
« L'Enlèvement au sérail ».
ROSSINI :
« Le Barbier de Séville ».
THEATRE LE RANELAGH
5, rue des Vignes, PARIS (16e)
Location par correspondance ouverte DES MAINTENANT au Bureau de Concerts M. Werner, 11, av. Delcassé - 75008 Paris
Tél. 563-74-80 et 40-87

théâtre jean vilar
centre d'animation culturelle
Avenue Youri - Gagarine, VITRY
JUSQU'AU 2 DÉCEMBRE
m., j., v., s., 21 h. D., 17 h.
LES FAUSSES CONFIDENCES
de Marivaux
coproduction Studio-Théâtre de Vitry/Théâtre G.-Philipe de Saint-Denis.
M. e. s. Jacques Lassalle.
Décors, costumes Yannis Kokkos.
Montage sonore Daniel Girard.
Rencontres les 24 nov. et 1er déc. à 19 h.
Loc. 29, rue C.-Perrot. 680-85-20 poste 288 - Pl. 22 F, 18 F, 14 F.

BOBINO C'EST LA FÊTE AVEC
NICOLETTA
PRESSE ET PUBLIC UNANIMES... UN TRIOMPHE..!
Tous les soirs 20h45 · Matinée Dimanche 15h · Relâche Dimanche et Lundi soir
Location Théâtre, Agences et par téléphone 322.74.84 · PARKING ASSURE

CHAILLOT
LAURENT TERZIEFF
Le Pic du Bossu
MROZEK
Salle Gémier (727.81.15)

MARIGNAN PATHÉ - PARAMOUNT CITY - PARAMOUNT MAILLOT PARAMOUNT MARIVAUX - PUBLICIS SAINT-GERMAIN - PARAMOUNT MONTPARNASSE - PARAMOUNT GALAXIE - GAUMONT RICHELIEU CLICHY PATHÉ - GAUMONT GAMBETTA - QUINTETTE - GAUMONT CONVENTION - BELLE-ÉPINE PATHÉ Thiais - GAUMONT Evry PATHÉ Champigny - LES FLANADES Sarcelles - ARGENTEUIL AVIATIC Le Bourget - PARLY 2 - VELIZY

PORT ROYAL FILMS et GAUMONT présentent
LE PULL-OVER ROUGE
UN FILM DE MICHEL DRACH
D'APRÈS "LE PULL-OVER ROUGE" de GILLES PERRAULT ÉDITIONS RAMSAY - MUSIQUE J.-L. D'ONORIO DV MUSIC
Les coupes effectuées dans le film de Michel DRACH à la demande de la Cour d'Appel, représentent 3 minutes 2 secondes ; elles ne gênent en rien la compréhension du film.

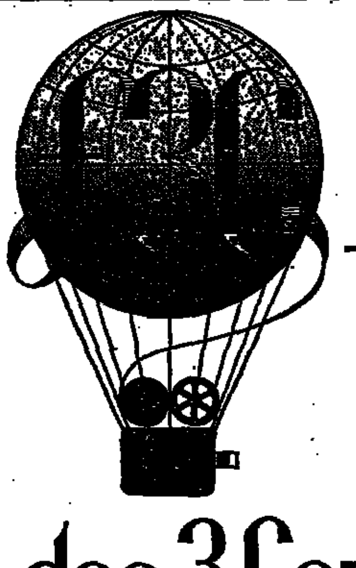

festival des 3 Continents
Festival Cinématographique International de Nantes
4 - 11 Décembre 1979
Les Cinématographies d'Asie, d'Afrique, d'Amérique Noire et Latine dans 4 sections :
— Compétition
— Information
— Hommage au réalisateur égyptien Salah Abou Seif
— Rétrospective du cinéma de l'Amérique Noire
Cinémas Katorza, Colisée, Concorde
NANTES
Renseignements : Cinéma Katorza (40) 73.10.23
F3C - B.P. 3306 - 44033 NANTES Cédex
Bureau du Festival (à partir du 4/12) : Hôtel de France
Tél. (40) 73.57.91

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50), 19 h. 30 : Sylvia.
Comédie - Française (296 - 10 - 20), 20 h. 30 : le Barbier de Séville.
Chaillot (727-81-15), 20 h. 30 : Gilgamesh. — Salle Gémier, 20 h. 30 : le Pic du bossu.
Odéon (325-70-32), 20 h. 30 : Dave au bord de mer.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h. 30 : C'était comment déjà.
T. E. P. (797-96-06), 20 h. 30 : On ne badine pas avec l'amour.
Centre Pompidou (277-12-33), 18 h. : Vidéo-information (la recherche scientifique française) ; 20 h. 30 : la Dame au petit chien.
Petit T. E. P. (797-96-06), 20 h. 30 : Karl Valentin.
Carré Silvia Monfort (531-28-34), 21 h. : la Fourmi dans le corps.
Théâtre de la Ville (274-11-24), 18 h. 30 : Anna Prucnal ; 20 h. 30 : Gin game.
Centre culturel du Marais (278-66-63), 20 h. 30 : Magnum (Japanese Modern Dance Theater).

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 22 h. : Salle d'attente.
Antoine (208-77-71), 20 h. 30 : le *Pont japonais*.
Atelier-Théâtre 14 (227-68-81), 20 h. : Qui a peur de Virginia Woolf ?
Athénée (742-67-27), 21 h. : la Fraîcheur de l'aube.
Bouffes du Nord (239-34-50), 20 h. : la Famille Deschiens.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h. : le Charlatan.
Cartoucherie, Epée-de-Bois (808-39-74), 20 h. 30 : Puente Ovejuna. — Théâtre de l'Aquarium (374-99-61), 20 h. 30 : Pépé. — Théâtre du Soleil (374-24-08), 20 h. : *Méphisto*.
Centre d'art celtique (254 - 97 - 62), 20 h. 30 : Barzaz Breiz.
Cité internationale (589-38-69), Grand Théâtre, 20 h. 30 : le Mariage. — La Resserre, 20 h. 30 : le Président Schreber.
Cité universitaire, auditorium Deutsch-de-la-Meurthe (589-53-93), 20 h. 30 : les Caprices de Marianne.
Edouard-VII (742-57-49), 21 h. : le *Piège*.
Espace Four solaire (224 - 49 - 62), 21 h. : La beauté est amère ; Rimbaud est toujours vivant.
Essaïon (273-46-42), 21 h. : Audience ; Vernissage.
Fontaine (874-82-34), 18 h. 30 : Avec Colette ; 21 h. : les Trois Jeanne.
Forum des Halles (297-53-47), 18 h. 30 : la Lycéenne et Gombrowicz ; 20 h. 30 : Tit Bonhomme l'est pas très mort.
Gymnase (246-79-79), 20 h. 45 : No man's land.
Huchette (326-38-99), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino (322-23-92), 21 h. : la Malade par amour.

"la salle croule"
sylvie joly
théâtre en rond 387 88 14

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Vendredi 30 novembre

La Bruyère (874-76-99), 21 h. : Un roi qu'a des malheurs.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir, 18 h. 30 : les Epiphanies ; 20 h. 30 : Stratégie pour deux jambons ; 22 h. 30 : la Poube. — Théâtre rouge, 19 h. : Marie de l'Incarnation ; 20 h. 30 : Série blême ; 22 h. 15 : A la nuit, la nuit.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 30 : Tovaritch.
Maison des Amandiers (236-34-39), 21 h. : *les Mystères de Marseille*.
Mathurins (265-90-00), 20 h. 30 : les Frères ennemis.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière (742-95-22), 20 h. 30 : Coup de chapeau.
Montparnasse (320-89-90), 21 h. : les Larmes amères de Petra von Kant.
Nouveautés (770-52-76), 21 h. : Un clochard dans mon jardin.
Oblique (355-02-94), 18 h. 30 : Un garçon de chez Very ; Embrassons-nous Folleville.
Œuvre (874-42-52), 20 h. 45 : *Un habit pour l'hiver*.
Orsay (548-38-53), 20 h. 30 : Zadig. — Petit Orsay, 20 h. 30 : Apparences.
Palais des congrès (758-22-52), 20 h. 45 : Danton et Robespierre.
Palais des glaces (607-49-93), 20 h. 45 : Lionel Rocheman.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 30 : le Tout pour le tout.
Poche (548-92-97), 21 h. : Neige.
Potinière (261-44-16), 20 h. 30 : le Volcan de la rue Arbat.
Ranelagh (288-64-44), 20 h. : Square Courteline.
Studio - Théâtre 14 (700 - 19 - 31), 20 h. 30 : les Contes du chat perché.
TAI Théâtre d'essai (274 - 11 - 51), 20 h. 45 : la Métamorphose.
Théâtre des Deux-Portes (296-87-86), *20 h. 30 : Miguel Manara*.
Théâtre 18 (229-09-27), 20 h. 30 : les Chaises.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 21 h. : Les babouches font du rock mou.
Théâtre-en-Rond (387-88-14), 21 h. : Sylvie Joly.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : les Amours de Don Perlimpin.
Théâtre Marie - Stuart (508-17-80), *22 h. 30 : la Sainte Trinité*.
Théâtre Présent (203-02-55), 20 h. 30 : Comment c'est là-haut ? Est-ce que ça vaut le voyage ? ; Amphithéâtre, 20 h. 30 : Don Juan.
Théâtre 13 (250-13-54), 21 h. : la Belle Sarrasine.
Théâtre de l'Union de Paris (770-90-94), 20 h. 45 : Ubu.
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h. : Comédie pour un meurtre.
Vaïhubert (707-30-02), 20 h. 30 : la Tempête.
Variétés (233-09-92), 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Le 28 - Rue - Dunois (584 - 72 - 00), 20 h. 30 : les Ikons et les Miliques.

Festival d'automne

(296-12-27)

EXPOSITIONS

Musée d'art moderne, de 10 h. à 17 h. 45 : Tendance de l'art en France 1968 - 1978-1979.
Chapelle de la Sorbonne, de 12 h. 30 à 18 h. : Ecritures musicales.

THEATRE

Chaillot, 20 h. 30 : Gilgamesh.
Centre Pompidou, 20 h. 30 : la Dame au petit chien.
Cartoucherie, Théâtre de la Tempête, 20 h. 30 : Andalucia Amarga.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : le Tartuffe.
Gennevilliers, Théâtre, 20 h. 45 : Et pourtant ce silence ne pouvait être vide.
Nanterre, Théâtre des Amandiers, 21 h. : Catherine de Heilbronn.

DANSE

Théâtre des Champs - Elysées, 20 h. 30 : The Feld Ballet.

PERFORMANCES MUSIQUE, ART, DANSE

Chapelle de la Sorbonne, 20 h. 30 : Sheryl Sutton.

La danse

La Forge (371-71-89), 20 h. : Farid Schopel et Graziella Martinez.

Palais des sports (828-40-10), 20 h. 30 : Manfred.
Théâtre Oblique (355-02-94), 20 h. 45 : les Ballets de la Cité.
Galerie A. Oudin (271-83-65), 21 h. : M.-C. Gheorghui.

Les concerts

Lucernaire, 18 h. 30 : A. Stella Schic, piano (Villa-Lobos) ; 21 h. 20 : M. Virlojeux - Henriet, *piano* ; G. Zanussi, violoncelle (Strauss, Prokofiev).
Palais des congrès, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. B. Haitink (Mahler).
Notre - Dame des Blancs - Manteaux, 21 h. : Chorale dirigée par J. Jouineau (Caplet).

Jazz, pop', rock, folk

Bataclan (700-30-12), 22 h. 30 : Anthony Braxton Trio.
Caveau de la Huchette (326-60-05), 21 h. 30 : Marc Laferrière Jazz Dixieland.
Caveau de la Montagne (354-82-39), 21 h. 30 : J. Gourley, P. Michelot.
Chapelle des Lombards (236-65-11), 20 h. 30 : Quartet Barthelemy ; 22 h. 30 : Edja Kungali African roots in music.
Dreher (233-48-44), 21 h. 45 : C. Escoudé.
Galerie (261-38-94), 22 h. 30 : Sonny Grey Quartet.
Gibus (700-78-88), 22 h. : Private Vices.
Maison des jeunes du VIe (354-16-58), 20 h. 30 : Texture Sextet.
Patio-Méridien (758-12-30), 22 h. : Dorothy Donegan.
Pavillon de Paris (205-44-12), 20 h. : Supertramp.
Péniche (205-40-39), 20 h. 30 : Castelbemis ; 22 h. 30 : Design.
Riverbop (325-93-71), 22 h. : R. Burrowes, W. Davis Jr., J. Dyani, et C. Jarvis.
Slow-Club (233-84-30), 21 h. 30 : Claude Luter.
Théâtre Noir (797-85-14), 20 h. 30 : *Michaël Silver*.

Les comédies musicales

Daunou (261-69-14), 21 h. : S.O.S. Tendresse.
Mogador (285-28-80), 20 h. 30 : l'Auberge du Cheval-Blanc.

STYX - LA CLEF
OLYMPIC-ENTREPOT

Sélection officielle CANNES
GRAND PRIX Mannheim
Alyam Alyam
un film de Ahmed El Maanouni

ELDORADO (écran géant)
4, bd de Strasbourg (10e)
LE MARAIS

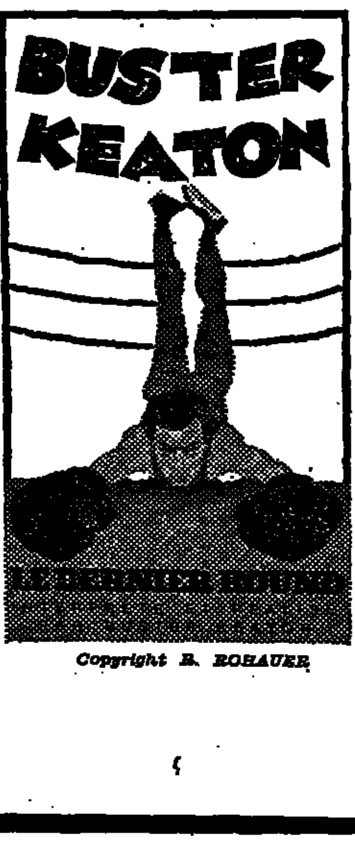

Copyright B. ROHAUER

A partir du Mercredi 5
"A Singapour, comme ailleurs les gens font l'amour pour des tas de raisons... Pourquoi pas pour de l'argent ?"
JACK LE MAGNIFIQUE

THEATRE DE L'ŒUVRE
CLAUDE PIEPLU
GEORGES WILSON
CLAUDE RICH
UN HABIT POUR L'HIVER
de CLAUDE RICH
Mise en scène de GEORGES WILSON
EN RAISON DU TRIOMPHE on peut louer un mois à l'avance
SEANCES SUPPLEMENTAIRES LES SAMEDIS A 18 HEURES

THEATRE DU GYMNASE / MARIE BELL 38 Bd BONNE NOUVELLE 246.79.79
JEAN BOUISE / MICHEL BOUQUET
ANDRE MARCON / GUY TREJAN.
NO MAN'S LAND
de HAROLD PINTER mise en scène : ROGER PLANCHON
ATTENTION DIMANCHE MATINÉE A 15 H.

TNT théâtre de la tempête cartoucherie 328 36 36
la cuadra de séville
andalucía amarga
de salvador tavora
dans le cadre du festival d'automne

FRANCE ELYSEES - MARIGNAN PATHE - GAUMONT RICHELIEU MADELEINE - WEPLER PATHE - MONTPARNASSE 83 - QUINTETTE GAUMONT LES HALLES - FAUVETTE - LES NATIONS CAMBRONNE - PATHE VICTOR-HUGO GAUMONT EVRY - PATHE CHAMPIGNY - BELLE-EPINE THIAIS TRICYCLE ASNIERES - ALPHA ARGENTEUIL - STUDIO PARLY 2 AVIATIC LE BOURGET - FLANADES SARCELLES - LES 3 VINCENNES ARIEL RUEIL - ULIS 2 ORSAY
DAVID HAMILTON
LAURA
LES OMBRES DE L'ETE
merveilleusement érotique...

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot (704-24-24), 16 h. : Divine, de M. Ophüls ; 18 h. : The Clock, de V. Minnelli ; 20 h. : la Femme et le Pantin, de J. von Sternberg ; 22 h. : Esmeralda ; Corps aboli ; Gaël, de T. Hernandez.

Beaubourg (278-35-57), 15 h. : la Terre, d'A. Dovjenko ; 17 h. : les Musiciens de Gion, de K. Mizoguchi ; 19 h. : le Premier Maître, d'A. Mikhalkov - Konchalovsky ; 21 h. : Chotard et compagnie, de J. Renoir ; Direction d'acteur, de J. Renoir et G. Braunberger.

Les exclusivités

ALIEN (A., v.o.) (*) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Français, 9e (770-33-88).

ALYAM ALYAM (Mar., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Styx, 5e (633-08-40) ; Olympic, 14e (542-67-42).

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Broadway, 16e (527-41-16). — V.f. : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; A.B.C., 2e (236-55-54) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

AURELIA STEINER (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33).

LES AVENTURES DU BARON DE MUNCHAUSEN (Fr.) : Madeleine, 8e (742-03-13) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00). H. Sp.

BLOODY CRAZY WAVE (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

BOBO JACCO (Fr.) (*) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Concorde, 8e (359-92-82).

LA BOURGEOISE ET LE LOUBARD (Fr.) : St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-56-86).

LES BRONZES FONT DU SKI (F.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

CAMOUFLAGE (Pol., v.o.) : Forum cinémas, 1er (297-53-74).

LE CHAMPION (A., v.o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70).

LES CHARLOTS EN DELIRE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Caméo, 9e (246-66-44).

CHER PAPA (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

CLAIR DE FEMME (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Calypso, 17e (380-30-11).

CORPS A CŒUR (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. Sp.

COURAGE, FUYONS (Fr.) : Berlitz, (2e) (742-60-33) ; Saint-Germain Studio, 5e (354-42-72) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LES DEMOISELLES DE WILKO (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).

DE LA NUEE A LA RESISTANCE (It., v.o.) : Pagode, 7e (705-12-15).

LA DEROBADE (Fr.) (*) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).

DES NERFS D'ACIER (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27).

DON GIOVANNI (Fr.-It., v.o.) : Gaumont-Les-Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

DRACULA (A., v.o.) (*) : Boul'Mich, 5e (354-48-29) ; Paramount-City, 8e (225-45-76). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

DUOS SUR CANAPE (Fr.) : Bio-Opéra, 2e (742-82-54) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Ternes, 17e (380-10-41) ; Moulin-Rouge, 18e (606-63-26).

EN ETRANGER, JE SUIS VENU (Schubert) (Autr., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. Sp.

ET LA TENDRESSE ? BORDEL ! (Fr.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).

L'EVADE D'ALCATRAZ (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Mercury, 8e (225-75-90). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Passy, 16e (288-62-34).

GALACTICA, LES CYLONS ATTAQUENT (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (225-45-76). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

LE GRAND EMBOUTEILLAGE (*) (It., v.o.) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LA GUERRE DES POLICES (Fr.) : U.G.C. Danton 6e (329-42-62) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

HAIR (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).

HEXAGONAL'S ROCKERS (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

INTERIEURS (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).

IRACEMA (Brés., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).

LE JUSTE DROIT (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91). H. Sp.

LA LUNA (It., v.o.) (**) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; Colisée, 8e (359-29-46). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

LE MALIN (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40).

MAMAN A CENT ANS (Esp., v.o.) : St-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Madeleine, 8e (742-03-13) ; St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

MOLIERE (Fr.) : Bilboquet, 6e (222-87-23)

MOONRAKER (A., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97). — V.f. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-34-24) ; Tourelles, 20e (636-51-98).

LE MORS AUX DENTS (Fr.) : Calypso, 17e (380-30-11).

DES MORTS (Fr.-Belg.), U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62).

NEW OLD (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.

NORTHERN LIGHTS (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91). h. sp.

L'OCCUPATION EN 26 IMAGES (Youg., v.o.) (**) : Studio Cujas, 5e (354-89-22). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).

PASSE TON BAC D'ABORD (Fr.) : Epée de bois, 5e (337-57-47).

LES PETITES FUGUES (Suis.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).

LE PIEGE A CONS (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LE PULL-OVER ROUGE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Quintette, 5e (354-35-40), Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

RENCONTRES AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Ang., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

ROCKERS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).

RACE D'EP (Fr.) (**) : Racine, 6e (663-43-71) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

RUE DU PIED-DE-GRUE (Fr.), Impérial, 2e (742-72-52).

SANS ANESTHESIE (Pol., v.o.) : Forum cinémas, 1er (297-53-74) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83). Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

S'IL VOUS PLAIT, LA MER ? (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

STILLEBEN (Suisse) : Epée de bois, 5e (337-57-47).

LE SYNDROME CHINOIS (A.) v.o. :

LE TAMBOUR (All.) (*) v.o. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Georges V, 8e (225-41-46) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50). — v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

TESS (Fr.-Brit.), v.o. : Saint-Germain Huchette, 5e (633-87-59) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38). Elysées-Lincoln, 8e (359-92-82) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Mayfair, 16e (525-27-06), v.f. : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Sud, 14e 331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-98) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

THE BIG FIX (A.) v.o. : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29).

LE TOUBIB (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (387-50-70).

LA VILLE DES SILENCES (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

LES VISITEURS D'UN AUTRE MONDE (A.) v.f. : Napoléon, 17e 380-41-46).

LES FILMS NOUVEAUX

FIN D'AUTOMNE, film japonais de Yasujiro Ozu. V.O. : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Olympic, 14e (542-67-42).

SIBERIADE, film soviétique de Andrei Kontchalowski. V.O. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40), Studio Médicis, 6e (633-25-97) ; Cosmos, 6e (548-62-25), Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LA TERRE EST PLATE, film dano-portugais de Henrik Stangerup. V. port. : Le Seine, 5e (325-95-99). 20 h. 15.

NOUS ETIONS UN SEUL HOMME (**), film français de Philippe Valois : Palais des arts, 3e (272-62-98) ; Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; Espace-Gaîté, 14e (320-99-34) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).

DEMONS DE MIDI, film français de Christian Paureilhe : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-34-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

LE GAGNANT, film français de Christian Gion : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LAURA, LES OMBRES DE L'ETE, film français de David Hamilton : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Madeleine, 8e (742-03-13) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Victor-Hugo, 16e 727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70).

SEUL A PARIS AU CINÉMA 7-PARNASSIENS

GAUMONT COLISEE VO • ELYSEES LINCOLN VO • QUARTIER LATIN VO • QUINTETTE VO
LES PARNASSIENS VO • 14 JUILLET BASTILLE VO • 14 JUILLET BEAUGRENELLE VO
MONTPARNASSE PATHE VF • FAUVETTE VF • GAUMONT SUD VF • LES NATION VF
GAUMONT BERLITZ VF • CLICHY PATHE VF • GAUMONT LES HALLES VF

PARLY 2 VF • ASNIERES Tricycle VF • THIAIS Belle Epine Pathé VF • EVRY Gaumont VF
CHAMPIGNY Multiciné Pathé VF • RUEIL Ariel VF • ENGHIEN Français VF
LE BOURGET Aviatic VF • AULNAY Parinor VF • ARGENTEUIL VF

PARAMOUNT ÉLYSÉES - PARAMOUNT MARIVAUX - PARAMOUNT MAILLOT - PARAMOUNT MONTMARTRE - PARAMOUNT ORLÉANS CONVENTION SAINT-CHARLES - GAUMONT GAMBETTA - QUINTETTE LES PARNASSIENS - ARGENTEUIL - PARAMOUNT LA VARENNE PARAMOUNT ORLY - PARAMOUNT ÉLYSÉES 2 LA CELLE-ST-CLOUD BUXY BOUSSY SAINT-ANTOINE

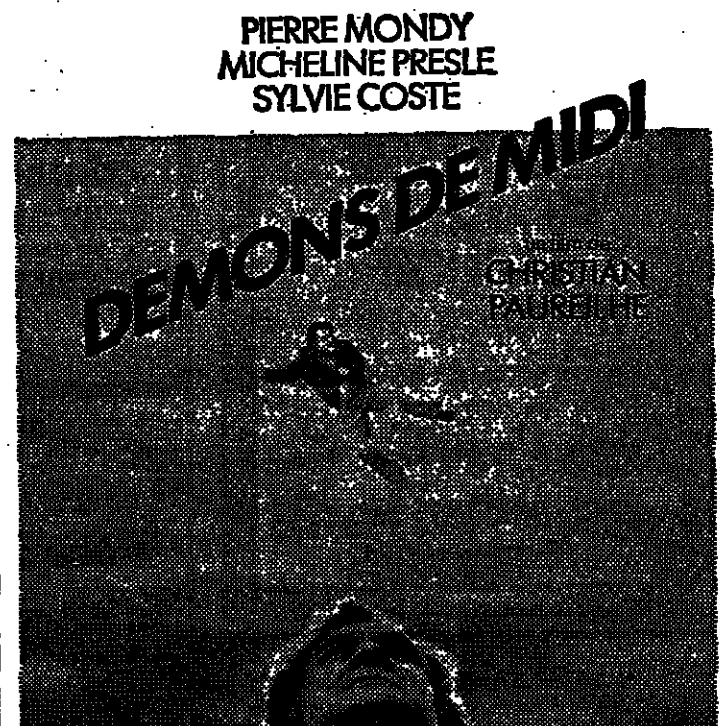

A partir du Mercredi 5

A partir du Mercredi 5

ÉLYSÉES POINT SHOW - SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS
OLYMPIC ENTREPOT

REPRISE AU FORUM DES HALLES DE DEUX FILMS D'OZU « VOYAGE A TOKYO » ET « LE GOUT DU SAKE »

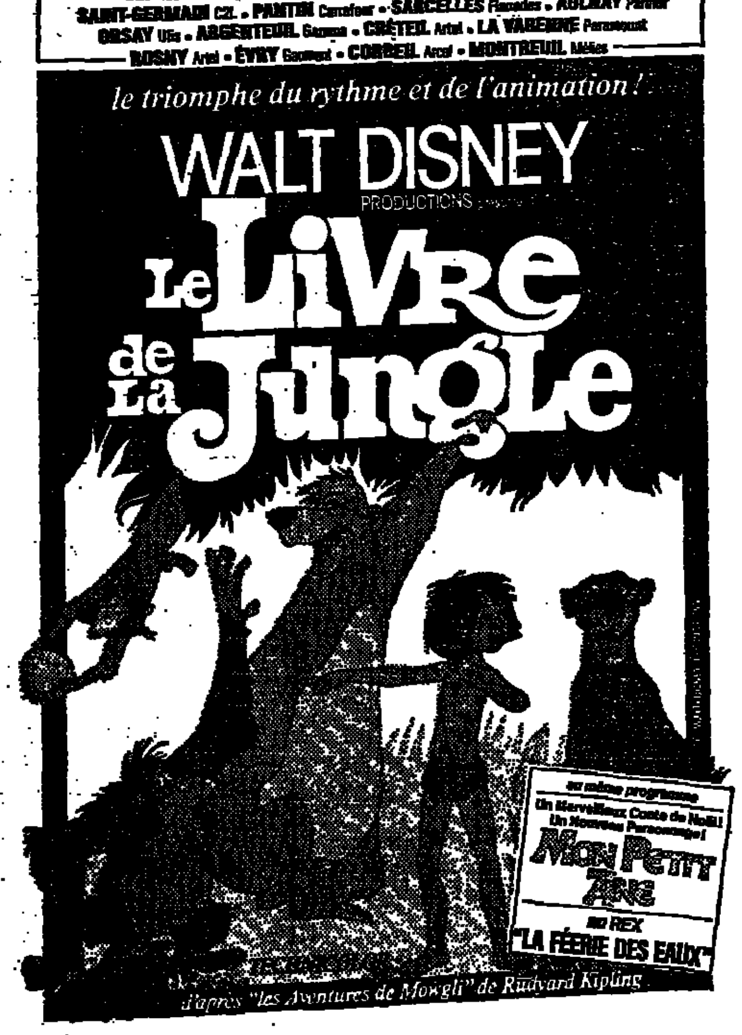

UGC NORMANDIE • UGC ERMITAGE • CAMEO • UGC OPERA • MAXEVILLE • UGC DANTON • MIRAMAR • ROTONDE • MISTRAL • NAPOLEON
UGC GOBELINS • MAGIC CONVENTION • 3 SECRETAN • UGC GARE DE LYON • LES IMAGES • PARAMOUNT GALAXIE • 3 MURAT

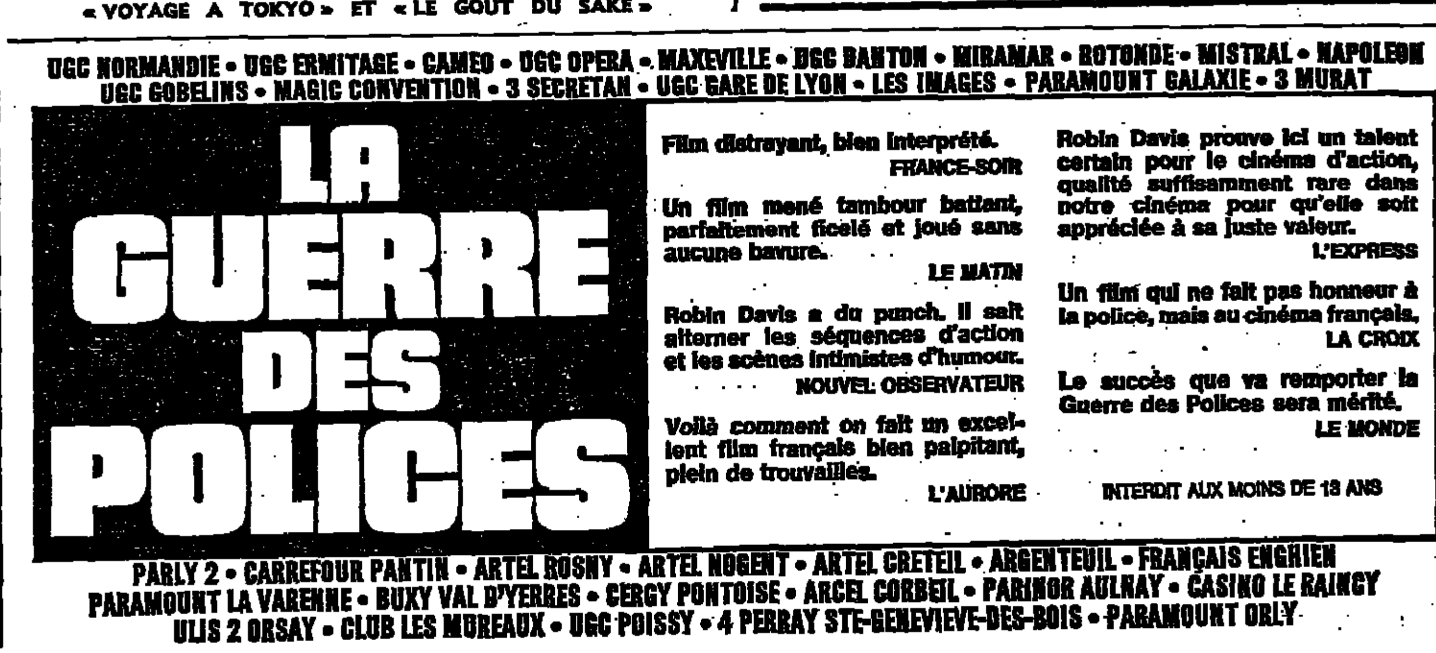

PARLY 2 • CARREFOUR PANTIN • ARTEL ROSNY • ARTEL NOGENT • ARTEL CRETEIL • ARGENTEUIL • FRANÇAIS ENGHIEN
PARAMOUNT LA VARENNE • BUXY VAL D'YERRES • CERGY PONTOISE • ARCEL CORBEIL • PARINOR AULNAY • CASINO LE RAINCY
ULIS 2 ORSAY • CLUB LES MUREAUX • UGC POISSY • 4 PERRAY STE-GENEVIEVE-DES-BOIS • PARAMOUNT ORLY

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

REPRODUCTION INTERDITE

offres d'emploi

BANQUE PRIVÉE
A PARIS
recherche

ATTACHÉ DE DIRECTION
ou
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Profil : Diplôme universitaire ou équivalent. Formation comptable juridique et administrative, expérience d'analyse financière acquise dans un établissement bancaire de préférence.

Mission : Assister le Directeur Général.

Adr. C.V. man., photo et prétentions à n° 7.076, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, Paris 9e.

Société 100 personnes - 30 millions C.A. réorganisant ses services commerciaux pour mieux tirer partie de ses possibilités techniques *sur des marchés porteurs de* l'industrie mécanique et aéronautique offre situation stable, intéressante et d'avenir (possibilité d'être promu chef des ventes) à

ATTACHÉ COMMERCIAL

— accrocheur et voulant réussir,
— libre de se déplacer,
— ayant :
- de bonnes notions de mécanique générale ;
- une expérience des ventes à l'industrie.

Siège et usine à 95 Saint-Ouen-l'Aumône.

Ecrire avec C.V., date de disponibilité et rémunér. souhaitée à Mme A. CAYEUX, 51 bis, avenue de la République, 75011 PARIS, qui transmettra. Réponse assurée s/huitaine à toute candidature.

Société Transport Midi France cherche ADJOINT d'exploitation. Conviend. homme form. ingén. qq. ann. *expér. souhait.* Poss. accéder poste respons. Lettre man. + C.V. + photo à HAVAS n° 198.410 *Montpellier* (34).

VILLE DE ST-CYR-L'ECOLE (Yvelines), 18.000 habit., rech. poste de BIBLIOTHECAIRE à mi-temps à compter du 1-1-80, candid. avec C.V. à adresser *à Monsieur le Maire.*

emplois régionaux

IMPORTANT
LABORATOIRE
PHARMACEUTIQUE
recrute
pour secteur :
AUBE - MARNE - HAUTE MARNE
HAUTE SAONE - YONNE

UN DELEGUE COMMERCIAL EXCLUSIF

- dynamique
- très bon « vendeur »
- niveau bac
- voiture personnelle indispensable.

Salaire fixe intéressant + primes sur objectifs - indemnités jour*nalières et kilométriques* - avantages sociaux.

Envoyer candidature manuscrite avec photo à *Monsieur* VACELET
39, rue des Tiercelins
54002 NANCY Cedex.

Important Groupe recherche :
le CHEF DE CENTRE INFORMATIQUE
de son site central

Il aura la responsabilité des équipes (40 personnes)
— Exploitation
— Saisie de données
— Système

Un centre important demandant beaucoup de rigueur, le poste conviendrait à un candidat à forte personnalité, capable d'allier les demandes *des études aux contraintes de l'exploitation.*

Il participera activement à l'évolution des hommes, des matériels et logiciels.

Il sera capable de définir des procédures tant techniques que l'organisation et de les faire respecter.

Le candidat retenu aura réussi dans un poste *similaire ou sera un jeune ingénieur ne craignant* pas la difficulté.

Nous sommes équipés d'un ordinateur CII-HB 66 implanté dans le nord de la France.

Envoyer curriculum vitae, photo et prétentions au n° 7.109, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09.

Pour occuper un poste de
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
d'un holding régional, nous cherchons un collaborateur ayant une solide expérience comptable et juridique et souhaitant s'épa*nouir dans des fonctions* de direction, d'animation et de développement.
Le poste se situe à :
LIMOGES
dans une région accueillante où la qualité de la vie garde tout son sens, et où le candidat pourra exprimer son goût des responsabilités et des relations humaines à tous les niveaux. Agé de 30 ans minimum, il trouvera dans ce groupe le niveau de salaire qu'il souhaite et un contrat de progrès digne d'intérêt. - Ecr. à SEL-F, 31, r. Saint-Paul, 87000 LIMOGES.

SOCIETE DE 500 PERSONNES SS-TRAITANCES AUTOMOBIL. *SPECIAL. DS LE FAÇONNAGE* DES METAUX EN FEUILLE L.A.F.
recherche
UN INGÉNIEUR DE FABRICATION
Responsable de la production, sous l'autorité immédiate du Directeur d'usine
Sont exigés :
— Diplôme d'ingénieur ;
— 5 à 10 années min. d'expér. *industr. particulièrement* ds la conduite des hommes au niveau de la production.
Adr. lettre manuscr. avec C.V., photo et prétentions, à Société VOSGIENNE DE PROFILAGE 48, bd de la Jamagne, 88400 GERARDMER.

offres d'emploi

POUR PONTOISE
Entreprise de spécialités *industrielles*
100 personnes - 30 millions C.A.
recherche

CHEF COMPTABLE

susceptible d'évoluer à court terme vers Direction Administrative et Financière.

Minimum 32 ans. Bonne expérience dans industries avec ventes aux entreprises.

Ecr. avec C.V., prétentions et date de disponibilité à n° 5.473 Publicités Réunies, *112,* bd Voltaire, 75011 Paris, qui transmettra.

Réponse assurée sous huitaine.

Société location véhicules rech. AGENT COMMERCIAL pour prospection région parisienne. Ecr. n° 81.432 M, BLEU, 17, r. Lebel, 94300 Vincennes qui transmettra.

SOCIETE INDUSTRIELLE (2.500 personnes) proche *banlieue NORD-OUEST*
recherche pour ses SERVICES GENERAUX
UN INGÉNIEUR DIPLOMÉ
minimum 30 ans, pour prendre en charge ts les problèmes de distribution d'énergie électrique de chauffage, ventilation et *climatisation.*
Env. C.V. détaillé et prétent. sous référ. 892 à Créations Dauphine, 41, avenue Friedland, 75008 Paris, qui transmettra.

Groupe de Sociétés pour démarrage de systèmes
PROGRAMMEURS
ayant niveau DUT, voulant *évoluer vers l'analyse* IBM COBOL et/ou PL 1 GAP 2 - IBM 34.
Mme Rocher, 337-99-22 - CIS, 26, rue *Daubenton* (5e).

IMPORTANT CABINET
recherche
CONSEILS FISCAUX
expérimentés pr métropole Nord situation cadre assurée. Ecrire n° T 017.008 *M*, REGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur. 75002 Paris.

ONERA
recherche
UN AT 3 INFORMATICIEN ou ÉLECTRONICIEN
Expérience mini-ordinateurs HP appréciée.
Adr. C.V. et photo à ONERA *29, avenue de la Division-Leclerc* 92320 CHATILLON.

EAM

Filiale d'un groupe en pleine expansion du secteur bâtiment (C.A. 1,4 milliard F) société spécialisée dans la *fabrication et la commercia*lisation de portes industrielles LEADER s/son marché offre à
Ingénieur
(Supelec, A.M., ENSI...)
Poste :
CHEF SERVICE ÉTUDES
Localisation : Franche-Comté.
Mission :
— Recherche et mise en œuvre de nouveaux produits.
Expérience :
— 2 ans min., service études, recherches.
— Qualités : Imagination, organisation, sens du concret.
— Rémunération : motivante pour candidat de valeur à ce poste offrant de larges perspectives d'évolut.
Adr. lettre man., C.V., photo et prétentions sous réf. 931 à Mlle de Clinchamps. EAM Recrutement, 14, rue G.-Péri 92120 *Montrouge.*
Réponse et discrétion assurées

EAM
BUREAU D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES
recherche
CHARGES D'ETUDES
ingénieur + format. économ expérience souhaitée.
Adr. C.V. détaillé et prétent *n° T 16876 M, Régie-Presse,* 85 *bis*, r. Réaumur, *75002* Paris

demandes d'emploi

Vous êtes Président d'une P.M.E. ayant une activité internationale. Vous recherchez un

CONTROLEUR DE GESTION

pour prendre en charge l'ensemble de la fonction financière et administrative.

J'ai 38 ans. Licencié en Droit + Sciences Po.

J'ai 10 ans d'expérience professionnelle dont 2 ans aux Etats-Unis.

M'appeler au 068-90-32.

Ecrire n° 1.706, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09.

Ingén. chantier ex-J.S., C.E.M., B.B.C., ch. entrep. moy. env., électromécanique et régulation analogique. Seulement déplacements à l'étrang. *Réf.* sérieuse. Ecr. n° 1.719 « le *Monde* » Pub. 5, r. des *Italiens, 75427* Paris-9e.

MENUISIER, agenceur P 1 dégagé O.M. cherche emploi région 94 Sud ou Paris. Tél. 687-42-98 le matin.

Titul. D.U.T., 9 ans d'expér. en chimie et parachimie + 8 mois agent de maîtrise dans service commercial (commandes clients, fournisseurs, stocks) ch. empl. en rapp. Angl. ° lu, écrit, all. lu. Dobricourt, 15, rue du Marais, 93100 MONTREUIL.

J.F. 28 a., exp. interprétariat licence d'allemand, angl. cour., bonne dactylo, cherche emploi interprétariat - traduction. Déplac. acceptés. T. : 345-79-81.

Etudiante parlant Anglais et Russe et sachant taper à la machine, cherche emploi à mi-temps si possible région parisienne.
Ecr. n° 6132 « le Monde » Pub. 5, r Italiens, 75427 Paris ced. 09

J. F. ch. emploi comptable 2e échelon, rég. VERSAILLES. *Tél. 486-03-67*

Vendeuse professionnelle 19 a. bonne présentation Recherche place stable. *Tél. : 522-08-48 tous les jours de* 8 h. 30 à 12 h., sauf week-end.

H 35 ans, enseignement CAPES et maîtrise en lettres cherche emploi PRESSE - EDITION. Ec. n° T 017.023 *M Régie-Presse* 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J.F. BEPC - CAP sténodactylo. formation BEP, 10 a. exp., *ch. emploi mi-temps. - 577-81-59*

J. Fme 34 a. ch. emploi stable en standard. Bne présent. Plusieurs années exp. T. 355-24-81 Ecr. à 1.725, « le *Monde* » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced 09

La rédactrice en chef d'un gd magazine fém. étudierait ttes propositions de collaboration. Ecr. à 1.720, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced 09

Suite reconvers cause accid. ch ts travx traduct. techn., cclal et littér. anglais-italien, tr bne expér. travail soigné, rapide Ecr à T 016.765 M Régie-Presse 85 bis, r. *Réaumur*, 75002 Paris

travaux à façon

Demande

ENTREPRISE, sérieuses références, effectue rapidem. travaux peinture, décoration, coor*dination tous corps d'état. Devis* gratuit. 368-47-84, 893-30-02.

automobiles

vente

— de 5 C.V.

A vendre 4 L. 68, excellent état, freins à revoir. - 3.000 F. Tél. 627-32-47 à partir de 10 h.

5 à 7 C.V.

R 14 TS Avril 79 9.000 km
Tél. : 750-83-65

Personnel usine vend R 5 TL, 6 mois (marron métal.) 7.000 km - Prix 22.700 F Vignette 80 incluse Tél. dom. : 237-34-54 Bur. : 609-94-56 poste 415

A VENDRE R 15 TL - 7 CV 24.000 km. Options. Px à débat. Tél. après 18 h. : 982-78-30.

8 à 11 C.V.

Part. à part. vend
504 TI - FÉV. 79
8.300 km, boîte autom., dir. ass Lève-vitres élect. T.O. Etat imp Aspect neuf. Tél. bur. 723-59-32 dim. 602-88-76 (à partir 20 h. 30)

divers

305 et 504 - 79 - 80
Ex tt - Peu roulé - Garanties Auto-Paris XV — 533-69-95 63, rue Desnouettes, Paris (15e)

deux roues

A VENDRE 125 HONDA ...G. *noir*, 1977, 11 000 km. Av pare-brise, porte-bag., guidon *Multi.* tablier. Prix : 2 500 F. Tél. : 281-37-72, après 18 h. 30.

L'immobilier

appartements vente

au cœur du *Marais*
Exceptionnel 4 pièces duplex
122 m²
Séjour - 2 chambres - cuisine équipée
balcon plein sud
1.470.000 F
Le Marais Bondeville
2 rue des Haudriettes 75003 Paris - Tél. 272.94.90

4e arrdt.

MARAIS Métro SAINT-PAUL
2 P. à rénover. Entrée, cuis., 4e ét. s/rue. Calme. PRIX INTERESSANT. 11, rue FERDINAND-DUVAL, sam., dim., lundi de 14 à 17 h.

5e arrdt.

EXCEPTIONNEL Gd studio avec loggia cœur Paris, vue unique sur *chevet et vitraux église.*

SAINT-SEVERIN
30 m2 + 10 m2 loggia, tél., s. bs cuis., très bel imm. P. de T. *en rénovation, rue piétonne.* Tél. vendredi au 233-95-78.

6e arrdt.

Métro ODEON 2e ét. sur rue calme.
STUDIO, cuis., w.-c., s. d'eau. PRIX INTERESSANT 46, rue GREGOIRE-DE-TOURS, sam., dim., lundi de 14 à 17 h.

BD RASPAIL, 3 P. de réception en enfilade. 4 ch. tout confort, ch. de service. Tél. : 222-63-21.

7e arrdt.

AVENUE SUFFREN, 200 m2, imm. P. de T., réception + 4 chambres, 2 salles de bains. GARBI - 567-22-88.

9e arrdt.

TRINITE
137 m2, exposition exceptionn. : 5 PIECES, 2 salles de bains, parking possible - 742-32-34.

Mo SAINT-GEORGES-PIGALLE Appt 3e étg., 140 m2, 5 pièces, bains, cab. toilette - 874-89-81.

11e arrdt.

Mo SAINT-AMBROISE, Richard-Lenoir, imm. pierre de taille, 2e étg., gd appt 5-6 p., tt conft, 140 m2, 850.000 F - 874-70-47.

12e arrdt.

MAISON SUR TOIT
Liv. + 3 chbres, imm. 77, rare, + TERRASSE 250 m2. Vendredi 14-17 h., 7, rue Taine. 550-34-00.

78 - Yvelines

LOUVECIENNES, 200 m. gare, dans résidence récente et dégagée 87 m2, calme, soleil, séj. double avec balcons, 2 chb., salle de bains, parking, 525.000 F. *NICOLAS ET VICHER* 951-76-20 - 958-04-39. FERME LUNDI MATIN.

PARLY 2
Votre appartement de prestige, près du Bois, avec *55 m2* de réception, 3 chambres 995.000 F

ROCQUENCOURT
Un dernier étage en plein soleil pour cet appartement de 6 pièces dont 3 chambres

PROXIMITE
SAINT-GERMAIN
— Un duplex 130 m2, séjour, 4 chambres, 685.000 F
— Un 5 pièces, 3 chambres, loggia, 490.000 F.

CPH IMMOBILIER
Agence de Vélizy 2
Tél. 946.78.78

92 Hauts-de-Seine

RER, 6' LA DEFENSE, pptaire vd ds imm. de stdg 14e étage, 42 m2 + balc., splendide stud., *jamais habité, cuisine équipée,* haut confort. Px 235.000 F, crédit 80 % - 372-29-06.

SAINT-CLOUD, 4-5 P., bains, *BALCON, PARKING,* 870.000 F - 720-94-04.

BECON/ASNIERES
Pptaire vend vrai 3 P., 65 m2, parf. état, imm. *bourg.*, tt cft. Vis. samedi, de 11 h. à 17 h., 25, RUE PAUL-BERT.

CHATENAY-MALABRY
Gd appt 6 P. avec terrasses, affaire exceptionnelle. Prix : 1.200.000 F. EFIMO, 660-45-96.

93 Seine-St-Denis

STAINS. F-5, 70 m2, tt cft, 2e étage dans immeuble de 3 étages, chauffage individuel, cave, parking, espaces verts, 200.000 F. Tél. 826-35-97, à partir de 18 heures.

L'HAY-LES-ROSES
Gd appt 4 p. avec terrasses et cheminée. *Affaire de classe,* 790.000 F. EFIMO, 660-45-96.

SAINT-MAUR A saisir 2 min. R.E.R.
TRES *BEAU 2 P., 47 M2* tt conft. Imm. récent. Park. Px 216.000 F. « Les Immeubles » Tél. : 883-14-22.

95 - Val-d'Oise

PARTICULIER VEND
A MONTMORENCY
5 min. Enghien, 1 appt s/parc, livg, chbre, s. de bs, wc indépendant, cuis, 46 m2, avec balcon-terrasse 15 m2. Px 220.000 F Et 1 appt 108 m2, entrée, livg, 3 chbr., *s. bs,* s. douche, *cuis.* équipée, balcon-terr. sur parc 11 m2. Participat. tennis privé, 1 chb. de personnel indépend., 530.000 F. Possib. de réunir les 2 appts. Vis. s/r.-vs. T. 759-95-13, 8 h. 30 à 10 h., st dim., ou 280-60-30, heures bureau.

FRANCONVILLE
Prop. vd 4 pièces, cuis. équipée petit imm. 4 étages avec asc., 220.000 + CF. 414-13-12 ap. 18h.30.

LAC ENGHIEN
SUPERBE 4 P., tout confort, jardin privatif, gar. 800.000 F. *Sur place 15-17 heures.* 80, AVENUE DE CEINTURE.

Région parisienne

60 - Oise

Chantilly-Gouvieux
le parc des aigles
LANCEMENT
3e TRANCHE
- 28 mn Paris-Nord
- en forêt de Chantilly
- 3 tennis
- piscine (en cours)
- proche golf et chevaux

APPARTEMENTS et MAISONS
sur place (4) 457.32.62
au siège 387.52.11.

Province

SKI en HAUTE-SAVOIE
Chapelle-d'Abondance.
Stud. 4 P. à partir 130.000 F, *avec 13.000 comptant, 2-3 pces,* gestion assurée. G.R., rue du Lac, Corzent, 74200 THONON. (50) 71-76-49.

Aix-en-Provence. Exceptionnel, tr. proche centre, bel appart. ancien, excell. état, 4 ch., séj., 120 m2, petit jardin avec serre et appentis. Prix 650.000 F - Cab. LOGEPRIM, 36, bd Carnot, 13100 Aix-en-Provce. (42) 62-43-71

Investissement unique
8 DEUX PIECES
Prix - Rentabilité - Gestion
Résidence dominant les jardins du Casino de Monte-Carlo
472.000 à 757.000 F
58 à 74 m² - Loggias 11 m²
Cuisines tout équipées - Prix définitifs - *Livraison 1er trimestre 80*
L'ALCAZAR
Une réalisation ETUPRO
12 rue de Penthièvre 75008 Paris
Renseignements sur place
Mlle THUIN (93) 78.29.12
Paris Mme GUEGAN (1) 265.85.60
5 av. du Gal Leclerc - Beausoleil

13e arrdt.

PLACEMENT
STUDIOS et 2 pièces occupés. Prix 40.000 F à 50.000 F. Syndic : 296-28-34.

EXCEPTIONNEL
Av. d'Italie, 75 m2, 1er étage, possib. prof. libérale - 589-49-34.

14e arrdt.

Pte Orléans, sur *Montrouge,* imm. bourgeois, 8, r. Radiguet, appt 3 P., entrée, cuis., bains, wc, 50 m2 - LIBRE, 210.000 F. *Mitoyen*, 42 m2, occupé, 135.000. 224-02-86, ou s/place 13-15 h. Samedi, dimanche, lundi.

17e arrdt.

EXCEPTIONNEL
ROME - 89.000 F
Studio tt cft, asc., chff. centr. URGENT - 325-75-42.

20e arrdt.

GAMBETTA *(Proximité)* « PRAIRIES »
28, rue des Prairies,
2, rue de l'Indre,
23, rue Pelleport.
STUDIO à 5 PIECES.
Sur place ce jour 14 à 19 h., M. DUFOSSE. 360-96-64.

94 Val-de-Marne

Particulier vend appartem. 4 P. 78 m2, 3 chb., cuis. équipée, proche gare, écoles, commerces. 94500 CHAMPIGNY-s-MARNE. BELLANGER - Tél. 880-31-54.

S/BOIS DIRECTEM.
Près *Mo,* bel immeuble ancien, vaste séjour + salon, cheminée, hall-galerie, 2 gdes chb., cuis., wc, s. de bs, chff. cent. indiv. Except. 660.000 F - 345-82-72.

CACHAN
24-26, rue Gallieni
LE FLORE
résidentiel, vue sur parc, plein centre, ligne de Sceaux, métro *500 m.*, immeuble 5 étages, de grand luxe, chambres ou 4-5 p. Appartement témoin, samedi, dimanche, lundi, 11 h.-18 h. 30.
C.I.B.S., 137, av. Général-Leclerc BOURG-LA-REINE - 350-14-80.

SAINT-MAUR
Libre immédiat., except., station R.E.R. (parc), 8 pces en duplex 3e et 4e étage, 168 m2, compr. : séjour triple, cuis. équipée, 2 bains, lingerie, 2 wc, 5 chbres, 2 caves, gar. + possib. parkg s/cour. Immeuble ravalé, poss. profession libérale. Px 830.000 F ou 450.000 F le 3e étg. et 380.000 le 4e, avec garage. ME VOIR uniquement le 30-11 et 1er-12, de 10 h. à 17 heures, 30, boulevard Rabelais.

SUD-OUEST, dans immeuble 12e siècle rénové. Appt 3 P., 77 m2, standing. Tél. 533-96-89.

GORGES DU TARN
à ISPAGNAC (Lozère),
dans site privilégié : appartements dans petite copropriété *résidentielle,* en état futur d'achèvement. Réservation immédiate. S'adresser Me Grégoire notaire à FLORAC (48400) - Téléphone (66) 45-00-39.

LES PROGRAMMES
S.M.C.I. MONTAGNE
(COURCHEVEL 1850, METABIEF, LES ROUSSES)
MER
(NICE, HYERES, etc.)
Tél. : 742-40-89

LES BRONZÉS
font faire en 1980 du ski à
COURCHEVEL 1850
Pourquoi pas vous ? en achetant un Studio ou un 2 P. à partir de 200.000 F.
S.M.C.I. - 742-40-89

appartem. achat

RECH. appts 2 à 4 p. PARIS avec ou sans travaux, préfère rive gauche, près facultés. Ec. à Lagache, 16, av. Dame-Blanche, 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS.

locations non meublées Offre

Région parisienne

A LOUER - EXCEPTIONNEL
A JOUY-EN-JOSAS (78)
à 17 km du Pont de Sèvres, de très belles maisons 4, 5, 6 p., avec d'agréables jardins clos, *dans* nouveau village. Livraison sous deux mois.
Les Nouveaux Constructeurs, téléphone : 946-88-18.

locations non meublées Demande

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pavill. ttes banl. Loyers garantis 5.000 F *maxi.* 283-57-02.

locations meublées Demande

paris

MICHEL BERNARD
rech. pour sa clientèle de cadres étrangers appts de stdg, quartier central. 500-54-90.

locaux commerciaux

10e UNIQUE *2.500 F* LE M2
Imm. cclal libre 1.000 m2. 325-75-42 - 329-71-67.

fonds de commerce

Vds *magasin* rue ds marchands AVIGNON
Au cœur de la zone piétonne. 80 m2 au sol - Rez-de-chaussée 3 étages + cave
Ecrire HAVAS AVIGNON 3985.

bureaux

Domicil. Artis. et Commerç. Siège S.A.R.L. - Rédaction d'actes, statuts, informations juridiques, secrét. tél. telex, bur. A partir de 100 *F* par mois. Paris 10e - 11e - 15e - 17e 229-18-04 - 355-78-80

LOCATIONS SALLES - BURX *TOUTES DOMICILIATIONS* TOUS SERVICES et TELEX Tél. : 524-43-05

DOMICILIATIONS CONSTITUTION DE STÉS
ASPAC : 281-18-18.

A LOUER
PIGALLE
— 200 m2 de bureaux
— 240 m2 entrepôts
— 6 parkings - tél.
Immeuble récent
502-13-43

viagers

PART. vd PAV. occupé, tt cft, banl. N. Paris, autob., train 2 km, métro 4 km, *64 m2 sol,* 7 p., 4 NIV., ss-sol tot., 1 ch., toil., wc, cave, chff., escal. int. ext., r.-de-ch. : entr., cuis., s. à m., sal., chem., wc, lav ; 1er : 3 chb., s. bs, wc, évac. fumée ttes p. ; 2e : grenier tot., gar. 2 v., terrasse 32 m2, stud. poss., s/terr. 500 m2. clos et arboré, ch. c. *force, tél. Val. :* 500.000 F. Bouquet 250.000 F sans rente sur 1 T 60 a. ou 200.000 F + rente limt. Ecr. à 1.710, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced 09

15e BEAU 2-3 PCES 78 M2 Imm. 79. Px. 370.000 sans rente. Occupé femme 67 ans. **F CRUZ** 8, rue La Boétie, 266-19-00.

maisons de campagne

ANJOU EST (280 km PARIS) Ppté campagnarde 5 P. sur s-s. Parfait état, avec 4.500 m2 - Prix : 450.000 F. *Ecr. à 7.096, « le Monde » Pub.,* 5, r. Italiens, *75427* Paris ced 09

PÉRIGORD
JOLIE MAISON ANCIENNE
prox. hameau. Tr. bx ombrages, terrain 5.000 m2, prairie. E.E. vue étendue, doc. sur demande. PROPINTER S.A., B.P. 33, *24103 Bergerac. T. (53) 57-53-75.*

VOIR LA SUITE DE NOTRE IMMOBILIER PAGE SUIVANTE

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Le Monde

économie

SOCIAL

La semaine d'action de la C.G.T., de la C.F.D.T. et de la FEN

Douze mille personnes, selon notre comptage — huit mille selon la police, plusieurs dizaines de milliers selon les organisateurs, — ont participé au défilé qui a eu lieu, jeudi 29 novembre à Paris, de Richelieu-Drouot à la gare Saint-Lazare, dans le cadre de la semaine d'action préconisée par la C.G.T., la C.F.D.T. et la FEN pour la réduction de la durée du travail et la revalorisation des bas salaires.

La banderole de tête, qui portait cette longue inscription : *« Pour l'augmentation des bas salaires et du SMIC, la réduction du temps de travail, vers les trente-cinq heures sans perte de salaire, pour le droit d'expression des travailleurs dans l'entreprise »*, était bien signée des trois syndicats qui avaient appelé à *cette manifestation* : C.G.T. - C.F.D.T. - FEN. Mais, excepté une poignée de dirigeants fédéraux, on ne remarquait aucune banderole de la centrale enseignante au sein du cortège.

La participation de la C.F.D.T. était faible et ne dépassait pas le quart des manifestants. M. Albert Mercier, secrétaire confédéral, qui conduisait avec M. Michel Rolant la délégation cédétiste (M. Edmond Maire assistant à Bruxelles à une réunion du comité exécutif de la Confédération européenne des syndicats), nous assurait : *« Il s'agissait de marquer le coup. Il faut prendre aussi en considération les autres formes d'action qui ont eu lieu, comme les nombreux débrayages »*.

Pour M. Georges Séguy, dont les troupes ont constitué les trois quarts du cortège, cette manifestation a constitué à Paris *« le moment fort »* de cette semaine européenne d'action. *« C'est en France*, nous a dit le secrétaire général de la C.G.T., *que la répercussion la plus importante a eu lieu, car la C.G.T. y a participé. Si l'on n'avait compté que sur les organisations affiliées à la C.E.S.... »*

Le gros du défilé, dont les slogans les plus scandés ont été *« Trente-cinq heures, pas de chômeurs », « Nous voulons, nous aurons satisfaction », « Augmentez nos salaires de misère »* et *« Une seule solution, la négociation »*, a été fourni par les militants syndicaux des secteurs public et nationalisé.

A l'appel des syndicats F.O. de la santé, une manifestation a eu lieu jeudi en fin de matinée devant le ministère de la santé et de la Sécurité sociale. Quelque cinq mille militants, selon les organisateurs, étaient venus en cars de la région parisienne et surtout du sud de la France et de la Bretagne.

Ce *« rassemblement national »* était organisé pour *« exiger pour les Français le droit d'être soignés dans les meilleures conditions possibles ; refuser que l'hôpital public soit pénalisé pour cause de difficultés économiques générales »*.

Vers 13 h. 30, une délégation conduite par MM. Félix Fortin, René Champeau, secrétaires fédéraux de F.O., et Paul Noemi, secrétaire adjoint du bureau fédéral, a été reçue par un collaborateur de M. Jacques Barrot, ministre de la santé et de la Sécurité sociale.

Danger : chute de tension

Faut-il parler d'essoufflement *syndical ?* La semaine d'action lancée parallèlement par les trois syndicats réunis — C.G.T., C.F.D.T., FEN — *et* par F.O. — qui a donné ses propres consignes, — n'a pas mobilisé de troupes importantes : les manifestations ont *rassemblé de* quinze cents à cinq mille personnes *dans les villes de province* et seulement douze mille *salariés à Paris, où la faible* présence de la C.F.D.T. et la quasi absence de la FEN ont été remarquées, y compris celle — excusable sans doute mais symbolique de M. Maire. Dans les entreprises, à part l'arrêt de travail efficace de la R.A.T.P., le nombre des grévistes a été, *dans la plupart des cas, assez* faible. Certains débrayages ont *été des échecs, comme* celui organisé par F.O. à la S.N.C.F., *où, selon la direction...* vingt-huit agents ont arrêté le travail. Quant aux conflits dans le secteur privé, ils sont, selon diverses sources — gouvernementales et patronales — *en « décroissance lente »* d'environ *10 % par rapport aux mois précédents.* Il y aurait quarante *grandes grèves, dont une* trentaine avec occupation. Et les rassemblements qu'organisent certains syndicats sont loin de faire salle comble, comme ce fut le cas, jeudi, à Pantin, où sept cents personnes seulement ont *écouté M. Séguy.*

Mais cet essoufflement n'est pas général. D'ailleurs, les commentaires varient énormément au sein des instances syndicales et patronales. Après la journée d'action du 29 novembre, la C.G.T. *a estimé que les manifestations et débrayages révélaient l'« ampleur du mécontentement »*, alors que *l'Humanité* admet que ces mouvements sont *« relativement limités »*. Le C.N.P.F. *considère* que la mobilisation syndicale demeure diversifiée et, dans l'ensemble, peu importante, sauf dans certaines *entreprises*, alors que *l'UIMM parle d'un « climat très tendu »*. En fait, le patronat estime que de nombreux conflits sont souvent durcis en raison d'une volonté systématique des communistes d'attiser le mécontentement. Et de faire remarquer que les grèves et parfois les violences (occupation, saccage de chambres patronales) se développent *« dans le groupe des quarante-trois »*, nom donné aux grandes entreprises où les cellules du P.C. sont les mieux implantées et travailleraient *en* liaison directe avec la place du Colonel-Fabien. Et *d'ajouter* que la date des élections prud'*homales joue un rôle non négligeable* dans cette effervescence.

Le constat doit être plus nuancé. Les grandes manifestations — *la journée du 14 novembre* et la semaine d'action *du 26 au 30 novembre — ne* répondent pas à l'attente des *salariés et si essoufflement il* y a, c'est bien celui de la masse des travailleurs à l'égard de certaines pratiques syndicales. Mais les grèves et occupations telles que *celles* des aiguilleurs, des cheminots à la gare de Lyon après celles d'Alsthom puis aujourd'hui celle d'Usinor-Denain, *notent l'existence d'une réelle* combativité : les trois quarts des *conflits portent aujourd'hui sur* les salaires, alors qu'au début de *1979* la majorité *était due à* des problèmes d'emploi ; à la quarantaine de grandes grèves dans les entreprises s'ajoutent, comme on l'admet au ministère *du travail, une multitude de débrayages* de courte durée, où *les syndicats C.G.T. mais aussi* C.F.D.T. et F.O. se révèlent *« assez combatifs »*.

Au total, il y a une chute de tension, mais les médecins *savent bien que si tel est le* diagnostic, il comporte des *dangers. Les luttes de longue durée* qui ont eu lieu ou se pour*suivent sous des formes diverses* (Dassault, SNIAS, R.V.I.), mais aussi et à nouveau chez Rhône-Poulenc, Alsthom, ont déjà donné lieu à des explosions de colère et peuvent, demain ou après demain, laisser place à de nouvelles violences.

Dans les états-majors patronaux, *on admet que le climat* social est sinon calme, du moins hétérogène. Mais comme le soulignent F.O. et le Mouvement des jeunes patrons, l'existence d'un mécontentement réel mais diffus s'explique en grande partie *par ce que* M. Bergeron appelle une *« crise de la politique contractuelle »* et le C.J.D. l'*« absence d'une véritable politique patronale »*.

JEAN-PIERRE DUMONT.

EN RAISON DE L'OCCUPATION DE LOCAUX

Le personnel d'Usinor-Denain est mis en chômage technique

De notre correspondant

Lille. — La direction d'Usinor-Denain a décidé de mettre l'ensemble des quelque cinq mille salariés en chômage technique à partir du jeudi *29 novembre*, à 22 heures. Elle a considéré qu'en raison de l'occupation des locaux par un demi-millier de sidérurgistes C.G.T., qui *entendent « lutter contre l'arrêt de la production de fonte et d'acier à Denain »*, la marche des installations ne pouvait plus être assurée.

La première réunion du comité de bassin du Valenciennois, rassemblant les représentants du patronat, des pouvoirs publics et des syndicats s'est tenue jeudi à Lille. Elle avait pour but d'examiner le nombre d'emplois qui seront maintenus à Usinor-Denain et de faire le point sur les nouveaux emplois proposés.

Selon la *C.G.T.*, cette entrevue a été un échec : *« Nous ne sommes pas venus*, a-t-elle dit, *demander de nouveaux emplois, mais le maintien de ceux qui existent. »*

La C.F.D.T. a souligné que la *divergence était grande* entre la direction et les syndicats concernant le *nombre d'emplois* menacés. En effet, selon la C.F.D.T., la convention sociale signée en juillet par les syndicats et le patronat prévoyait le maintien de 1 325 travailleurs à Denain en juin 1980. Aujourd'hui, selon la direction, ce chiffre serait inférieur à 1 200. Elle expliquerait cette diminution par le nombre des départs volontaires, supérieur à ce qui était prévu. Usinor-Denain, qui occupait encore il y a un an quelque 7 200 travailleurs, n'en compte plus que 4 600. — G. S.

● *La grève au Etablissements Solvay* (fabrication de produits chimiques), à Tavaux (Jura), a été reconduite jusqu'au lundi 3 décembre par les syndicats C.G.T., C.F.D.T. et F.O., qui réclament, pour les 3 200 salariés, une augmentation mensuelle de salaire de 300 F, la semaine de trente-cinq heures et la cinquième semaine de congés payés.

● *A la SNECMA* de Corbeil-Essonnes, les ouvriers ont décidé, jeudi 29 novembre, de cesser le travail et d'occuper l'entreprise, après avoir eu connaissance d'une note de la direction assurant que *« toute absence de plus de dix jours* [dans l'année], *quels que soient ses motifs, fera désormais obstacle à une augmentation individuelle de salaire »*. Cette décision, assurent les responsables C.G.T., C.F.D.T. et C.F.T.C. de la SNECMA, constitue *« une infraction aux lois du travail »*.

● *Les quatre-vingt-un artisans de Jansen Gamma* (entreprise de décoration en liquidation judiciaire située à Paris) occupent depuis trois mois leurs locaux pour protester contre l'éventuelle disparition du *« fleuron de l'artisanat de la décoration »* : Jansen *Gamma* avait participé à la décoration de Persépolis pour le deux mille cinq centième anniversaire de la Perse.

LYON : conflits diversifiés et stratégies différentes de la C.G.T. et de la C.F.D.T.

De notre correspondant

Lyon. — Dans le département du *Rhône*, de *nombreux conflits* sociaux aux formes très diversifiées marquent l'automne syndical. Deux mouvements ont retenu plus particulièrement l'attention : la grève de quatorze jours dans les transports en commun lyonnais et de très nombreuses actions ponctuelles, parfois spectaculaires à Renault Véhicules Industriels, à Vénissieux, où deux délégués C.G.T. ont arrêté, jeudi 29 novembre, une grève de la faim après dix-sept jours de jeûne. Autres points sensibles : le conflit *Alsthom*, qui a une version lyonnaise. L'usine Delle-Alsthom de Villeurbanne emploie deux mille quatre cents salariés. Dans le groupe Rhône-Poulenc, notamment dans le secteur de la chimie fine, des grèves par roulement sont observées depuis plusieurs semaines.

Après l'échec électoral de la gauche en mars 1978, la C.G.T. et la C.F.D.T. ont adopté des stratégies différentes. Les deux conflits cités plus haut montrent les limites d'une action concertée.

R.V.I. poids lourds, ex-Berliet, fief C.G.T. de toujours, est en perpétuel mouvement depuis le licenciement de quatre délégués syndicaux (trois C.G.T. et un C.F.D.T.) après des incidents dans le bureau même du directeur du personnel de la firme, le 14 mars. Les « Berliet » ont bloqué le trafic aérien à Lyon-Satolas, arrêté les trains en gare de Lyon-Perrache et, pour renforcer une *série de manifestations* spectaculaires, deux des militants cégétistes sanctionnés ont observé, du 12 au 29 novembre, une grève de la faim. *« Nous devons tirer les métallos C.F.D.T.*, confie M. Churlet, secrétaire de l'union départementale C.G.T. *« A R.V.I., comme dans beaucoup d'autres secteurs, la C.F.D.T. traîne les pieds. Peut-être faut-il voir là sur le terrain des luttes les retombées du recentrage décidé au congrès de Brest. Toutes les propositions d'action depuis la rentrée ont eu lieu à l'initiative de la C.G.T. » « Nous ne sommes pas en retard*, rétorque M. Bouillet, secrétaire de l'union départementale C.F.D.T., *mais à R.V.I. nous refusons la politique du fait accompli qui consiste, par exemple, à nous demander de nous associer à des actions lorsque les tracts de la C.G.T. sont déjà tirés. »*

Sur le plan des salaires, la C.G.T. évoque un *« recul de la direction de R.V.I., lorsque celle-ci est obligée de concéder une augmentation de 8,5 % sur les salaires en 1979 »* (résultat de négociations au niveau national à Suresnes). On doit pourtant *constater* que les résultats obtenus par les syndicats à R.V.I., comme dans beaucoup de secteurs, prouvent que le patronat et les pouvoirs publics semblent réussir à contenir la hausse dans les *limites* du plan Barre. Les concessions salariales sont d'ailleurs à l'origine d'autres divergences entre la C.G.T. et la C.F.D.T. du Rhône, notamment dans leur analyse du conflit des T.C.L.

Quatorze jours de grève dans la compagnie des transports en commun ont montré au grand jour le clivage entre les deux syndicats. La C.F.D.T. a refusé de s'associer au mot d'ordre de reprise du travail, lancé par la C.G.T., F.O. et les autonomes. Commentaire de M. Churlet : *« On peut se demander si la position de la C.F.D.T. n'est pas irresponsable vis-à-vis des usagers et récupératrice vis-à-vis des gens déçus par le compromis. »* Riposte de M. Bouillet : *« Notre union départementale est entièrement solidaire de son syndicat T.C.L. Nous ne comprenons pas que le personnel, consulté par vote après une semaine de conflit, ne se soit pas prononcé de la même façon huit jours plus tard. Il n'y a pas eu d'avancée positive dans ce problème et c'est pour cela que nous avons dû accepter, contre notre gré, la reprise du travail. »*

Côté direction, à la suite de l'occupation, le 5 octobre, des locaux du G.I.L. (Groupement des industriels lyonnais, relais local du C.N.P.F.), on a assisté à un sensible durcissement. M. Alain Boccard, président de la commission sociale du G.I.L., estime aujourd'hui que la C.G.T. *et le P.C.F.*, les deux étant, selon lui, indissociables, *« veulent avant tout marquer leur présence »*.

Le patronat lyonnais refuse la notion d'une combativité supérieure des salariés, surtout dans le secteur privé. *« Il n'y a pas de mobilisation plus grande*, affirme M. Boccard, *mais une plus grande prise de conscience du personnel, des problèmes réels et notamment ceux de l'environnement économique. »* Cette analyse confirme que les dirigeants d'entreprise n'entendent pas céder, notamment sur les salaires.

CLAUDE RÉGENT.

LES NOUVEAUX MONTANTS DU SMIC ET DU MINIMUM GARANTI

Un décret du 28 novembre *publié au Journal officiel du* 29 novembre 1979, fixe les différents *montants du salaire minimum* de croissance (SMIC) et du *minimum garanti* (ancien SMIG).

— En métropole, le SMIC horaire passe, à compter du 1er décembre, de 12,42 F à 12,93 F (+ 4,1 % par rapport à septembre 1979), soit 2 241,20 F pour 173 h. 1/3 et 2 320 F par mois selon la durée moyenne observée de la semaine de travail (41 heures).

— Dans les départements d'outre-mer, les salaires individuels ne pourront être inférieurs à 12,93 F dans le département de Saint-Pierre et Miquelon ; 422,40 F par semaine au lieu de 405,77 F dans ceux de la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique; 379,50 F par semaine au lieu de 364,55 F à la Réunion.

— Le minimum garanti est fixé à 7,92 F au lieu de 7,68 F *en métropole* et à Saint-Pierre-et-Miquelon ; 6,75 F (6,55 F) *dans les départements de la* Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique ; 5,52 F (5,35 F) à la Réunion.

REPRODUCTION INTERDITE

L'immobilier

pavillons

URGENT - FONTAINEBLEAU Près gare, pavillon récent, sur sous-sol avec garage, plain-pied, séjour double, cuisine, bains, 4 chambres, chauffage central, jardin 560 m2. Prix 400. 000 F à débattre - CAT, 77670 SAINT-MAMMES - Tél. : 070-58-60.

SCEAUX. Maison ancienne à restaurer sur 500 m2 terrain environ 7 P., grenier. 900.000 F. 663-55-70.

ST-GERMAIN limite 10' R.E.R. pavillon 5-6 P., ss-sol complet, gd jardin arborisé, charme. Prix 780.000 F. Tél. 451-46-24.

PORTE D'ORLEANS - Pavillon 6 p., cft, garage + STUDIO. Jardin - Exceptionnel 720.000 F - 735-70-87.

immeubles

SUD-OUEST imm. de rapport sur 3 niveaux 150 m2 chacun 4 appts + 1 fonds de commerce bonne rentabilité. T. : 533-96-89.

ACHETE imm. de tte import. même avec travx. M. MOHR, 137, bd Kœnig, Neuilly-s.-Seine.

IMPORTANT GROUPE MARCHAND BIENS rech. IMM. LIBRES ou OCCUPES Bons quartiers Paris ou banl. proche - DECISION RAPIDE, estimation ss engag. DISCRETION ASSUREE Intermédiaire accepté 555-91-00 pte 31, 10/12 h.

SOCIÉTÉ COPROR 21, RUE DE LA SOURCE, 16e TEL. : 524-56-01. achète imm. toutes catégories PARIS & BANLIEUE même av. gros travx LIBRES ou Occupés. EXPERTISE GRATUITE. Réponse sous 48 h. PAIEMENT COMPTANT.

terrains

Part. à Part., vd 10 km Aix-en-Provence 5 ha., site exceptionnel, eau + électricité, 400.000 F - Tél. après 20 h. : 873-68-28.

GIF-SUR-YVETTE Beau terrain 1.100 m2, plein sud viabilité - 563-96-50.

LIMEIL-BREVANNES TERRAINS A BATIR 600 m2, 16 m. façade, 170.000 F. 900 m2, 18 m. façade, 210.000 F. A.I.L.B. - 569-32-53.

GIF-SUR-YVETTE, R.E.R. 3.000 M2 420.000 F. COS 0,10 non divisible. 550-34-00.

MILLY-LA-FORET (91) ESSONNE TERRAINS A BATIR Libre choix constructeur 1.136 m2, façade 20 m., prix 196.873,60 F T.T.C. Viabilité prévue premier trimestre 1980. DEVIO, 60, avenue Joffre. 60500 CHANTILLY Tél. 16 (4) 457-12-02 ou visite sur place sam. et dim. rue Saint-Pierre, Milly-la-Forêt (arrêté préfectoral no 79.1336).

MONTGERON Près lycée, calme et résidentiel. TRES RARE. BEAU TERRAIN 548 m2, fac. 20 m. 285.000 F. Tél. 921-40-72.

châteaux

A 10' de Vichy - A 35 km de Clermont-Ferrand - Ds 4 ha 50 parc et pelouse château XVIIIe R.-de-ch. : 9 p. dont 3 p. de 40 m2 chacune. 1er ét. : 10 ch. 2e ét. : 10 p. mansardées. Petite tour à clocheton. Communs : 1 logement de 6 p. et grandes salles en voûte entièr. aménagées pour bar et rest. Granges, fenières, écuries à chevaux. Px 2.000.000 F. - Tous rens. : GIRARD IMMOBILIER BP no 1 03800 GANNAT.

villas

VERSAILLES, quartier Glatigny maison moderne 390 m2 s/2 niveaux, très ensoleillée. Rez-de-ch. : entrée, cuis. 25 m2, séjour 60 m2, cheminée, chbre 17 m2, s. bains ; 1er étg. : bur., 6 chb. (dont une de 40 m2), 2 s. bains, caves, gar. 2 voitures, jardin 1.100 m2. Prix 1.750.000 F - NICOLAS ET VICHER 951-76-20 - 950-04-39. FERME LUNDI MATIN.

FONTENAY-AUX-ROSES 5' centre et métro, gde mais. 9 P. idéal pour 2 familles ou profess. libér. Part. état, gd conft., terrain 430 m2, dépend., habitab. Etat neuf. Prix 1.050.000 F. AGCE DU MARCHE. 663-05-05.

SUCY-EN-BRIE 3, av. CHARLES-DE-GAULLE 5' R.E.R., Belle demeure 240 m2 habit. 1.000 m2 jdin, garage. S/pl. samedi 1er, 10-12 h. et 14-18 h. ou 603-60-08.

78 - Secteur St-REMY-l'HONORE Jolie maison récente, intérieur particul. soigné, 190 m2 s/2 niv., cuisine équipée, vaste séjour. Plein sud - 75 m2 (cheminée), 2 chbres (possib. 3), 2 s. bains, caves, gar. 2 voitures. 3.500 m2 de terrain. - Prix : 1.050.000 F. 951-76-20 - 950-04-39 FERME LUNDI MATIN

Villa 8 pces, 1972, 2.800 m2, expos. sud, magnif. ensoleillem. Rég. DOURDAN séj., cheminée, cuis. équipée, 7 chbres, 2 s. de bains 2 w.-c., lingerie, garage 2 voitures 2 caves. — 492-62-13.

fermettes

70 km PARIS - SUD FERMETTE à aménager, bord du LOING, sur 4.500 m2 avec dépend. 300.000 F, crédit 90 %. THYRAULT 89170 St-Fargeau Tél. : 16 (86) 74-08-12

propriétés

SAINT-REMY-DE-PROVENCE AUX PIEDS DES ALPILLES MAS ANC. - TR. BELLE VUE 1 HECTARE PRIX : 550.000 F Agce Moro St-Rémy-de-Provence Tél. : (90) 92-14-75

PROMOTEUR VEND MAISON ds hameau en restaurat. totale LUBERON PROXIMITE GORDES (84) Piscine - Parc 4 hectares Gestion Méditerranée - 7, quai Rive-Neuve 13001 MARSEILLE. Tél. : 54-34-73

16 km nord de TOURS, part. vd propr. 2 ha bois, F 4 + aménageable, tourelle, poutres chem. 500.000 F. - Tél. : (36) 65-50-60.

SUD LUBERON A 25 km d'Aix-en-Provence Grande bastide de caractère à restaurer. - Dans 5 ha. Prix 1.200.000 F Agence du Château 44, cours de la République, 84120 PERTUIS. T. (90) 79-17-33.

BELLE PROPRIÉTÉ bourgeoise - 6 p. princip., avec parc de 5.000 m2, en bordure du Loir. - Etat impeccable. - A CLOYES-SUR-LE-LOIR (28) S'adr. Me LE BOURDONNEC Notaire à 28220 Cloyes Tél. : (37) 98-53-98

65 km Ouest Paris entre Houdan et Anet dans superbe cadre. MAGNIFIQUE DEMEURE anc. hall d'entrée, living, sal., cuis., bureau, 5 ch., bains, s. d'eau, toilettes, ch. cent., ss-sol, gar., parc magnifiquement planté clos 2.000 m2. Prix justifié : 780.000 F. A.M. Tél. 16 (37) 92-80-46.

70 km PARIS-SUD ANCIEN MOULIN à aménager, 2 niveaux, 900 m2 parc, île, bief, rivière, sur 8.000 m2, Prix : 550.000 F. THYRAULT, 89170 St-Fargeau. 16 (86) 74-08-12.

l'agenda du Monde

Animaux

CHATONS SIAMOIS A VENDRE issus de champions internationaux. Tél. : 951-66-65 après 18 heures.

Antiquités

ANTIQUITES 10, rue Vivienne achetons meubles anc. ts styles, objets d'art, paiem. immédiat., expertise gratuite. T. : 260-06-39.

Artisans

RENOV' APPART'S Rénovation de l'habitat tous corps d'état, devis gratuit. TEL. : 937-46-48.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, rue d'Arcole, 4e. T. 354-00-83.

Cours

Personne de langue maternelle américaine ayant l'exp. de l'ens. donne cours anglais tous niv. TEL. : 354-44-48.

Mode

Ne payez pas la griffe. LES PLUS BELLES COLLECTIONS ACTUELLES de costumes 5, avenue de Villiers, Paris-17e, Métro Villiers.

Moquette

SUPER SOLDES moquettes laine et synthétique, gros stock, belle qualité. TEL. : 757-19-19.

Psychologie

Collectif de psychothérapie — Bioénergie. — Analyse caractérielle. — Sophrologie. — Face-à-face. TEL. : 532-49-23. 845-18-37.

Répondeur téléphonique

Vds REPONDEUR automatique téléphonique ENREGISTREUR. TEL. : 251-01-17.

Stages

Le Centre d'études franco-américain rech. des fam. susceptib. d'acc. des étud. en fin de stage intensif de franç., et dés. de prat. la lang. pr tt trav au pair. T. : (31) 31-22-01 ou écr. FASC manoir de Fauguernon 14100 LISIEUX.

VACANCES - TOURISME - LOISIRS Mer - Montagne - Campagne

Collaborateur journal recherche pour la période 29 mars 1980 au 13 avril 1980 VILLA 3 pièces, tout confort, av. petit jardin, gar. ou parkg. Rég. St-CYPRIEN, ARGELES, BANYULS (66) Ecr. no 6.129 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

ACHETEZ A VIE VOTRE SEMAINE DE VACANCES SCOLAIRES DE PRINTEMPS A TIGNES Particulier vend 1 studio 4 personnes (4e sem. de mars et 3 prem. d'avril) ds magnifique résid. av. piscine et sauna au VAL-CLARET. Tél. : 973-57-85.

Vac. NOEL A LA NEIGE Encore quelques places en hôtel très confortable** att. 1.500/1.800 Forfait 12 jours : 1.060 F. Réductions enfants — de 8 ans. RESERVATIONS : 506-59-99.

ANNONCES CLASSEES TELEPHONEES 296-15-01

A LOUER STUDIO meublé pr 6 pers., tt cft, à PRAZ-SUR-ARLY (3 km de Megève) Hte-Sav. Période vacances de NOEL et de FEVRIER. Renseignem. T. (76) 87-73-07 à GRENOBLE.

SKI à 20 mn. PLACEM. SUR. Villa neuve 100 m2 sur terrain arboré 2.300 m2 entre Sisteron et Forcalquier pour 295.000 F. Tél. : (91) 54-32-17 ou 54-37-08.

Vacances d'hiver louez un TOURING-CAR MILLEVILLE

LES TOURINGS-CAR MILLEVILLE 2-3 ou 4-5 places se louent à la journée. Carrosserie ISOTHERMIQUE, CHAUFFAGE, w.-c., eau courante, etc. Mise à disposition dans plus de 100 villes de France sur simple appel téléphonique. Conduite facile, permis tourisme. Réservation, documentation, liste du réseau :

MILLEVILLE Centre routier 14, rue des Routiers à RUNGIS. TEL. : (1) 687-13-57.

SOCIAL

LA GRÈVE DES CONTROLEURS AÉRIENS

Air Inter dénonce les méfaits d'une « situation anarchique »

La situation est toujours au point mort *dans le conflit* qui oppose les contrôleurs à *l'administration. Le trafic* reste très perturbé. Ce vendredi *30 novembre*, les autorisations de décollage seront *refusées de 8 heures à 19 heures* dans la région *parisienne et devraient l'être* durant les mêmes périodes *que les jours précédents* en province.

Un officier-contrôleur de la navigation aérienne et son frère ont été interpellés après avoir lancé, le 28 novembre, dans la soirée, une fausse alerte à la bombe au centre de contrôle *régional* d'Aix-en-Provence, indique un communiqué du ministère des transports. Les deux frères, MM. Philippe Allard, psychologue, et Joël Allard, officier-contrôleur, ont été présentés, le 29 novembre, au parquet d'Aix-en-Provence.

On précise, de source policière à Aix, que M. Joël Allard, qui figurait parmi les officiers-contrôleurs mis à pied ces derniers jours, avait chargé son frère de donner le coup de téléphone anonyme, afin que sa voix ne soit pas reconnue.

Un porte-parole de l'intersyndicale du centre de contrôle d'Aix-en-Provence a déclaré, le 29 novembre, dans la soirée, n'être pas informé de l'arrestation de M. Joël Allard. « *Toutefois*, a-t-il dit, *nous allons nous méfier de ce genre d'incident, car nous sommes persuadés qu'on va chercher à faire supporter à des organisations syndicales des provocations.* »

Sur le plan national, l'intersyndicale (S.N.C.T.A., C.G.T. et C.F.D.T.) des contrôleurs a « *démenti formellement* » qu'une « *prétendue grève des atterrissages ou un durcissement de l'action* » ait été décidé et que « *des actions irresponsables soient menées isolément ou individuellement* » par des contrôleurs. Les syndicats réaffirment que « *les limitations de trafic constatées pour les avions devant pénétrer dans l'espace aérien français ont été instaurées par les chefs de centre et qu'elles sont la conséquence des exclusions prononcées* (plus d'une centaine) *alors que les effectifs ne sont déjà pas suffisants* ». Dans les milieux officiels, on réfute l'argumentation syndicale et on indique que les mesures de « régulation » du trafic sont des mesures de routine.

Du côté des utilisateurs, usagers et compagnies, le ton commence à monter. Air Inter souligne la « *situation anarchique qui tend à se développer dans les centres de contrôle* ». Cette « *situation rend de plus en plus difficile le maintien chaque jour d'un programme minimum de vol* », indique la compagnie qui a dû suspendre depuis le 28 novembre et jusqu'à nouvel ordre ses liaisons entre Paris d'une part, Limoges et Rennes et Metz de l'autre.

Une démarche des députés corses

MM. Jean Bozzi, Pierre Giacomi, Pierre Pasquini et Jean-Paul de Rocca, députés R.P.R. des deux départements corses, ont appelé le 29 novembre l'attention du ministre des transports sur l'atteinte grave qui, affirment-ils, « *est portée au principe de la continuité territoriale par la poursuite de la grève sauvage des officiers contrôleurs de la navigation aérienne* ». Dans un communiqué, publié à la suite d'un entretien avec le ministre, ils déclarent notamment : « *Pour la Corse, qui, en raison même de son insularité ne peut compter sur des transports de substitution, la desserte aérienne est vitale... Les élus de l'île, sûrs d'être les interprètes de la population, ont demandé au gouvernement de prendre, dès maintenant, les mesures quelles qu'elles soient, qui s'imposent, pour assurer le maintien de la continuité territoriale aérienne et pour éviter les conséquences graves, d'ordre économique et d'autre nature, qui vont résulter du prolongement de la grève.* »

RENSEIGNEMENTS

★ Air France : 320-15-55 (320-14-44 pour les vols de fin de semaine) ; pour Paris : 535-61-61.

★ U.T.A. : 775-14-75.

★ Air Inter : 687-12-12.

★ Compagnies étrangères : se renseigner auprès des agences de ces compagnies.

★ Compagnies régionales : 266-57-40 (Air Alpes, Air Alsace, Air Anjou, Compagnie aérienne du Languedoc, Brit Air) ; 261-85-85 (Touraine Air Transport).

Les « jeunes loups » d'Aix-en-Provence

De notre correspondant régional

Aix-en-Provence. — Des bâtiments gris en bordure de l'avenue Jules-Isaac, sur les hauteurs de la ville : l'un des quatre centres de contrôle régionaux (C.C.R.), qui couvre tout le Sud-Est jusqu'à Lyon. L'intersyndicale (S.N.C.T.A., *C.G.T.*, *C.F.D.T.*) est réunie au complet. Sept, huit militants prêts à se justifier, prolixes, sûrs de leur cause. Première constatation : ce sont tous des jeunes. « *On a recruté à tour de bras dans les années 70*, expliquent-ils. *Dans certains centres, cette génération représente la moitié des effectifs. Ici, la moyenne d'âge oscille entre trente et trente-cinq ans. En fait, c'est la profession qui est jeune, et le problème est que l'on n'a pas encore reconnu son statut dans la communauté aéronautique.* »

Ils repoussent aussi le schéma conventionnel « jeunes - idées autogestionnaires - refus des contraintes du service public » que leurs réactions aux décisions de l'administration concernant l'établissement de grilles de service nominatives ont pu accréditer dans *l'opinion*. « *Une véritable provocation ! Des grilles, il y en a toujours eu. Quand l'équipe monte au travail ici, ce sont vingt-sept contrôleurs qui se mettent en place. Comment imaginer que cela puisse se faire sans organisation ? Mais le boulot du contrôleur en équipe ne répond pas à des horaires stricts de bureau. Impossible de dire : à sept heures du matin, par exemple, vous allez ouvrir tant de secteurs de contrôle. On ne peut pas programmer les flux de service. Il faut de la souplesse. Donc, jusqu'ici, les grilles étaient établies par le chef d'équipe en fonction des conditions réelles du travail. En pleine grève des décollages, l'administration a décidé que ces grilles seraient rédigées par la hiérarchie de façon rigide, en mentionnant le nom des contrôleurs pour chacun des secteurs, et dans le but évident d'individualiser les sanctions. Les résultats ont été cocasses, car ces nouvelles grilles, respectant l'ordre alphabétique, sont purement théorique. On a sanctionné, par exemple, à Aix, une femme* contrôleur *qui, au moment des faits, était en congé de maternité...* »

Autre reproche : le corporatisme de la profession. Les officiers contrôleurs de la circulation aérienne (O.C.C.A.), leur appellation officielle, défendraient les avantages de leur « caste » bien à l'abri derrière le statut de la fonction publique. « *On ne doit pas admettre d'un personnel qui détient un pouvoir exorbitant qu'il se serve d'une situation privilégiée pour faire aboutir des revendications corporatives* », s'indigne notamment, dans un communiqué qu'elle vient de publier, l'union patronale des Bouches-du-Rhône, relayant à ce propos les dénonciations de plusieurs parlementaires et du ministre des transports lui-même. *Les contrôleurs* aériens rétorquent que l'on essaie de les discréditer par une « *campagne scandaleuse* ». « *Nous ne pouvons nous exprimer* », disent-ils, « *que dans le cadre étroit de notre travail, mais en quoi cela est-il répréhensible ? Accuse-t-on de corporatisme les instituteurs lorsqu'ils cessent les classes pour faire aboutir leurs revendications professionnelles ? Ou les médecins quand ils ferment leur cabinet ? Ou les journalistes quand ils font la grève du stylo ? Tout démontre d'ailleurs que notre mouvement n'est pas, comme on le laisse entendre, étroitement catégoriel. Notre plate-forme intersyndicale prend en compte des revendications intéressant tous les personnels de la navigation aérienne (défense du service public, amélioration des moyens pour la sécurité et les conditions de travail, droit de grève et liberté syndicale), depuis le technicien de l'aviation civile (T.A.C.) jusqu'à l'ingénieur d'exploitation (I.E.E.A.C.). Les O.C.C.A. sont, certes, en première ligne du fait qu'ils tiennent le micro, et leur poids dans la bagarre est important. Mais les différences de sensibilité catégorielles qui existaient il y a quinze ans sont aujourd'hui estompées. Pour la première fois, il s'est créé une convergence interprofessionnelle dans la lutte revendicative, comme le montrent les actions déclenchées par les techniciens.* »

La chaîne du travail aéronautique

Les contrôleurs — deux mille cinq cents personnes sur les cinq mille travaillant dans la navigation aérienne — contestent aussi l'abus qui leur est imputé d'une position dominante dans la « chaîne » du travail aéronautique en soulignant, au contraire, l'interdépendance de ce travail entre les différents intervenants.

« *Le contrôleur est, en effet, le maillon charnière, mais il n'a pas de relation plus privilégiée avec le pilote de l'avion qui lui demande le service du contrôle qu'avec l'électronicien auquel il s'adresse lui-même pour obtenir un « scop-radar » en état de marche ou de bonne liaisons téléphoniques. Il n'y a pas de tâches nobles et d'autres qui ne le sont pas.* »

La question des salaires n'embarrasse pas davantage les contrôleurs. Un élève de première année sorti de l'Ecole nationale de l'aviation civile (ENAC) de Toulouse, après une année de scolarité, gagne 2 880 francs par mois. Un contrôleur de deuxième classe, après trois ans d'ancienneté, 5 900 francs ; un contrôleur de première classe (grade central), après onze ans d'ancienneté, 7 030 francs, et un chef de quart, au sommet de la hiérarchie, après vingt-cinq ou trente ans de service, 9 010 francs (1). Les contrôleurs estiment que ces salaires sont amplement justifiés par les responsabilités qui leur sont confiées. « *Le ministre des transports a cru devoir les mettre en parallèle avec ceux des professeurs agrégés qui seraient légèrement inférieurs aux nôtres. Mais à la différence des enseignants, nous n'avons pas, nous, le droit à l'erreur. Si nous nous trompons, nous ne pouvons pas tout effacer et recommencer. S'il se produit un « clash » entre deux avions, nous sommes responsables de pertes humaines, et, dans les heures qui suivent, nous nous retrouvons en prison. Nous ne demandons pas, en l'occurrence, d'augmentation de salaires mais seulement un rattrapage de notre pouvoir d'achat (depuis 1970, nous avons perdu l'équivalent d'un mois de salaire) et l'intégration de nos primes dans les salaires pour que l'on puisse partir à la retraite avec des revenus décents.* »

Les horaires des contrôleurs ne leur permettent pas, selon eux, d'avoir une vie sociale normale. « *Pour nous*, disent-ils, *la semaine de cinq jours n'existe pas. Nous n'avons pas de compensation pour les jours travaillés du week-end et notre cycle d'activité se traduit par le décalage de toutes les heures de repas.* » *L'organisation du service du contrôle aérien est en effet très particulière. La durée de travail répartie sur huit jours est, dans les C.C.R., de 38 h. 45 min. avec trois jours entiers de repos, mais avec une nuit complète d'activité de 20 heures à 7 heures, soit onze heures d'affilée. La plus longue vacation est de quatre heures, alors que médicalement, ainsi que l'ont montré plusieurs enquêtes, elle devrait être de moitié.* »

Dans les tours de contrôle, en raison de l'insuffisance des effectifs qui interdit le système du travail en équipe, les horaires sont pratiquement individualisés et établis en fonction des nécessités du service. Il peut arriver qu'ils s'étirent lors des périodes de pointe jusqu'à soixante heures par semaine, comme à Cannes, à Saint-Etienne ou à Carcassonne. « *Nous accepterions volontiers les sujétions de notre métier* », ajoutent les contrôleurs aixois « *si nous n'étions pas contraints de travailler dans des conditions déplorables. En réalité, on nous demande de gérer la pénurie. C'est ce que nous refusons.* » A Aix-en-Provence, expliquent-ils, de juillet à septembre on a dénombré trois cents pannes de téléphone, trois cent quatre-vingt-sept de radio (dont cent quarante-huit pour le seul mois de septembre), cent onze de radars, quatre-vingt-deux d'ordinateurs. Les contrôleurs d'Aix se plaignent d'avoir une mauvaise couverture radio et aucune couverture radar sur le sud de la Méditerranée. L'aéroport de Marignane, le premier de province, n'est pas équipé d'un système d'atterrissage tous temps (A.T.T.). Conséquence : le trafic est paralysé en moyenne trente jours par an à cause du brouillard.

Dernière revendication des jeunes contrôleurs d'Aix : l'insuffisance des effectifs. Trois contrôleurs seulement sont affectés à l'aérodrome d'Avignon qui doit fermer deux jours par semaine. A Saint-Etienne - Bouthéon, pour les mêmes raisons, les avions qui transportent l'équipe de football des « verts » sont fréquemment obligés de tourner en rond avant de pouvoir se poser. « *L'administration s'apprête à ouvrir une seconde salle de contrôle au centre d'Aix. Comment fonctionnera-t-elle ? On ne le sait pas. Car nous sommes déjà en déficit de soixante-quatre contrôleurs alors que le trafic a augmenté de 5 % en 1979. Les conditions optimales de travail avaient été fixées à dix-neuf secteurs de contrôle. Douze sont effectivement couverts. Auparavant, un contrôleur s'occupait uniquement du trafic de l'aéroport de Nice et un autre de la Corse. Cette année, un seul a pris en charge les deux espaces aériens, d'où les retards cet été à Nice. Nous nous battons pour toutes ces raisons.* »

Les contrôleurs d'Aix n'ont pourtant perdu ni le moral ni le sens de l'humour : « *Nous menons une vie professionnelle en équipe qui nous plaît. Nous avons tous ensemble la responsabilité de notre espace aérien et nous nous sentons utiles. Au besoin, nous dessinerons une autre charrette d' « exclus » sur le panneau d'informations syndicales, qui s'ajoutera aux deux qui y sont déjà...* »

GUY PORTE.

(1) *Ces salaires* s'entendent primes comprises. Ceux des contrôleurs travaillant dans une tour d'aéroport sont sensiblement inférieurs (respectivement de 5 100 francs, 6 600 francs, 8 300 francs). Ces chiffres, d'origine syndicale, sont légèrement différents de ceux rendus publics par le ministre des transports (« le Monde » du 22 novembre).

AIR ALPES EN CESSATION DE PAIEMENT ?

(De notre correspondant.)

Grenoble. — La juge-commissaire chargé de l'exécution du plan de redressement de la société Air Alpes, M. Edmond Richard, estime que la situation de cette compagnie régionale, qui a perdu près de 2 millions *de francs depuis le début du conflit* des aiguilleurs du ciel, est « extrêmement préoccupante ». La société pourrait prochainement être mise en cessation de paiement, ce qui pourrait conduire M. Richard à proposer au président du tribunal de commerce de Lyon la mise en règlement judiciaire de la compagnie.

Les deux cents salariés d'Air Alpes devraient cependant recevoir leur salaire du mois de novembre. Mais, pour décembre, seule une aide ou un « dédommagement » de l'Etat à la suite du conflit des contrôleurs de la navigation aérienne pourrait permettre de sauver la compagnie régionale Air Alpes, qui, fait remarquer M. Edmond Richard, « bénéficiait d'un consensus général de la part d'Air France, d'Air Inter, des chambres de commerce et de la société TAG pour trouver une solution solide aux difficultés passées de la compagnie ». — C. F.

LES ÉLECTIONS PRUD'HOMALES

Des « anomalies graves »

déclare M. Bergeron

M. Bergeron, secrétaire général de F.O. a, devant la presse, le 29 novembre, signalé « des anomalies graves » *dans la préparation des élections prud'homales. Les documents F.O., a-t-il déclaré, sont absents des enveloppes contenant les professions de foi des différents candidats, acheminées par poste auprès des électeurs. Ces cas sont signalés dans cinq départements : à Toulouse (sur une centaine d'envois contrôlés), dans l'Aisne, la Marne, l'Isère et dans la région parisienne.*

Le secrétaire général F.O. devait alerter par lettre le Premier ministre, ces irrégularités, selon lui, étant susceptibles d'entraîner une annulation du scrutin du 13 décembre.

D'autres erreurs sont signalées par F.O. dans les inscriptions, par suite de mauvais fonctionnement mécanographiques. A Tarbes, par exemple, les agriculteurs ont été portés sur la section « Commerce ».

Après l'appel de M. Marchais

L'appel de M. Marchais et de six dirigeants communistes à voter C.G.T. aux élections prud'homales, « *prouve le peu de cas que le parti communiste fait dans la pratique de l'indépendance syndicale* », déclare la C.F.D.T. dans un communiqué du 29 novembre. Elle réaffirme que « *les élections prud'homales sont l'affaire des organisations syndicales et non des partis, même si ceux-ci se réclament du mouvement ouvrier* ».

D'autre part, l'union des cadres C.G.T. (UGICT) a organisé le même jour, à 18 heures, à Paris, un « rassemblement » destiné à présenter les candidats-prud'hommes de cette organisation. Sept cents personnes sont venues entendre MM. Séguy et René Le Guen.

● *M. Georges Séguy critique M. Edmond Maire* qui était invité récemment à Radio-Monte-Carlo. Le secrétaire général de la C.G.T. a déclaré : « *Edmond Maire a trop tendance à s'en prendre au parti communiste français sur des bases qui ne reposent pas sur des réalités. Il transforme la réalité pour porter des accusations.* » « *C'est une méthode qui relève d'un état d'esprit anti-communiste* », a encore dit le dirigeant cégétiste, qui a accusé M. Maire d'utiliser « *son titre syndical et son organisation syndicale pour se livrer sur un plan politique très précis à une bataille qui politise son organisation dans le mauvais sens.* »

MARCHÉ COMMUN

Le sommet de Dublin

(Suite de la première page.)

Chacun s'attendait que l'affaire de la participation britannique au budget européen soit très vite abordée en tant que point central de ce conseil européen. Tel n'a pas été le cas. Le chancelier Schmidt, comme s'il avait voulu remettre les choses à leur vraie place, a provoqué d'entrée de jeu un long échange de vues sur l'énergie. Il a exprimé, sur un ton parfois dramatique, la profonde conviction qu'il était absolument nécessaire que l'Europe coopère davantage en ce domaine. Cette coopération, le chancelier l'envisage d'une manière large : attitude commune à l'égard de l'OPEP, sur le plan extérieur ; réduction des importations de pétrole et développement de ressources alternatives d'énergie (charbon et nucléaire en particulier), sur le plan intérieur.

Quelle est la portée exacte de cette initiative du chancelier ? Faut-il y voir, comme un fonctionnaire français, « *un changement fondamental de l'Allemagne* » jusqu'ici réservée à l'égard des efforts à entreprendre en commun sur ce terrain ? Le chancelier, en *proposant* d'accélérer la mise en place d'une politique européenne de l'énergie, veut-il trouver aussi un point d'application de l'activité *communautaire* qui permette aux Anglais de bénéficier de retombées *budgétaires importantes* ? Jeudi soir, les réponses à ces questions n'étaient *pas évidentes.*

Mme Thatcher a *commenté* les propositions *de la Commission européenne concernant* la participation britannique au budget européen. *Elle* s'est *réjouie* de constater qu'il y était suggéré *d'assouplir* les règles du « *mécanisme correcteur* » adopté par les Neuf en 1975 à Dublin, de telle manière que la contribution du Royaume-Uni proprement dite (ce qu'il verse au budget), qui est très supérieure à sa part dans le produit national brut de la C.E.E., puisse être réduite en 1980 de 520 millions d'unités de compte (environ 3 milliards de francs). Mais, a-t-elle poursuivi, c'est encore très insuffisant puisqu'une telle « *correction* » laisserait Londres avec un déficit net d'un milliard d'unités de compte (5,8 milliards de francs), soit presque autant que celui de l'Allemagne et beaucoup plus que celui de la France.

La *Commission*, a *ajouté* Mme Thatcher, a indiqué une voie à explorer *pour remédier au fait que seulement* une faible partie des crédits du *budget européen est dépensée au* Royaume-Uni : la mise en œuvre d'actions *communes temporaires qui* seraient conçues de manière à bénéficier de façon privilégiée à la Grande-Bretagne. Il revient maintenant au conseil européen, a-t-elle conclu, de les préciser et de les chiffrer. Mme Thatcher estime que ces dépenses supplémentaires dans son pays devraient atteindre à peu près le milliard d'unités de compte. Ainsi, compte tenu des 520 millions au titre de la contribution proprement dite, le « *déficit net* » britannique serait « *globalement* » effacé.

Les Huit ont exprimé ensuite des positions très voisines. Ils éprouvent, *ont*-ils expliqué, de la compréhension pour les difficultés rencontrées par les Britanniques. Ils sont prêts à faire un effort de solidarité important, autrement dit à considérer de manière positive les propositions de la Commission visant à assouplir les règles du « *mécanisme correcteur* » ; mais ils trouvent que Mme Thatcher demande beaucoup trop. « *Les Britanniques ont enregistré la position des Huit ; c'est à eux de voir s'ils en tiennent compte ou s'ils préfèrent en rester là* », commentait M. Hunt, le porte-parole de l'Elysée en début de soirée.

Les entretiens du dîner n'ont pas permis de débloquer la situation. Les Huit *ont confirmé qu'ils conservaient* une certaine disponibilité à *l'égard des propositions de la Commission* (compensation de 520 millions d'unités *de compte par le biais* du « *mécanisme correcteur* »). Toutefois ce *geste — déjà considérable* pour eux — est, bien sûr, subordonné *dans leur esprit* à un arrangement d'ensemble. Or celui-ci ne se dessine guère.

A vrai dire, personne ne semble au clair sur les « *actions communes* » qui pourraient être entreprises afin que la Grande-Bretagne profite davantage des mécanismes financiers communautaires. Pour se donner, notamment sur cet aspect des choses, un délai de réflexion supplémentaire, M. Cossiga, le premier ministre italien, a proposé que le Conseil européen tienne une session exceptionnelle en janvier. L'idée *n'avait pas été retenue* jeudi soir.

Dans la soirée, les Neuf ont également *parlé des grands problèmes* internationaux, et surtout de l'Iran. *Une déclaration qu'avaient étudiée* séparément les ministres des affaires étrangère sera *publiée*. *Elle* réclame bien entendu la libération des otages de Téhéran, *mais insiste* sur la nécessité du respect absolu de l'immunité diplomatique et d'un retour à la loi internationale.

MAURICE DELARUE.
et PHILIPPE LEMAITRE.

ÉNERGIE

En République fédérale d'Allemagne

Le S.P.D. reste divisé sur l'utilité de l'énergie nucléaire

De notre correspondant

Bonn. — *Le Bundestag* vient de consacrer une journée entière à une grand débat sur la politique énergétique. A certains égards, il s'agissait d'un prélude à la bataille qui s'ouvrira lundi, au congrès du S.P.D., à Berlin, où la gauche du parti social-démocrate s'efforcera de saper les positions du gouvernement qui fait de son mieux pour maintenir et même développer « *l'option nucléaire* ».

Le débat a mis en évidence les difficultés auxquelles le chancelier se heurte dans ce domaine. Défendant la politique du gouvernement, qui, tout en assurant la priorité du charbon, n'entend pas fermer la porte au développement *du nucléaire*, le comte Lambsdorff, ministre de l'économie, a été plus applaudi sur les bancs de l'opposition que sur ceux de la coalition socialiste-libérale. Il est vrai qu'il n'a pas craint de critiquer ceux des membres du S.P.D. qui mènent campagne contre la construction des centrales *nucléaires*.

Le chancelier Schmidt n'a fait que *très peu d'efforts* pour justifier l'attitude de ceux de ses propres partisans qui *s'efforcent* de s'opposer à l'utilisation de l'énergie nucléaire. Il a affirmé que, si la construction de nouvelles centrales est paralysée depuis plusieurs années, *la* responsabilité n'en reviendrait pas à une campagne politique mais à l'attitude souvent contestable des tribunaux administratifs. Encore M. Schmidt n'a-t-il pas répondu aux objections de ceux qui reprochent au gouvernement de n'avoir rien fait pour simplifier et rationaliser la procédure *dont dépend la construction* de nouvelles centrales.

La France n'a pas été absente des controverses dont le Bundestag vient d'être le théâtre. *M. Stoltenberg, ministre* - président (chrétien - démocrate) du Schleswig-Holstein notamment, a rappelé à M. Schmidt que M. Giscard d'Estaing aurait exprimé « *de façon polie* » sa stupéfaction en constatant de quelle manière le programme nucléaire de la R.F.A. est paralysé depuis *plusieurs années. Il ne faisait* ainsi qu'exprimer les craintes des industriels allemands, qui redoutent de voir la République fédérale « *perdre toutes ses chances* » face à un pays où l'industrie nucléaire va de l'avant de façon bien plus résolue.

J. W.

LES BÉNÉFICES DE BP AURONT TRIPLÉ EN 1979

British Petroleum a annoncé, le 29 novembre, un bénéfice avant impôt de 3,26 milliards de livres pour les neuf premiers mois de *l'exercice se terminant le 31 décembre 1979*, contre 1,66 milliard de livres pour la période correspondante de 1979. Le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires est de 1,49 milliard de livres contre 395,7 millions en 1979.

Ces résultats sont donc excellents malgré la forte réduction des quantités *de pétrole disponibles en provenance* d'Iran et la perte de la source d'approvisionnement nigériane.

Les résultats des compagnies françaises devraient être rendus publics la semaine prochaine. La progression *des bénéfices des sociétés françaises*, comme celle des filiales des internationales, devrait également être très importante.

● *Exxon va investir plusieurs milliards de dollars dans l'exploitation des schistes bitumineux.* — Le président d'Exxon, M. Garvin, a affirmé, le 28 novembre, que le développement de carburants synthétiques aux Etats-Unis était le meilleur moyen de résoudre les problèmes énergétiques du pays, *malgré les difficultés* de coût (700 milliards de dollars, selon lui) et d'environnement. Il a annoncé un investissement de 3 milliards de dollars pour l'exploitation de cinquante mille barils par jour de schistes.

Pour une
FR
VE
LE TOUT AUTOM

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Pour une surgénération de notre économie

(Suite de la première page.)

Il ne fait pas de doute qu'une telle régénération de notre industrie répond aux attentes profondes des *Français*. Comme le révèlent aujourd'hui la plupart des laboratoires d'observation sociale et, notamment, ceux dont *ont été* amenées à se doter les entreprises fabriquant des *produits de* grande consommation, les Français, dans leur ensemble, aspirent à un mode de développement nouveau, aspirations auxquelles, justement, la décentralisation des structures massifiées et le *développement* des petites structures industrielles sont susceptibles de répondre. Mais ils ne sont pas prêts à accepter que les acquis de la *croissance puissent être remis* en cause, car ils refusent l'idée même de pénurie. Une régénération de notre tissu industriel est en cours, et elle est voulue par l'ensemble des Français.

Un besoin

Nous ne devons pas oublier, en *effet*, que, au *contraire* de ses principaux concurrents d'aujourd'hui, la *France* n'avait pas de véritable tradition industrielle il y a seulement vingt-cinq ans. Ce handicap a pu être jusqu'ici compensé par les artifices d'une croissance rapide *et généralisée*. Ces temps ont changé ; voici que la *crise nous invite* à mesurer nos faiblesses, car nous ne pourrons plus compter que sur nous-mêmes, désormais, pour les compenser. Et ces faiblesses ont trait à la nature des schèmes culturels qui prévalent parmi nos élites.

Nous passons pour être aussi ingénieux, sinon plus, que les Anglo-Saxons, les Saxons et les Nippons, mais, aussi, pour avoir moins qu'eux le sens des réalités. C'est là notre première faiblesse. Plus pragmatiques que nous, et, sans doute, moins *fascinés par* ce que nous appelons l'accélé*ration du* progrès, nos concurrents savent mieux exploiter que nous le terrain conquis, éventuellement par nous ou par d'autres, à chaque étape du progrès. Pendant que nous passions, en quinze ans, de Caravelle à Concorde, Boeing sortait ce qui aurait pu être Caravelle-II, puis III, puis IV...

Notre deuxième faiblesse tient à *l'esprit* centralisateur de nos élites et à leur goût immodéré de l'abstraction, qui les incline à réduire les réalités de la vie sociale à des représentations qu'elles *répugnent d'ailleurs* à remettre en cause, lorsqu'il leur est révélé que les réalités s'écartent d'elles.

Telles paraissent être, pour l'essentiel, les modes de pensée que nous devons nous efforcer de transformer pour répondre efficacement et plus rapidement à la situation de crise avec laquelle nous sommes confrontés. Et, comme rien n'est plus persistant *qu'un schème culturel, on voit* aussi pourquoi nous avons besoin, pour doper la régénération en cours de notre économie, de doper d'abord les esprits de nos élites sociales en les invitant à réviser un certain nombre d'idées reçues.

Les grandes innovations sont rares

Il n'est évidement pas question de renoncer aux recherches fondamentales qui conditionnent de nouveaux *progrès dans les* applications de l'électronique, dans la biochimie, ou dans le développement des « énergies nouvelles ». Ce que l'on désire souligner ici, c'est que les grandes innovations industrielles sont rares. Celles qui comptent le plus pour le progrès *industriel résultent plutôt* de patientes accumulations d'améliorations de détail axées sur la qualité des produits et des services, telle qu'elle est perçue par *le consommateur* ou *l'usager*. Il suffit, pour s'en convaincre, d'analyser le chiffre d'affaires des entreprises les plus performantes ; on est alors frappé de constater l'importance de la part qu'y conservent des produits et des *biens industriels relativement* anciens. Certes, ce ne sont plus tout à fait les mêmes qu'il y a vingt-cinq ans, mais ils continuent de servir le même concept d'utilité ; leurs noms, leurs images *sont les mêmes*.

Accepter ces réalités et s'y *conformer*, cela *implique*, de la part des fonctions de progrès de l'industrie, comme un renoncement à la recherche de la pierre philosophale.

Savoir utiliser les savoir-faire étrangers

On se rappelle la querelle qui s'est instaurée à propos des choix technologiques du nucléaire. Le mérite des ingénieurs d'E.D.F. est d'avoir su résister aux nombreux attraits de la filière d'inspiration française, pour lui préférer la filière d'inspiration américaine, car celle-ci *était déjà au point* dans ses grandes lignes. Ce choix, *assurément douloureux* pour l'amour-propre national, a permis à notre pays de disposer plus rapidement et plus sûrement des moyens d'atténuer les conséquences économiques de la crise de l'énergie. Et d'ailleurs, il n'a pas compromis pour autant l'avance technologique de la France dans ce domaine, puisque la techno*logie du surrégénérateur* est, *elle*, bien française.

Nous avons certainement intérêt à nous inspirer, d'une manière plus systématique, de cet exemple, ce qui suppose que l'on accepte, le cas échéant, que notre balance des brevets soit déficitaire. C'est le cas aujourd'hui. *Ceux qui s'en plaignent ont tort*. D'abord parce que notre déficit *dans ce domaine est, en termes* relatifs, dérisoire. Ensuite, parce que les effets produits par ce déficit sur l'économie sont très positifs. Enfin, parce que le plus sûr moyen de rendre un jour notre balance des brevets positive est d'accepter qu'elle soit temporairement négative.

Au demeurant, les Japonais ne nous ont-ils pas donné dans le passé, et ne continuent-ils pas de nous donner, maintes illustrations des avantages de ces « stratégies de capture » des savoir-faire étrangers ?

Ne pas renoncer au développement des métiers classiques

Toute activité industrielle est une *ascèse* dans la mesure *où* elle nécessite que l'on s'acharne jour après jour, mois après mois, année après année, à comprendre les comportements des mêmes consommateurs, à négocier avec le même type de clients, à *œuvrer dans le même métier*, à fabriquer le même produit. « Travaillez, prenez de la peine... », cette morale est particulièrement de mise dans les secteurs classiques. Or, si ceux-ci offrent peut-être moins d'attrait intellectuel que les secteurs de pointe, ils demeurent nos sources les plus *sûres d'échanges internationaux* importants et réguliers.

Il est vrai que certains stra*tèges nous invitent à nous détourner* de ces secteurs et à considérer leur avenir avec désabusement. Au prétexte qu'ils regroupent une majorité d' « industries de main-d'œuvre », ils seraient irrémédiablement condamnés, pour la plu*part, au terme d'une redivision* internationale du travail qui se ferait au bénéfice des seuls pays en voie de développement. C'est, en premier lieu, méconnaître les réalités du progrès *industriel* telles qu'elles ont été rappelées ici même : les patientes accumulations d'innovations de détail, qui sont si caractéristiques, justement, de l'évolution des secteurs traditionnels, nécessitent un *niveau général de qualification* incompatible avec l'image figée et taylorienne que ces *stratèges* ont des réalités industrielles. Ils ne voient pas non plus que les métiers traditionnels sont susceptibles de tirer des avantages considérables des progrès déjà réalisés dans certains secteurs de *pointe*, comme l'*informatique*, la robotique. C'est de notre aptitude à savoir utiliser ces retombées que dépend en grande partie la surgénération de nos métiers *traditionnels*.

Renoncer à la productivité, c'est compromettre la compétitivité de notre appareil *industriel* et commercial. C'est compromettre également nos exportations et, par conséquent, la génération de richesses sans lesquelles il ne *peut être créé* de nouveaux emplois. Continuer de jouer la productivité, *c'est donc se mettre* en position de résoudre le problème de l'emploi à moyen terme.

Cela implique malheureusement une aggravation de ce problème dans l'immédiat. Qui pourrait rester indifférent aux *détresses* du chômage, surtout lorsqu'elles af*fectent particulièrement* certaines régions? Et qui pourrait contester qu'elles obligent à la solidarité non seulement dans l'ordre matériel mais aussi dans l'ordre moral? Trouver un nouvel emploi nécessite des efforts de formation et de *reconversion*. *Comment éviter* que ne s'y ajoutent de douloureuses transplantations territoriales ?

Dans les facilités de la croissance, nous avons certainement eu tendance à assimiler nos « humus » industriels à des en*grais chimiques et à considérer* qu'il était aussi facile de les transporter, *de les combiner et de les* modifier que des produits de synthèse. N'avons-nous pas oublié que ces humus faisaient aussi partie de la terre des hommes, qu'il fallait du temps pour créer une entreprise, le temps nécessaire *pour* que les hommes qui s'y rassemblent apprennent à travailler, *et que d'autres hommes* apprennent à apprécier le produit *de leur industrie? Et dès lors* que le temps a fait son œuvre, avons-nous le droit de négliger les humus industriels qu'il a créés ? « C'est le fonds qui manque le moins... »

« *Pour nous, toute réflexion stratégique part du consommateur.* » Cette remarque d'un groupe d'industriels américains à des homologues français venus échanger avec eux des réflexions sur l'entreprise de demain peut paraître superflue. C'est un fait, pourtant, *qu'on ne dit* pas assez chez nous qu'à la base du succès de *toutes* les entreprises performantes, qu'elles soient grandes, moyennes ou petites, il y a toujours la perception d'un besoin à satisfaire — que ce besoin impli*que un vaste marché ou un petit* « créneau » — et une tension des esprits, à caractère souvent obsessionnel, pour comprendre ces besoins, apprécier leur évolution.

On dit trop que lorsque les marchés *sont vastes et* que les grandes entreprises sont amenées, pour les exploiter, à les segmenter et à différencier leurs propres structures, c'est dans le seul dessein d'accroître leurs rentes. On ne dit pas assez que ces stratégies de segmentation *se* fondent sur la reconnaissance du caractère diversifié des besoins des hommes. Une diversité qui impose, pour être reconnue, une particulière ouverture et une grande disponibilité d'esprit.

Vouloir décentraliser

C'est à cette discipline que semblent répugner tout particulièrement les grandes administrations étatiques et les monopoles de services publics, qui ont tendance à considérer l'ayant *droit comme un élément indif*férencié d'une population *statistique homogène*. Seule l'obsession du besoin permet de se préparer à traiter des cas particuliers, car la vie n'est faite que de cas particuliers ; seule l'obsession du besoin permet d'améliorer la qualité des soins *apportés aux malades* de l'hôpital, selon que ceux-ci sont des opérés à cœur *ouvert ou de banales* accouchées.

L'obsession du besoin va de pair avec la *volonté* de décentraliser les organisations sociales, les entreprises comme les services publics, car, il est bien évident que la perception des be*soins des hommes, dans toute* leur richesse et leur diversité, ne *peut se faire de loin*.

La *décentralisation* permet aussi de satisfaire des exigences d'un nombre croissant d'hommes, engagés dans des processus de production de biens ou de services, à participer effectivement aux décisions qui commandent ces *processus*. Et *dès lors qu'elle* permet d'accroître le nombre des « décideurs » dans les structures de base des organisations sociales, la décentralisation permet d'alléger le fardeau des décisions qui pèsent sur les directions centrales. *Ces* dernières *sont* mieux à même de se consacrer à la ré*flexion stratégique* qui, *elle*, *exige*, dans une certaine mesure, éloignement, isolement et anticipation.

Il est vrai que cette nouvelle répartition des décisions entre les niveaux centraux et les niveaux décentralisés implique une inversion des conceptions habituelles du bien commun, telles qu'elles prévalent dans nos grandes entreprises et surtout dans *nos grandes administrations*.

En effet, dans une entreprise centralisée, le plan est établi par une *fonction centrale* ; pour les niveaux d'exécution, c'est donc l'*expression d'une vision* abstraite et « aprioriste » des comportements qui *sont* attendus d'eux dans l'avenir. Dans une entreprise décentralisée, au contraire, chaque cellule de base conçoit son plan : le plan consolidé est établi *a posteriori* par les fonctions centrales, après corrections éventuelles.

L'expérience prouve cependant que ces dernières procédures améliorent la régulation économique de l'ensemble de l'organisation ainsi que *son efficacité*.

Et ce qui est vrai de l'économie l'est aussi du social. En effet, comme le dit Norbert Wiener, « *seules de petites communautés étroitement rassemblées bénéficient d'une bonne régulation sociale* ». Le premier avantage de la décentralisation est donc de faciliter ainsi la formation des consensus sociaux sur l'organisation de la vie dans les cellules de production de base, organisation qui, bien entendu, doit demeurer *ordonnée, hiérarchisée, car c'est* le garant de l'efficacité.

Mais ce n'est pas le seul avantage de la décentralisation à l'égard de la régulation sociale des grandes organisations. Elle permet, comme on l'a vu, d'agencer de manière distincte les organes de direction selon qu'ils *ont à se préoccuper*, les uns du long terme, les autres du court terme. Elle permet du même coup d'associer séparément les partenaires sociaux, par l'intermédiaire de représentants qualifiés, aux décisions à caractère stratégique *qui commandent leur avenir, tout* en maintenant dans son intégrité la *hiérarchie* qui assure le fonctionnement permanent de l'organisation (1).

C'est dire que la décentralisation, dans son acception complète, ne saurait être dissociée de sa *proposition inverse*, la centralisation. C'est en fait une dicho*tomie qu'elle implique*. *Dichotomie* entre le long terme et le court terme, entre l'action ordonnée et la réflexion foisonnante. Elle implique surtout le renoncement à cette idée que toutes les décisions qui com*mandent toutes les relations* entre les partenaires sociaux doivent résulter de discussions au sommet, au niveau de l'Etat ou de la branche professionnelle. Une certaine politique contractuelle a pu avoir ses mérites au cours de la phase de croissance de notre économie, car cette *croissance permettait* de pallier les défauts de cette politique qui tiennent à son caractère réductionniste. Il est temps aujourd'hui de reconnaître que les hommes ne peuvent plus s'assimiler, en tant que travailleurs pas plus qu'en tant que consommateurs, à des éléments indifférenciés d'une population statistique homogène.

FRANÇOIS DALLE.

(1) Ces structures de participation à l'élaboration des politiques de l'entreprise font actuellement l'objet de travaux approfondis de l'Institut de l'*entreprise et d'*Entreprise et Progrès. Cf. également *Vers un nouveau pouvoir dans l'entreprise*, F. Dalle, *le Monde* daté 25-26 juin 1974.

Prochain article :

LES CONDITIONS A REMPLIR

FEU VERT!

Le nouveau reflex Pentax MV ouvre enfin la voie de la simplicité à la photographie de qualité.

Regardez dans le viseur. Si le voyant est vert, faites la mise au point et déclenchez. S'il est rouge ou jaune, tournez la bague des diaphragmes jusqu'au vert. Sinon utilisez un pied ou le flash AF 200. Le flash mis en place, juste un coup d'œil sur le témoin et déclenchez. Voilà. C'est aussi facile que ça.

Très abordable, le MV est également *super léger*. Et vous pouvez adapter plus de 40 objectifs et tout un éventail d'accessoires.

La simplicité du MV donne libre accès à la photographie créative. Allez jusqu'au bout de vos idées. Vous avez le feu vert.

LE TOUT AUTOMATIQUE PENTAX MV

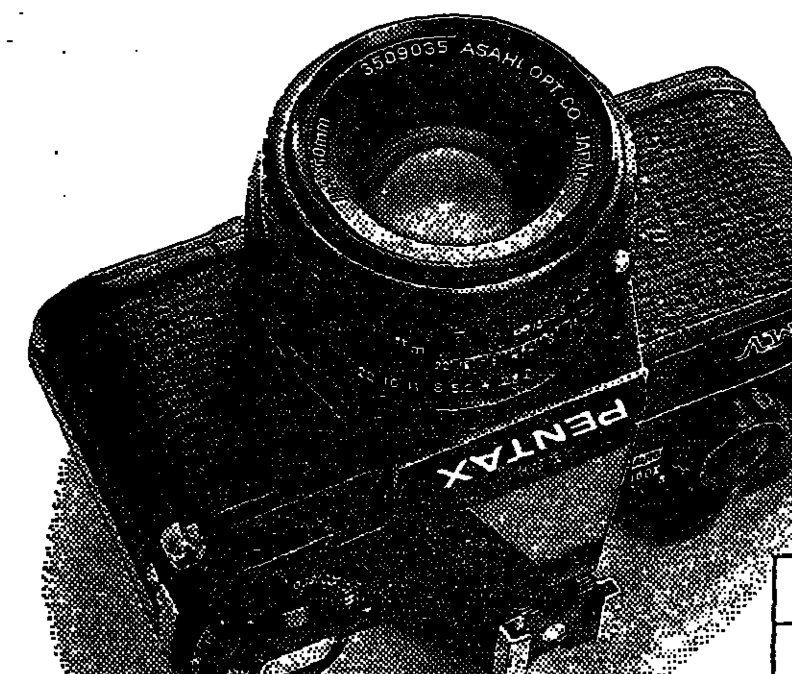

PENTAX
MV

REVERSO

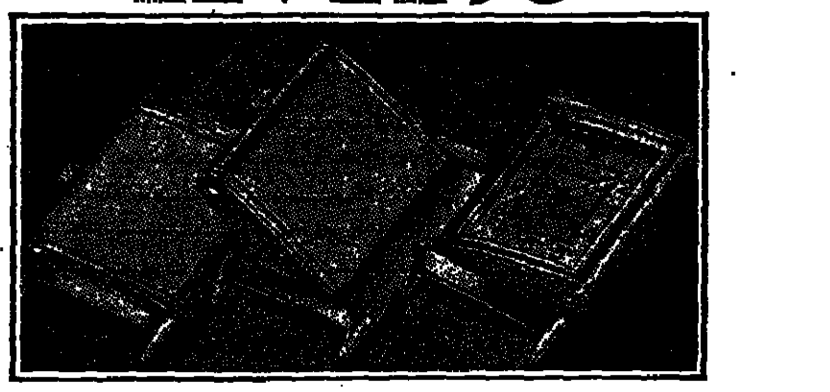

la montre la plus snob de l'année
JAEGER-LECOULTRE
Genève

LOGEMENT

La C.N.L. porte un jugement sévère sur trois ans de réforme du financement

M. Claude Massu, président de la Confédération nationale du logement (C.N.L.) — *la plus importante des associations de locataires* — vient de souligner, au cours d'une conférence de presse, la *« place toujours plus grande que prend la charge logement dans le budget familial »*. Il a ensuite fait le point sur trois ans d'application de la réforme du financement du logement : *« Les premiers résultats viennent confirmer nos appréhensions et conforter le désaccord que nous avions exprimé dès la publication du rapport de la commission Barre »*, a dit M. Massu.

Des documents présentés, il ressort qu'à la fin de 1978 les bénéficiaires de l'aide personnelle au logement (A.P.L.) étaient au nombre de 9 112. La *mensualité moyenne* était de 471 francs. Au total, au cours du quatrième trimestre 1978, le montant des sommes versées à ce titre était de 12 318 000 francs, près de 68 % étant attribués à des accédants à la propriété, et 32 % à des locataires. La *mensualité moyenne versée à un locataire* était de 494 francs. Pour l'acquisition d'un logement bénéficiant d'un prêt aidé (prêt à l'accession à la propriété ou P.A.P.), cette mensualité moyenne était de 384 francs. Pour l'acquisition et l'amélioration d'un logement existant, elle était de 483 francs, mais pour l'achat d'un appartement avec un prêt non aidé (prêt conventionné), elle atteignait 518 francs. Ceux dont les ressources sont trop élevées pour bénéficier d'un prêt aidé (P.A.P.) étaient donc les plus *favorisés* (1).

La Confédération nationale du logement *ajoute* que les 2 331 511 bénéficiaires de l'allocation-logement (qui reste appliquée à tous ceux qui occupent des logements construits avant la réforme) sont d'autant plus pénalisés que le forfait des charges (essentiellement de chauffage) prises en compte est beaucoup plus faible que dans le système de calcul de l'A.P.L. : 67 francs pour un ménage dans l'allocation-logement, *contre* 179 *francs* pour un ménage touchant l'A.P.L. Or les charges se sont accrues très lourdement : à Marseille, *dans* un deux-pièces H.L.M., les charges qui étaient de 35,73 francs pour une quittance de 265,32 F en janvier (15,56 % du loyer), sont en octobre 1979 de 203,16 F pour une quittance de 585,88 F (soit 53,08 % du loyer). Dans un cinq-pièces, *les charges qui* étaient de 20 % du loyer il y a quatre ans sont aujourd'hui de 53 %.

Enfin, l'amélioration du patrimoine ancien H.L.M. par le biais du conventionnement, qui ouvre droit à l'A.P.L. pour certains locataires, se traduit par de fortes hausses de loyers. A Toulouse, au 1er juillet 1980, le loyer d'un logement de trois pièces augmentera de 55,4 %, passant de 370 à 575 francs, et celui d'un cinq pièces de 30 %, de 550 à 715 F.

Tout cela conduit la C.N.L. à juger sévèrement la politique du *gouvernement en matière de* logement et à formuler de nouveau ses revendications : blocage immédiat des loyers, réduction de la T.V.A. sur l'énergie destinée au chauffage des logements, révision des barèmes de l'A.P.L. et de l'allocation-logement, versement d'une *allocation exceptionnelle* aux familles en difficulté.

Le jugement de M. Massu — par ailleurs membre du comité directeur de l'Union nationale H.L.M. — n'est pas moins sévère pour cet organe qui fédère les diverses familles du mouvement H.L.M. Il lui reproche de ne pas avoir proposé aux organismes d'*« actions concrètes »*, d'*« orientations »* pour maîtriser leurs *« problèmes de gestion financière liés à la politique des loyers, à l'évolution des charges locatives »*.

(1) Rappelons que ces chiffres sont des moyennes *et recouvrent des situations fort différentes.*

ENTREPRISES

UN COLLOQUE ORGANISÉ PAR « AUTREMENT »

Des entrepreneurs d'un nouveau style

De notre envoyée spéciale

Lille. — *« Et si chacun créait son emploi ? »* Ils sont cent soixante-dix venus de France, de Belgique ou d'Allemagne pour le colloque organisé sur ce thème *ces 23 et 24 novembre* par la revue *Autrement (1)*. Jean ou cravate, barbe folle ou visage soigneusement rasé, qu'ont-ils de commun à se dire ces entrepreneurs qui se *disent « d'un nouveau style » ?*

Autour des tables prêtées par la mairie de la ville, se croisent fonctionnaires, banquiers, représentants d'organisations patronales et *« chefs »* d'entreprises. Parmi ces derniers, de rares dirigeants traditionnels, quelques ouvriers coopérateurs relançant leur usine défaillante et une cohorte variée d'entrepreneurs en herbe. Pour une fois, les uns et les autres se rencontrent, s'interpellent sur des faits, échangent des idées, voire des subventions...

Ici, l'on précise les relations entre nouveaux entrepreneurs, Etat et collectivités locales. De l'expérience faite par la mairie de Béthune (Pas-de-Calais) ou de celle du conseil régional du Nord-*Pas-de-Calais, on tire quelques leçons*. On définit ce que pourrait être *« un comité local pour l'emploi »* regroupant tous les partenaires sociaux.

Là, on étudie l'insertion économique des *« nouvelles »* entreprises : définition du statut juridique *le mieux adapté selon le cas* — S.A.R.L., SCOOP ou autre, — recherche du financement — subventions diverses, crédits bancaires, apports personnels, etc. Enfin, dans une autre salle, on s'interroge sur le fonctionnement interne, l'exercice du pouvoir, le contenu de la valeur travail, dans ces P.M.E. où l'on fait, dit-on, de l'*« expérimentation sociale »*. Mais qu'ont-elles donc de si spécial ?

Renaissance des métiers, maîtrise des cadences, nouvelle morale du travail, solidarité sociale... les finalités au départ sont variées. Les « créneaux » le sont tout autant (2). Cela va du dépannage tous azimuts à la réinsertion sociale des *« exclus »* en passant par l'informatique, la restauration ou la formation permanente... Ces P.M.E. se situent rarement *dans* le champ industriel, si l'on excepte les sociétés coopératives de production créées par les salariés refusant la fermeture de leur entreprise après un dépôt de bilan. Ainsi chez *Marketube* ou chez *Somcer*, non loin de Lille... *Les inventions technologiques* sont rares. L'industrie de récupération a cependant ses adeptes : un jeune villageois du Var cherche des crédits pour créer une petite société destinée à *« récupérer »* les broussailles encombrant les hectares de la forêt communale. *« Chez moi, ils me prennent pour un fou »*, précise-t-il.

« Etre pris au sérieux »

« Il lui manque, plus qu'une cravate, la crédibilité de ses voisins. Je serais son banquier, je ne lui accorderais aucun crédit », commente, narquois *mais* amical, un banquier. *« Crédibilité »*... Les jeunes entrepreneurs d'aujourd'hui veulent *« être pris au sérieux »*. Et donc, entre autres, *« être aidés comme les agriculteurs ou les pêcheurs »*, selon le mot de l'un d'entre eux. Ayant pour la plupart moins de trente-cinq ans, ils ont vécu les utopies d'après 1968. Ils veulent choisir leur travail, *leurs* associés. Ils cherchent l'innovation sociale. Mais ils veulent aussi gagner de quoi vivre, et bien en vivre.

Certains sont revenus des campagnes, fatigués d'élever chichement quelques chèvres. D'autres se sont mis à leur compte, pour fuir un emploi jugé *« inintéressant »*, ou *« aliénant »*, ou encore pour quitter l'intérim. D'autres enfin, les plus nombreux, sont des travailleurs sociaux en quête d'efficacité. La prévention ou la réinsertion des *« exclus »* leur semblent devoir aujourd'hui passer par la création d'emplois, qui permet à leurs ouailles d'obtenir un salaire. Ainsi, près de Toulouse, un éducateur organise-t-il le placement chez *les agriculteurs* de jeunes *« à problèmes »*. Un autre crée à Lyon une fabrique de plats congelés où travailleraient des handicapés.

Les nouveaux entrepreneurs veulent créer des emplois, mais pas n'importe lesquels, ni n'importe comment, et en utilisant avec astuce l'éventail des subventions offertes par l'Etat, les chambres de commerce ou d'industrie, voire d'éventuels mécènes. A *Informatic Services, en région* parisienne, depuis 1967, les coopérateurs ont *a contrario* refusé toute subvention, pour *« prouver que le travail d'un handicapé est rentable, sans assistance »*.

Mais ailleurs ? *« Vous êtes subventionnés, donc moins chers que vos concurrents »*, fait remarquer, acide, un dirigeant d'une entreprise *traditionnelle*.

Les débats, à *Lille*, n'ont pas manqué. On regretta que les projets *soient* plus nombreux que les réalisations, les expériences trop fréquemment éphémères. Le financement du *fond de roulement* apparut plus problématique que celui du lancement. On s'étonna aussi d'une certaine propension à travailler beaucoup et pour peu d'argent, sous le prétexte de lancer sa propre affaire... La palme de l'innovation revint à un jeune professeur *de Berlin. Il se taille* un beau succès en présentant les résultats d'une société de caution mutuelle créée en Allemagne voici deux ans pour combattre les effets *des* interdictions professionnelles.

Cette société est devenue une *« banque »* parallèle finançant des entreprises dites *« alternatives »*. Une association veille même à ce que les innovations sociales ainsi mises en œuvre ne soient pas déviées. *« Impossible en France »*, jugea une *femme-banquier... « Ce n'est pas inintéressant... ce sont des gens sérieux »*, s'étonna un observateur patronal venu assister à la fin du colloque. Cet intérêt *général* n'est pas une des moindres surprises de la rencontre. L'absence remarquée de tout syndicat de salarié en étant une autre...

DANIELLE ROUARD.

(1) *Autrement*, 73, rue de Turbigo, 75003 Paris. Tél. : 271-23-40. Cette revue ne doit pas être confondue avec le mouvement giscardien du même nom.
(2) Cf. les numéros 20 et 21 de la revue *Autrement*.

LES FOURRURES MALAT

FOURREUR
FABRICANT
GARANTIE
DE CONFIANCE

ont la fourrure qu'il vous faut.
Grand choix prêt-à-porter ou sur mesure.
Vison, loup, renard, grand choix chapeaux.
Réparations et transformations.
Service après-vente. Tél. : 878-68-67.

47, rue La Fayette, 75009 PARIS - Métro : LE PELETIER

Deux semaines à titre gracieux...

...et vous parlerez le langage européen des affaires.

Le langage du Financial Times a toujours été celui des affaires - il est devenu celui des affaires européennes depuis que ce journal est publié simultanément à Londres et à Francfort. Pourquoi?

Le nombre de ses correspondants ainsi que l'étendue de son réseau d'informations dans le monde entier sont plus importants que ceux de n'importe quel autre journal économique.

Ses correspondants spécialisés dans des domaines tels que l'économie, la finance, le marketing, analysent avec compétence l'incidence des événements politiques sur les affaires ... et traitent également de sujets culturels.

Leurs articles sont rédigés en toute impartialité - une lecture même rapide d'un numéro du Financial Times vous en convaincra.

Pourquoi ne pas faire un essai de deux semaines - sans frais pour vous? Complétez et renvoyez-nous la carte-réponse ci-dessous et bientôt vous disposerez de la source la plus complète d'informations d'affaires à un niveau international, et la mieux documentée.

Cette information vous procurera des avantages certains par rapport à une concurrence moins bien informée que vous.

Nous sommes convaincus qu'après deux semaines vous ne pourrez plus vous en passer.

FINANCIAL TIMES

Europe's Business Newspaper

Veuillez m'envoyer le Financial Times pendant 2 semaines gratuitement a l'adresse suivante:

Nom ______
Fonction ______
Société ______
Adresse ______
______
Tél. ______ Télex ______
Activité de votre société ______

MON/1/12/79

Détachez et adressez à:
Anne-Marie Tozzi, Financial Times,
36 rue du Sentier - 75002 Paris - Tél. 261.47.60/236.86.01 - Télex 220044.

(Publicité)

NIDS DE PARIS

« La vente de charité des NIDS DE PARIS », œuvre reconnue d'utilité publique, aura lieu cette année les 1er et 2 décembre 1979, dans les Salons HOCHE, 9, avenue Hoche, 75008 PARIS.

Depuis près de 33 ans, cette belle œuvre accueille les enfants abandonnés et s'efforce de leur trouver un foyer rayonnant.

Si vous voulez lui témoigner votre sympathie et lui apporter votre aide, venez acheter à la vente ; vous trouverez à ses comptoirs de lingerie, de jouets, de produits alimentaires et de livres, des articles de toute première qualité aux mêmes prix que dans les grands magasins.

Si vous ne pouvez y assister, aidez-la en adressant votre obole aux « *NIDS DE PARIS* », 83, avenue de Saint-Mandé, 75012 PARIS, comptes chèques postaux 5709-15.

Le Conseil d'Administration vous remercie d'avance de votre présence ou de votre envoi.

(Publicité)

6 DÉCEMBRE : DÉBAT-COCKTAIL
ORGANISÉ PAR L'INSTITUT DE DROIT DES AFFAIRES

L'Association des anciens élèves diplômés de Droit des Affaires de l'Université Paris-II/Assas, organise un débat-cocktail à l'hôtel Nikko de Paris sur le thème :

« Les réformes de la Société anonyme et des groupes de sociétés. »

M. le Doyen Gore, directeur de l'I.D.A., membre du Conseil National de la Comptabilité, présidera les débats auxquels participeront :

- M. le Doyen HEMARD, professeur à l'Université Paris-II ;
- M. GRUBER, avocat à la cour ;
- M. PLAS, délégué général honoraire de l'A.N.S.A. ;
- M. DUPOUY, maître de conférence à l'E.N.A.

Hôtel Nikko de Paris, 61, quai de Grenelle, 75015. Date : 6 décembre, à 19 h 30.

Les inscriptions seront reçues avant le 3 décembre 1979 *et doivent* être adressées à M. Jean-Michel CALENDINI, 74 D, rue Lecourbe, 75015 PARIS : par chèque à l'ordre de : « Association I.D.A. » (participation aux frais : 70 F).

LES TIMBRES DE NOËL 1979 DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Les timbres-poste de Noël de la Croix-Rouge française seront mis en vente à partir du mardi 3 décembre *dans tous les bureaux de poste.* L'émission « Premier Jour » sera faite à Rouen le samedi 1er décembre. En effet, ces deux timbres, l'un de 1,10 F + 0,30 F, l'autre de 1,30 F + 0,30 F, représentent Hérodiade et Simon « le Magicien ». Ces deux personnages illustrent deux vitraux du seizième siècle récemment mis en place dans la nouvelle église Sainte-Jeanne-d'Arc, sur la place du Vieux-Marché, à Rouen. Le montant de la surtaxe de ces timbres contribuera largement aux secours d'urgence apportés par la Croix-Rouge française tant en France qu'actuellement au Sud-Est asiatique.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

LA CULTURE, C'EST CE QUI RESTE QUAND ON N'A RIEN OUBLIÉ.

Exemple de traitement de cultures par épandage de produits phytosanitaires sélectifs qui détruisent les insectes nocifs en respectant la faune utile.

Aujourd'hui plus d'un quart des récoltes mondiales est détruit par des ennemis parfois invisibles: les parasites.

Comme les surfaces cultivables ne sont pas indéfiniment extensibles, nous ne devons pas oublier d'éliminer ceux qui attaquent nos cultures et nous ne devons pas non plus oublier tout ce qui peut en améliorer le rendement.

Chaque année nous mettons au point de nouveaux engrais, de nouveaux insecticides, fongicides, herbicides efficaces et dépourvus de danger pour l'homme et l'environnement. Le but de Rhône-Poulenc est de concentrer ses recherches dans les domaines hautement spécialisés. C'est la seule manière de gagner du terrain sur le plan international.

Actuellement, en phytosanitaire nous occupons une place prépondérante que beaucoup nous envient.

Rhône-Poulenc, un des atouts de la France dans le monde.

RHÔNE-POULENC

RHÔNE-POULENC.

ÉTRANGER

En Grande-Bretagne

Le groupe I.C.I. envisage de réduire de près de 25 % les effectifs de sa division « fibres synthétiques »

Le groupe Imperial Chemical Industries (I.C.I.), « numéro un » de l'industrie chimique britannique, envisage de supprimer 2 000 emplois dans sa division « fibres synthétiques », dont les effectifs, actuellement de 10 200 personnes, avaient *déjà été* réduits de près d'un tiers au cours des quatre dernières années. La *décision* n'a pas *encore* été *définitivement* prise, mais la détérioration de la conjoncture dans l'industrie des fibres synthétiques la rend à peu près inévitable. Le déficit d'I.C.I. dans cette branche d'activité, qui en 1978 n'atteignait plus que 13 millions de livres sterling (115 millions de francs), aurait en effet considérablement augmenté.

L'aggravation de ce déficit provient à la fois du renchérissement *des matières de base* issues *du* pétrole (naphta notamment), de la hausse de la livre sterling, défavorable aux exportations, de l'alourdissement des charges salariales (les salaires ouvriers ont été augmentés de 18 % en juin dernier) et surtout d'une détérioration du marché européen provoquée par le retour en force des producteurs américains.

La Commission de Bruxelles, saisie de l'affaire depuis plusieurs semaines, a récemment envoyé une mission de hauts fonctionnaires à Washington pour discuter avec les autorités américaines de ce délicat problème. Un rapport a été rendu le 27 novembre dernier au conseil des ministres de la C.E.E., mais sa teneur n'a pas encore été rendue publique.

Ceci étant, l'industrie britannique paraît être plus touchée que ses grands concurrents continentaux. Selon les statistiques publiées voici quelques jours par la British Made Fibres Federation, la production de fibres synthétiques au Royaume-Uni aurait baissé de 13 % entre le deuxième et le troisième trimestre, revenant ainsi à 140 720 tonnes, soit en dessous du niveau déjà très bas *du trimestre* correspondant de 1978 (141 640 tonnes).

En procédant à de nouvelles coupes claires dans ses effectifs, I.C.I. espère réaliser une économie chiffrée à 45 millions de livres sterling (396 millions de francs). Mais le groupe britannique ne compte pas en rester là. Des mesures draconiennes seront en outre prises pour *améliorer* la productivité, afin de la porter aux « niveaux internationaux », et les investissements seront notablement réduits, notamment à Pontypool, où la seconde tranche d'un projet d'expansion de la capacité de production de fils continus de polyester sera mis en veilleuse. I.C.I. n'est du reste pas seul à subir de plein fouet les effets désastreux de la hausse des *prix* du pétrole et de la *concurrence* américaine. Courtaulds, l'autre grand britannique des fibres chimiques, a annoncé dernièrement la fermeture imminente de son usine de Preston (Lancashire), qui emploie 2 600 personnes.

Au Danemark

La couronne est dévaluée de 5 %

De notre correspondante

Copenhague. — Jeudi 29 novembre 1979, le ministre danois de l'économie, M. Noergaard a annoncé que le gouvernement, en accord avec la Banque nationale, dévaluait de 5 % la couronne par rapport aux autres monnaies du système monétaire européen.

Cette nouvelle, assez mal accueillie par les partis politiques, a causé une surprise générale d'*autant plus qu'elle* intervenait au moment où se déroule le sommet de Dublin, donc en l'absence de plusieurs membres du gouvernement dont le premier ministre. Certes, depuis deux ou trois jours la couronne, après s'être stabilisée au début du mois, avait recommencé à fléchir — recul que les experts disaient ne pas expliquer, mais que quelques esprits forts attribuaient aux événements de politique étrangère de ces derniers jours (le Danemark demandera au prochain conseil de l'OTAN le report de l'implantation en Europe des fusées atomiques à portée intermédiaire).

Cette nouvelle prouve que les mesures provisoires votées le 14 novembre par le Parlement (notamment le blocage complet des prix et des salaires) n'ont pas suffi à redonner confiance aux marchés financiers. Le communiqué souligne que le Danemark ne se trouve pas pour l'instant dans une crise aiguë, mais cette dénégation pourrait, à elle seule, faire penser le contraire. Le premier ministre doit faire mardi, en principe, une déclaration explicative devant le Folketing.

La couronne avait été dévaluée *de 3 % le 23 septembre 1979, mais,* il s'agissait alors d'une décision prise dans le cadre du conseil des ministres des finances des Neuf, accompagnant une réévaluation de 2 % du deutschemark.

CAMILLE OLSEN.

● *Le déficit des paiements courants des pays en développement non membres de l'OPEP* devrait atteindre en 1979 « *une nouvelle crête de 40 milliards de dollars* », indique le GATT dans son rapport annuel. Pour 1978, les exportations de ces pays ont augmentés de 13 %, contre 18 % l'année précédente, leur volume progressant d'environ 9 %.

● PRECISION. — L'adresse du comité Action internationale contre la faim (*le Monde* du 28 novembre) est la suivante : 13, rue d'Uzès, Paris-2e, tél. 260-15-99.

La Belgique accorde un crédit important à la Chine

De notre correspondant

Bruxelles. — En plus d'un texte « *sur le développement de la coopération économique, industrielle, scientifique et technologique* », la Belgique et la Chine ont signé un accord de crédit de 5 milliards de francs belges (700 millions de francs français. Cet accord a été conclu à l'occasion du voyage à Pékin de M. Claes, vice-premier ministre belge (*le Monde* daté 25-26 novembre), entre la Banque de Chine et un groupe dirigé par la Société générale de banque et la banque Bruxelles-Lambert. Toutes les banques belges auront la faculté de participer à cet accord. Ce crédit, au taux égal ou inférieur à 7,5 %, pourra être utilisé pour toutes les exportations de biens d'équipement belges, dont la valeur est comprise entre 10 millions et 1 milliard de francs belges.

Cependant, les discussions, menées depuis plusieurs mois déjà, pour l'achat de deux centrales électriques thermiques de 300 mégawatts vont se poursuivre. Autre projet important : celui de la société Coppée-Rust, qui étudie actuellement la construction d'un complexe devant produire de l'acide phosphorique, produit de base pour les engrais chimiques. On envisage aussi la création d'une usine de zinc et de plomb dans le centre de la Chine, projet qu'étudient des filiales de la Société générale de Belgique.

D'autres majorations en cours concernent un projet dans le domaine des télécommunications.

« *La Chine*, a souligné M. Claes, *semble accorder actuellement la préférence à des projets de moyenne importance. Elle s'est rendu compte que son programme de développemnet économique l'entraînait dans des dépenses extrêmement importantes. Un petit pays comme la Belgique, très spécialisé et disposant d'une technologie de pointe dans un certain nombre de domaines comme l'énergie nucléaire et les non ferreux, a dès lors des chances.*

» *En retour*, a poursuivi le vice-premier ministre belge, *les Chinois se sont montrés désireux de nous vendre du charbon. Toutefois, cette formule fait surgir aussitôt le problème de la rentabilité, dans la mesure où les ports chinois ne permettent pas le chargement de bateaux supérieurs à 35 000 tonnes, ce qui met le prix du charbon à un niveau trop élevé pour notre industrie.* »

La Belgique a, par conséquent, suggéré de participer à l'extension des ports chinois, mais celle-ci ne fait plus partie, semble-t-il, des priorités dans les plans de développement de la Chine.

PIERRE DE VOS.

Aux Etats-Unis

LE DÉFICIT DU COMMERCE EXTÉRIEUR S'EST RÉDUIT EN OCTOBRE

Le déficit du commerce extérieur des Etats-Unis a été de 2,02 *milliards de dollars* en *octobre* (après correction des variations saisonnières), contre 2,83 milliards en *septembre* et 2,36 milliards en août. En octobre 1978, le déficit avait atteint 1,95 milliard.

En octobre, les achats pétroliers ont atteint un très haut niveau : 6,3 milliards de dollars contre 5,8 milliards en septembre. En volume, les importations de pétrole *ont atteint 273,3 millions* de barils, soit le chiffre le plus élevé depuis le record mensuel *établi en janvier* avec 392,5 millions de barils. Mais la progression des exportations de produits manufacturés (+ 4,2 % en un mois) et de produits alimentaires (+ 8 % en un mois) ont compensé cet alourdissement de la facture énergie. Pour les dix premiers mois de l'année, le déficit de la balance commerciale américaine atteint 20 milliards de dollars, soit 5 milliards de moins que le déficit enregistré pendant la même période de 1978.

● *La productivité de l'industrie américaine* a diminué, de juillet à septembre, pour le troisième trimestre consécutif. Le département du travail a révisé en forte baisse ses estimations sur ce taux, qui a enregistré un déclin de 0,7 % en rythme annuel, au lieu d'une progression de 0,1 %, comme il avait été annoncé précédemment. La baisse du troisième trimestre *fait suite à un recul de 2,2 % au* second trimestre et de 3 % au premier. C'est la premièrefois depuis 1974 que le taux de prodictivité accuse un recul aussi prolongé, ce qui ne manquera pas d'avoir un impact *inflationniste.* — (*A.F.P.*)

AFFAIRES

Information sélective

Qu'un industriel, attaqué par une revue de défense des consommateurs, cherche à se justifier et à convaincre le public de l'excellence de ses produits, rien de plus normal. Que, dans ce but, il s'expose courageusement à être retourné sur le gril par l'ensemble de la presse, c'est tout à fait louable. C'est ce qu'a fait Kléber-Colombes, dont les pneus V-10 et V-12 ont été mis en cause par la revue Que choisir ? *(éditée par l'Union fédérale des consommateurs) qui les accuse d'éclater un peu trop souvent et en demande le retrait jusqu'à ce qu'une enquête approfondie ait permis de « circonscrire les causes » d'éclatement et d'éliminer le » risque »* (le Monde *du 15 octobre).*

Que Kléber-Colombes ait organisé, le 28 novembre à Miramas (Bouches-du-Rhône) au centre d'essais de la firme, une « réunion d'information », assortie d'essais réalisés par des pilotes professionnels sur le circuit routier et d'une table ronde réunissant constructeurs d'automobiles et as du volant, cela entre dans la catégorie des manifestations de rlations publiques porteuses d'un message de bonne volonté, mais ne saurait avoir valeur de preuve scientifique. C'est de bonne guerre, mais ne peut guère avoir comme effet que d'améliorer quelque peu l'image de marque du produit et de l'entreprise.

Ce bel effort risque cependant d'être fortement amoindri par le fait que Kléber-Colombes a refusé d'admettre parmi les journalistes invités M. François Lamy, rédacteur en chef de Que choisir ? *Pour justifier cette attitude, la société argue qu'il s'agissait d'une manifestation privée où les participants étaient admis sur invitation personnelle, et que M. François Lamy n'avait pas été invité, car il est considéré « comme un accusateur plutôt que comme un contradicteur ». Une telle argumentation manque quelque peu de sérieux. Ou la démonstration organisée était convaincante et la présence de M. Lamy n'aurait pu que nrichir le débat, car il connaît mieux que personne la teneur des témoignages qu'il a reçus.*

Or, cette démonstration était, dès le départ, jugée insuffisante pour emporter la conviction par ceux-là mêmes qui en avaient pris l'initiatives et elle n'avait pas lieu d'être.

En tout cas, la réaction de l'Assocation des journalistes économiques et financiers (A.J.E.F.) est logique. On peut lier, dans le communiqué que l'A. J. E. F. a diffusé, qu'ele « s'élève avec vigueur contre cette atteinte, qui ne peut que nuire à l'établissement de la vérité, et rappele qu'il appartient aux journalistes de faire respecter le droit à l'égalité de tous devant l'information ».

Il n'y a d'information que publique et ouverte à tous. Il convenait de le rappeler.

JOSÉE DOYÈRE.

VIDÉO-DISQUE : THOMSON-C.S.F. S'ALLIE AU GROUPE AMÉRICAIN 3 M

Thomson-C.S.F. et *le groupe* américain 3 M annoncent la conclusion d'un accord de coopération « *non exclusif dans le domaine du vidéo-disque institutionnel* ». Un produit de haut de gamme destiné notamment à la formation, « *qui permettra à 3 M de créer une unité de production de disques optiques vides pour satisfaire aux besoins du marché des Etats-Unis* ».

Cet accord permettra à Thomson-C.S.F. d'exporter une technologie développée depuis dix ans en laboratoire, et de prendre pied sur le marché américain. En scellant cette alliance — non exclusive — pour fabriquer un produit dont certains pensent qu'il pourrait à terme concurrencer le magnétoscope, le groupe *français répond aussi en quelque* sorte à I.B.M. — qui a constitué une filiale commune avec la firme M.C.A. (disques) — et à Philips, qui s'est associé au groupe japonais Sony.

LA COMMISSION BANCAIRE DU SÉNAT AMÉRICAIN PROPOSE DE RÉDUIRE L'AIDE FÉDÉRALE A CHRYSLER CORP.

La commission bancaire du Sénat américain a voté jeudi 29 novembre, selon le *Herald Tribune*, en faveur d'une nouvelle proposition qui remplacerait le plan de sauvetage de Chrysler Corp. proposé par l'*administration*. Le nouveau dispositif prévoit une diminution de l'aide fédérale (1,2 milliard de dollars au lieu de 1,5 milliard) et une contribution accrue du secteur privé au redressement atteignant au total 2,8 milliards de dollars (contre 1,3 milliard exigé par le plan de l'administration).

Cete contribution privée serait assurée pour partie par un « gel » des salaires de trois ans chez Chrysler (qui permettrait d'économiser au moins 1,3 milliard de dollars), et pour partie par la *participation des actionnaires,* des fournisseurs, des banques et des Etats éventuellement touchés en cas de défaillance de la firme. Ce plan prévoit également la création d'un conseil de contrôle composé du secrétaire au Trésor, du président de la Réserve fédérale et du contrôleur de la monnaie.

Afin de réunir une partie des fonds exigés par l'administration en contrepartie de l'aide publique, *la direction de Chrysler Corp.* a annoncé le lancement prochain d'une émission d'actions préférentielles d'un montant *total de* 250 millions de dollars qui seront réservées à ceux qui « *ont un intérêt particulier* » dans la société, comme ses fournisseurs et ses concessionnaires.

● *Volkswagen va acheter la participation de 49 % de Chrysler Fevre Argentine* jusqu'ici détenue par la *maison* mère Chrysler Etats-Unis. On s'attend que le constructeur automobile allemand offre aux actionnaires argentins, qui détiennent le reste du capital, d'acquérir leur participation. Le montant total de la transaction serait d'environ 50 millions de dollars. Chrysler Argentine emploie 4 400 personnes dans deux usines. *Cette acquisition* va améliorer la position de Volkswagen en Amérique latine, où il est déjà implanté (Brésil, Mexique), et permettre à Chrysler de se procurer des liquidités.

DE LA DIFFICULTÉ D'ÊTRE SOUS-TRAITANT

De notre envoyé spécial

Bruxelles. — « C'est un métier difficile mais noble. » *Dans cette banale affirmation d'un petit industriel de Reims qui, pour la première fois, expose au neuvième Marché international de la sous-traitance (MIDEST) qui s'est tenu du 26 au 30 novembre à Bruxelles et a connu un vif succès, transparaît le désir d'améliorer l'image de marque d'une activité mal connue.*

Sous-traitant : la formule a, en soi, quelque chose de péjoratif. Pourtant, il suffit de visiter le MIDEST pour constater que les sous-traitants peuvent être bien autre chose que des industriels de seconde zone.

Difficile, ce métier l'est, et, en premier lieu, du fait des donneurs d'ordres. Abus de position dominante — débouchant sur des prix écrêtés abusivement, ou des conditions de paiement aberrantes — absence de programmation et de concertation — rendant difficile tout programme cohérent d'investissement, — plus généralement absence de politique « sous-traitante » à moyen terme, sont autant de reproches que font depuis des années les sous-traitants à leurs « partenaires ».

Les deux solutions pour pallier ces difficultés sont connues : diversifier la production et la clientèle afin de ne pas être à la merci des décisions d'une seule entreprise ; mettre en œuvre une stratégie propre de développement : « Un sous-traitant doit savoir ce qu'il veut faire, et faire ce qu'il sait faire. C'est le seul moyen de parler d'égal à égal avec un donneur d'ordres », *résume un industriel.*

Voilà qui est parler d'or alors que de nouveaux nuages s'amoncellent : les accords de compensation (surtout dans l'automobile) et la concurrence accrue des pays de l'Est et des nations en voie de développement. Pour faire face, il faudra consentir un important effort d'innovation qui serait grandement facilité par une large concertation avec les donneurs d'ordres. Vieux problème. Le programme national de promotion de la sous-traitance lancé par le gouvernement permettra-t-il de le résoudre ? Les industriels n'y croient guère...

Ph. L.

CONJONCTURE

Selon le Centre d'observation économique

LA CROISSANCE FRANÇAISE NE DÉPASSERAIT PAS 2 % EN 1980

En 1980, on peut prévoir une croissance économique encore soutenue au Japon (+ 4,5 %), modérée en Allemagne fédérale, au Benelux et dans les pays scandinaves (entre 2 et 3,5 %), ainsi qu'en France (2 %), estime le Centre d'observation économique (C.O.E.) de la chambre de commerce et d'industrie de Paris. Cela dans le cas d'une hausse modérée des prix pétroliers courant 1980.

Dans l'hypothèse d'un environnement international moins favorable (hausse des prix pétroliers courant 1980 de l'ordre de 30 à 40 %), *ces prévisions* seraient infirmées en baisse. Le taux de croissance de la France se situerait entre 0,5 et 1 % (contre 3 % en 1979). Dans les deux cas, cependant, un léger excédent de la balance commerciale devrait se dégager (de l'ordre de 3 à 5 milliards de francs), entraînant un soutien de l'activité par les exportations.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ..	4,0690	4,0730	— 95	— 55	— 130	— 80	— 285	— 205
$ can. ...	3,4770	3,4815	— 75	— 25	— 115	— 55	— 190	— 110
Yen (100).	1,6320	1,6370	+ 25	+ 50	+ 65	+ 100	+ 280	+ 345
DM	2,3480	2,3538	+ 45	+ 75	+ 115	+ 150	+ 430	+ 495
Florin	2,1080	2,1115	— 40	— 15	— 55	— 25	+ 25	+ 75
F.B. (100).	14,4760	14,5045	— 460	— 280	— 690	— 440	—1380	— 900
F.S.	2,5225	2,5290	+ 140	+ 180	+ 315	+ 365	+ 930	+1015
L. (1 000).	4,9745	4,9820	— 140	— 70	— 310	— 220	— 995	— 860
£	8,9355	8,9500	— 385	— 280	— 685	— 550	—1570	—1390

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	8 3/8	8 7/8	8 15/16	9 5/16	8 3/16	9 3/16	8 1/2	8 7/8
$ E.-U. ..	12 5/8	13	14 3/8	14 3/4	13 7/8	14 1/4	12 3/4	13 1/8
Florin ...	14	15	13 3/8	14 1/8	13 1/8	13 7/8	11 7/8	12 5/8
F.B. (100).	11 3/4	12 3/4	14	14 3/4	14 3/8	15 1/8	13 15/16	14 11/16
F.S.	7/8	1 1/8	4 1/8	4 5/8	4 1/4	4 7/8	4 1/4	4 7/8
L. (1 000).	9 3/4	12 1/4	14 15/16	15 11/16	15 1/2	16 1/4	16 3/8	17 1/4
£	15 3/8	16 3/8	16 1/4	17	16 3/8	17 1/8	16 1/8	16 7/8
Fr. franç..	11 3/4	12	13	13 1/4	13 1/2	13 3/4	13 5/8	13 7/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

COSTA RICA

On cherche représentation pour l'Amérique centrale. Bureau confortable. Télex, etc. à disposition immédiatement.

DI-MINO S.A., Edificio Metropolitano Apartado 224, San José, Costa Rica/Central Amerika.

PRIX

● *La Fédération nationale des cafetiers et limonadiers* menace de procéder au décrochage des panonceaux de boissons-pilotes, et donc de procéder unilatéralement à la libération des prix de ces produits si aucune concertation avec les pouvoirs publics n'intervient d'ici au 24 décembre. De son côté, le nouveau président de la Fédération nationale des restaurateurs de France a réclamé « *la liberté totale des prix dans la restauration* » ou, au minimum, celle des prix des restaurants de première catégorie qui ont un menu unique.

Cours du diamant

des Diamantaires de Codhor

blanc SI 1 carat,
cours du 15 octobre 1979
= 30 400 F
Liste des Diamantaires à
B.P. 574 / 95205 Sarcelles Cedex

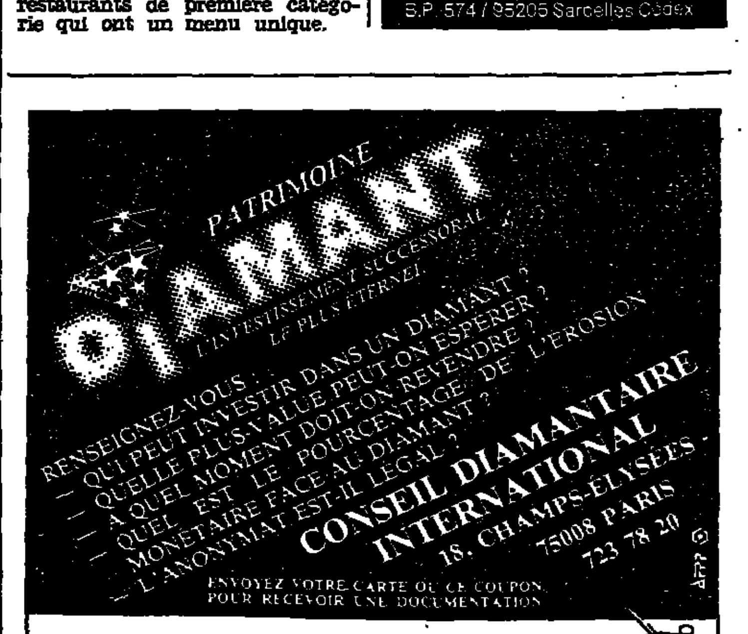

Nom .... Tél. ....
Adresse ....
Code .... Ville ....

هكذا من الأصل

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

29 NOVEMBRE

Amélioration

Le marché s'est ressaisi jeudi après la baisse sensible enregistrée la veille. En effet, dans une ambiance très calme : l'indicateur instantané a regagné 0,7 %.

Malgré la tension persistante des relations entre les États-Unis et l'Iran, le climat était plus serein jeudi à la corbeille, où les opérateurs préféraient prêter attention aux bonnes plutôt qu'aux mauvaises nouvelles. Ils évoquaient notamment l'amélioration de la situation de l'emploi qu'a soulignée hier M. Barre devant le conseil des ministres. Les achats effectués par les gérants des Sicav-Monory ont, d'autre part, offert une contrepartie appréciable aux quelques ventes qui se présentaient ici et là.

Parmi les valeurs les plus recherchées, on relevait la C.F.A.O. (+ 10 %) à 357 F, Pernod-Ricard (+ 8 %), la Compagnie du Midi (+ 4 %), Perrier et Sagem (+ 3,5 %).

Au chapitre des baisses, Cetelem reculait de 4 %, Seb de 3 %, CEM et les Skis Rossignol de 2,5 %.

Au compartiment des valeurs étrangères, la plupart des mines d'or continuaient à progresser. Norsk Hydro regagnait 3,7 %.

Les ecours de l'or se sont stabilisés sur la plupart des places internationales et notamment à Londres, après que les États-Unis ont annoncé, mercredi soir, que la Trésorerie américaine allait prochainement effectuer une nouvelle vente « surprise ». Toutefois, les cours du métal jaune ont encore gagné du terrain à Paris, rattrapant ainsi le léger retard pris la veille. Le napoléon s'est inscrit à un nouveau cours record : 465,60 F (+ 5,50 F) et le lingot d'un kilo a terminé la séance à 56 490 F (+ 12,80 F).

La parité de l'once a atteint 428,93 dollars, contre 419,60 la veille, tandis que l'emprunt 7 % 1973, indexé sur l'or, progressait de 34 F à 5 699 F.

LONDRES

La remontée de l'or stimule les mines sud-africaines, en forte hausse pour la plupart. Nouvelle avance des industrielles, dont l'indice progresse de 3 points, à 425,9. Stabilité des fonds d'État. BP reperd son gain précédent.

Or (ouverture) (dollars) 417 20 contre 411 70

VALEURS	CLOTURE 28/11	COURS 30/11
Beecham	122	125
British Petroleum	386 ...	378 ..
Courtaulds	80 .	81 ...
*De Beers	8 85	8 22
Imperial Chemical	358	365
Rio Tinto Zinc Cor.	306	308 .
Shell	362	350
Vickers	111	118
War Loan 3 1/2 %	28 3/16	28 1/4
*West Driefontein	60 3/4	60 7/8
*Western Holdings	42 3/4	43 1/8

(*) En dollars U.S.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

B.A.S.F. — Compte tenu des résultats dégagés à l'issue des neuf premiers mois (« le Monde » du 30 novembre), le dividende versé au titre de l'exercice 1979 sera vraisemblablement majoré. Pour 1978, les actionnaires avaient encaissé 8,50 DM par action.

BRITISH PETROLEUM. — Le groupe pétrolier britannique annonce pour les neuf premiers mois un triplement de son bénéfice net attribuable, qui atteint 1,49 milliard de livres contre 395,7 millions, soit 76,5 pence par action contre 18,8.

MOTEURS LEROY-SOMER. — Le bénéfice net du premier semestre, après impôts et participation des salariés, atteint 18,22 millions de francs contre 14,96 millions.

ROLINCO. — Attribution gratuite d'une action nouvelle pour vingt anciennes.

AMREP. — Le bénéfice net pour 1979 atteindrait 66 millions de francs contre 60 millions.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	29/11	30/11
1 dollar (en yens)	249 .	249 50

Taux du marché monétaire

Effets privés ... 12 1/2 %

NEW-YORK

Résistant

Décidément à la une de l'actualité, l'affaire iranienne, avec ses nouveaux développements, ont, jeudi, sérieusement *freiné* l'élan du marché, et les cours, après avoir sensiblement progressé durant la première partie de la séance, ont reperdu ensuite la presque totalité de leur avance. Finalement, l'indice des industrielles s'est établi en clôture à 831,74, soit à 1,28 point au-dessus de son niveau précédent. L'activité, cependant, a encore quelque peu décru, 33,63 millions de titres ayant changé de mains contre 39,32 millions la veille.

L'allocution télévisée du président Carter a fait relativement bonne *impression sur le marché, encore* que quelques-uns autour du Big Board reprochaient au chef de l'exécutif un certain manque de fermeté. Cet élément favorable, joint à deux *facteurs intérieurs* — décision de la Morgan Guaranty d'imiter la Chase Manhattan en ramenant son taux *de base à 15 1/2 % ; contraction du* déficit commercial en octobre — ont exercé un effet apaisant expliquant la résistance de Wall Street.

Sur 1 913 valeurs traitées, 879 ont monté, 637 ont baissé et 397 n'ont pas varié.

VALEURS	COURS 28/11	COURS 29/11
Alcoa	53 1/2	52 7/8
A.T.T.	53 5/8	54 1/8
Boeing	45 3/8	44 5/8
Chase Manhattan Bank	38 3/4	38 1/4
Du Pont de Nemours	40 3/8	40 ...
Eastman Kodak	48 1/2	48 1/2
Exxon	57 5/8	58 1/2
Ford	30 3/4	30 3/4
General Electric	47 ...	47 1/8
General Foods	33 3/4	34 3/4
General Motors	52 3/8	51 7/8
Goodyear	12 3/4	12 7/8
I.B.M.	65 7/8	65 3/4
I.T.T.	26 ...	26
Kennecott	26 1/4	25 7/8
Mobil Oil	51 ..	50 3/4
Pfizer	40 1/2	40 ...
Schlumberger	95 7/8	95 7/8
Texaco	30 3/8	30 1/8
U.A.L. Inc.	21 3/8	21 1/2
Union Carbide	40 1/2	40 ...
U.S. Steel	17 1/4	17 1/4
Westinghouse	18 3/4	18 7/8
Xerox	63 1/8	63 3/8

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1978)

	28 nov.	29 nov.
Valeurs françaises	117,4	118,8
Valeurs étrangères	132,6	133,9
Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961)		
Indice général	103,4	103,9

BOURSE DE PARIS - 29 NOVEMBRE - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	34 10	8 482	S.P.E.G.	222 50	228	Locabail	218 .	218 .	Immobvest	145	144 .
5 %	52 50	4 137	B.A.P.		560	Locabail Immob.	365	385	Cie Lyon. Imm.	132	132
5 % 1920-1980	151 ..d	4 137	Alsacien. Banque	369	369	Loca-Expansion	148	145	UFIMEG	115	114 80
[illegible]											

MARCHÉ A TERME

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
240	Exxon Corp.	238 10	240 50	240 50	240 80
132	Ford Motor	129 50	129 50	129 50	131
154	Free State	160	157 10	157 10	155
189	Gen. Electric	192 30	194 30	190 30	190 ..
177	West Hold.	189	188	187 80	189
240	Xerox Corp.	251 70	255 50	255 50	255 50
1 15	Zambia Corp.	1 16	1 18	1 17	1 16

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

b : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 29/11	AUX GUICHETS COURS des BILLETS Achat	Vente
États-Unis ($ 1)	4 182	4 197	3 990	4 200
Allemagne (100 DM)	235 020	235 040	227 ..	239
Belgique (100 F)	14 442	14 420	13 750	14 450
Pays-Bas (100 fl.)	210 300	210 750	202	213
Danemark (100 krd)	79 020	78 580	75 500	80 500
Norvège (100 k)	81 830	82 070	79 500	84 500
Grande-Bretagne (£ 1)	8 881	8 826	8 580	9 150
Italie (1 000 lires)	4 997	4 995	4 750	5 100
Suisse (100 fr.)	249 750	250 550	243	256
Suède (100 krs)	97 710	97 810	95	100
Autriche (100 sch.)	32 640	32 630	31 600	33 200
Espagne (100 pes.)	6 177	6 169	5 850	6 280
Portugal (100 esc.)	8 295	8 200	7 400	8 400
Canada ($ can. 1)	3 580	3 498	3 370	3 580
Japon (100 yens)	1 843	1 844	1 550	1 660

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 29/11
Or fin (kilo en barre)	55180	55900
Or fin (en lingot)	55210	56490
Pièce française (20 fr.)	460 10	465 60
Pièce française (10 fr.)	321 50	325 10
Pièce suisse (20 fr.)	420	420
Union latine (20 fr.)	385 20	391 80
Souverain	460 10	465
Pièce de 20 dollars	2138	2180
Pièce de 10 dollars	1065	1070
Pièce de 5 dollars	727 50	752 50
Pièce de 50 pesos	2251	2280 ..
Pièce de 10 florins	385 ..	388 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

IDÉES

2. LANGUES ANCIENNES : « Peser les contradictions », par Jean Boulack ; « Arthur et Frédéric », par Gabriel Matzneff ; « Elitisme ou ilotisme ? », par Jean Demoule.

ÉTRANGER

3-4. L'ÉPREUVE DE FORCE ENTRE TÉHÉRAN ET WASHINGTON
— « L'Iran souhaite mettre un terme à l'escalade », nous déclare M. Ghotbzadeh.
— Le gouvernement ouest-allemand craint d'être entraîné dans la guerre économique américano-iranienne.

4. AFRIQUE
— LESOTHO : le gouvernement accuse Pretoria d'appuyer l'opposition interdite.
— ZAIRE : Kinshasa va recevoir 334 millions de dollars pour rééquilibrer sa balance des paiements.

5. EUROPE
— PORTUGAL : avant les élections du 2 décembre.

6. ASIE
— CHINE : affichage interdit sur le « mur de la démocratie » ?

6. AMÉRIQUES
— ÉTATS-UNIS : une nouvelle enquête est ouverte contre le secrétaire général de la Maison Blanche.

6-7. DIPLOMATIE
— « Plaidoyer pour un juge », un point de vue de Roger-Michel Chevallier.

POLITIQUE

8-9. Le débat sur l'interruption volontaire de grossesse à l'Assemblée nationale.
11. SÉNAT : adoption des crédits Université et défense.

SOCIÉTÉ

12. RELIGION
14. ÉDUCATION
— LES LYCÉENS (II) : « Le cadeau de Noël d'Elisabeth », par S. Bolloch.
15. HISTOIRE
16. JUSTICE
— L'affaire Radio-Riposte.
18. SPORTS

LE MONDE DES LOISIRS ET DU TOURISME

19. Cette passion pour le trekking : à pied, au pied du toit du monde.
19. CASINOS : le bilan des roulettes.
20 à 23. Philatélie ; plaisirs de la table ; hippisme ; jeux.

INFORMATIONS « SERVICES »

24. MAISON : couverts de fête.

ÉQUIPEMENT

26. ENVIRONNEMENT : Mme Veil présente le premier rapport du conseil d'information électro-nucléaire.

CULTURE

27. CINÉMA : Fin d'automne, de Yasujiro Ozu ; Nous étions un seul homme, de Philippe Vallois.
— MUSIQUE : la Traviata allégorique de Maurice Béjart.

ÉCONOMIE

31-32. SOCIAL : la grève des contrôleurs aériens.
34. ENTREPRISES : des entrepreneurs d'un nouveau style.
36. AFFAIRES

LIRE EGALEMENT
Radio-télévision (25)

Annonces classées (30-31) ; Carnet (18) ; Journal officiel (24) ; Météorologie (24) ; Mots croisés (23) ; Loto (24) ; Programmes spectacles (28-29) ; Bourse (37).

CAFETIÈRES ÉLECTRIQUES
françaises - italiennes
ELECTRO-MÉNAGER
Sèche-cheveux - Miroirs
BROSSERIE - COUTELLERIE
CADEAUX - GADGETS UTILES
DIDIER-NEVEUR
39, Rue Marbeuf - Tél. : BAL. 81-73
20, Rue de la Paix — PARIS

A B C D E F G

A propos de l'entretien télévisé de M. Giscard d'Estaing

M. Bernard Pons (R.P.R.) est « choqué » par les propos du chef de l'État

M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., au cours de son entretien hebdomadaire avec la presse, a notamment déclaré, le jeudi 29 novembre, qu'il avait été « *choqué* » par la conclusion du président de la République « *invitant le peuple à se résigner à sa condition sous prétexte qu'il n'y aura qu'un Français sur cent dans le monde* ». Il a ajouté : « *C'est la négation de l'esprit de résistance et de la philosophie gaulliste.* » M. Pons a d'autre part déclaré à propos de l'augmentation du minimum-vieillesse annoncée par le chef de l'État, qu'en 1971, Georges Pompidou étant président de la République, M. Jacques Chaban-Delmas « *s'était battu pour obtenir une augmentation du minimum-vieillesse et qu'il s'était alors heurté à un blocage de la part du ministre des finances de l'époque qui expliquait que « ça n'était pas » possible* ».

Enfin, M. Pons a déclaré : « *Je ne peux pas admettre le langage politique selon lequel seul le gouvernement gouverne, alors que les autres jacassent, babillent ou scribouillent. La force d'une démocratie existe lorsque des hommes discutent et défendent leurs idées. Si l'affrontement politique n'a plus lieu au Parlement, il se déroulera dans la rue.* » Il a déploré la « *campagne systématique contre les mœurs politiques qui se développe et dans laquelle la démocratie n'a rien à gagner* ».

M. Pons a aussi évoqué le souhait de le rencontrer exprimé par M. Michel Pinton, délégué général de l'U.D.F., en disant : « *Je n'ai jamais refusé de rencontrer quiconque. Que M. Pinton me fasse savoir son désir autrement que par la radio.* »

M. Pinton avait déclaré, jeudi matin, à France-Inter : « *Pour notre part, nous sommes prêts à toute concertation. Jacques Chirac pourrait rencontrer Jean Lecanuet s'il le voulait bien, puisque Jean Lecanuet l'a proposé à plusieurs reprises. Si pour une raison ou une autre Jacques Chirac ne veut pas, eh bien ! faisons d'autres rencontres. Je suis prêt pour ma part à rencontrer le secrétaire général du R.P.R. où il voudra et quand il voudra pour que nous discutions de la manière de renforcer notre entente. Nous sommes prêts à l'entente, nous refusons une seule chose, c'est la domination.* »

M. OLIVIER GUICHARD : la situation est bloquée

M. Olivier Guichard, député R.P.R. de Loire-Atlantique, écrit dans *l'Echo de la presqu'île guérandaise* du 30 novembre :

« *Certes, il y a les temps forts des élections « qui font et défont les majorités ». Mais la vie est aussi quotidienne, pour le gouvernement et pour sa majorité; si elle est empoisonnée de malentendus, de suspicions et d'agressivité, c'est le moral du pays et la confiance nécessaire dans sa direction politique qui s'en ressentent.*

» *Certes, la stabilité gouvernementale est un fait autant qu'une nécessité, mais faut-il pour autant traiter la majorité parlementaire comme une quantité négligeable et prendre l'habitude de se passer de ses votes ?*

» *Ce n'est pas en niant qu'il existe une crise morale (sinon institutionnelle) de la majorité, qu'on aidera à la résoudre. Puisqu'il s'agit de restaurer une vraie confiance, il faut admettre qu'elle a sa dimension politique. La situation est bloquée. Il faut des initiatives pour la débloquer. Je ne sais pas d'où elles pourraient venir. Du président de la République peut-être. Après l'avoir entendu et approuvé, ma confiance se pose cette question.* »

M. MAURICE PAPON : M. Pons se trompe de République

Invité à donner son opinion sur les propos de M. Pons, secrétaire général du R.P.R., selon lesquels « *un certain nombre de ministres devraient se poser la question de leur appartenance au gouvernement* » (*le Monde* du 27 novembre), M. Maurice Papon a déclaré jeudi devant les journalistes : « *M. Pons se trompe totalement de République. La V^e a écarté la soumission aux injonctions de je ne sais quel comité Théodule. Tout cela n'est pas au niveau des problèmes qui occupent et la France et le Monde.*

» *En devenant ministre on est au service de la France avant d'être membre d'un parti. L'obligation d'abandonner ses mandats de sénateur ou de député quand on entre au gouvernement le montre bien.* »

Le ministre du budget a également affirmé que les 2 milliards de francs d'économies réclamées par le R.P.R. étaient « *un symbole* », le gouvernement ayant, pour sa part, réalisé 5 milliards de francs d'économies, depuis 1976, en ne réévaluant pas les crédits de fonctionnement à la mesure de la hausse des prix.

LE « GUARDIAN » DÉPLORE L'« IMAGE CURIEUSE ET DÉCOURAGEANTE DE LA VIE PUBLIQUE FRANÇAISE »

Commentant ce vendredi 30 novembre l'entretien télévisé de M. Giscard d'Estaing, le quotidien britannique *The Guardian* (indépendant) écrit notamment, sous le titre « Les diamants du président » :

« *Le président semble avoir quelque chose en commun avec saint Augustin, qui a dit jadis :* « Donne-moi la pureté et la chasteté, mais ne me les donne pas maintenant. » *Les dirigeants politiques français ne sont probablement pas plus enclins que les autres Français aisés à frauder le fisc. Mais ils s'en sortent nettement mieux. (...) Dans son discours télévisé, le président Giscard a dit que bien qu'il ait accepté les diamants de l'empereur au nom de la France,* le Canard enchaîné *en avait exagéré la valeur. (...)*

» *Peu importe les détails, mais qu'en est-il des principes ? (...) Le même journal avait dit aussi que la première question à laquelle le président devrait répondre était celle de savoir si ces diamants avaient été ou non déclarés aux douaniers français, généralement inflexibles, et dont, en tant que ministre des finances, il était alors le contrôleur en titre. L'ancien contrôleur n'en a rien dit à la télévision. Pas plus qu'il n'a justifié la réévaluation radicale de la valeur des diamants qu'il a reçus de l'empereur Bokassa. Mais le président avait parlé et les médias français, domptés, se sont tus. C'est là une image curieuse et décourageante de la vie publique chez l'une de nos grandes démocraties-sœurs occidentales.* »

Le numéro du « Monde » daté 30 novembre 1979 a été tiré à 594 480 exemplaires.

S. N. C. F. : TOUJOURS UN TRAIN SUR TROIS SUR LE RÉSEAU BANLIEUE DE LA GARE DE LYON

La situation n'a pas évolué à la gare de Lyon, à Paris, où les cheminots ont reconduit, ce vendredi 30 novembre, leur grève de vingt-quatre heures, qu'ils poursuivent pour obtenir des améliorations de leurs conditions de travail. Seul le réseau banlieue, où circule un train sur trois, est affecté par ce mouvement, qui devrait continuer durant ce week-end.

Le trafic ferroviaire de la banlieue lyonnaise est perturbé par un mouvement de grève identique.

LA POLICE AURAIT RETROUVÉ LA MAISON OU M. LELIÈVRE A ÉTÉ SÉQUESTRÉ

La police aurait retrouvé, près de Blois (Loir-et-Cher) la miason où Jcaques Mesrine avait séquestré, en juin dernier, M. Henri Lelièvre, le « milliardaire » de la Sarthe, avait de le libérer contre une rançon de 6 millions de francs. Cette maison serait située au hmeaau du Breuil, près de Villefrancœur. Le juge d'instruction du Mans, M. Jean-Louis Huet, chargé de cette affaire, devait s'y rendre, en début d'après-midi du vendredi 30 novembre, en compagnie de M. Lelièvre.

MORT DU DERNIER DES « MARX BROTHERS »

Zeppo Marx, le dernier survivant des quatre « Marx brothers », est mort, vendredi matin 30 novembre, à l'hôpital Eisenhower de Palm-Springs, en Californie. Il était âgé de soixante-huit ans.

Herbert Marx, dit Zeppo, le plus jeune des frères Marx, avait joué les « jeunes premiers » dans cinq des films de ses frères (« Noix de coco », 1929, « Animal crackers », 1930, « Monnaie de singe », 1931, « Plumes de cheval », 1932, « la Soupe au canard », 1933) avant d'abandonner le groupe pour devenir agent théâtral. Rappelons que Chico est mort en 1961, Harpo en 1964, et Groucho en 1977.

A PARTIR DU 1er DÉCEMBRE

Le litre de super coûtera 3,08 francs (plus 3 centimes)

Les prix des produits pétroliers sont relevés de 3 centimes par litre à compter du 1er décembre. Le comité des prix, réuni vendredi 30 novembre, a entériné les hausses décidées par Matignon. Les prix du litre de supercarburant, d'essence ordinaire et de gazole sont majorés de 3 centimes et celui du fuel domestique de 3,1 centimes. À Paris, les nouveaux prix sont les suivants : super, 3,08 F ; essence, 2,87 F ; gazole, 2,03 F ; fuel domestique, 1,221 F.

Ce relèvement répercute toutes les hausses intervenues à la production entre le 4 août et le 1er décembre (la dernière d'entre elles étant l'augmentation du « brut » de la mer du Nord). Le gouvernement a finalement décidé — comme lors de la dernière hausse le 4 août dernier — d'augmenter les prix uniformément pour se rapprocher autant que possible des structures de prix en Europe.

Les prix intérieurs français (hors taxes) du fuel domestique et du gazole sont, en effet, nettement inférieurs à la moyenne des prix de ces produits dans la Communauté (222,14 dollars la tonne de gazole) en France, contre 281,66 en Allemagne fédérale, et 296,99 en Grande-Bretagne). Depuis le 1er janvier, l'essence a augmenté de 15,7 %, le supercarburant de 14,9 %, le fuel domestique de 37,3 %, et le gazole de 25,3 %. Malgré la majoration exceptionnelle des aides au logement décidée par le gouvernement au début du mois de novembre, pour tenir compte de la hausse du coût de chauffage, la majoration de la facture des particuliers pour le chauffage cet hiver ne sera qu'en partie compensée.

Le comité des prix a d'autre part entériné une hausse du prix du gaz de 12,5 % en moyenne sur l'ensemble des tarifs, mais de 9,3 % pour l'usage domestique. Comme lors de la précédente augmentation, le 9 juin dernier, ce relèvement est composé d'une hausse de 3 % — ajustement des frais généraux de l'entreprise — et d'un relèvement de 0,6 centime par kilowattheure pour tenir compte de l'accroissement rapide du prix du gaz importé.

Enfin, le fuel lourd — dont le prix n'est pas fixé par le gouvernement — va augmenter de 8 % le 1er décembre. Trois compagnies, Shell, Total et ELF ont annoncé cette majoration de leurs tarifs. La tonne de fuel lourd va donc dépasser 700 F ; elle coûtait 417 F le 1er décembre 1978.

LA BAISSE DU DOLLAR S'ACCENTUE : 4,07 FRANCS

Nouvelle hausse de l'or

La baisse du dollar, amorcé au début de la semaine, s'est accentuée à la veille du week-end en raison de l'aggravation du conflit irano-américain, du refus mexicain d'accueillir le chah et des événements d'Arabie Saoudite jugés fort inquiétants par nombre d'observateurs. Dans ces conditions, la réduction du déficit de la balance commerciale américaine *(lire page 36)* en octobre est passée inaperçue.

Le cours du dollar est donc revenu de 1,7425 DM à 1,7325 DM à Francfort, non loin du plus bas niveau historique atteint au début d'octobre 1979 (1,7250 DM), de 4, 0970 F à 4.07 F à Paris et de 1,6350 FS à 1,6140 FS à Zurich. Le franc suisse est particulièrement recherché en raison de l'annonce de la suppression, au 1er décembre prochain, de l'intérêt négatif prélevé sur les capitaux liquides déposés en Suisse.

Sur le marché de l'or, le cours de l'once de 31,19 grammes a fait un nouveau bond, passant de 411 dollars à 417 dollars environ (le plus haut cours avait été de 437 dollars le 2 octobre 1979.

LE COLONEL KADHAFI DEMANDE AUX PALESTINIENS DE MENER UNE GUERRE TOTALE AUX INTÉRÊTS DE L'« ENNEMI ».

Tripoli. — Prenant la parole jeudi soir 2 9novembre, au cours d'un meeting organisé à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le colonel Kadhafi a demandé aux fedayin de ne « *mettre aucune limite à l'action de la révolution* » et de passer à l'action directe sans tenir compte des gouvernements arabes.

Le colonel Kadhafi, dont les propos sont rapportés par l'agence officielle d'information libyenne, a invité les organisations palestiniennes « *à menacer la navigation dans le détroit de Bab El-Mandeb et dans le canal de Suez, par où passent les renforts de l'ennemi en armes et marchandises* ». Il a souligné que le canal de Suez arabe devait être détruit, car il est devenu, « *sous le règne du traître Sadate* », une voie qui « *sert l'ennemi* » et qui lui était fermée à l'époque de Nasser.

Le colonel a affirmé qu'une telle action serait légitime aux yeux du monde et s'est demandé pourquoi les Palestiniens « *restaient les bras croisés* ». Il leur a demandé de « *détruire le pétrole arabe, car le pétrole arabe n'a aucune importance s'il alimente l'ennemi et ses alliés et sert de carburant à ses avions qui bombardent les camps palestiniens* ».

● *L'Académie française*, au cours de sa séance du 29 novembre, a décerné, à l'unanimité, son Grand Prix du cinéma (fondation Jean-Leduc) au film de Joseph Losey *Don Giovanni*.

11e SALON des ANTIQUAIRES
23 NOVEMBRE - 3 DECEMBRE 1979
pavillon spodex
PLACE DE LA BASTILLE
ts. les jrs. 10 h à 20 h
mardi et jeudi 10 h à 23 h

CASIO
un cadeau? une CASIO
• Modèles simples
• Modèles musicaux
• Modèles scientifiques
HL 801
pour vos cadeaux choisissez une Casio
Calcul du temps et calendrier.
...et toute une gamme de calculatrices
Noblet importateur 178, rue du Temple, 75139 PARIS - CEDEX 03
en vente: Papeteries et magasins spécialisés.
CASIO haute qualité

ORGUE ELECTRONIQUE 1.450 F t.t.c.
GEM RODEO 37
Orgue portable de 3 octaves.
5 registres, vibrato, 6 rythmes automatiques, amplification incorporée.
Démonstration permanente en auditoriums : FARFISA - LOWREY - VISCOUNT - WELSON YAMAHA, etc.)- Ecole d'orgue.
hamm
Le piano... et toute la musique
135-139 rue de Rennes, 75006 Paris. Tél : 544.38-66. Parking à proximité.

La chaussure de ski Salomon est chez TEAM 5.
TEAM 5 PARIS

gilbert feruch
SOLDES
Collection Automne/Hiver
Hommes et femmes.
Du 3 au 8 décembre.
Sur les 3 niveaux de son hôtel
35, rue François Ier. Paris 8e
Tél. 256.65.43

Tronçonneuses
KIORITZ
ECHO
Départ instantané
Graissage automatique
Sécurités
8 modèles de l'amateur au professionnel
P.P.K.
45 Boulevard St-Denis
92400 COURBEVOIE
788-42-50
Demandez-nous l'Agent local

PIANOS : Paris-Ouest 71, rue de l'Aigle, 92250 LA GARENNE - TEL. 242.28.30 & 782.75.57
Piano center
vous offre la location-test
Piano bail
EN CAS D'ACHAT
récupération totale des versements (caution, transport, location)
PIANOS, ORGUES : Paris-Est 122-124, r. de Paris, 93100 MONTREUIL - Tél. 857.53.38

هكذا من الأصل